TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 482 — 34 PAGES — JEUDI 12 OCTOBRE 1978

EN RHODÉSIE

Les mesures de « déségrégation » auront une portée limitée

(Lire page 5 l'article de notre envoyé spécial J.-P. LANGELLIER.)



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 400 l.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 24 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09

C.C.P. 4207-23 Paris

Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Nouvel équilibre politique à Pékin

Des affiches placardées à Pékin ce mercredi 11 octobre saluent « chaleureusement » la nomination d'un nouveau maire de la ville. Elles sont en principe l'expression du sentiment des « masses » et confirment le départ de M. Wu Teh, annoncé la veille de source diplomatique. Un doute subsiste sur le sort définitif d'un dirigeant contesté qui avait jusqu'alors survécu aux purges consécutives à la mort de Mao Tse-toung. Notre correspondant à Pékin indique que son cas était assez délicat pour avoir fait, une fois de plus, l'objet d'un compromis ; il conserve son poste au sein du bureau politique où il siège depuis 1973 et, selon des sources officieuses, il n'a pas été destitué mais s'est « retiré » de son propre chef.

Volontaire ou forcé, le départ de M. Wu Teh amène à s'interroger sur l'équilibre des forces au sein de la direction chinoise deux ans après l'élimination de la « bande des quatre ». Les reproches dont le maire de Pékin était l'objet auraient pu être adressés à d'autres dirigeants de premier plan. Il était difficile de le condamner pour son rôle dans la répression de l'émeute du 5 avril 1976 sur la place Tien-An-Men sans mettre implicitement en cause le président Hua, qui cumulait à l'époque les fonctions de premier ministre par intérim et de ministre de la sécurité. Aussi laisse-t-on maintenant entendre à Pékin qu'il a quitté son poste non pour des raisons politiques, mais à cause de sa mauvaise gestion des affaires de la capitale.

Critiqué depuis des mois par des affiches dont l'éclosion ne pouvait être totalement spontanée, M. Wu Teh avait conservé ses fonctions grâce à l'appui personnel du président Hua. Le nouveau maire de Pékin, M. Lin Hu-chia, n'avait pris ses fonctions à la tête de la municipalité de Tientsin — son poste précédent — qu'au mois de juin dernier, au moment même où la presse rendait à M. Wu Teh son titre de premier secrétaire du parti dans la capitale, après avoir omis d'en faire mention pendant des mois. La destitution de celui-ci a donc été décidée récemment. Pour des raisons qu'on ignore, les protecteurs de M. Wu Teh ont dû céder à une coalition assez puissante pour imposer ses vues après des efforts restés vains pendant longtemps.

A première vue, la chute de M. Wu Teh est une victoire pour M. Teng Hsiao-ping, qu'il avait vivement critiqué autrefois, et elle affaiblit le camp des hommes qui conservent une certaine indépendance à son égard. Politiquement, c'est un succès pour la « droite » et un échec pour ceux qui, dans l'éventail actuel des forces, représentent la « gauche », c'est-à-dire une relative continuité par rapport à l'héritage de Mao et aux acquis de la révolution culturelle. Toute l'affaire est donc en apparence un épisode supplémentaire de l'irrésistible ascension de M. Teng Hsiao-ping depuis son retour au pouvoir, en juillet 1977.

La réalité est plus complexe. Les enjeux politiques ne sont pas tout à fait les mêmes qu'au lendemain de la chute de la « bande des quatre ». Un débat se développe sur la manière de gouverner, qui n'est pas sans mettre en cause des méthodes dont M. Teng Hsiao-ping est coutumier. Parler de « démocratie » revient à dénoncer un centralisme trop enclin à imposer par voie autoritaire des décisions auxquelles les intéressés, sur le terrain, sont insuffisamment associés. Le catalogue commence à s'allonger des erreurs qui ont été récemment commises de cette manière et que l'on attribue encore, pudiquement, à une regrettable mais compréhensible précipitation. La chute de M. Wu Teh apparait ainsi comme le fruit d'un compromis subtil.

La négociation israélo-égyptienne

Le président Sadate est décidé à « aller de l'avant » pour conclure la paix

A la veille de la négociation, qui s'ouvre le jeudi 12 octobre, à Washington, entre Israël et l'Egypte, avec la « participation active » *des Etats-Unis, le ministre des affaires étrangères, M. Boutros-Ghali, et l'ambassadeur d'Egypte à l'ONU ont souligné que leur gouvernement ne cherche pas de* « paix séparée »*; le président Sadate a déclaré que l'Egypte, ayant fait* « son devoir » *dans la recherche d'une solution globale,* « ira de l'avant avec Israël ». *Le roi Hussein de Jordanie a répété que la Jordanie n'était pas* « engagée » *par les accords de Camp David.*

Au Liban, le cessez-le-feu demeure fragile, en attendant le retour du président Sarkis, qui poursuit sa tournée dans les pays arabes du golfe en vue de faire redéfinir la mission de la FAD. Sur le plan de la sécurité, la radio phalangiste a fait état, ce mercredi matin, de quinze morts au cours des dernières vingt-quatre heures aux accès nord et sud-est de Beyrouth « à la suite de l'activité des francs-tireurs syriens ». (Lire p. 34.)

De notre correspondant

Washington. — M. Carter n'a pas l'intention, à l'occasion des négociations israélo-égyptiennes, d'abandonner le rôle de « *témoin actif* » qui est le sien depuis le sommet de Camp David. Abordant le sujet au cours d'une conférence de presse *mardi 10 octobre, le président américain* n'a pas hésité à donner son avis sur les deux principales questions en litige à la veille de cette rencontre : le lien à établir entre la négociation israélo-égyptienne et celle qui doit conduire à la mise en place d'un exécutif autonome en Cisjordanie et à Gaza, d'une part, l'affaire des colonies juives dans ces territoires, d'autre part.

Sur le premier point, la position de M. Carter est, à l'image de celle de l'Egypte, *contradictoire. D'un* côté, a-t-il dit, les deux négociations ont une « *relation mutuelle* » sans être « *légalement liées* ». Les deux sujets seront donc abordés, selon lui, par les délégations réunies à Washington. Mais, de l'autre, le président américain ne croit pas que son collègue égyptien « *permettra qu'un seul élément du règlement pour la Cisjordanie et Gaza empêche la conclusion d'un traité entre l'Egypte et Israël* ». Cet élément ne *devrait notamment pas être* le différend sur les colonies juives. Celui-ci, pourtant, « *reste ouvert* », Israël n'ayant pas donné les explications demandées et les Etats-Unis maintenant que ces colonies « *illégales* » sont un « *obstacle à la paix* ».

Il est assez probable que le président réussira à faire prévaloir sa thèse — analogue à celle de l'Egypte — sur le « *parallélisme* » des deux négociations. On fait valoir dans les *milieux informés que rien, dans les* accords de Camp David, n'interdit à l'Egypte et à Israël de mener seuls la première partie des discussions sur la Cisjordanie et Gaza, pas même l'absence de la Jordanie, qui est « invitée » à s'y joindre, mais dont on pourra se passer. Cela est surtout vrai pour la première phase, qui doit conduire à l'élection de représentants des Palestiniens.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 6.)

Attentats en Italie

L'« interrogatoire » d'Aldo Moro ne sera pas rendu public

Après l'assassinat d'un haut magistrat à Rome, le 10 octobre, un professeur de Naples, responsable du secteur de criminologie à la prison de Poggioreale, a été tué ce mercredi 11 octobre en début de matinée. Le meurtre a été revendiqué par le mouvement Prima Linea, proche des Brigades rouges. Ses auteurs ont pu s'enfuir.

La reprise du terrorisme après les arrestations opérées à Milan, indique que les Brigades rouges et leurs mouvements annexes sont très décentralisés et que chaque groupe agit pour son propre compte, en vue du même objectif : la déstabilisation de l'Italie.

De notre correspondant

Rome. — Aux carabiniers, qui viennent de découvrir plusieurs bases terroristes à Milan, les Brigades rouges ont voulu répondre par un assassinat. C'est un haut magistrat, une fois de plus, qui a été leur cible : M. Girolamo Tartaglione, conseiller de cassation, directeur des affaires pénales au ministère de la justice. Deux jeunes gens l'attendaient devant la porte de son domicile romain le mardi 10 octobre au début de l'après-midi. Froidement, comme des professionnels, ils lui ont tiré deux balles dans la nuque, le tuant sur le coup (*nos dernières éditions du 11 octobre*).

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 4.)

Des projets révisés pour Paris

- **LES HALLES : M. Chirac va présenter son plan**
- **LA VILLETTE : un auditorium mais ni logements ni hôpital**
- **LA DÉFENSE : le président du conseil régional demande l'arrêt des constructions**

Les grands projets d'équipement sont remis en cause, notamment dans la capitale et sa banlieue.

Le maire de Paris va dans quelques jours annoncer un « plan Chirac pour les Halles » qui réduit sur plusieurs points les ambitions antérieures. Une délégation du groupe socialiste du Conseil de Paris a été reçue ce mercredi à l'Hôtel de Ville pour présenter ses propres projets. L'auditorium de musique prévu aux Halles sera édifié à La Villette, mais on renonce à construire sur l'emplacement des anciens abattoirs les logements et l'hôpital initialement envisagés.

M. Michel Giraud, président (R.P.R.) du conseil régional d'Ile-de-France, vient pour sa part, dans une lettre au premier ministre, de demander que soient arrêtés à leur stade actuel les programmes immobiliers du quatier de la Défense. Il s'agit, déclare-t-il, d'abandonner « une conception expansionniste de l'aménagement régional ». *En même temps, le conseil régional d'Ile-de-France va réviser en profondeur le schéma d'urbanisme de la région parisienne mis au point en 1965.*

On savait depuis le mois d'août que le projet de construire un grand auditorium de musique, lancé par le chef de l'Etat, avait peu de chance de se réaliser aux Halles. Des études acoustiques au résultat incertain permettent aujourd'hui de déclarer officiellement que cet emplacement, au-dessus d'une grande gare souterraine, n'est pas sans risque.

Le président de la République tire ainsi son épingle d'un jeu complexe et dangereux... pour concentrer son attention sur les terrains de La Villette, qui appartiennent à l'Etat : le Musée des sciences et de l'industrie y sera construit dans la salle des ventes, confirme le communiqué publié, mardi 10 octobre, par l'Elysée, ainsi que le grand auditorium de musique. Les 55 hectares des anciens abattoirs deviennent ainsi le nouveau « fourre-tout » de l'aménagement de la capitale.

Menée à bien en deux temps — août et octobre — la retraite de M. Giscard d'Estaing des Halles rend toute sa liberté au maire de Paris. Celui-ci a pris récemment connaissance d'un dossier qui appartient essentiellement à son premier adjoint, M. Christian de La Malène, président de la Société d'économie mixte d'aménagement des Halles (SEMAH).

Le maire de Paris devra faire connaître dans les prochaines semaines ses décisions sur la forme et le contenu du bâtiment Lescot ; l'utilisation du sous-sol encore disponible près de la Bourse du commerce ; l'esquisse générale du jardin de surface.

(Lire la suite page 29.)

Un entretien avec M. Charpentié

« La C.G.C. prête à créer une assurance-chômage complémentaire pour les cadres »

La Confédération générale des cadres vient d'annoncer qu'elle convoquait un congrès extraordinaire le 28 octobre. A l'ordre du jour : la dégradation de la situation économique et sociale, la politique fiscale et une proposition « pour pallier le blocage patronal et gouvernemental concernant l'indemnisation des chômeurs ».

La centrale va donc durcir son attitude vis-à-vis du premier ministre, et M. Yvan Charpentié, président de la C.G.C., en donne les raisons en répondant ci-dessous aux questions que nous lui avons posées. Il explique aussi le mécanisme de son projet d'aide supplémentaire au personnel d'encadrement privé d'emploi.

Les divergences entre la direction de la C.G.C. et sa fédération la plus importante — celle de la métallurgie — devraient aussi être évoquées lors de ce congrès : cette fédération, dirigée par M. Marchelli, diffère le paiement de la majeure partie de ses cotisations — *1 300 000 F — au risque* de perturber la bonne gestion de la centrale. M. Charpentié a préféré ne pas aborder ici ces questions internes.

Un congrès extraordinaire est convoqué le 28 octobre

« A la suite des entretiens que le ministre du travail a engagés avec les syndicats sur les problèmes de l'emploi, la C.G.C. a été la seule organisation à ne rien déclarer. Ce silence ne s'explique-t-il pas par la gêne de devoir critiquer un gouvernement qui défend votre thèse du libéralisme ?

— Notre silence était motivé par deux raisons : tout d'abord nous avons voulu conserver la primeur des résultats de l'entretien aux trois cents délégués du comité confédéral ; ensuite nous pensions nécessaire, en cette rentrée sociale faussement calme, de prendre le temps de la réflexion avant de faire état de notre position. Ce matin nous avons réalisé notre rentrée publique, et nous ne sommes pas gênés de formuler des critiques.

» Je reconnais à M. Boulin une certaine bonne volonté : c'est le cas pour certaines propositions *qu'il nous a faites*, en particulier la création d'un fonds spécial d'adaptation, la réforme de l'A.N.P.E., les mesures pour l'encadrement, en particulier pour les mille emplois expérimentaux. Ceci étant, ces propositions nous paraissent insuffisantes pour faire *face à la croissance du chômage*, qui se poursuivra jusqu'en 1983-1985 à raison de quatre vingt mille à cent vingt mille demandes d'emploi supplémentaires par an, s'il n'y a pas un partage du travail. En 1983-1985 la tendance se renversera en raison de l'évolution démographique.

— Pour atteindre quel niveau de chômage ?

— Si rien n'est fait pour réduire la durée du travail (semaine, année, etc.), le chômage pourrait avoisiner, en 1983-1985, le cap des deux millions de demandeurs d'emploi avec une aggravation plus importante du chômage secouru, puisque l'augmentation annuelle du taux de productivité (4,5 %) devrait dépasser celle du taux de croissance économique. Ce sera une période très dure à traverser, car, au-delà d'une apparence des chiffres globaux, il y aura une accélération de la mobilité en raison du redéploiement industriel.

Propos recueillis par J.-P. DUMONT et JOANINE ROY.

(Lire la suite page 30.)

La visite en France de la reine du Danemark

(Lire page 3 l'article de notre envoyée spéciale à Copenhague.)

AU JOUR LE JOUR

A MOSCOU !

Quand M. Jean-Pierre Soisson annonce que si nous allons à Moscou aux Jeux olympiques de 1981 ce sera pour gagner, c'est beau comme du Rouget de Lisle.

Quand il prévient qu'il n'enverra au champ d'honneur aucun représentant d'une discipline où nous serions ridicules face à l'adversaire, c'est poignant comme la flamme olympique.

Quand il précise que l'élite ainsi triée sur le volet représentera un peu moins d'une centaine d'athlètes, c'est généreux comme tout.

Et quand on entend le ministre de la jeunesse et des sports nous faire part de si grandes choses, on ne peut s'empêcher de penser que, si la médaille est d'argent, le silence est d'or.

BERNARD CHAPUIS.

AU FESTIVAL D'AUTOMNE

Temps, espace, Japon

Une exposition de calligraphie japonaise contemporaine s'est ouverte récemment à la chapelle de la Sorbonne. Une autre exposition, qui est une sorte de voyage à travers un concept spécifiquement japonais : le *Ma* (que nous traduisons par espace-temps), s'inaugure aujourd'hui au Musée des arts décoratifs. L'une et l'autre de ces expositions accueillent déjà et vont accueillir jusqu'en décembre, (ainsi que le Théâtre d'Orsay, le Théâtre des Champs-Elysées, le musée Guimet), de la danse et de la musique japonaises contemporaines et traditionnelles.

A cet ensemble japonais, orchestré par le Festival d'automne et son responsable, M. Michel Guy, il faut ajouter celui du Festival de Paris, dirigé également par M. Michel Guy. Y sont présentés beaucoup de films de jeunes cinéastes et des inédits. Tandis que ressortent, sur les écrans parisiens, après une longue nuit, quelques-uns des chefs-d'œuvre des *monstres sacrés du cinéma* japonais.

Enfin, à quelques kilomètres de Paris, le Centre des arts et loisirs du Vésinet consacre depuis septembre un mois au Japon : peinture, danse, musique, arts martiaux...

Coïncidence ou non, la rentrée culturelle parisienne se fait donc dans une large mesure sous le signe du Japon. Ce Japon qui a ses sonorités, ses couleurs, ses gestes, son rythme propres, difficiles à approcher pour nous Occidentaux, qui avons nos sonorités, nos couleurs, nos gestes, nos rythmes et beaucoup d'images toutes faites sur l'empire du Soleil Levant. Ce « spécial Japon » du « *Monde des arts et des spectacles* » essaie de rendre compte de cette difficulté, de cette différence, modestement, sans doute, car le tissu est trop dense, trop serré, trop fin pour être traversé en quelques feuillets.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(Lire nos articles pages 13 à 17.)

Le Monde

idées

ÉCOLE

Notre éducation est une colonisation

par MICHEL ARROUAYS et DONALD MOERDIJK (*)

LA réflexion théorique, y compris quand elle se veut critique, a-t-elle suffisamment dégagé la nature fondamentalement *destructrice* des institutions éducatives ?

On se souvient encore du sort subi naguère par les petits Bretons à qui l'on *pendait* un sabot au cou quand ils employaient leur « dialecte » ou des difficultés rencontrées par les Sénégalais pour se *reconnaître* dans des ancêtres gaulois. Mais s'est-on rendu compte qu'en réalité tout le monde a été logé à la même enseigne et qu'il en va encore de même aujourd'hui ? Qu'à la base de notre système d'éducation il y a d'abord la destruction d'une culture qui existe déjà chez l'enseigné ? Que l'on combat l'originel, le naïf, le spontané comme une maladie pour ensuite administrer une autre culture, une culture déjà achevée et venue de l'extérieur ?

En premier lieu, la méthode consiste à faire le vide pour ensuite implanter du préfabriqué. Cette seconde partie de l'opération, conçue comme une aide, se révèle, en fait, n'être qu'une *assistance*, comme tant d'autres « aides ». Car nous trouvons ici à l'œuvre une logique que l'on ne connaît que trop dans d'autres domaines : l'urbanisme avec ses « rénovations », l'économie avec « l'aide aux pays en voie de développement », l'aménagement du territoire avec ses « équipements ».

On favorise le dépérissement de ce qui existe déjà, qui est enraciné dans une tradition historique, pour ensuite le liquider et le remplacer par quelque chose qui va répondre servilement aux normes de quelque pouvoir central. C'est ainsi que *régions*, secteurs, pays entiers, se trouvent enrôlés de force dans des systèmes de domination, et des individus, pauvres, certes, mais autonomes, *sont transformés en objets* d'autrui.

L'école équipe l'enseigné en connaissances comme on équipe les Alpes en stations de ski et les côtes en marinas.

De *réforme en réforme*, il n'y a eu qu'un renforcement de cette aliénation. Si l'école se meurt, ses médecins n'ont été capables ni de diagnostiquer son mal ni de le traiter. Les propositions quantitatives des partis d'opposition — davantage de crédits, de personnel, de locaux, de matériel — ne sont pas de nature à changer la situation. Ce n'est pas en augmentant les crédits militaires que l'on maintient forcément la paix. Tiraillée entre les injonctions venues d'en haut et les marchandages entre groupements d'intérêts, jamais l'école n'a été faite par l'ensemble de ceux qui sont partie prenante — et d'abord les enseignés, — tous, à tous les titres, agissant d'égal à égal.

L'éducation destructrice

Que l'on questionne quelqu'un pris au hasard, de l'homme de la rue aux plus illustres, sur la raison d'être de l'école, et il répondra qu'il faut une école pour transmettre un savoir, le savoir, à la limite des savoirs. Ceux qui la fréquentent sont les enseignés, c'est-à-dire ceux qui ne savent pas. Ils viennent y trouver l'enseignant qui, *lui*, sait. Tout ceci semble très clair. Et c'est ici justement que les dés sont pipés. Contrairement à ce que chacun s'imagine, l'opération de transmission du savoir n'est pas première dans le temps. Elle repose sur une manœuvre préalable qui est toujours passée *sous* silence : la *disqualification* d'un savoir-faire qui aboutit à la déqualification d'un individu. Chez celui qui arrive à l'école, enfant ou adulte, un savoir existe déjà. Mais ce savoir a le tort de ne servir qu'à ceux qui le possèdent.

Venu pour développer ses pouvoirs, l'enseigné se les voit confisquer.

L'ancien paysan qui arrive à l'usine possède une qualification bien plus complexe que celle des ouvriers les mieux qualifiés. On trouve cependant normal de les récuser au nom de la machine industrielle dont le paysan est appelé à devenir un rouage. De même, l'enfant arrivant à l'école ne vient pas du néant. C'est déjà une personne. Son *expérience* antérieure, aussi brève soit-elle, lui a permis de forger une connaissance pratique et les rudiments d'une théorie de ce qu'il a vécu. Il sait se débrouiller avec les choses et les gens. Il s'y est déjà construit un monde, et, dans ce monde, il se meut *naturellement*. C'est cet acquis qui *n*'est pas reconnu.

Dès le début de l'enseignement est mise en œuvre une stratégie de *déconstruction* : on déblaie tout, on fait le vide. Ce vide, du reste, commence de façon significative en classe par le silence dans lequel la parole de l'enseignant va s'élever. On ne reconnaît pas que l'enfant arrive avec quelque chose, en particulier un mode d'insertion dans le milieu et un rapport avec celui-ci, sur lequel on pourrait s'appuyer. Il est posé en axiome que l'enseigné c'est le sauvage, la sauvagerie étant condamnable.

On ne peut s'empêcher de penser à la stratégie adoptée jadis par le christianisme vis-à-vis des religions païennes ? L'enseigné est privé de son expérience par un système d'interdits, de négations, de bloquages. On vise tout particulièrement le corps, ce corps qui a appris à habiter le monde, à prendre la mesure des choses, à les manier et à les maîtriser. Ce corps sera progressivement réduit à un cerveau reliant œil, oreille et main, le tout supporté par une paire de fesses. Sur les bancs de l'école, il faut bien asseoir ses connaissances ! Tout le reste, les autres sens, les membres, les viscères, leur façon en même temps si individuelle et si traditionnelle d'être au monde (en un mot : l'adresse physique, la sensibilité, l'imaginaire), est considéré comme venant du diable.

Les capacités naturelles de communication (par le geste, par l'action : les enfants jouent parfaitement ensemble sans avoir à parler la même langue, le jeu lui-même fondant et véhiculant la communication) font l'objet d'un interdit, tout comme les capacités traditionnelles (le « dialecte »). N'est acceptée que la langue *officielle*. On s'efforce de ne laisser subsister qu'un être abstrait s'exprimant uniquement par l'intermédiaire des codes qu'on lui apprend : classifications et quantifications des sciences, qualités normalisées des disciplines « humanistes ».

Que notre propos ne soit pas trahi. Il n'est nullement question de prôner quelque spontanéisme ou « innéisme » mythique. Si l'on nous objecte que ce qui différencie l'homme de l'animal c'est ce détour, cette élaboration, cette culture, qui lui fait transcender un instinct premier borné, c'est que l'on refuse de voir qu'il y a dévoiement dans l'enseignement français. Sous couvert d'atteindre ce but, il impose une croissance artificielle à l'enseigné, croissance qui n'a plus guère de rapport avec le développement d'un individu.

De cette disqualification systématique vient la nécessité d'assister l'élève. Ayant démoli, l'enseignant, tout comme le promoteur immobilier, doit reconstruire du neuf, du propre, du « *rationnel* ». Et la raison scolaire ne sera pas plus subtile que celle des bétonneurs. Cependant, car la sécheresse de ces formes abstraites que l'architecte, depuis belle lurette, n'arrive plus à recouvrir d'un voile de beauté, l'enseignant réussit encore de nos jours à les faire passer pour vérité.

Le savoir scolaire et universitaire sera légitimé par son caractère sacré : le *corpus* des savoirs s'imposera moins par sa rationalité éminente et exclusive que par le vide dans lequel il fait son apparition, son épiphanie. En privant le nouvel arrivant de tout ce qu'il a, on ne se borne pas à en faire un inférieur, on instaure en lui une différence radicale, comme s'il appartenait à une espèce autre. De cet état coupable, il ne pourra se racheter qu'en s'ouvrant sans réticence à la grâce : celle que l'école veut bien lui accorder.

En laïcisant l'enseignement, on n'a rien changé à son autoritarisme théocratique : c'est toujours par la foi et les œuvres que l'élève sera sauvé. Grâce à elles, il s'élèvera *progressivement* dans *le ciel* des idées reçues. Par mimétisme, nécessairement, car, pour pouvoir créer, il faut être soi-même. L'élève imitera donc le maître. Qui n'a pas remarqué dans le passage de la maternelle, restée relativement libre, sans *programme*, à *l'école primaire*, programmée, la perte de toute créativité ? La disqualification initiale conduit inévitablement à faire de l'élève ce singe savant que son dresseur contemple avec une approbation ironique.

Il apprend des réponses sans questions : disqualifié, comment pourrait-il questionner ? Quand il apprendra à poser des questions, ce sera toujours sur la base de réponses préalablement apprises. Un deuxième type de vide, l'abstraction, s'ajoute ainsi au premier, obtenu, lui, par la disqualification initiale. Comment s'étonner alors de cet effroi devant la culture qui habitera l'élève sans doute jusqu'à la fin de ses jours, et sur lequel s'appuieront tous les terrorismes intellectuels ?

Une supercherie conduit actuellement à préconiser « l'autonomie » *pour faire l'économie de la présence* physique rétribuée d'un enseignant... mais en amenant l'élève à intérioriser celle-ci. Au lieu de se créer, l'élève doit recréer en lui-même un modèle à suivre. Une autonomie véritable fait d'autrui non pas un modèle ni non plus une pâte à modeler, mais un égal. L'enseignant et l'enseigné devraient établir sur cette base une collaboration sans relation hiérarchique. N'est-ce pas là ce que chacun sait déjà faire : apprendre de ceux que l'on rencontre, tirer de la vie sociale elle-même une éducation, sans pour autant entrer dans une relation de subordination ? Cette égalité, cependant, n'exclurait pas une différence entre enseigné et enseignant ; bien au contraire, elle l'impliquerait. En renonçant à imposer un modèle, l'enseignant reconnaîtrait à l'élève sa différence.

Cette éducation, au lieu de développer chez l'individu ses pouvoirs natifs, lui révèle un besoin : le *besoin* de savoir ce qui lui est étranger, besoin qui se démultiplie aussitôt en une série de sous-besoins dont chacun porte sur un devoir déjà institutionnalisé. Sous cet aspect aussi, cette conception du progrès n'est que trop connue en d'autres domaines. On *brise* les autonomies ; miraculeusement, des besoins se font sentir ; on « aide » à les satisfaire. Produire de l'ignorance pour justifier *la* savoir dont elle a besoin. Voilà le fondement présent de la fonction enseignante. Faire entrer dans le système établi des besoins, donner aux aspirations une forme « utile », telle est la véritable nature de ce que l'on appelle aujourd'hui (l'expression est atrocement révélatrice) la « formation ». Seuls ses techniciens ne comprennent pas pourquoi il faut toujours la forcer. Les enseignés, eux, résistent, sourdement, le plus souvent inconsciemment, plus ou moins efficacement selon le rapport des forces.

Certains collaborent. Ils finissent par être formés, informés, par acquérir une « culture ». Ils seront sauvés. Le lumineux chemin des « carrières » et de la promotion sociale s'ouvre à eux. Le tour de passe-passe est achevé : au développement des pouvoirs de l'individu s'est substituée l'obéissance au pouvoir.

Ceux qui rejettent cette culture seront à leur tour rejetés dans les ténèbres extérieures, parmi les prolétaires et les marginaux. De là vient que l'éducation n'est pas considérée comme un accroissement du savoir de la communauté ou du peuple, mais simplement comme un placement qui permet d'accéder à des privilèges (même minimes). Dans les couches populaires également, on adhère ainsi à un système dont le but est de se perpétuer en dégageant des « élites », et en hiérarchisant le reste de la société dans des relations de dépendance.

Dans ces conditions, la culture est réduite à un conditionnement : elle ne répond pas aux questions que l'enseigné se pose effectivement, questions suscitées par sa propre expérience, questions portant donc sur le réel et non sur l'univers fictif des livres. Au lieu de s'aider du livre pour lire le monde, l'enseigné, prisonnier des litanies, imite ce livre. La création personnelle est supplantée par la mimétique impersonnelle. Le *maxima debetur puero reverentia* est trahi : l'originel qui devrait être respecté pour ouvrir la voie à une poétique originale dépérit. L'école est embourbée dans l'ornière mortelle de l'obligatoire.

Une autre façon de penser le temps...

Les résistances, parfois, sont actives. Elles s'expriment en opposant à la culture scolaire et universitaire une autre culture, une autre façon de vivre et de penser le temps, l'espace, les hommes... Au cours monocorde du professeur, on préférera la musique pop ; au pupitre éternel (que les vicissitudes de l'histoire ont transformé en fauteuil, voire en chaise), la moto...

C'est sans doute parce qu'elle fait pièce à la culture scolaire que cette contre-culture est si aisément, si invariablement, récupérée. Non pas action spontanée, mais réaction contre une forme imposée, elle en partage le fondement : l'aliénation première. Sa pauvreté esthétique est de même nature que la pauvreté de l'abstraction scolaire. Une fois le vide fait, le vieux quartier démoli, le terrain vague n'est occupé que par le bidonville ou le béton. Les couleurs criardes de la contre-culture n'abolissent pas la tristesse des locaux scolaires, mais comblent un vide. Les deux sont complémentaires. Notre éducation est une colonisation.

(*) Michel Arrouays est assistant à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud et Donald Moerdijk est assistant associé.

Pour une réaction pédagogique

POURQUOI ne pas dire son angoisse de parent d'élève devant la pédagogie actuelle ?

Nous sommes dans un monde de concurrence et de compétition. Les blocs s'affrontent, les pays industrialisés mènent une guerre économique les uns contre les autres, le tiers-monde revendique. En France, comme ailleurs, dans l'administration et dans les entreprises, trouver un emploi et progresser dans la hiérarchie suppose le sens de l'effort, le souci du résultat, la conscience de la concurrence. Je ne sais si ce monde est laid ou beau, cynique ou moral. Je constate qu'il est.

Je constate, en même temps, que l'organisation de l'enseignement tend à faire vivre les élèves du second degré dans un monde qui ignore l'effort, la concurrence et la sélection. La tendance continue, depuis près de vingt ans, est de clore ces classes d'âge dans une couveuse sociologique dont elles sont brutalement expulsées après le bac. Ainsi ajoute-t-on un traumatisme majeur à celui de la naissance, dont on se préoccupe tellement. Tous ceux qui sont déjà engagés dans la vie constatent la stupeur accablée de leurs cadets, plongeant hors du secondaire comme un parachutiste rétif hors de l'avion.

Promouvoir l'effort, la concurrence et la préparation à la sélection dans la pédagogie n'est pas vouloir un retour au passé. On sait trop comme était faible l'efficacité de l'enseignement traditionnel et comme il était orienté vers la reproduction de la structure des classes. Mais ce que l'on fait pour l'améliorer l'a, comme souvent, aggravé. Il reste à imaginer une pédagogie qui allierait l'efficacité à la justice.

JEAN-PHILIPPE CASTAN.

Réplique à... Jean-Louis Azéma

PAVILLON HAUT !

par ANDRÉ HENRY (*)

SOUS le titre suggestif « A la dérive », Jean-Louis Azéma, enseignant au lycée de Fresnes, rédige dans le numéro du *Monde* du 22 septembre, un article de réflexion à partir d'une déclaration que j'ai faite le 24 mars, et d'une autre venue à la même époque du porte-parole de l'Elysée.

Je me garderai de porter jugement sur les cheminements de pensée de l'honorable correspondant du *Monde* et sur les conclusions qu'il croit pouvoir tirer d'un prétendu lapsus de ma part.

« La FEN n'est pas une confédération de travailleurs. » Voilà les quelques mots qui ont conduit M. Azéma à imaginer un tableau assez apocalyptique de l'éducation nationale dont je porterais la responsabilité en collusion avec le porte-parole de l'Elysée. J'avoue avoir été troublé devant l'évidence d'une telle infamie ou d'une telle inconscience.

D'autant que, pour brouiller les pistes, mon censeur d'un jour m'accuse en conclusion de pratiquer un *« ouvriérisme impénitent »*.

Laissons de côté, parce que ce n'est pas contestable, le droit de quiconque de rassembler les mots ou les phrases prononcées par les uns et les autres, et d'en tirer ce qui lui semble bon.

Je veux seulement en appeler à la bonne foi de l'auteur.

S'il n'est pas syndiqué à la FEN, c'est déjà assez inexcusable de solliciter les mots pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils signifient, en vue d'une démonstration assez laborieuse.

S'il est syndiqué à la FEN, c'est vraiment impardonnable de connaître aussi mal, ou aussi peu, l'orientation, les analyses et les prises de position de sa propre organisation.

Parlons clair : depuis toujours, la FEN s'affirme comme une organisation de travailleurs de l'éducation, de la recherche et de la culture. Cette expression figure, sans aucune exception, dans tous les textes de congrès, et plus généralement dans tous les textes qui ont une certaine importance ; depuis toujours la FEN — qui a appartenu autrefois à la C.G.T. au temps où celle-ci était unitaire et qui a pour objectif la réunification syndicale dans une seule grande centrale neuve et hardie — s'est affirmée comme une composante du monde du travail ; depuis toujours les enseignants qui forment les deux tiers de la FEN et qui côtoient dans les établissements d'autres membres de la FEN, travailleurs de l'administration, de la gestion, des services, etc., ont marqué concrètement leur solidarité avec les travailleurs des entreprises, du commerce ou de l'artisanat et bien souvent ont participé à leurs luttes.

La dernière période que nous venons de vivre n'illustre-t-elle pas cette évidence : quand la FEN disait à peu près seule en février 1977 qu'à la politique globale du pouvoir il fallait concevoir une riposte globale des travailleurs, n'était-ce pas justement pour marquer son refus que l'on isole les travailleurs de la fonction publique, et plus précisément ceux de l'éducation nationale, de la recherche et de la culture, en les lançant dans des actions séparées ? J'ajouterai qu'il suffit de participer à l'un quelconque des meetings ou des rassemblements auxquels les responsables de la FEN sont conviés pour s'apercevoir combien il est vain de faire croire que la FEN rejetterait l'idée que ses membres soient considérés comme des travailleurs.

C'est l'idée contraire qui est exprimée avec force, le plus souvent sous cette forme : *« Nous sommes dans notre vie quotidienne des travailleurs de l'éducation, de la recherche et de la culture, nous sommes aussi des travailleurs de l'Etat, mais nous sommes d'abord des travailleurs, avec tout ce que ce mot implique d'engagement, de responsabilité et d'idéal. »*

Ah, combien de fois l'ai-je répétée cette phrase qui entraîne toujours l'adhésion massive des participants. Et je me souviens tout particulièrement de cette ovation émouvante que de tels propos avaient suscité lors du meeting commun C.G.T.-C.F.D.T.-FEN le 15 février 1977 avec la participation d'Edmond Maire et de Georges Séguy.

Je ne savais pas qu'il existait encore quelqu'un pour douter de ce qui est le fond même de l'orientation de la Fédération de l'éducation nationale.

Reste ce qui serait un « lapsus » !

Même pas.

Après les élections de mars 1978, F.O. et la C.F.D.T. ayant demandé à être reçus à l'Elysée par le président de la République, celui-ci fit savoir qu'il recevrait les organisations syndicales représentatives. La C.G.T. accepta et une rencontre fut fixée.

La FEN, qui ne demandait rien, fit savoir son accord sur le principe, mais effectivement aucune rencontre n'eut lieu, sous le prétexte affirmé par le porte-parole de l'Elysée que la FEN n'était pas une « organisation économique ».

Ce n'est pas le lieu ici de discuter du bien-fondé d'une telle affirmation. Elle est trop ambiguë pour ne pas apparaître comme une échappatoire. Mais nous avons quelques idées sur ses raisons profondes. Le 24 mars j'étais interrogé par France-Inter de la façon suivante : *« Vous n'avez pas reçu, vous, d'invitation à l'Elysée. Pourquoi ? Parce que vous n'êtes pas un syndicat économique ? »*

Ma réponse était claire : *« La FEN n'est pas une confédération de travailleurs. Elle ne prétend pas l'être d'ailleurs, etc. »*

C'est ce que le journal *le Monde* a fidèlement rapporté le lendemain. Six mois après, et malgré un engagement écrit du secrétaire général adjoint de l'époque à l'Elysée, la FEN n'a toujours pas rencontré le président de la République, ce qui peut donner un éclairage bien précis à la double appréciation que j'avais formulée le 24 mars.

La FEN n'est pas une « confédération » syndicale, et elle ne prétend pas le devenir. Cela a été réaffirmé maintes fois depuis sa reconnaissance officielle comme sixième organisation représentative française.

Mais tout en reconnaissant, pour répliquer au porte-parole de l'Elysée, que la FEN n'était pas une confédération de travailleurs, il s'agissait pour le secrétaire général de la FEN de mettre l'accent sur l'importance, pour la nation elle-même, des problèmes que nous posons : ceux de l'éducation et de la formation des hommes, c'est-à-dire des travailleurs de demain.

Que l'on se rassure, la FEN sait ce qu'elle veut et où elle va. Qu'on ne compte pas sur une dérive de sa part. Non pas « confédération » de travailleurs, mais organisation de travailleurs : c'est pavillon haut et sans complaisance que nous poursuivrons notre route.

(*) Secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale.

Le Monde

étranger

L'ÉVOLUTION DES PAYS SCANDINAVES

DANEMARK

La coalition gouvernementale des sociaux-démocrates et des libéraux se heurte à la méfiance des syndicats

La reine Margrethe II du Danemark fait à partir du jeudi 12 octobre une visite officielle en France, patrie d'origine de son époux le prince Henrik. Depuis l'avènement en l'an 900 du roi Gorm le Vieux, le Danemark a toujours été une monarchie, absolue d'abord et constitutionnelle depuis 1849. Le Danemark moderne — cinq millions d'habitants, — agricole et industriel, a un niveau de vie élevé. Si la population paie des impôts très importants, elle bénéficie en revanche d'une protection sociale solide. Membre de l'OTAN et du Marché commun, ce pays a été frappé, comme d'autres, par la crise économique internationale. De surcroît, cet hiver risque d'être mouvementé : il faut préparer le renouvellement des conventions collectives, ce qui n'ira pas sans mal.

De notre envoyée spéciale

Copenhague. — « *Une révolution est impossible dans notre pays. Comment pourrait-on en faire une tout en tenant un parapluie d'une main ? Les fréquentes averses calment les esprits* », nous déclare M. Arne Melchior, l'un des vice-présidents du Parlement. Son parti, le Centre démocrate, fut créé en 1973 par un dissident social-démocrate. Déplorant le virage à gauche de sa formation d'origine, M. Erhard Jakobsen avait, en refusant sa voix à ses amis, fait tomber le gouvernement social-démocrate de M. Joergensen. Celui-ci venait de succéder à M. J.O. Krag, qui s'était retiré de la vie politique aussitôt après le référendum sur le Marché *commun.*

Petite cause, grands effets. Aux élections qui suivirent, les sociaux-démocrates perdirent une vingtaine de députés. De plus, cinq nouveaux partis apparurent qui obtinrent le tiers des 179 sièges du Parlement. A lui seul, le Parti du progrès de l'avocat Mogens Glistrup en enleva 29 en promettant d'abolir les impôts. Il se maintient depuis en deuxième position derrière les sociaux-démocrates. Le Parlement est morcelé : onze partis sont représentés au *Folketing depuis les élections anticipées* de février 1977.

Une coalition minoritaire

M. Joergensen, chef d'un gouvernement minoritaire social-démocrate, n'a pas voulu, depuis le scrutin de 1973, chercher d'appuis sur sa gauche : il a tenté de gouverner au centre. Le 30 août dernier, il a même fait entrer les libéraux (ex-agrariens) au gouvernement. Cette coalition reste minoritaire : il lui faudra à chaque vote l'appoint de 2 voix. Ce mariage « *de la carpe et du lapin* » ne plaît guère. Le Centre démocrate se félicite, certes, de l'évolution des sociaux-démocrates et il est prêt éventuellement « *à contrebalancer les voix des huit à dix sociaux-démocrates qui pourraient faire défaut à la coalition* ». En revanche, il ne veut pas participer à la recherche d'un gouvernement majoritaire qui serait trop enclin à imposer ses vues aux autres.

Au petit parti radical « *dans le sens français d'avant-guerre* », nous dit M. Petersen, « *nous ne comprenons pas la raison de ce mariage de convenance sans raison* ». Pour lui, en s'alliant aux libéraux, « *les sociaux-démocrates glissent vers la droite, vers un centre qui est devenu conservateur. Or M. Joergensen, alors qu'il était seul et minoritaire, avait une position excellente. Maintenant, pour gouverner, il devra céder aux exigences des libéraux et pourra difficilement mener la politique nettement plus progressiste qu'il disait vouloir appliquer* ».

Mais le principal adversaire de cette coalition des partis ennemis, et le plus dangereux, ne siège pas au Parlement ; c'est le président de la puissante confédération syndicale L.O., M. Thomas Nielsen, cheveux de neige et visage rubicond, ne mâche pas ses mots. Ce gouvernement est « *un avorton extraordinaire. Il ne permet guère une coopération véritable. On veut serrer la vis à la population selon les bonnes méthodes libérales ; cela ne saurait me plaire. Et, puisque le Danemark doit au moins maintenir ses exportations pour faire face à la crise internationale, il faut soigner spécialement le secteur des affaires. Il faut utiliser des moyens directs et indirects d'intervention. On a subventionné de plus en plus depuis la crise pétrolière de 1973, et il faut continuer à le faire. Les entreprises peuvent déduire les investissements des bénéfices. Cette mesure les pousse à investir. Le principe est justifié, mais en fait on prend cet argent dans la poche des autres contribuables. Et il est injuste de favoriser les gros revenus* ».

La démocratie économique

« *Les salariés danois paient 80 % des impôts. La L.O. veut une réforme radicale du système fiscal qui permettrait aux salariés de recevoir une partie des surplus des bénéfices. C'est pourquoi nous avons établi un projet de démocratie économique*, ajoute-t-il. *On ne prendra rien à personne, on ne fera qu'écrémer une partie des bénéfices nets. On amènerait en dix ans, en progressant chaque année d'un demi-point, tout employeur de plus de cinquante personnes, à verser 5 % des salaires à un fonds central, créé par les membres des syndicats, et dont chaque salarié (du secteur privé et public) serait propriétaire à part égale. Le capital ainsi obtenu serait réinvesti pour les deux tiers dans l'entreprise dont il provient, assurant ainsi la sécurité de l'emploi. Ce qui permettrait au personnel d'en contrôler l'utilisation et partant, peu à peu, d'avoir droit de regard et de décision dans l'entreprise. Les salariés auront le droit de se faire rembourser leurs actions au bout de sept ans. Mais plus longtemps ils conserveront leurs actions, moins ils paieront d'impôts au moment où ils en demanderont le remboursement.* »

La démocratie économique n'est évidemment pas le seul souci de M. Nielsen. Ce qui l'a surtout blessé, c'est que, passant outre à toutes ses mises en garde, M. Joergensen l'ait placé devant le fait accompli en décidant de faire entrer les libéraux au gouvernement. Et ce, de surcroît, après des mois d'un travail quotidien entre le premier ministre et le président de L.O. pour mettre au point une série de mesures économiques. M. Nielsen craint que les libéraux, eux, ne repoussent les revendications de L.O. en matière de réforme fiscale, de politique du logement et d'un système de préretraite à des conditions décentes.

En fait, le Danemark va entrer dans l'ère des surenchères réciproques, des menaces constantes de crise. Les négociations préliminaires pour le renouvellement des conventions collectives qui expirent en mars prochain, débuteront dans trois semaines et chacun place déjà ses pions. Pour l'instant, M. Joergensen n'a pas dévoilé son jeu. Dans le discours du Trône du 4 octobre, il s'est contenté de promettre qu'il inviterait d'ici peu « *les organisations qui ont de l'influence sur la vie économique du pays à mettre sur pied, en collaboration avec le gouvernement et le Folketing, une politique des revenus indispensable* ». Pendant qu'il prononçait son discours, quinze mille personnes manifestaient contre la coalition gouvernementale devant le Parlement. A propos des salaires, il s'est borné à dire que tout serait fait pour empêcher une diminution du pouvoir d'achat actuel de la population.

Le patronat se prépare à la bataille

Les partenaires libéraux de la coalition gouvernementale estiment, eux, avoir eu raison de s'allier aux sociaux-démocrates. Le ministre de la justice, *Mme Nathalie Lind*, qui était vice-président du groupe parlementaire et qui a mené les tractations avec M. Joergensen, estime que « *cette stabilité politique devrait faciliter* la solution des *problèmes économiques les plus aigus. Nous n'avons pas l'impression d'avoir trop cédé. Nous avons trouvé des points d'entente. Mais ce n'est pas un gouvernement libéral, et il faut être réaliste (...). Quant à la démocratie économique, les libéraux peuvent approuver l'idée d'une prise de participation dans chaque firme, mais ne sauraient accepter la création d'un fonds central.* »

Au patronat on se prépare à une dure bataille. Dès le 7 octobre, la Confédération patronale a proposé un abaissement des salaires en 1979, la suppression de l'échelle mobile et la conclusion d'une convention collective tous les trois ans et non plus tous les deux ans. Elle sait fort bien que la centrale syndicale L.O. placera haut les enchères et exigera soit l'adoption de la fameuse démocratie économique, soit des négociations habituelles portant sur un relèvement des salaires et une diminution du temps de travail. Le taux de chômage s'est gravement accru depuis quatre ans. Si au début des années 70 il touchait seulement quelque 2 % des deux millions cinq cent mille personnes actives, dont 45 % de femmes, à présent il frappe plus de 7 % d'entre elles.

En novembre, le premier round de négociations salariales consistera en un exposé de positions qui seront par trop divergentes. En décembre, il faudra sans doute que le gouvernement intervienne. « *S'il veut maintenir le niveau de vie des travailleurs*, nous a-t-on dit au patronat dès la fin du mois de septembre, *il faudra bien qu'il y contribue. Bref, nous allons entrer dans une ère de marchandage affreux.* »

Pourtant, le bilan de l'action de M. Joergensen est loin d'être négatif. L'inflation assez forte en 1975 et 1976 (15 %) a été ramenée en 1977 à 12,5 % et pourrait être diminuée en 1978 de cinq à six points. En tout cas, pour les six premiers mois de l'année, le compromis avec les syndicats a porté ses fruits : pour la première fois, les salaires n'ont pas progressé plus rapidement que les prix. En nous recevant le 25 septembre, le chef du gouvernement ne nous a pas caché que ses craintes pour l'année prochaine l'ont poussé à élargir son gouvernement aux libéraux.

La retraite à partir de soixante ans

« *L.O. n'est pas très contente*, nous dit-il. *Je n'en suis pas ravi. J'espère que ce mécontentement ne sera que passager. Il nous faudra mener une politique financière restrictive et une nouvelle politique des revenus. Nous visons certes au plein emploi. Ce serait possible s'il y avait un effort européen et international. Mais le problème du chômage ne pourra sans doute pas, en raison des progrès techniques, être résolu totalement. Dans l'immédiat, pour pouvoir donner des emplois aux jeunes, nous allons proposer les moyens de prendre une retraite anticipée à partir de soixante ans.* »

Son dynamique et jeune ministre du travail, M. Svend Auken, nous explique ce projet qui doit couvrir sept ans de préretraite. Tous ceux qui durant les cinq dernières années ont cotisé à l'assurance chômage ont en fait acquis le droit de bénéficier, comme l'ont tous les chômeurs, pendant deux ans et demi d'une allocation égale à 90 % du salaire. Il s'agirait d'instituer ensuite une autre allocation, dégressive (qui serait la première année de 80 % du salaire) et qui *amènerait en quatre ans et demi* le préretraité à son montant de retraite vieillesse. Le gouvernement escompte obtenir vingt-deux mille départs volontaires. Il veut aussi diminuer l'âge de la retraite dans le secteur public en le faisant passer de soixante-dix à soixante-sept ans. Ce qui libérerait huit mille postes.

D'autre part, le gouvernement entend réduire et limiter les heures supplémentaires. Il souhaiterait qu'elles ne soient plus payées, mais récupérées par des vacances supplémentaires ou servent à un congé payé pour formation professionnelle.

« *Le chômage élevé enregistré ces quatre dernières années est dû*, nous dit M. Auken, *à l'accroissement énorme des forces de travail par rapport aux taux d'activité économique, et ceci même s'il y a bien plus d'emplois qu'auparavant. Il est dû aussi à un accroissement de la productivité du travail plus rapide qu'en France. De plus, en raison de l'allocation de chômage élevée, les industries peuvent facilement mettre à pied le personnel, temporairement ou non.* »

Le Danemark mise aussi sur la construction de l'Europe. Coopérant avec les huit autres pays du Marché commun, d'une part, et ses partenaires habituels de l'Europe du Nord, d'autre part, le gouvernement danois est favorable aux candidatures à la C.E.E. de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal. « *Ce sera lent peut-être*, nous dit M. Joergensen, *mais l'autre terme de l'alternative serait la désunion de l'Europe.* »

« *L'entrée des libéraux au gouvernement ne changera en rien la politique étrangère de notre pays* », nous précise encore le premier ministre, qui se félicite de la coopération bilatérale et, au sein de la C.E.E., entre son pays et la France. En fait, le froid jeté entre Copenhague et Paris par certaines déclarations — trop brutales peut-être, mais les hommes politiques du Nord ont l'habitude de parler franc — de M. Andersen semble oublié. L'ancien ministre des affaires étrangères est aujourd'hui président du Parlement. Et son successeur, qui accompagne la reine Margrethe II, est M. Henning Christophersen, chef du parti libéral, c'est-à-dire le numéro deux du gouvernement.

AMBER BOUSOGLOU.

LE PROGRAMME DE LA VISITE EN FRANCE DE LA REINE MARGRETHE II

— *Jeudi 12 octobre*, la reine du Danemark et le prince Henrik seront accueillis à la gare Saint-Lazare, à 10 heures, par le président de la République. A 11 h. 30, la reine Margrethe II déposera une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu. Elle se rendra à la Maison du Danemark, avenue des Champs-Elysées, avant d'être l'hôte du déjeuner offert par le premier ministre. Après avoir reçu la colonie danoise de Paris, *elle assistera à un dîner* offert par M. Giscard d'Estaing et à une soirée de gala à l'Opéra.

— *Vendredi, la reine du Danemark* se rendra à la Cité universitaire, puis à l'Hôtel de Ville. Dans l'après-midi, elle visitera l'exposition du peintre danois Asger Jorn au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, la collection de masques du Groenland au Musée de l'homme et l'exposition des ordres étrangers au Musée de la Légion d'honneur. Elle offrira, en l'honneur du président de la République, un dîner suivi d'une visite de l'exposition des collections royales danoises au Petit Palais.

— *Samedi*, la reine et le prince Henrik se rendront à Epernay, Reims et Châlons-sur-Marne.

— *Dimanche*, après un service religieux à l'église danoise, le couple royal, rejoint par ses enfants, les princes Frederik et Joachim, quittera Paris pour un séjour privé à Caix, dans le Lot, propriété de la reine.

SUÈDE

Les négociations pour la formation d'un nouveau cabinet sont plus difficiles que prévu

De notre correspondant

Stockholm. — Les négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement en Suède sont plus compliquées que prévu. Chaque parti veut s'assurer les meilleures positions possibles en vue des élections législatives du 19 septembre 1979 et considère que le prochain ministère sera un gouvernement de transition.

Jeudi 5 octobre la coalition paraissait s'être défaite en douceur. Les centristes quittaient le gouvernement en raison de divergences avec les libéraux et les conservateurs sur la question nucléaire, mais regrettaient en même temps « *la bonne ambiance et le bon esprit de collaboration qui existaient entre les trois partis bourgeois dans de nombreux autres domaines* ». Depuis lundi pourtant, les divisions de ces « *amis* » se traduisent par de nombreux crocs-en-jambe.

La position des conservateurs et des centristes

Les positions sont actuellement les suivantes : Le parti libéral de M. Ola Ullsten (39 des 349 sièges du Parlement) veut former un gouvernement minoritaire homogène plutôt que s'allier aux conservateurs « *synonymes de la droite* ». La fédération des jeunes et celle des femmes se sont prononcées publiquement et catégoriquement contre une telle alliance. L'entente avec les conservateurs serait difficile sur la politique économique, l'assistance au tiers-monde ou la politique étrangère. En fait, militants et dirigeants libéraux craignent avant tout de perdre leur place privilégiée entre deux blocs.

Les conservateurs et les centristes sont hostiles à un gouvernement libéral homogène pour des raisons différentes. Les conserveteurs redoutent un virage à gauche des libéraux, voire un « flirt » avec les sociaux-démocrates. Les centristes, qui ont suscité la crise, ont mis des bâtons dans les roues à M. Ullsten en déclarant sereinement lundi 9 octobre que le résultat logique de l'éclatement du gouvernement était une coalition entre leurs deux anciens partenaires qui avaient fait front commun contre eux. Ils ne sont pas contre des élections anticipées. S'ils ont choisi l'opposition plutôt que « *la capitulation sur la question nucléaire* », c'est peut-être pour tenter de regagner une partie de l'audience perdue (6 % de moins d'intentions de vote depuis 1976).

La discorde entre les trois formations bourgeoises satisfait les sociaux-démocrates qui apparaissent à l'opinion publique comme les garants de la stabilité. Mardi soir, M. Olof Palme, déclarait après la réunion du groupe parlementaire : « *Nous avons été jusqu'ici des observateurs de la crise, estimant qu'il appartenait à la majorité bourgeoise du Riksdag de la résoudre. Mais, compte tenu des difficultés qu'ils ont à se mettre d'accord, nous allons peut-être être amenés pour le bien du pays à jouer un rôle plus actif dans ces négociations. Nous sommes prêts à forme un gouvernement minoritaire pour éviter une paralysée de la gestion des affaires du pays, mais nous convoquerons aussitôt de nouvelles élections, car notre objectif demeure un gouvernement social-démocrate majoritaire.* »

Les déclarations du dirigeant social-démocrate ne doivent pas être prises au pied de la lettre : quelques heures plus tôt, M. Palme avait laissé entendre que les sociaux-démocrates (152 sièges sur 349) pourraient éventuellement s'abstenir lors du vote parlementaire sur le nouveau premier ministre, ce qui, indirectement, favoriserait M. Ullsten, le dirigeant libéral. En effe, le premier ministre désigné, selon la Constitution, par le président du Riksdag est accepté si plus de la moitié des députés ne se *prononcent pas contre lui.*

ALAIN DEBOVE.

● *M. Michel Poniatowski* a rendu compte mardi 10 octobre à M. Giscard d'Estaing du voyage qu'il vient de faire en Chine, et à l'occasion duquel il a remis un message du président de la République à M. Hua Kuo-feng (*le Monde* du 28 septembre). A sa sortie de l'Elysée, l'ancien ministre a confirmé que M. Hua Kuo-feng serait l'hôte de la France, à l'invitation du chef de l'Etat, l'année prochaine. La date de cette visite, qui aura lieu à l'occasion d'une tournée européenne du dirigeant chinois, n'est pas encore fixée. D'autre part, l'hôtel Matignon confirme que M. Fang Yi, vice-premier ministre chinois, président de la commission d'Etat pour les sciences et les techniques, séjournera en France du 14 au 21 octobre, à l'invitation de M. Barre.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

● M. RALPH METCALFE, représentant démocrate de l'Illinois, de race noire, qui avait remporté une médaille d'argent aux Jeux olympiques de Berlin, en 1936, est mort mardi 10 octobre à Chicago. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● LA DETENTION PREVENTIVE en Grande-Bretagne d'Astrid Proll, la jeune femme ouest-allemande soupçonnée d'être l'une des fondatrices de la Fraction armée rouge, a été prolongée mardi 10 octobre d'une semaine. Astrid Proll, trente et un ans, fait l'objet d'une demande d'extradition du gouvernement de Bonn. — *(A.F.P.)*

Inde

● L'ARMEE a été placée en état d'alerte et patrouille dans les rues de la ville d'Aligarh (Uttar-Pradesh), où le couvre-feu a été décrété à la suite des émeutes survenues jeudi 5 octobre entre deux communautés. Les affrontements, vraisemblablement entre hindous et musulmans, ont fait entre seize et vingt morts. — *(A.F.P.)*.

Mali

● LE GENERAL MOUSSA TRAORE, chef de l'Etat malien, a déclaré, vendredi 6 octobre, à Bamako, qu'il donnerait « *l'occasion en 1979 au peuple malien de choisir librement les dirigeants qui lui plairont* ». — *(Reuter.)*

Maroc

● LE ROI HASSAN II a procédé, mardi 10 octobre, à un remaniement ministériel. Il a nommé un de ses quatre conseillers, M. Abdelhadi Boutaleb, ministre d'Etat chargé de l'information, en remplacement de M. Mohamed Larbi Khattabi. Le ministère des affaires administratives est confié à M. Mansour Ben Ali qui cède le portefeuille du tourisme à M. Azzedine Quessous, haut fonctionnaire à l'Office chérifien des phosphates. M. Abdellatif Jouhari devient ministre délégué auprès du premier ministre, et M. Driss Slaoui, conseiller du roi, est nommé à la direction générale de la Société nationale des investissements. — *(A.F.P.)*.

Nicaragua

● M. ANDRE DILIGENT, secrétaire général du Centre des démocrates sociaux (C.D.S.), et Mᵉ Jacques Miquel, avocat, président de la commission des droits de l'homme au C.D.S., ont adressé mardi 10 octobre une lettre au président Anastasio Somoza. Ils s'inquiètent des « *conditions de détention de membres des partis de l'opposition et des syndicats* » et demandent « *la cessation des arrestations arbitraires et des mauvais traitements qui sont infligés aux prisonniers* ».

Panama

● LE GENERAL OMAR TORRIJOS abandonne, ce mercredi 11 octobre, ses fonctions de chef du gouvernement, tout en conservant le commandement de la garde nationale, unique force armée du pays. M. Aristides Royo, ancien ministre de général Torrijos, prendra la tête du gouvernement. — *(Reuter.)*

Zaïre

● LE GENERAL MOBUTU, chef de l'Etat zaïrois, se rendra en visite officielle en Angola avant la fin de ce mois, a-t-on appris vendredi 6 octobre à Kinshasa. *Le président Neto avait*, pour sa part, séjourné dans la capitale zaïroise du 19 au 21 août dernier. Cette visite avait scellé la réconciliation entre les deux pays. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Italie

L'«interrogatoire» d'Aldo Moro ne sera pas rendu public

(Suite de la première page.)

Deux heures plus tard — un délai anormalement long, — les Brigades rouges revendiquaient l'attentat par un coup de téléphone à un journal.

Célibataire, âgé de soixante-cinq ans, M. Tartaglione s'apprêtait à prendre sa retraite. Il était l'un des principaux collaborateurs du ministre et avait pour spécialité les rapports juridiques internationaux et les dossiers de grâce. C'est à ce titre qu'il s'occupa de l'extradition de Petra Krause (*le Monde* du 28 septembre 1978) et fut consulté lors de l'affaire Moro. Il se serait opposé à la mise en liberté de Paola Besuschio, membre des Brigades rouges, que les socialistes auraient voulu échanger contre le président de la démocratie chrétienne.

M. Tartaglione appartenait en tout cas à l'une des catégories professionnelles les plus visées par les terroristes : les hauts magistrats, peu connus du public mais affectés à des tâches importantes au ministère de la justice et qui contrôlent les prisons. Deux collègues romains de M. Tartaglione avaient subi le même sort, en février 1977 (Valerio Traversi) et en février 1978 (Riccardo Palma). L'Italie a enregistré au total neuf attentats, souvent mortels, contre des magistrats depuis le début de 1975.

L'assassinat de M. Tartaglione provoque une émotion compréhensible. Il rappelle que les Brigades rouges sont compartimentées : si l'une de leurs « colonnes » (celle de Milan, en l'occurrence) est en difficulté, d'autres peuvent agir indépendamment. Il n'est d'ailleurs pas difficile d'assassiner un homme seul et sans défense.

Sur leur lancée, les carabiniers du général Dalla Chiesa continuent à marquer des points. Ils viennent de découvrir un appartement de Pise qui contenait une petite centrale radio pour intercepter les communications des forces de l'ordre et peut-être de l'armée. C'est une zone d'écoute particulièrement bonne — elle avait été choisie jadis par Marconi pour ses expérimentations en Méditerranée — qui se trouve à proximité de plusieurs bases militaires.

Pour ce qui est de l'affaire Moro, polémiques et rumeurs continuent. Les partis politiques et le gouvernement étaient favorables à la publication de « l'interrogatoire » de l'otage trouvé chez des terroristes milanais. Sans attendre l'autorisation de la magistrature, certains hebdomadaires commençaient même à en publier des extraits assortis de diverses « révélations ». Selon *Panorama*, par exemple, les carabiniers auraient découvert des schémas de lettres préparées par les « brigades rouges » dont l'otage était censé s'inspirer.

Mais le magistrat instructeur, M. Achille Gallucci, vient de jeter un froid en déclarant qu'il n'était pas question de publier le procès-verbal de « l'interrogatoire » de Moro. Pour deux raisons. La première est que le secret de l'instruction serait violé ; la seconde est que *« l'authenticité et la véracité de ce texte ne sont nullement établies »*. M. Gallucci constate au demeurant que les extraits publiés par *l'Espresso* ne coïncident pas avec le document qui se trouve entre ses propres mains. Et il a fait saisir le texte utilisé par l'hebdomadaire. Autre affirmation troublante du magistrat instructeur : les reproductions dactylographiées des lettres de Moro — trouvées elles aussi dans les bases milanaises — ne correspondent pas aux manuscrits originaux.

Il y a donc quelqu'un qui cherche à brouiller les cartes et à entretenir la tension. Les terroristes eux-mêmes ? Ce n'est pas exclu. On peut logiquement s'attendre à d'autres rebondissements.

ROBERT SOLÉ.

Grande-Bretagne

LE CONGRÈS DE BRIGHTON

Le parti conservateur est divisé sur la politique économique

De notre envoyé spécial

Brighton. — Le débat sur le problème du chômage, qui ouvrait, mardi 10 octobre, le congrès du parti conservateur, n'a pas vraiment éclairé l'opinion sur la politique d'un éventuel gouvernement conservateur en matière de salaires. Le discours de M. Prior, ministre de l'emploi du cabinet fantôme, et l'interview télévisée de Mme Thatcher, le leader du parti, ont plutôt mis en évidence les divergences — *« de simples nuances »*, affirment les porte-parole conservateurs — qui opposent, au sein du parti et du cabinet fantôme, ceux qui acceptent un certain degré d'interventionnisme de l'Etat dans l'économie et ceux qui recommandent le retour au libéralisme économique sans entraves.

M. Prior a dénoncé une politique des salaires autoritaire et rigide, mais il ne l'a pas condamnée en bloc. Il a précisé seulement qu'elle n'était pas une solution aux problèmes de l'heure. M. Prior ne considère pas non plus la libre négociation des salaires comme suffisante. Il a insisté sur la nécessité d'une concertation entre le gouvernement, les syndicats et le patronat. Comme le remarque le *Times*, on ne voit pas en quoi cette concertation se distingue d'une politique des revenus. Enfin, M. Prior a clairement indiqué que les conservateurs ne chercheraient plus à affaiblir la position du gouvernement travailliste dans ses discussions avec les syndicats.

Les priorités de Mme Thatcher sont différentes. Dans son interview, elle a exclu qu'un gouvernement conservateur puisse imposer une politique des revenus, et elle a encouragé les syndicats à négocier d'une manière « responsable » avec l'entreprise. Pour Mme Thatcher, la rigide politique gouvernementale des salaires s'est définitivement effondrée, et seule une amélioration de la production permettra d'augmenter les rémunérations. *« Ceux qui travaillent bien doivent pouvoir espérer recevoir davantage »*, a-t-elle indiqué. Les travailleurs doivent bénéficier du succès de l'entreprise, mais ils doivent savoir que des revendications exagérées risquent de mener celle-ci à la faillite. Dans un pareil cas, a-t-elle dit, le gouvernement ne doit pas intervenir pour la sauver. Aucun gouvernement ne saurait garantir le plein emploi, a ajouté le leader tory. A titre d'exemple, Mme Thatcher a cité l'industrie de l'automobile, où la hausse des prix provoquée par l'augmentation du coût de la main-d'œuvre a favorisé, en Grande-Bretagne, la vente de voitures étrangères importées à meilleur marché.

Les observateurs rappelent que le prédécesseur de Mme Thatcher, M. Heath, au début de son mandat de premier ministre, avait tenu un langage identique, mais que, en fait, et sous la pression des évènements, il avait « renfloué » des entreprises comme Rolls-Royce ou les chantiers de la Clyde. Pour le moment, l'ancien premier ministre se tient à l'écart, mais il exprimera ses vues, soit au congrès même, soit dans des réunions annexes. En attendant, M. Walker, qui fut le ministre du commerce de M. Heath, a critiqué vigoureusement Mme Thatcher en soulignant qu'elle ne pouvait espérer rallier les électeurs travaillistes. « *Les meilleures citations du professeur Milton Friedmann* (champion du libéralisme) *ne les pousseront pas en masse vers nous* », a-t-il dit.

D'autre part, sur le front des salaires, aucun progrès n'a été enregistré au cours des premières discussions engagées à Downing Street entre M. Callaghan et les représentants des syndicats. Considérant que les leaders syndicalistes n'ont pas proposé un contre-projet sérieux de lutte contre l'inflation, le premier ministre continue de soutenir fermement sa norme des 5 % de hausse annuelle et considère que les infractions commises par Ford et British Oxygen sont des cas isolés (*le Monde* du 11 octobre). Des sanctions seraient d'ailleurs appliquées à ces deux entreprises.

De nouvelles discussions sont prévues entre le gouvernement et les syndicats. Mais, compte tenu du militantisme de la « base » — comme en témoigne le refus des ouvriers de Ford de reprendre le travail pendant les négociations qui s'annoncent laborieuses, — les perspectives de compromis paraissent s'éloigner.

HENRI PIERRE.

Espagne

LA TENSION ENTRE MADRID ET RABAT

Le roi Juan Carlos ajourne « sine die » son voyage au Maroc

Madrid *(A.F.P.)*. — Le voyage que le roi Juan Carlos devait faire au Maroc en décembre a été ajourné *sine die*, indiquait-on, mardi soir 10 octobre, à Madrid, en raison des déclarations faites le même jour à Washington par M. Mohamed Boucetta, ministre d'Etat marocain chargé des affaires étrangères.

Dans une allocution prononcée à l'Université de Georgetown, le ministre a, en effet, réaffirmé la souveraineté marocaine sur les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla et des îles Zaffarines, en Méditerranée. Soulignant que l'intégrité territoriale du Maroc *« n'a pas été achevée »*, il a, en outre, reproché à l'Espagne d'avoir entravé le processus de décolonisation en retardant *« pendant des années les négociations sur le Sahara occidental et en affirmant que ce territoire était espagnol au même titre que les îles Canaries »*, au lieu de le rétrocéder à Rabat.

Ces déclarations ont créé *« surprise et irritation »* à Madrid, où l'on s'attendait toutefois à une réaction marocaine à la suite du rapprochement esquissé par l'Espagne en direction de l'Algérie et du Polisario pour la recherche d'une solution au conflit du Sahara occidental.

Le voyage du souverain espagnol à Rabat prévu à l'origine pour la fin octobre, avait été ajourné une première fois lundi, Rabat et Madrid ayant décidé d'un commun accord de le reporter en raison du calendrier chargé des deux chefs d'Etat.

● *A Alger*, notre correspondant nous signale que l'agence A.P.S. a publié une déclaration de M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères, repondant à la récente « *mise au point* » de Rabat (*le Monde* du 8-9 octobre). Soulignant que l'Algérie a « *toujours eu la même position* » dans l'affaire du Sahara occidental, M. Bouteflika se réjouit que le Maroc « *admette enfin que cette question ne peut être réglée que politiquement* », mais demande aussitôt : « *Est-ce régler politiquement le problème de ce territoire que de continuer à l'occuper militairement en exterminant sa population et en niant son droit à l'autodétermination ?* »

Le Maroc ayant évoqué l'expulsion d'Algérie, en 1976, de quelque quarante mille de ses citoyens, M. Bouteflika fait observer que *« nonobstant les impératifs de la sécurité nationale, plus de trois cent mille de nos frères marocains sont encore installés dans notre pays »*, et il accuse Rabat d'avoir *« planifié, depuis 1963, au fil des ans, l'expulsion et l'expropriation systématique de la population algérienne au point de la réduire à sa plus simple expression, c'est-à-dire à une vingtaine de milliers de personnes »*.

UN « COMMANDO AUTONOME » ISSU DE L'ETA REVENDIQUE L'ASSASSINAT D'UN GARDE CIVIL

Un « commando autonome » de séparatistes basques a revendiqué, mardi 10 octobre, l'assassinat, lundi, à Elgoibar, au Pays basque espagnol, d'un garde civil, M. Anselmo Duran (*le Monde* du 11 octobre). Le second attentat qui a eu lieu le même jour contre un autre garde civil, à une quinzaine de kilomètres d'Elgoibar, n'a pas été revendiqué.

L'agence Europa Press a annoncé, d'autre part, mardi, que deux membres de l'ETA, MM. Manuel Pellejero et Juan Carlos Ochoa, avaient été arrêtés ces jours derniers à Pampelune. Ils feraient partie d'un groupe de l'ETA actif dans la province de Navarre et qui a déjà été partiellement démantelé.

Le parti nationaliste basque (P.N.V.), dans une note rendue publique à l'issue de la réunion de sa direction, mardi, à Saint-Sébastien, a rejeté *« la violence terroriste au Pays basque »*, et décidé de convoquer une manifestation à Bilbao contre le terrorisme. — *(A.F.P., UPI.)*

ASIE

Cambodge

UNE DÉLÉGATION DU P.C. MARXISTE-LÉNINISTE FRANÇAIS ÉVALUE A QUATRE-VINGT MILLE LE NOMBRE DES « IRRÉDUCTIBLES » CHATIÉS PAR LE RÉGIME

Rendant compte dans une conférence de presse mardi 10 octobre à Paris, de la visite qu'a effectuée, du 9 au 16 septembre au Cambodge, une délégation du parti communiste marxiste-léniniste français, son secrétaire général, M. J. Jurquet, a qualifié « *d'absurdes* » les « *élucubrations de la presse bourgeoise* » sur la répression dans ce pays. S'il y a eu des « *excès*, a-t-il dit, *c'est en raison des circonstances historiques* ». Il a estimé à quatre-vingt mille le nombre des « *irréductibles* », châtiés par le régime et dont le sort ne lui avait pas été précisé. « *Ce sont les paysans révoltés par les méthodes utilisées par l'ancien régime qui ont agi le plus durement contre les traîtres* », a-t-il ajouté.

Le secrétaire général du P.C.M.L. a encore déclaré que Phnom-Penh, qui ne comptait plus que trente-cinq mille habitants après son évacuation, était en « *voie de repeuplement* », au fur et à mesure qu'étaient remis en marche usines et services.

M. Jurquet a indiqué que sa délégation n'avait pas demandé à rencontrer le prince Sihanouk, mais qu'elle avait reçu l'assurance des dirigeants cambodgiens que l'ancien chef de l'Etat était entièrement libre de ses mouvements et en bonne santé. Il a confirmé (*le Monde* du 3 octobre) que le prince écrivait ses mémoires et sortait parfois du palais royal où il réside pour se rendre sur des chantiers.

Evoquant la situation économique et sociale, le porte-parole du P.C.M.L. a déclaré que le Cambodge semblait avoir résolu ses problèmes essentiels de nourriture, d'habillement et de logement, et qu'il avait entrepris des grands travaux (barrages, réservoirs) pour lutter contre les inondations (qui n'auraient pas fait de victimes cette année), et accroître la production de riz. « *La population rencontrée nous a semblé être en bonne santé, notamment les enfants, et travailler sans contrainte* », a-t-il précisé. Mais le Cambodge « *manque cruellement de main-d'œuvre en raison de sa faible population ; c'est pourquoi les autorités ont lancé une campagne en faveur de la natalité* ».

Le secrétaire général du P.C. pro-chinois a, d'autre part, souligné « *la gravité de l'agression vietnamienne soutenue par l'Union soviétique* ». « *Nous avons acquis*, a-t-il affirmé, *la conviction que le Vietnam veut s'emparer du territoire du Cambodge, imposer, comme au Laos, une « fédération indochinoise », et contrôler ensuite tout le Sud-Est asiatique.* » « *Le Vietnam*, a dit encore M. Jurquet, *masse depuis quelques semaines de nombreuses divisions à la frontière du Cambodge et va se lancer* (à la saison sèche), *avec le puissant soutien militaire de Moscou, dans une importante offensive. La Chine soutient le peuple cambodgien, mais n'interviendra pas militairement.* »

Enfin, M. Jurquet a plaidé pour l'établissement de relations diplomatiques entre la France et le Cambodge, Phnom-Penh n'y mettant « *aucune condition particulière* ».

[Les déclarations de M. Jurquet constituent un élément — parmi d'autres — du dossier Cambodge. Il va de soi que le fait de les publier n'implique pas que l'on approuve les conclusions d'hommes invités à Phnom-Penh en raison des gages d'« amitié » qu'ils ont par avance donnés au régime. Des visiteurs aussi prompts à se contenter des « assurances » de leurs hôtes n'ont pas de leçon à donner à la « presse bourgeoise ».]

Bretagne

DE BRIGHTON

ateur est divisé e économique

Cambodge

AFRIQUE

Rhodésie

IMPORTANTES DANS LEUR PRINCIPE

Les nouvelles mesures de « déségrégation » raciale n'auront qu'un effet pratique limité

Le conseil exécutif intérimaire rhodésien a annoncé, mardi 10 octobre à Salisbury, l'abolition des textes ayant institué de longue date, dans l'ancienne colonie britannique, une stricte discrimination raciale et foncière. Cette décision concerne trois domaines de la vie sociale qui constituent les « bastions » de la ségrégation « à la rhodésienne » : l'inégale répartition des terres, les écoles et les hôpitaux. Il s'agit d'un geste politique beaucoup plus significatif que les mesures mineures de « déségrégation » prises le 8 août qui autorisaient notamment l'ouverture à toutes les races des lieux publics.

Pourtant, l'initiative du gouvernement intérimaire n'est dépourvue ni d'arrière-pensées ni de restrictions pratiques qui en atténuent *singulièrement la portée. Tout d'abord* les autorités de Salisbury, loin d'accorder une nouvelle concession à la majorité africaine, n'ont fait que *« remplir leur contrat »*, en se conformant au texte du *« règlement interne »* signé, le 3 mars, entre M. Smith et les trois dirigeants noirs modérés. Cet accord prévoyait notamment l'abolition des lois discriminatoires avant la fin de la période de transition (31 décembre).

La « déségrégation » raciale et foncière doit, au préalable, être *approuvée par le Parlement de Salisbury*, qui se réunira à la fin de novembre. En outre, l'intégration scolaire et hospitalière figurera dans la future Constitution du Zimbabwe, en cours d'élaboration. Or, cette loi suprême doit, elle aussi, être avalisée lors d'un *référendum par l'électorat blanc. Initialement prévue pour* le 20 octobre, la consultation n'interviendra sans doute pas avant la *fin du mois prochain*, ajournant d'autant l'entrée en application des mesures exposées mardi, dans le détail, par M. Rowan Cronje, co-ministre blanc de l'éducation et de la santé.

Surtout, dans la pratique, la « déségrégation » raciale ne sera pas totale. Bien des barrières resteront dressées, dans les mois à venir, entre la majorité noire (96 % de la *population) et la minorité blanche.* La discrimination fondée sur des critères purement raciaux, qui, des décennies durant, a constitué la loi d'airain en Rhodésie, pourrait céder la place à une *« ségrégation par l'argent »*, moins choquante mais plus subtile et sans doute largement *aussi efficace. Au demeurant*, les distorsions économiques entre Noirs et Blancs sont depuis longtemps l'un des traits dominants de la société rhodésienne puisque le revenu moyen d'un Européen est onze fois plus important que celui d'un Africain.

La nouvelle législation raciale « intègre », *en quelque sorte*, ce rapport inégalitaire, puisqu'elle prévoit que la fréquentation de telle ou telle école, ou l'admission dans tel ou tel hôpital dépendra du montant des droits versés par les élèves et les malades. Ainsi, dans le domaine scolaire, trois types *d'écoles* seront créées en fonction du montant des frais de scolarité (frais élevés, frais moyens et gratuité). Il est probable que la majorité des élèves appartenant aux familles pauvres, donc le plus souvent noires, se retrouveront entre eux.

D'autant que l'accès aux écoles jusqu'à présent réservées aux Blancs sera, en outre, soumis à des critères culturels (niveau d'éducation et de connaissance de la langue anglaise), et que les familles blanches auront tout loisir de favoriser, pour leurs enfants, la création d'« écoles communautaires » destinées à protéger leur « identité religieuse et culturelle ». Ainsi une ségrégation *de facto* devrait largement survivre à ces mesures. D'autre part, en matière de santé, les non-Blancs pourront être admis dans tous les établissements hospitaliers pourvu qu'ils supportent le coût de leurs soins.

La mesure *la plus spectaculaire* est la suppression de l'arsenal juridique qui avait, depuis la fin du dix-neuvième siècle, instauré une criante inégalité entre races dans le domaine foncier, quelque six mille fermiers blancs possédant à eux seuls la moitié des terres culti*vables de Rhodésie. Dernier grand* texte en la matière, le Land Tenure Act, qui, en 1969, remplaça, en l'aggravant, le Land Apportionment Act, sera donc abrogé. Les hommes d'affaires noirs pourront s'établir à l'endroit de leur choix et disposer d'un titre de *propriété* dans les « zones tribales » (Tribal Trust Lands), mais ces zones, sortes de réserves déguisées, ne seront pas supprimées pour autant.

Visiblement, l'annonce des mesures de déségrégation a été minutieusement planifiée afin de coïncider avec la campagne d'explication entreprise aux Etats-Unis par M. Smith et ses trois partenaires au sein du gouvernement intérimaire, le pasteur Sithole, l'évêque Muzorewa et le chef Chirau (ces deux derniers arriveront à Washington jeudi). *« Je suis si heureux que je sauterais de joie au plafond »*, s'est exclamé, mardi, l'évêque Muzorewa.

Même si cette allégresse peut paraître excessive, elle a en tout cas une justification politique précise. En effet, ce sont les dirigeants noirs modérés qui, le cas échéant, *recueilleront le principal bénéfice* de l'opération, dans la mesure où celle-ci renforcera leur crédit politique, largement entamé par l'échec patent du règlement interne.

De toute manière, il est douteux que les décisions annoncées mardi à Salisbury impressionnent beaucoup les interlocuteurs officiels américains de M. Smith, auxquels elles étaient en partie destinées. Le président Carter a déclaré mardi qu'il ne *« voyait aucune raison »* pour rencontrer le premier ministre rhodésien, *dont le séjour aux Etats-Unis se soldera* sans doute sur un simple constat d'échec.

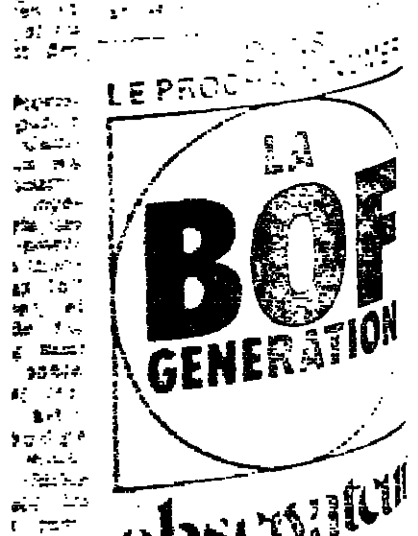
JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Au Conseil de sécurité de l'ONU

LA FRANCE REPROCHE A WASHINGTON D'AVOIR AUTORISÉ M. SMITH A SE RENDRE AUX ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant)

Nations unies (New-York). — Le Conseil de sécurité s'est réuni le mardi 10 octobre pour adopter par 11 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, une résolution sur la Rhodésie critiquant les Etats-Unis. Seule des puissances occidentales, *la France, qui préside* ce mois-ci le Conseil de sécurité, a voté en faveur de cette résolution. La Grande-Bretagne, le Canada et l'Allemagne fédérale se sont obstenus. Le projet de résolution avait été présenté par l'Inde, de Koweït, l'île Maurice et le Nigéria. Cette résolution *exprime essentiellement* le mécontentement des pays africains après la visite aux Etats-Unis de M. Ian Smith, en violation d'une précédente résolution des Nations unies. Dans son intervention, le représentant des Etats-Unis a affirmé que M. Ian Smith n'avait été admis aux Etats-Unis qu'à titre exceptionnel, sans que soient pour autant perdues de vue les sanctions imposées par l'ONU contre la Rhodésie, et pour favoriser une solution de la question rhodésienne. — A.-M. C.



République Sud-Africaine

M. Vorster est devenu chef de l'État

De notre correspondante

Pretoria. — Le visage reposé, *mais toujours impassible, raide dans* son habit, M. Balthazar Johannes Vorster a prêté serment, mardi 10 octobre, à l'église réformée hollandaise Groote Kerk de Pretoria, puis signé, selon le rite, les deux Bibles, l'une en afrikaans, l'autre en anglais, avant de devenir officiel*lement président de la République* Sud-Africaine. Membres du gouvernement, ambassadeurs, représentants des bantoustans, notables, assistaient à la cérémonie. Seul le Labour Party, organisation politique métisse, avait fait savoir qu'il serait absent des festivités, celles-ci n'étant, a-t-il expliqué, qu'*« une affaire de Blancs »*.

Tout le monde s'est retrouvé quelques minutes plus tard à Church Square, où se dresse la statue du président boer Paul Kruger. Là, une foule de plusieurs milliers de personnes attendait patiemment, des *familles surtout, des enfants* venus en cars, des écoles, des scouts, quelques Noirs et des Indiens qui profitaient de l'occasion pour vendre des petits drapeaux et des glaces.

Quarante-neuf Mirage, laissant sur leur passage des fumées orange, blanche et bleue (les couleurs *nationales), ont salué le nouveau chef* de l'Etat. Un déploiement de force qui rappelait que le président est aussi commandant en chef de l'ar*mée, mais qui* coïncidait surtout avec le discours ferme prononcé par M. Vorster. Des changements politiques ? Le président n'y est pas *opposé, mais* il faut les accomplir très prudemment, en évaluant leur coût et en cherchant à connaître avec exactitude leurs conséquences : *« Marxistes et militants doivent réaliser qu'il y a des limites au-delà desquelles un pays ou un gouvernement ne peut aller... »*

D'autre part, le premier ministre, M. Pieter Botha, a procédé mardi à un léger remaniement ministériel, créant un ministère des transports et du tourisme, confié à M. Louis *Legrange, et nommant M. Sarel Hay*ward vice-ministre de l'agriculture. M. Botha conserve le portefeuille de la défense, mais a désigné, pour le seconder, M. Kobie Coetzee, qui devient vice-ministre de la défense et de la sécurité nationale. M. Coetzee s'était fait remarquer, il y a quelques années, pour sa participation à la commission d'enquête parlementaire sur les activités d'organisations anti-apartheid...

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Tunisie

Après le verdict de la Cour de sûreté de l'État

De nombreuses organisations réclament la libération des syndicalistes condamnés

Dès qu'a été connu, mardi 10 octobre, le verdict de la Cour de sûreté de l'Etat de Tunis condamnant M. Habib Achour et ses camarades, de nombreux mouvements et la plupart des grandes organisations syndicales françaises et étrangères ont élevé des protestations, tout en multipliant les appels et les actions pour obtenir la libération des condamnés.

En France, l'Union régionale syndicale C.G.T. de la région parisienne a appelé les organisations démocratiques *« à se joindre à la délégation régionale qui se rendra à l'ambassade de Tunisie à Paris* (1) *jeudi 12 octobre à 16 heures »*. De son côté, la C.F.D.T. annonce qu'elle *« tiendra un meeting de solidarité avec les dirigeants de l'U.G.T.T. le samedi 14 octobre, à 17 h. 30, à la Bourse du travail* (2) ». Le Collectif tunisien du 26 janvier s'élève contre le *« verdict inique »* et lance un appel à la *« solidarité internationale des travailleurs »*, qui a déjà permis *« d'arrêter la main des bourreaux »* réclamant la peine de mort. M. Ahmed Ben Salah, ancien ministre tunisien de l'économie, et l'un des dirigeants du Mouvement d'unité populaire, déclare que le procès de Tunis *« constitue un affreux abus de pouvoir et démontre que le régime actuel a misé sur la seule violence pour survivre »*, tandis que son mouvement s'engage à lutter *« pour une amnistie générale et inconditionnelle de tous les détenus syndicalistes et politiques »*.

● A BRUXELLES, la Confédération internationale des syndicats libres juge les sentences *« foncièrement injustes »* et annonce qu'elle procède à des consultations en vue de lancer une action visant à obtenir *« la libération aussi vite que possible de tous les syndicalistes »*.

● A GENEVE, M. Denis Akumu, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, a demandé à l'Organisation internationale du travail d'intervenir en faveur des condamnés.

● A DAMAS, l'Union internationale des syndicats ouvriers arabes a demandé au président Bourguiba de *« faire annuler les peines injustes »* infligées à M. Achour et à ses camarades.

● A ALGER, M. Ibrahim Tobbal, chef du mouvement de l'opposition nationale tunisienne (partisans de M. Salah Ben Youssef), dénonce *« l'escalade du terrorisme d'Etat »* en Tunisie et souligne qu'elle légitime chez les militants *« l'emploi de la violence révolutionnaire pour défendre leurs acquis et mettre fin au régime destourien »*.

(1) 25, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris.

(2) 85, rue Charlot, 75010 Paris (Métro République).

PROCHE-ORIENT

Iran

Tandis que les troubles se poursuivent

Le président Carter exprime à nouveau sa confiance au chah

La situation intérieure se détériore en Iran, où les grèves et les manifestations anti-gouvernementales se poursuivent dans une vingtaine de villes. A Téhéran, la police a ouvert le feu, le 10 octobre, sur un groupe d'étudiants qui manifestaient dans le centre de la capitale, faisant de nombreux blessés. Des heurts ont également eu lieu à Bushehr, dans le sud de l'Iran, où de nombreux jeunes manifestants ont dû être hospitalisés. A Khorramabad, plus de vingt mille personnes ont défilé dans les rues en lançant des mots d'ordre contre le régime. D'autres incidents sont signalés à Sari, Tabriz, Kerman, Yzad, Chareza, Borujerd, Behbahan et à Meched.

Malgré la promesse gouvernementale d'augmenter de 25 % les salaires, la grève commencée, le 7 octobre, par les ouvriers, les fonctionnaires, les médecins et les enseignants se poursuit. La plupart des écoles et universités du pays demeurent fermées, et deux cent vingt étudiants de la faculté des sciences de Birdjand ont entamé une grève de la faim. Dans le même temps, la presse fait état d'une extension des conflits sociaux. Aux trente mille ouvriers de l'aciérie d'Ispahan, cernée par la troupe, se sont notamment ajoutés, mardi, trente mille ouvriers du groupe Behchahr, deux mille ouvriers de la mine de cuivre de Charchechmeh, et mille sept cents ouvriers de l'usine de tracteurs de Tabriz.

A Khorramhahr, port proche de l'Irak, un commando de six hommes masqués a attaqué, mardi à l'aube, le consulat de Bagdad tuant un garde iranien avant de prendre la fuite. Cette opération constituait apparemment une riposte à l'attitude de l'Irak qui a récemment interdit toute activité politique à l'ayatollah Khomeiny actuellement en France après avoir vécu en exil, au cours des quinze dernières années, dans la ville sainte irakienne de Nadjaf.

Sur le plan politique, le chah d'Iran a reçu, lundi soir, M. Ardechir Zahedi, ambassadeur d'Iran à Washington, qui était porteur, selon la presse, d'un nouveau message du président Carter. Ce dernier a renouvelé, à Washington, au cours de sa conférence de presse de mardi, sa confiance à l'égard du souverain iranien. Commentant pour la première fois les troubles dans ce pays depuis la conversation téléphonique qu'il avait eue avec le chah pendant le sommet de Camp David, trois jours après le massacre du « vendredi noir », M. Carter a dit : « *Le chah s'est employé avec vigueur à établir des principes démocratiques en Iran et à adopter une attitude progressiste envers les problèmes sociaux. C'est là, la source d'une grande partie de l'opposition qu'il affronte.* »

Ayant ainsi réaffirmé une thèse traditionnelle de la diplomatie américaine, M. Carter a dit son espoir que l'on parviendra à « *un ordre social plus progressiste ainsi qu'à une démocratisation accrue du gouvernement* », notant aussitôt qu'à son avis « *le chah partage ces objectifs* ». Les Etats-Unis maintiendront en tout cas leur « *amitié historique* » avec ce « *très important partenaire commercial* » qui est une « *grande force de stabilisation dans cette région* », a-t-il ajouté. — *(U.P.I., Reuter, A.F.P.)*

LA CONFÉRENCE TRIPARTITE DE WASHINGTON

La délégation égyptienne aux négociations de paix de Washington a quitté ce mercredi 11 octobre Paris (où elle a passé la nuit) pour la capitale américaine. M. Boutros-Ghali, ministre par intérim des affaires étrangères, s'est entretenu mardi avec son collègue français, M. de Guiringaud et avec M. Jean François-Poncet, secrétaire général de la présidence de la République.

Il a déclaré en quittant l'Elysée : « Je pense que, vu les relations très spéciales qui existent entre l'Egypte et la France, nous avons l'appui moral et politique de la France dans la négociation que nous allons entreprendre pour aboutir à une paix globale au Proche-Orient. Nous ne signerons pas une paix séparée avec Israël, nous cherchons une solution globale du problème. La paix que nous allons signer n'est qu'une étape pour réaliser d'autres étapes qui visent à la paix globale au Proche-Orient. L'Egypte se rend très bien compte, en outre, qu'il n'y aura pas de paix définitive dans la région si les droits légitimes des Palestiniens ne trouvent pas une expression positive. »

Interrogé au sujet du Liban, M. Boutros-Ghali a ajouté : « Le remplacement au Liban d'une force de dissuasion syrienne par une force de dissuasion de composition différente serait un élément positif qui faciliterait une solution. La position de l'Egypte est le maintien de l'intégrité territoriale du Liban et de son idépendance politique. »

Le ministre égyptien de la défense (qui préside la délégation) a été reçu de son côté par son collègue français, M. Bourges. L'entretien aurait porté sur la construction en Egypte d'une usine d'armement, avec le concours technologique de la France.

Devant l'Assemblée des Nations unies, l'ambassadeur d'Egypte à l'ONU, M. Méguid, a également déclaré : « L'Egypte ne recherche pas une paix séparée. »

● AU CAIRE, *parlant mardi devant le Conseil suprême de la magistrature, le président Sadate a déclaré :* « A l'exception de la souveraineté et du territoire de l'Egypte, tout pourra être négocié et faire l'objet d'une entente » *à Washington. La délégation égyptienne, a-t-il dit, a pour instruction de* « se retirer des négociations (...) si la souveraineté et le territoire de l'Egypte sont mis en cause par les Israéliens ». *Toutefois, M. Sadate exclut cette éventualité :* « Les principes de Camp David sont d'ores et déjà approuvés par la partie israélienne et Israël est prêt à réaliser la paix », *a-t-il dit.*

Après avoir dénoncé l'action de la Syrie au Liban — « le meurtre pour le meurtre, l'effusion de sang pour l'effusion de sang » — *il a ajouté :* « Je ne mettrai jamais le destin de l'Egypte aux mains de ces gamins, de ces meurtriers. Je ne les attendrai pas et nous irons de l'avant avec Israël. (...) Au nom du peuple égyptien, j'ai fait mon devoir en ce qui concerne les principes de la question palestinienne et du Golan. Pour les détails, ils *(Palestiniens et Syriens)* devront aller discuter eux-mêmes. J'aurais aimé le faire pour eux, mais leur ingratitude et leur grossièreté ont passé les limites. »

● A AMMAN, *le roi Hussein, faisant à la télévision son premier discours public depuis l'accord israélo-égyptien du 17 septembre, a déclaré :* « La Jordanie n'était pas représentée à Camp David. Elle ne se considère donc pas comme engagée par ses résultats. » *L'accord de Camp David* « n'est pas claire au sujet de la solution des questions de Cisjordanie, de Jérusalem, de Gaza et de l'autodétermination des Palestiniens », *a-t-il dit. Le projet d'autonomie administrative en Cisjordanie* « reste insuffisant », *à moins qu'il ne soit* « accompagné d'un engagement sincère définissant le statut final des territoires occupés ».

L'Égypte espère que les États-Unis feront admettre à Israël une interprétation extensive des accords de Camp David

De notre correspondant

Le Caire. — Maintes fois remaniée, la délégation égyptienne aux conversations qui s'ouvrent le jeudi 12 octobre sera conduite par le nouveau ministre de la défense, le général Kamel Hassan Ali, qui a également été nommé commandant en chef des armées égyptiennes. Il sera assisté par M. Boutros - Ghali, ministre d'Etat aux affaires étrangères et ministre des affaires étrangères par intérim, qui est associé aux pourparlers avec Israël depuis le voyage du raïs à Jérusalem en novembre 1977. M. Boutros-Ghali passe pour être la personnalité égyptienne qui, avec le président Sadate, connaît le mieux aujourd'hui le dossier de la négociation.

La délégation égyptienne comprendra également M. Abdallah Erian, actuellement ambassadeur d'Egypte à Berne, qui représentait naguère son pays à Paris et qui est un juriste éminent, et M. Ossama El Baz, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères qui a participé à la conférence de Camp David.

Déterminer les conditions du retrait

Les entretiens de Washington, selon Le Caire, doivent durer une douzaine de jours. Leur but principal est de déterminer les conditions du retrait d'Israël, dans un délai de neuf mois après la signature du traité de paix égypto-israélien, à l'est d'une ligne El-Arish - Ras-Mohamed (Charm-El-Cheikh) traversant le Sinaï de part en part, du nord-est au sud-ouest. Le principe de cette première phase d'évacuation étant acquis depuis la rencontre de Camp David, il conviendra maintenant d'en déterminer dans le détail les conditions matérielles et juridiques et d'en établir le calendrier.

Il faudra aussi statuer sur le cas des stations de préalerte confiées à des techniciens américains qui furent installées entre les lignes égyptiennes et israéliennes après le second accord de dégagement au Sinaï de 1975. Le problème de l'exploitation par Israël des puits de pétrole égyptiens dans la péninsule devrait également être discuté, tant du point de vue des indemnités réclamées par l'Egypte pour la période de 1967-1978 que pour ce qui concerne d'éventuels achats de naphte du Sinaï par Israël après l'établissement de la paix.

Cela a été démenti à Jérusalem (*le Monde* du 10 octobre), mais selon plusieurs sources gouvernementales égyptiennes, la question de l'application simultanée au Sinaï et en Palestine des accords de Camp David sera aussi mise sur le tapis par les représentants du Caire afin de faire au maximum du règlement en cours une affaire égypto - israélo - palestinienne, qui ne soit donc pas limitée aux deux premiers partenaires.

Pour ce qui est de la suspension — durant trois mois ou cinq ans selon les interprétations — des implantations juives en Cisjordanie et à Gaza, on croit en Egypte que les Américains sont réellement décidés à faire admettre sans équivoque le délai de cinq ans par les Israéliens. Aussi a-t-on facilement accepté au Caire que des conversations primitivement prévues dans la cité égyptienne d'Ismaïlia se tiennent dans la capitale des Etats-Unis, où le partenaire américain sera mieux placé pour faire appel à toutes les ressources de sa diplomatie.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

Le président Sadate est décidé à « aller de l'avant »

(Suite de la première page.)

Washington fera, en tout cas, le maximum pour sauver la face du président égyptien. Il doit pouvoir dire dans trois mois aux Palestiniens — même si ceux-ci ne veulent pas l'entendre — qu'il a obtenu pour eux un changement de situation, l'abolition du gouvernement militaire israélien et un retrait partiel des troupes juives. Moyennant quoi, Le Caire pourra aller de l'avant et conclure la paix avec Israël.

La démission de M. Warnke

Le président américain a également abordé, au cours de sa conférence de presse, l'état des négociations avec l'U.R.S.S. sur les armements stratégiques (SALT). La surprise du jour avait été l'annonce de la démission de M. Paul Warnke, directeur de l'Agence pour les contrôle des armements et le désarmement (ACDA) et chef de la délégation américaine aux SALT. Sans doute savait-on depuis quelques jours que M. Warnke ne souhaitait pas rester longtemps à ce poste, mais il était pratiquement acquis, il y a quarante-huit heures encore, qu'il assumerait ses fonctions jusqu'à la conclusion et même la ratification du prochain traité SALT, c'est-à-dire au moins jusqu'au printemps prochain.

Or il a été annoncé mardi que son départ aurait lieu à la fin octobre, au lendemain de la prochaine session de négociations à laquelle il participera à Moscou au côté de M. Vance. Les raisons de ce changement de calendrier n'ont pas été précisées (M. Carter s'est borné à invoquer des « raisons personnelles » de l'intéressé), mais il semble que le gouvernement ait finalement préféré brusquer les choses en écartant un homme trop critiqué au Congrès pour être un atout dans le débat de ratification, déjà très difficile, prévu pour le printemps. Sans doute M. Warnke s'est-il dit disposé à témoigner lors des interminables sessions qui se dérouleront sur ce thème, mais il sera moins gênant en qualité d'ancien négociateur que s'il avait dû prendre la principale responsabilité de la tâche.

Jugé trop « mou » par les milieux militaires, M. Warnke avait été l'un des rares membres importants de l'administration Carter auxquels un fort groupe de sénateurs ait refusé sa confiance lors des débats de « confirmation » au début de 1977. Par la suite, il avait irrité la Maison Blanche elle-même en élevant des objections contre la vente d'avions F-15 à l'Arabie Saoudite. Etait-il trop enclin à la conciliation ? Le fait est qu'il lui arrivait de se dire « stupéfié » par les concessions des soviétiques dans certains domaines.

Selon la tradition M. Carter a fait l'éloge de son négociateur. Relevant qu'il l'avait déjà une fois, pressé de rester à son poste, au début de l'été dernier, il a précisé, d'autre part, qu'il n'avait pas encore choisi la manière dont l'accord SALT sera présenté au Congrès. Il « préfère » le soumettre au Sénat comme un traité international (ce qui exige un vote de ratification à la majorité des deux tiers), mais il n'exclut pas non plus qu'il pourrait prendre la forme d'un « accord de gouvernement » (« Executive Agreement »), auquel cas un vote à la majorité simple suffirait. De nombreux sénateurs, notamment parmi les dirigeants de la majorité démocrate, ont déjà fait savoir qu'ils verraient dans cette seconde démarche une grave entorse à leurs prérogatives.

MICHEL TATU.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. de Guiringaud repousse la suggestion de M. Druon (R.P.R.) d'envoyer des navires de guerre à Beyrouth

Constatant que le cessez-le-feu intervenu au Liban restait « *fragile* » et la situation « *explosive* », M. Maurice Druon (R.P.R., Paris) a suggéré, mardi 10 octobre, à l'Assemblée nationale, que « *la France envoie au large de Beyrouth, avec les précautions diplomatiques convenables, des unités navales afin de prouver calmement sa volonté de faire respecter la décision du Conseil de sécurité* ». « *Cela permettrait en outre*, a-t-il ajouté, *d'acheminer, par relais aéroportés, les secours médicaux indispensables.* »

M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a déclaré ne pas voir quelles précautions diplomatiques « *convenables* » pourraient empêcher qu'une telle action ne soit interprétée comme un engagement militaire dans le conflit du Liban, « *engagement dont la France ne peut absolument pas* ». Quant à l'aide humanitaire aux populations, « *elle peut parfaitement être acheminée vers Beyrouth par la voie aérienne de nouveau libre* », a fait remarquer le ministre, qui a conclu : « *La France continue et continuera de se dépenser en faveur de la recherche d'une solution durable du drame libanais, solution qui ne peut être que politique. Nous encourageons tous les Libanais à engager le dialogue afin de créer les conditions favorables à un règlement fondé sur la réconciliation nationale des Libanais.* »

Au cours de la même séance, M. Rodolphe Pesce, député socialiste de la Drôme, a jugé « *scandaleux* » le refus du ministre de l'intérieur d'accorder aux ressortissants libanais le statut d'exilé politique, comme le permis de séjour. M. Christian Bonnet a indiqué que, si une demande d'admission ou de maintien en territoire français sans visa émanant de ressortissants libanais, était faite, « *il irait de soi qu'elle serait examinée avec le maximum de bienveillance compte tenu du caractère tragique des événements dans ce pays* ».

La Nouvelle-Calédonie à la recherche d'un avenir

I. — La dérive

De notre envoyé spécial JEAN-MARIE COLOMBANI

La Nouvelle-Calédonie est, avec la Polynésie française (voir dans « le Monde » des 10 et 11 *octobre les articles* de Jean Houdart : « Nuages sur Tahiti ») et les îles Wallis et Futuna, l'un des rares territoires de cette région du monde à être encore rattaché, au moins statutairement, à une métropole.

Les rapports avec cette métropole, qui est aux antipodes, continuent de dominer la vie politique locale, malgré l'adoption en 1976 par le Parlement d'un statut plus libéral.

Cent trente-cinq mille habitants peuplent ce territoire d'outre-mer qui couvre une superficie égale à deux fois celle de la Corse.

Le poids des structures et des comportements de type colonial est tel que le développement d'un processus classique de décolonisation peut paraître inéluctable. *Mais la diversité des origines* ethniques de la population et ses particularités confèrent au problème calédonien une singularité telle que d'autres hypothèses sont permises.

Nouméa. — La récente démission du vice-président du conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (*le Monde* du 5 octobre), c'est-à-dire du chef de l'exécutif local, élu par l'Assemblée territoriale en vertu du statut de relative autonomie qui régit le territoire, n'est que l'un des signes de la dérive calédonienne.

Dérive politique, en attendant une recomposition du paysage politique que la mutation profonde actuelle laisse entrevoir. Pour l'heure, le législatif local continue d'être tiré à hue et à dia par une multitude de partis, peu portés à imposer à leurs électeurs les moyens de la politique qu'ils préconisent, sensibles aux pressions des intérêts locaux, voire internationaux.

Dérive *économique* également, que traduisent le niveau du chômage et l'état des finances publiques. Le chiffre officiel d'un demi-millier de chômeurs ne rend pas compte de la réalité dix fois plus nombreuse. Seule, en effet, la main-d'œuvre salariée de Nouméa est prise en compte par les statistiques et, *surtout*, la plupart *des travailleurs mélanésiens qui* perdent leur emploi retournent dans leur tribu. Là, oisifs et démunis, ils s'adonnent à l'alcool, ou bien méditent sur la précarité de leur situation.

Quant aux finances territoriales, elles connaissent depuis 1973 un déficit chronique, comblé chaque année par la métropole. Les prévisions de dépenses pour 1979 s'élèvent à 66 millions de francs. Le refus, par les élus locaux, du projet d'impôt sur le revenu présenté par le conseil de gouvernement augure mal de l'effort que les Calédoniens sont disposés à consentir pour adapter les recettes budgétaires à la montée des charg-- qu'imposent le sous-développement de l'intérieur et la démographie de l'île (la population augmente de 4,5 % par an).

Il serait illusoire de trop miser sur les recettes futures du nickel. Certes, son exploitation commande l'activité économique du *territoire. Elle constitue aussi le* principal facteur de déséquilibre. Le nickel représente en effet 96 % des exportations du territoire et fait vivre directement le tiers de la population, mais il écrase les autres secteurs de la vie économique.

Tous les âges de l'économie coexistent dans le territoire. Les *activités minières et métallurgiques* définissent un domaine capitaliste classique. Les décisions échappent totalement aux Calédoniens ; elles appartiennent soit au groupe IMETAL (qui possède la S.L.N., Société Le Nickel), soit au géant américano-canadien INCO (International Nickel Company), qui possède u nimportant *gisement à Goro, dans le sud du* territoire), soit à l'Etat, associé à la firme américaine AMAX en vue de l'exploitation d'un gisement au nord de la grande terre. Les décisions qui influent directement sur la population dépendent également du marché mondial du nickel et des cours du dollar.

Le commerce d'importation et les P.M.E., *dont l'activité est liée* au flux de richesses diffusé par le nickel, sont gérés et dirigés d'une manière qui évoque irrésistiblement le colonialisme d'il y a un siècle. L'élevage et l'agriculture, étouffés par le niveau général des salaires et des prix que commandent le nickel et le commerce d'importation, sont *souvent aux mains de petits* colons. Leur situation est aussi précaire que pouvait l'être celle des agriculteurs français avant la première guerre mondiale. Ils n'ont ni garantie de prix, ni protection sociale. Enfin, les « réserves » mélanésiennes assurent l'autoconsommation d'une population qui vit à l'écart du monde *moderne, exilée sur sa propre* terre.

Cette juxtaposition, pour déséquilibrée qu'elle soit, n'en a pas moins permis à la Nouvelle-Calédonie de vivre cahin-caha un développement des plus inégalitaires, jusqu'au « boom » qui devait précéder la crise actuelle.

Crise du nickel

Une hausse exceptionnelle des prix de ce métal nécessaire à la fabrication de plusieurs milliers d'alliages (90 % entre 1966 et 1971, *du fait d'une insuffisance* de l'offre par rapport à la demande) avait conduit l'Etat à fixer un objectif de production démesuré : 200 000 tonnes de métal en 1975, soit cinq fois la production de 1970. Outre l'extension de l'usine de traitement du minerai de la S.L.N. (Société Le Nickel) à Doniambo, cela supposait l'installation de trois nouvelles sociétés, la création de villes nouvelles, un afflux de capitaux privés et publics sans précédent (de l'ordre *de 10 milliards de francs*) et l'immigration de plus de 10 000 personnes actives. Ces prévisions ont entraîné une période euphorique. Cette croyance en un nouvel eldorado s'est traduite par le doublement en deux ans de la masse monétaire, la population active passant, du fait de l'immigration européenne et polynésienne, de 20 000 à 34 000 salariés.

La conjoncture se retourne brusquement en 1971, les plus gros investissements sont ajournés, d'autres sont réalisés à contretemps. La production métallurgique tombe à 70 000 tonnes en 1976, tandis que le Japon, principal client, réduit ses achats de minerai.

Aujourd'hui, la crise est là, perceptible dans les rues de Nouméa comme dans les statistiques : la production de minerai a diminué de 41 % par rapport aux six premiers mois de 1977, les recettes d'exportation ont chuté pendant la même période, la baisse du dollar aidant, de 60 %, la production de métal diminuant elle de 16 %. La S.L.N., qui appartient désormais pour moitié au groupe ELF-Aquitaine, ne fait plus de bénéfices.

Et malgré le projet de création d'une nouvelle usine métallurgique dans le nord du territoire, les Calédoniens sont persuadés que la chance est passée. Passé le rêve nickélifère, la Nouvelle-Calédonie apparaît comme un chantier abandonné avant l'achèvement des travaux. Le neuf côtoie l'archaïque, le moderne souligne le sous-développé. Les tours bâties à la hâte pour faire face à un afflux d'immigrés restent aux trois quarts vides, tandis que telle tribu située à un quart d'heure de route de la capitale a dû attendre 1978 pour avoir l'eau courante et l'électricité.

Comment la Nouvelle-Calédonie repartira-t-elle ? Personne sur place ne peut répondre à cette question ni ne le veut, car la défiance des possédants à l'égard de leur propre avenir est l'une des données du problème calédonien. Ces possédants, installés pour la plupart de longue date dans le territoire, sont européens. Ils détiennent les leviers de l'économie (qu'il s'agisse du commerce ou de l'exploitation du domaine minier) et les plus grands domaines fonciers. Cette concentration des richesses permet de dégager une épargne abondante. Mais celle-ci ne s'investit pas sur place et alimente l'exportation de capitaux vers les voisins anglo-saxons ou, moins souvent, vers la métropole.

Montée du racisme

Ce manque de confiance est en effet l'un des aspects de la dérive des esprits que l'on constate dans ce lointain territoire. L'élément essentiel en est la montée du racisme.

Non qu'un rapide parcours laisse penser que le pays soit au bord de l'affrontement racial. La « *cohabitation raisonnable* » est en effet une expression qui convient assez bien pour décrire l'état des relations entre les ethnies. Force est cependant de constater que ces relations se dégradent.

Car la Nouvelle-Calédonie est d'abord un pays de minorités. Au *peuplement mélanésien d'origine*, qui représente aujourd'hui 41 % de la population, sont venus s'ajouter au fil des ans des Européens (39 %), puis, ces vingt dernières années, une forte minorité polynésienne, composée de Tahitiens mais aussi de Wallisiens et de Futuniens, ainsi que de Vietnamiens et d'Indonésiens. Il faut *également noter* que le pourcentage d'Européens englobe environ 8 % de Français de métropole, militaires, fonctionnaires ou immigrés récents baptisés « *zozos* » *ou* « *z'oreilles* » par les Calédoniens de souche, terme qui témoigne de l'exaspération teintée de mépris que les « *caldoches* » éprouvent à l'égard des métropo*litains. Ce qui n'exclut pas un réel* patriotisme.

Issus de bagnards libérés sur place, ou de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, ou bien encore de colons libres auxquels se sont ajoutés quelques rapatriés d'Afrique du Nord, les Calédoniens ont gardé une mentalité de pionniers. Ils vivent dans la fascination de l'univers anglo-saxon qui les entoure. Mais leurs comportements sont volontiers malthusiens, leurs inclinations poujadistes. Surtout, leur mépris à l'égard des Mélanésiens s'est rarement démenti. Il n'est pas si loin le temps où l'alcool était considéré comme un bon moyen de résoudre le problème canaque, le temps où tel employeur évoquait son « *troupeau de canaques* ». Plus près de nous, lors du recensement de 1976, des agents mélanésiens recrutés par l'INSEE se sont vu refuser, du fait de la couleur de leur peau, l'accès de certaines demeures d'un quartier résidentiel de Nouméa. Quant à l'administration, sa politique n'a-t-elle pas été, au moment du « boom », de « *faire du Blanc* » ? En favorisant l'immigration en provenance de la métropole avec l'appui de la bourgeoisie locale, l'objectif était d'assurer définitivement aux Européens une prééminence numérique, gage de leur toute-puissance politique.

C'est dans ce contexte de racisme larvé, camouflé par une égalité théorique devant la loi républicaine (1), que la peur s'est installée. Peur devant la montée des extrémistes canaques, qui se sont définis d'abord par leur hostilité au monde blanc et qui craignent de voir une partie des Européens céder à une tentation rhodésienne. Dès lors, on comprend mieux le relief pris par certains incidents.

Le premier fut grave. Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1975, sur la place des Cocotiers, au centre de Nouméa, une patrouille de policiers municipaux intervient dans une querelle de samedi soir opposant quelques jeunes Mélanésiens. Les policiers sont pris à partie. L'un d'eux s'affole, fait usage de son arme et tue Richard Kamouda. Dans les heures qui suivent, un comité d'action pour l'affaire Kamouda est créé, reflet de l'émotion des Mélanésiens. Parallèlement, un comité de défense de la police est mis sur pied, tandis que quelque trois cents Européens forment discrètement une milice privée « *pour le cas où...* ». Les passions s'apaisent après quelques mois d'inquiétude, marqués notamment par un débat à l'Assemblée territoriale.

Le second incident est révélateur de l'état d'esprit des res*ponsables du maintien de l'ordre*, et du comportement de proconsul qu'affectionnent certains préfets dès lors qu'ils deviennent haut commissaire de la République. Des contestations foncières menées par le Palika dans son fief de la vallé d'Amoa, sur la côte est de l'île, ayant donné lieu à divers incidents avec la population eu*européenne*, M. Jean-Gabriel Eriau décida de déployer ses escadrons de gendarmerie à Poindimié, chef-lieu de la cote est, et d'y prononcer un discours le 18 juin. Il n'y eut aucun incident, mais ce déploiement de forces, dont l'objectif n'était peut-être pas aussi dissuasif qu'on voulu bien le dire, fut ressenti par une partie de la population mélanésienne comme une provocation. De tels faits créent une atmosphère peu propice au dialogue entre les ethnies, que l'on met néanmoins en avant dans les discours officiels.

Ce dialogue est d'autant plus difficile à mettre en œuvre que les Européens et les Mélanésiens ne sont pas seuls en cause : les Polynésiens sont également en butte à l'hostilité des Mélanésiens. Or leur démographie est galopante et ils pourraient bien d'ici l'an 2000 rattraper par leur nombre les Européens.

Si bien qu'un observateur pressé pourrait, schématisant à l'excès, *voir dans Nouméa et ses alentours*, où vivent soixante-quinze mille des cent trente-cinq mille habitants du territoire, le refuge de la colonisation, véritable havre de confort et de qualité de vie, ville à la fois californienne (par son climat et son urbanisme) et proche des cités opulentes de la Côte d'Azur. A quelques encablures, l'usine de Doniambo, « *ce Détroit des mers du Sud* » selon l'expression d'un métallurgiste américain. Au-delà de la chaîne, sur la côte Est et aux îles Loyauté, des tribus recluses et exclues du développement malgré l'effort d'équipement, tardif mais réel, des communes concernées (2). Enfin, principalement sur la côte Ouest, jouxtant quelques immenses domaines fonciers qui constituent autant de réserves de chasse pour une poignée de propriétaires, quelques îlots de colonat agricole, entourés de barbelés. Les premiers s'accrochent à leurs privilèges : ils refusent, au fond, de voir la Nouvelle-Calédonie changer et la colonie disparaître, tandis que les tribus s'éveillent à la conscience nationale. Les derniers enfin demandent que soient reconnus la réalité de leur labeur et leur droit à le poursuivre. Conscient des risques d'une telle situation, M. Claude Fournier, élu du P.S.C., ne craint pas de conclure : « *Oui, faute de discussions, les choses pourraient tourner à l'affrontement. Il faut maintenant remettre en cause la mentalité des Calédoniens. L'ère de la facilitée est terminée.* »

(1) Tout au moins celle qui est appliquée, car il faut des dispositions spéciales pour qu'un texte voté par le Parlement soit appliqué outre-mer.

(2) *Les ressources globales des ménages mélanésiens sont en moyenne deux fois moindres que celles des ménages européens et inférieures à celles des ménages des autres ethnies, alors que le niveau de vie moyen est supérieur à celui de la métropole.*

Prochain article :

L'UTOPIE

Le Monde

politique

AYANT RÉUNI SON COMITÉ CENTRAL

Le R.P.R. va observer une trêve parlementaire tout en accentuant sa « vigilance » vis-à-vis du gouvernement

Le R.P.R. soutient le gouvernement mais il critique sa politique. Le R.P.R. appartient à la majorité mais il se veut son recours. Telle est l'attitude quelque peu ambiguë adoptée mardi 10 octobre par le mouvement gaulliste au cours des réunions successives du groupe parlementaire et du comité central du parti.

En quelques jours la fièvre et la fronde parlementaires sont, en tout cas, brutalement tombées. Alors que le 3 octobre le conseil politique adressait une « mise en garde solennelle et sans délai » au gouvernement, il n'était plus question le 10 octobre que d'apaisement, de modus vivendi, d'accord de trêve.

Les députés, qui avaient entendu M. Barre au cours de leur réunion de groupe, trouvaient que l'ambiance avait été « convenable », « aimable » et même « cordiale ». M. Jacques Chirac lui-même, devant le comité central, a emboîté le pas et annoncé que le groupe ne pratiquerait plus de harcèlement et respecterait une « trêve » jusqu'à la fin de l'année. Qu'ont reçu en échange de si favorables dispositions les députés contestataires de la veille ? Apparemment rien, car lorsque M. Claude Labbé annonce qu'un accord a été conclu entre lui et le gouvernement et que ce dernier a fait des concessions, il se contente de ces affirmations et se refuse à révéler le contenu de ce prétendu contrat.

En réalité, la plupart des députés ne souhaitent pas provoquer de crise politique. M. Chirac — sans le dire — a bien dû tenir compte de cet instinct de conservation des membres du groupe R.P.R., et il a fait d'être l'organisateur d'une trêve qui, en réalité, s'imposait à lui.

Il s'est, en revanche, davantage affirmé sur un terrain où il est plus à l'aise : les cadres locaux du mouvement et les gros bataillons de la base militante. Leurs délégués au comité central, mardi soir — ainsi que certains parlementaires, — n'ont pas ménagé leurs reproches au gouvernement ni caché leur angoisse de l'avenir économique et social du pays en raison de l'action du premier ministre. Ils ont aussi dit leur crainte quant au destin politique du R.P.R. à cause des progrès socialistes.

C'est en raison de ce trouble que M. Chirac a lancé une nouvelle fois un appel à la vigilance et à la mobilisation. Mais s'il a dénoncé le danger grandissant que constitue toujours la gauche, il a aussi réfuté sans ménagement et de façon complète l'action du premier ministre et du chef de l'Etat.

En ne cachant pas qu'il entendait faire du R.P.R. un éventuel « recours » aussi bien contre la gauche que contre les déviations du reste de la majorité, M. Chirac a laissé paraître qu'il pense à l'échéance présidentielle de 1981. En accordant au gouvernement une « trêve » parlementaire renouvelable, il a aussi voulu placer le pouvoir en sursis et sous contrôle. Il lui reste maintenant à se donner les moyens de rendre ces menaces vraiment crédibles.

ANDRÉ PASSERON.

M. Chirac a déclaré devant le comité central : *« Un trouble manifeste s'est installé parmi nous. Le trouble qui est dans nos rangs n'est que l'expression du mécontentement qui a gagné l'ensemble de nos concitoyens. »*

Evoquant la situation parlementaire, il indique : *« Notre rassemblement trahirait évidemment sa mission si, à l'occasion du prochain débat budgétaire, il se livrait à une démagogie irresponsable.*

» Nous n'avons jamais reproché au gouvernement de prendre des mesures courageuses. Nos critiques sont tout autres.

» Nous disons d'abord qu'il faut mettre en harmonie ce qu'on dit et ce qu'on fait. Je n'aurai pas la cruauté de multiplier les exemples de contradiction flagrante entre les discours officiels et la réalité. (...)

» Le moment n'est pas venu d'enlever sa chance à l'actuel gouvernement, quelles que soient ses erreurs et ses tâtonnements. C'est donc à une trêve que je convie nos compagnons, députés et sénateurs. Je demande aux groupes parlementaires de respecter cette trêve, et, jusqu'à la prochaine session, de réfréner leurs tentations. Il va de soi que cela n'empêche nullement nos députés et nos sénateurs d'amender le budget ni les présidents de nos groupes de se battre sur l'ordre du jour — comme ils le font si bien d'ailleurs — pour que ne viennent pas en débat des textes dont nous ne voulons pas, et que soient en revanche inscrites les propositions dont nous souhaitons la discussion et le vote.

» La trêve, en effet, ne signifie pas la démobilisation mais la vigilance. Comme toutes les trêves, elle est provisoire et il y aura un rendez-vous.

» Il faut donc surveiller en permanence nos adversaires et ne pas croire naïvement qu'ils ont désarmé, sous prétexte que l'électorat les a condamnés en mars ou qu'un jeune loup socialiste a manqué de respect au vieux chef de meute. L'opposition se nourrit des erreurs de la majorité et en viendra bientôt, si nous n'y prenons garde, à contester notre légitimité.

» Etre vigilant c'est aussi veiller à ce qu'aucune entorse ne soit apportée aux institutions que le général de Gaulle a données à la France. J'évoque plus particulièrement deux questions : le système électoral et les institutions politiques européennes. (...)

» Il ne faut pas avoir l'orgueil de l'esprit et penser que l'on peut gouverner la France sans les Français. Il ne faut pas s'enfermer dans des compétences patentées pour dénier au peuple le droit de comprendre et de s'exprimer. Il ne faut pas le renvoyer de trimestre en trimestre, d'indice en indice, de discours en discours, à des lendemains qui chantent.

» Le gouvernement qui, comme on sait, compte les meilleurs économistes de France, a trouvé à leurs maux deux remèdes miracles. Ils ont nom : le libéralisme et la réforme.

» Ce n'est pas que nous soyons contre le libéralisme ou ces réformes dont on fait grand cas. Mais nous voulons y voir de plus près, car ces mots véhiculent bien des ambiguïtés.

» Ce qui ne serait pas acceptable, c'est que, sous couvert de libéralisme, on nous propose un desengagement généralisé de l'Etat. (...)

» Nous ne voulons pas la réforme pour la réforme. Nous avons passé l'âge des incantations magiques et n'éprouvons pas le besoin de nous déguiser pour changer de visage, pas plus que de jouer à nous faire peur.

» Or, comment croire au sérieux des réformes qu'on nous a proposées quand elles prennent la forme des dispositions sur les plus-values, ou de ces mesures à la petite semaine dont fourmille le calendrier parlementaire ? »

En conclusion M. Chirac a déclaré :

« Nul autre que nous ne peut tenir ce langage. A gauche parce que la propagande, avivée par les rivalités entre partis et par leurs querelles internes, fait couler des torrents de démagogie, où le « il n'y a qu'à » le dispute au célèbre « toutes les places et tout de suite ». A droite, parce qu'un électorat de notables, si respectables soient-ils, ne permet pas d'exprimer le peuple dans sa diversité, moins encore de se faire entendre directement de lui dans les heures difficiles. (...)

» Souvenez-vous aussi, avec gravité mais avec clarté, que si demain était marqué — hélas — par une aggravation de la crise et donc par une remise en cause de la place de notre pays dans le monde, vous devrez être et vous serez le recours de l'honneur et de l'espérance de la France. »

● *La « plate-forme européenne » du R.P.R.* sur l'Europe sera établie au cours d'un congrès extraordinaire du mouvement convoqué pour le 12 novembre à Paris. Un autre congrès au début de 1979 mettra au point la tactique électorale des gaullistes.

RECEVANT M. RAYMOND BARRE

Les députés gaullistes ne veulent pas être les « guérilleros de la grogne »

M. Raymond Barre s'est rendu, mardi après-midi 10 octobre, devant le groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale. Selon M. Claude Labbé, président du groupe, le premier ministre a déclaré qu'*« il comprenait nos préoccupations*, et qu'*il souhaitait que nous comprenions les limites de son action* ».

M. Jacques Marette a pris la parole le premier : *« Nous ne sommes pas des poujadistes ni des guérilleros de la grogne*, a-t-il déclaré ; *les mesures adoptées par le gouvernement s'inspirent souvent de celles que nous proposons, et nous aurions mauvaise grâce à les désapprouver, mais nous avons l'impression confuse que la volonté du groupe n'est pas toujours entendue et qu'il existe une volonté floue de nous marginaliser. »*

Pour M. Marette, *« il est grand temps de rétablir les termes d'une bonne politique, si l'on veut, selon la phrase du baron Louis, faire de bonnes finances »*. Le député de Paris a repris les critiques qu'il avait formulées lors des Journées parlementaires de Biarritz sur le budget et la politique économique.

M. Barre a d'abord tenu à rassurer les députés gaullistes : *« Il ne faut pas se livrer à l'envoûtement des impressions confuses*, a-t-il dit. *Il s'agit bien pour le gouvernement de gouverner avec la majorité, et le R.P.R. est partie intégrante de celle-ci. »* Le premier ministre a rappelé l'ampleur de la crise que connaît l'économie occidentale et il a décaré qu'il faudra dix ans d'efforts pour en venir à bout. M. Barre s'est déclaré ouvert à toutes suggestions visant à améliorer la situation de l'emploi, sachant qu'*« il n'y a pas de recettes miracles »*.

M. Jean Falala a insisté à ce sujet sur la nécessité de *« ne pas donner le sentiment que nous nous accommodons du chômage »*. M. Lucien Neuwirth a demandé une révision de l'assiette des prélèvements sociaux, afin d'alléger la charge des entreprises. M. Hector Rolland a expliqué que la difficulté de licencier un employé lorsque la conjoncture est mauvaise dissuadait les patrons d'embaucher lorsqu'elle est bonne. M. Edgar Faure a exprimé son soutien au premier ministre en déclarant que *« les mesures prises par le gouvernement étaient les seules à prendre »*. L'ancien président de l'Asemblée nationale a ajouté : *« Nous devons pouvoir exercer notre droit de critique, notre droit de suggestions. Rappelez-vous que notre aide est la seule possible. »*

M. Barre a indiqué que la politique du gouvernement face au problème de l'emploi consiste d'abord à *« rétablir des grands équilibres »*, et ensuite à *« faire des efforts particuliers pour certaines entreprises »*.

Commentant cette rencontre, M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, déclarait : *« A partir du moment où ces réunions ont lieu, c'est que tout va bien. »* M. Yves Guéna, délégué politique du mouvement, insistait sur le caractère *« technique »* de la conversation. *« Nous espérons que nous serons entendus »*, disait de son côté M. Falala, ajoutant : *« Nous en avons assez d'être obligés de critiquer et de soutenir à la fois »*. Pour M. Jacques Cressard, *« les conditions d'un dialogue existent »*.

« Nous voulons voir les répercussions de notre influence sur la politique qui est suivie, déclarait M. Labbé. *Pour atteindre ce but*, ajoutait-il, *« tout ce qui a été fait avant cette rentrée parlementaire et maintenant était indispensable. Il n'y a pas de contradiction*, affirmait-il, *entre ce que nous avons dit à Biarritz et ce que nous disons aujourd'hui. »*

M. Labbé a admis que lorsqu'il avait été reçu avec une délégation du R.P.R. lundi 9 octobre par M. Raymond Barre, un accord avait été conclu avec le premier ministre quant aux points sur lesquels le R.P.R. ne transigerait pas. Mais le président du groupe a indiqué que les termes de cet accord ne seront communiqués ni aux députés ni au comité central du mouvement.

A L'ASSOCIATION DES AMIS DE PAUL REYNAUD

L'Association des amis du président Paul Reynaud organise, sous la présidence de M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, le mercredi 18 octobre, de 18 heures à 19 heures, nouvelle salle de conférence de l'Assemblée nationale, 101, rue de l'Université, Paris-7e, un hommage à Paul Reynaud à l'occasion du centenaire de la naissance de l'ancien président du conseil. Prendront notamment la parole, MM. Maurice Faure, Alfred Sauvy, Pierre-André Vivien et le doyen Vedel. Les membres de l'association et tous ceux qui sont restés fidèles à la mémoire de Paul Reynaud sont invités à participer à cette réunion.

LES TRAVAUX A L'ASSEMBLÉE

Le plan de sauvetage de la sidérurgie

M. Monory estime à environ 10 milliards de francs

L'Assemblée nationale a poursuivi mardi après-midi la discussion générale commune sur les projets de loi relatifs aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier (« le Monde » du 11 octobre).

M. LAURAIN (P.S., Moselle) exprime *« l'angoisse de la Lorraine devant la liquidation de la sidérurgie »*, et juge nécessaire de déclarer cette région sinistrée, d'établir un plan de sauvegarde et de nationaliser la sidérurgie.

« On comprend mieux aujourd'hui, observe M. DEPIETRI (P.C., Moselle) *pourquoi la majorité a refusé de créer dès octobre 1975 une commission d'enquête parlementaire sur les pratiques des grandes sociétés sidérurgiques et l'utilisation des fonds publics ainsi que le réclamaient les députés communistes. »*

M. MEXANDEAU (P.S., Calvados) rappelle l'existence « d'une *grande absente dans ce débat : la sidérurgie normande. Le gouvernement se soucie des mourants*, constate-t-il, *non des malades »*.

Pour M. JEAN-LOUIS MASSON (R.P.R., Moselle) *« on ne peut donner carte blanche au gouvernement car l'expérience montre qu'il n'a pas tenu ses engagements, et que la gravité du problème social lui a échappé »*.

En séance de nuit, M. LONGUET (U.D.F., Meuse), souligne que le plan proposé doit être adopté : *« Il y a*, dit-il, *des dispositions sociales à préciser et nous attendons de vous ces précisions. »*

M. VIAL - MASSAT (P.C., Loire) critique la politique suivie par Creusot-Loire, relève les gâchis qui en ont résulté et dénonce la complicité du gouvernement.

M. ROSSINOT (U.D.F., Meurthe-et-Moselle) insiste sur l'importance des aspects sociaux.

M. BILLARDON (P.S., Saône-et-Loire se demande si le groupement Creusot-Loire, *« qui s'est scindé en plusieurs établissements autonomes afin de mettre à l'écart les activités en danger »*, a l'intention d'abandonner ses activités.

« Convaincu que ce plan doit sauver la sidérurgie française », M. RICHOMME (U.D.F., Calvados) s'inquiète de *« l'avenir de la métallurgie de Normandie, qui paraît oubliée dans le projet »*.

M. DUPILET (P.S., Pas-de-Calais) évoque la situation de la sidérurgie boulonnaise, dont les deux mille cinq cents salariés risquent de *« faire les frais »* des difficultés que connaissent les aciéries de Paris-Outreau.

M. GINOUX (U.D.F., Hauts-de-Seine) regrette que, *« si tard et si vite, on nous demande de donner notre caution à un projet courageux, mais qui n'offre aucune garantie de succès pour l'avenir »*.

Selon M. MONORY, ministre de l'économie, *« dès que la sidérurgie aura retrouvé sa compétitivité et son équilibre, l'argent reviendra pour rembourser les dettes »*. Le ministre estime que dans les cinq ans à venir les avances de la caisse d'amortissement atteindront environ 10 milliards. Ces sommes devront, par la suite, être remboursées.

M. GIRAUD, ministre de l'industrie, indique que des discussions sont en cours au sujet de Paris-Outreau et que, dans le cas de la Société métallurgique de Normandie, *« la fermeture est exclue »*.

Il estime normal que les consultations avec les syndicats aient lieu maintenant et non avant la discussion de ce projet de loi *« en pré-supposant la décision du Parlement. »*

Rendant hommage à M. Debré, le ministre souligne que la France ne reniera pas ses engagements internationaux. *« Nous n'avons pas en cela peur de la concurrence internationale, à condition qu'elle soit loyale*, déclare-t-il *Nous ne pouvons pas accepter certains agissements et il est vrai que nous n'avons pas toujours été satisfaits de ce qui s'est passé à Bruxelles. »* Il rappelle cependant que la position de la France sur le marché international de l'acier n'est pas mauvaise : elle assurait 17,3 % de la production européenne en 1974 et 17,5 % en 1977. En outre, *« nous vendons aux pays tiers quatre fois plus d'acier que nous ne leur en achetons. »*

M. PORELLI (P.C., Bouches-du-Rhône) défend une motion de renvoi en commission présentée par le groupe communiste.

Il estime que, dans l'ignorance où l'on se trouve des charges que l'Etat devra supporter, *« le gouvernement navigue à vue avec l'argent des contribuables »*. Il évoque enfin le problème des *« trois cents mille petits actionnaires porteurs de 50 % du total des actions de la sidérurgie »* et dont les intérêts seront *« sacrifiés »*, alors qu'ils seraient indemnisés en priorité si la nationalisation était décidée.

M. CORNETTE (R.P.R., Nord) conteste que les maîtres de forges soient seuls responsables des difficultés de la sidérurgie, principalement dues, estime-t-il, aux charges financières supportées par ces sociétés. Il se prononce donc contre la motion de renvoi en commission.

M. Monory se prononce à son tour contre la motion de renvoi, qui est en revanche appuyée au nom du groupe socialiste par M. Méxandeau.

Au scrutin public, la motion est repoussée par 282 voix contre 199 sur 481 votants.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée décide d'énumérer les sociétés ayant bénéficié de prêts et les organismes débiteurs dont les créances sont prises en charge par la caisse d'amortissement. Après l'article 6, plusieurs députés communistes proposent un amendement stipulant que *« le gouvernement assure dans les négociations internationales concernant l'acier le développement de la coopération dans le cadre d'accords d'Etat à Etat établis sur la base des intérêts nationaux mutuels »* et qu'il protège la production française dans le cadre d'une progression de 3 % par an. Cet amendement est déclaré irrecevable en vertu de l'article 41 de la Constitution.

Le groupe communiste propose ensuite *« l'arrêt immédiat de tout démantèlement d'entreprise et de tout licenciement »* et la réunion d'une « table ronde » réunissant tous les intéressés. Au scrutin public, cet amendement est repoussé par 283 voix contre sur 482 votants.

L'amendement du groupe communiste disposant que *« les comités d'entreprise de la sidérurgie sont obligatoirement informés et consultés sur les projets économiques et financiers »*, et que *« toute mesure concernant l'embauche, les conditions de travail, le licenciement, sont soumis à l'approbation des comités d'entreprise »* est repoussé au scrutin public par 283 voix contre 199 sur 482 votants.

M. SCHVARTZ (R.P.R., Moselle) propose d'établir que *« la participation des salariés au capital des sociétés sidérurgiques »* visée par ce projet de loi *« sera mise en œuvre à l'issue d'une période de cinq ans à compter de la promulgation de la présente loi, et avant le 30 juin 1984 »*. M. CRESSARD (R.P.R., Ille-et-Vilaine) annonce que *« le gouvernement s'étant déclaré favorable à l'amendement de M. Schvartz, il retire celui qu'il avait déposé et qui tendait à introduire la même disposition dans le projet de loi de finances rectificative »*. MM. PIERRET

M. ROBERT FABRE A VOTÉ AVEC LA MAJORITÉ

Le projet de loi relatif aux opérations de la Caisse d'amortissement pour l'acier a été adopté au scrutin public par 276 voix contre 200 sur 482 votants. M. Robert Fabre, député non inscrit de l'Aveyron, ancien président du M.R.G., a voté pour, tandis que M. Jean-Louis Masson (R.P.R., Moselle) votait contre.

Six députés U.D.F. se sont abstenus : MM. Henri Ginoux (Hauts-de-Seine), Hubert Voilquin (Vosges), Claude Coulais, André Rossinot, Marcel Bigeard et René Haby (Meurthe-et-Moselle). Ces quatre derniers, conscients de la « nécessité évidente » des projets présentés, entendaient exprimer leur inquiétude quant à l'application régionale et aux conséquences sociales de la restructuration industrielle de la sidérurgie.

LA RÉCEPTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Valéry Giscard d'Estaing a assisté le mardi 10 octobre à la réception offerte par M. Jacques Chaban-Delmas à l'hôtel de Lassay, résidence du président de l'Assemblée nationale. Le président de la République s'est rendu dans un salon réservé aux membres du gouvernement, aux présidents des assemblées, des commissions et des groupes parlementaires et aux anciens premiers ministres. Il a salué M. Jacques Chirac arrivé quelques instants auparavant.

Le chef de l'Etat a échangé quelques propos avec divers invités, dont M. Edgar Faure, ancien président de l'Assemblée nationale, tandis que M. Chirac s'entretenait longuement avec M. René Pleven, ancien ministre de la justice, et M. Alain Poher, président du Sénat.

MM. François Mitterrand, Georges Marchais et Michel Debré étaient absents.

M. MARCHAIS : contrairement à M. Mitterrand, nous n'avons aucune prétention hégémonique.

M. Georges Marchais a répondu, mardi 10 octobre, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, à M. François Mitterrand, qui avait déclaré, la veille, que le P.S. doit agir *« de façon à créer une situation contraignante pour les dirigeants du P.C. »* (*le Monde* du 11 octobre).

« Créer une situation contraignante à l'égard de notre parti communiste est une prétention allant au-delà des forces de François Mitterrand, a dit le secrétaire général du P.C.F. *Dans sa déjà longue carrière politique il s'y est efforcé à plusieurs reprises.*

» Par exemple, en participant à des gouvernements ayant recours à la contrainte à l'égard du parti communiste français luttant au côté des travailleurs, des démocrates pour la défense de leurs revendications contre le colonialisme ou pour l'indépendance nationale. Par exemple encore — c'est François Mitterrand lui-même qui l'a dit — en signant le programme commun en 1972 pour renforcer le parti socialiste à notre détriment, nous affaiblir, avant de rejeter ce programme en 1977. Eh bien, voyez-vous, malgré tout cela, le parti communiste français est toujours debout et plus que jamais présent et actif. »

M. Marchais a ajouté : *« Ce que nous voulons, nous, communistes, c'est l'union pour contraindre notre adversaire de classe à céder aux légitimes exigences des travailleurs, avant de céder la place aux forces démocratiques. J'ajoute que, contrairement à François Mitterrand, il n'y a, dans l'attitude des dirigeants du parti communiste et du parti tout entier, aucune prétention hégémonique à l'égard de quiconque. »*

● *L'Humanité* a reproché mardi 10 octobre à M. Jean Elleinstein de multiplier ses articles dans la presse écrite. *« On remarquera*, note le quotidien communiste, *que cette exceptionnelle publicité faite à la pensée de Jean Elleinstein coïncide dans ces mêmes organes d'information avec une violente campagne contre notre parti. »*

Dans une lettre à M. Mitterrand

M. MASCARELLO (C.G.T.) PROTESTE CONTRE UNE BROCHURE DU P.S.

A la suite de la publication par le secteur « formation » du P.S. d'une brochure intitulée *« Néo-stalinisme aux couleurs de la France ou union de la gauche »* (*le Monde* du 4 octobre), M. Livio Mascarello, membre du secrétariat confédéral de la C.G.T., a adressé à M. François Mitterrand une lettre dans laquelle il écrit notamment :

« Le P.S. est un parti toujours habité par ses deux démons viscéraux : l'anticommunisme et l'anticégétisme.

» Ce qui est inacceptable, notamment, ce sont les attaques, les calomnies, les contre-vérités proférées à l'égard de la C.G.T. A nouveau, vous mettez en doute l'indépendance de la C.G.T. (...)

» Mais puisqu'on parle d'indépendance, permettez-moi de relever, dans votre brochure, le silence absolu sur les responsabilités assumées par le parti socialiste dans la scission syndicale de décembre 1947, en pleine bataille revendicative. Nous sommes un certain nombre (j'ai été membre du parti socialiste) à nous souvenir des interventions et des pressions dont nous fûmes l'objet avant la scission pour nous inciter à organiser la tendance Force ouvrière. Combien furent exclus du parti pour avoir refusé de suivre ses directives, enjoignant aux socialistes de quitter la C.G.T. pour aller à F.O. ?

» Si je rappelle cela, c'est parce qu'aujourd'hui, trente ans après, je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement avec quelques faits, qui se sont produits et se produisent encore, visant manifestement à nuire à la C.G.T. C'est ainsi que des adhérents de votre parti participent, ou ne sont pas étrangers, à des manœuvres telles que la diffusion de textes élaborés en dehors des organismes statutaires, et à des tentatives pour organiser des tendances en son sein, avec des méthodes que je qualifierai de fractionnelles. Qui viole l'indépendance ? »



S TRAVAUX PARLEMENTAIRES

'ASSEMBLÉE NATIONALE

le la sidérurgie est adopté par 276 voix contre 200

milliards de francs sur cinq ans le coût de l'opération

(P.S., Vosges) et PORCU (P.C.), Meurthe-et-Moselle) s'étonnent que le gouvernement approuve cet amendement alors qu'il vient de repousser la proposition d'étendre les droits du comité d'entreprise. Au scrutin public demandé par le R.P.R., l'amendement de M. Schvartz est approuvé par 280 voix contre 199 sur 481 votants.

M. PIERRET indique que le groupe socialiste votera contre le projet, en particulier parce qu'il ne contient aucune critique de la gtseion passée.

M. DURAFOUR (U.D.F., Loire) annonce que son groupe votera le projet. M. SCHVARTZ indique qu'il en ira de même du groupe R.P.R., tandis que M. DE PIETRI (P.C., Moselle) confirme l'opposition du groupe communiste. Au scrutin public, le projet de loi est adopté par 276 voix contre 200 sur 482 votants (voir encadré).

L'Assemblée aborde ensuite la discussion des articles du projet de loi de finances rectificative pour 1978, qui constitue le financement du projet précédent. Elle adopte deux amendements du gouvernement élevant de 2 milliards à 3 milliards de francs les crédits affectés au fonds spécial d'adaptation industrielle nouvellement créé pour favoriser l'investissement dans les régions touchées par la reconversion de branches industrielles.

M. MONORY, suivi par M. ROBERT-ANDRE VIVIEN (R.P.R.), président de la commission des finances, oppose l'irrecevabilité financière (art. 98 du règlement) à un amendement de M. JEAN-LOUIS MASSON (R.P.R., Moselle) stipulant que *« le gouvernement soumettra pour aprpobation au Parlement, avant le 31 décembre 1978, un plan de sauvegarde de l'économie des zones où la sidérurgie constitue une mono-industrie et des zones qui leur sont périphériques dans les départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et du Nord »*, ainsi que *« dans les arrondissements de Briey, Metz et Thionville, d'une part, et Valenciennes, d'autre part »*.

Le ministre assure que *« si le gouvernement engage 3 milliards de crédits, c'est qu'il a envie de faire quelque chose pour les régions concernées »*.

M. PORCU apporte le soutien de son groupe à un amendement de M. Michel Debré (R.P.R., la Réunion) disposant que *« faute pour la Commission économique européenne d'appliquer les dispositions du traité relatives à l'état de crise manifeste avant le 31 décembre 1978, le gouvernement, dans le respect des engagements internationaux de la France, prendra aux frontières nationales les mesures nécessaires à la sauvegarde et au développement de notre industrie sidérurgique »*.

La commission des finances est favorable à cet amendement, auquel le gouvernement s'oppose, tandis que le groupe socialiste, par la voix de M. Billardon, annonce qu'il s'abstiendra. L'amendement est retiré.

L'Assemblée adopte l'ensemble du projet à main levée. La séance est suspendue à 3 h. 15. — P. F. et P. J.

Une facture « salée »

Dix-milliards de france en cinq ans, tel sera le coût du relais apporté par le Trésor aux trois sociétés sidérurgiques mises en tutelle, dont l'endettement va se trouver notablement allégé. Jusqu'en 1984, ce sont près de 22 milliards d'emprunts qui vont être pratiquement « gelés », avec seulement un intérêt de 0,1 % sur 13,5 milliards de francs d'emprunts obligatoires. Au-delà, un intérêt de 1 % est prévu, peut-être plus, le remboursement étant, de toute façon, reporté à vingt ans.

M. Monory, ministre de l'économie, a apporté ces précisions en réponse aux questions posées par les rapporteurs de commission, MM. Icart et Schvartz. Quant aux investissements nouveaux que doivent effectuer les sociétés sidérurgiques, ils seront financés en s'adressant à n'importe quel prêteur habituel.

Pour le contribuable, la facture sera « salée ». Si l'on ajoute au principal de 22 milliards de francs les 10 milliards de francs qu'avancera le Trésor sur ses fonds ou sur fonds d'emprunts, pour assurer le service de la dette aux lieu et place des sociétés d'ici à 1984, sans oublier les milliards à verser après cette date, on approche des 40 milliards de francs.

Sans doute, comme l'a dit M. Monory, il est difficile de prévoir ce qui se passera à partir de 1984, et d'évaluer dès maintenant les capacités contributives des sociétés à cette date. Notons, tout de même, que les sociétés doivent et devront honorer une dette de plus de 15 milliards de francs restant à leur charge.

Dans ces conditions, il est à craindre qu'une part très appréciable de 40 milliards de francs précités ne reste à la charge de la nation. De toute façon, l'inflation dévorera une grande part de cette créance : ce que, pudiquement, on appelle le phénomène du transfert. — F. R.

AU SÉNAT

M. Pasqua : la colère des Corses gronde

Sur une question orale de M. Guy Pasqua, sénateur R.P.R. des Hauts-de-Seine, le Sénat a débattu, mardi 10 octobre, des risques de pollution que fait courir aux côtes de la Corse une décision récente du préfet maritime autorisant le passage des pétroliers à proximité du littoral de l'île.

« La colère des Corses gronde, a déclaré M. PASQUA. *On comprend d'autant moins la mesure incriminée que son intérêt pour la France est nul. Je n'en dirai pas autant pour les ports italiens ! A raison de six cent cinquante pétroliers par an, deux par jour, qui doublent le cap Corse, les risques de collision et de pollution sont loin d'être négligeables. Est-il concevable qu'on les coure sciemment dans cette mer fermée où l'on s'attache, par ailleurs, à créer des fermes d'aquaculture ?*

» La décision du préfet maritime est d'autant plus irrationnelle que vos services sont démunis des équipements indispensables pour détecter, surveiller et éventuellement secourir les navires qui croisent dans le canal de Corse. »

MM. LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine), ANDRIEUX et CICCOLINI (P.S., Bouches-du-Rhône), ont demandé au gouvernement de revenir sur cette mesure discriminatoire à l'égard de la Corse. *« Les deux sénateurs de la Corse,* a déclaré de son côté M. FILIPPI (gauche dém.), *s'associent à cette requête. »*

Réponse de M. LE THEULE, ministre des transports :

« Le canal de Corse constitue un détroit international, au sens de la convention de Genève, et il ne peut être question d'y interdire la navigation. Or, sa largeur étant de quatorze milles, il en résulte que nos eaux territoriales vont jusqu'à 7 milles, et les italiennes à 7 milles également. Impossible donc d'appliquer ici la règle des 20 milles que j'ai négociée au printemps dernier avec mon collègue britannique pour le pas de Calais. Le problème est de savoir s'il est nécessaire d'y maintenir un couloir de navigation de 3 ou 4 milles de large. On aurait pu le prévoir plus étroit, mais les risques de collision en auraient été gravement accrus. »

Mme SAUNIER-SEITÉ : puisque Paris-VIII veut être en ville...

Répondant aux questions de M. PARMANTIER (P.S., Paris), de Mme BIDARD (P.C., Paris) et de M. LOMBARD (Un. cent., Finistère), concernant l'avenir de l'université de Vincennes, Mme SAUNIER-SEITE, ministre des universités, a notamment déclaré : *« Vincennes n'a pas été privée de moyens, je le sais, puisque dès 1969 c'est l'inspecteur général Seité mon défunt mari, qui s'en est occupé : je sais combien d'argent a coulé entre les murs de Vincennes, et les dégradations ultérieures ne sont pas le fait du ministère. (...) L'université de Paris-VIII a refusé Marne-la-Vallée. (...) Puisque Paris-VIII veut être en ville, elle doit en accepter les contraintes spatiales. Evidemment, il y aurait eu plus de place à Marne-la-Vallée. Mais le site de Saint-Denis préservera la spécificité de Paris-VIII et son ouverture au monde du travail. Le maire de Paris a d'ailleurs accordé un sursis d'un an pour faciliter le transfert. (...) Si l'université de Paris-VIII paraît plus nombreuse que les autres, il faut rappeler que son taux de présence par étudiant est deux fois et demie moindre que celui des autres. Si des personnalités éminent y enseignent, tant mieux, mais il y en a aussi dans d'autres universités, Dieu merci. M. Parmantier a cité M. Mario Soares : j'ai déjeuner à côté de ce dernier le 21 juillet, et il racontait comment, à Vincennes, il ne pouvait pas faire cours, parce qu'on le séquestrait ! Ce qui a été fait pour Vincennes, je voudrais pouvoir en faire autant pour chacune des universités de vos circonscriptions. »*

M. GIRAUD : ce ne sont pas les bureaucrates qui créent les emplois

Le Sénat avait débattu mardi matin de la politique industrielle à l'occasion de questions orales posées par MM. Le Pors (P.C., Hauts-de-Seine), Garcia (P.C., Seine-Saint-Denis) et Lombard (Union centriste, Finistère). Répondant aux deux premiers orateurs, qui avaient vivement critiqué la politique *« de véritable désindustrialisation »* du gouvernement et qui avaient dénoncé la résignation devant le fléau du chômage, M. André Giraud, ministre de l'industrie, a répliqué en soulignant notamment que le gouvernement visait à l'inverse à développer une *« véritable industrie moderne »*.

Evoquant la revendication syndicale d'une réduction du temps de travail avec maintien du niveau des salaires, M. Giraud a affirmé qu'une telle politique serait celle du *« royaume des illusions »*, à moins d'aller au bout de sa logique et de déconnecter les prix de revient et les prix de vente : *« Nous souhaitons résorber le chômage, mais nous ne voulons pas que la liberté soit mise au chômage. »*

Il n'y a pas d'identité entre chômeurs et demandeurs d'emploi, a encore déclaré le ministre de l'industrie : un peu plus de six cent mille demandeurs d'emploi ont vraiment perdu leur emploi ; les autres, souligne-t-il, traduisent *« une transformation profonde de la société, notamment de son évolution démographique et du développement hautement souhaitable du travail féminin, ainsi que de la mobilité des travailleurs qui a été recommandée par le Plan »*. Le ministre a d'autre part annoncé que des mesures nouvelles étaient en préparation en faveur des cadres âgés qui ont perdu leur emploi. Mais, a-t-il ajouté, *« ce sont les industriels et non les bureaucrates qui créent les emplois »*.

A. G.

Le Monde

société

APRÈS LA MORT DE JACQUES BREL

« J'ai eu un cancer »

déclare M. Norbert Segard, secrétaire d'État

Révélant qu'il avait été atteint d'un cancer et qu'il avait subi en janvier dernier l'ablation d'un poumon, M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux P.T.T. depuis le 12 janvier 1976, a ajouté : « Actuellement je fais l'expérience qui, vous le voyez, est assez probante, que l'on peut vivre parfaitement avec un seul poumon et travailler beaucoup. Je voyage énormément. Je reviens d'Irak, je pars demain pour la Bulgarie, puis pour l'U.R.S.S. et pour la Chine. C'est vous dire que ma santé est bonne. »

Il a encore précisé qu'il avait été un grand fumeur et qu'il voulait prévenir les jeunes qui fument beaucoup (voir « le Monde » du 11 octobre, dernière édition).

Un acte courageux et utile

Survenant au lendemain de la mort de Jacques Brel, victime du même mal, cette déclaration franche et courageuse donne à réfléchir. Elle marque une étape et dissipe utilement plusieurs mythes.

Pour la première fois en France, il est ainsi admis qu'un homme politique en vue, un ministre en exercice, n'est pas à l'abri d'une grave maladie. Quelques jours à peine avant la mort de Georges Pompidou, en 11974, ses collaborateurs et porte-paroles démentaient avec irritation et de façon catégorique que le président ait des ennuis de santé. Aux Etats-Unis, où l'on dit tout ou presque, les étapes de la maladie de Hubert Humphrey, plus récemment de l'acteur John Wayne, ont été connues par l'opinion publique tou tentière. Le mythe de l'invulnérabilité des hommes publics français qui inspirait des démentis rituels et fallacieux vient donc de voler en éclats.

Ce n'est pas tout. Le cancer n'est plus tout à fait cette « longue et cruelle maladie » dont on ne parle qu'à mots couverts et qu'on ne nomme pas, même dans les avis de décès. L'un des drames du cancer, c'est qu'il n'existait pas en apparence de cancéreux guéris puisque nul ne pouvait en rencontrer : les intéressés eux-mêmes ignoraient — ou étaient censés ignorer — le mal qui les avait frappés et autour d'eux le mot n'était jamais prononcé. Or un cancer sur trois en moyenne, toutes formes confondues, est bel et bien guéri et il n'existe aucune forme de cancer qui n'ait été guérie au moins une fois.

Ici, c'est la loi du silence, le mythe du secret, déjà un peu enterrés par quelques ouvrages récents, celui de M. Philippe Boegner, par exemple, qui volent en éclats. Des millions d'hommes et de femmes apprennent ainsi que l'affection dont ils souffrent en a atteint d'autres qui ont surmonté la maladie et mènent une vie normale, voire active. La parole est liérée, l'espoir s'en trouve accru.

A la télévision, Roger Gicquel a lié, comme l'avait fait M. Segard, la déclaration du secrétaire d'Etat à la campagne contre le tabagisme des jeunes. Cette fois, ce sont des millions de téléspectateurs qui reçoivent un avertissement solennel, illustré d'un exemple frappant. Puisse-t-il être entendu. — P. V.-P.

LE TABAGISME A L'ÉCOLE

Près de la moitié des lycéens sont déjà des fumeurs

L'éducation sanitaire, qu'il s'agisse du tabac, de l'alcool ou de la nutrition, se fera d'abord à l'école ou ne se fera pas. Telle est l'alternative, aujourd'hui, des pouvoirs publics. La conférence de presse réunie le 9 octobre, conjointement par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, et M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, témoigne de cette alliance nouvelle nouée entre les deux administrations.

Les deux ministres ont fait un bilan de la campagne nationale d'information sur les jeunes et le tabac, qui a été menée depuis le mois d'avril dernier, en raison de deux faits majeurs : la progression des jeunes fumeurs (puisque, actuellement, 46 % des lycéens de douze à dix-huit ans déclarent fumer, ne serait-ce que de temps en temps), et l'échec relatif des campagnes d'éducation sanitaire adressées à des adultes qui, rivés à leurs habitudes, ont quelque mal à abandonner le tabac.

La campagne en question a donné lieu à une animation intéressante dans plusieurs établissements ou des « tables rondes » ont réuni des élèves de cinquième, quatrième et troisième, des psychologues et des enseignants. Le bilan de cette expérience a été rassemblé dans une plaquette qui sera distribuée dans l'ensemble des lycées. Une typologie des jeunes lycéens y est proposée : on trouve le jeune fumeur « à l'aise » parce que « sans culpabilité », le jeune « conflictuel » conscient de devenir dépendant, le fumeur « révolté » averti du tort qu'il cause. Et enfin, le jeune fumeur « craintif », qui *« n'a pas osé résister »*.

Malgré la volonté affichée des ministres, on constate que le discours de l'éducation sanitaire reste quelque peu culpabilisateur.

Parallèlement à ces expériences pédagogiques originales, les nouveaux programmes de sixième et de cinquième comportent en sciences naturelles un chapitre intitulé « Le respect de l'homme pour lui-même, les dangers du tabac et de l'alcool ». En classe de troisième, dans le cadre des programmes en vigueur, les professeurs ont été invités spécialement à insister sur *« les dangers que présentent pour la santé, des toxiques comme l'alcool et le tabac »*. — N. B.

ARMÉE

Le comité Droits et libertés dans l'institution militaire enquête sur les accidents

Le Comité droits et libertés dans l'institution militaire (C.D.L.I.M.) a dénoncé, une nouvelle fois, mardi 10 octobre à Paris, le maintien de l'armée hors du droit commun en présentant une série de dossiers sur les accidents, constitués par les familles d'appelés, victimes des commission civiles d'enquête et des comités de soldats.

Ces dossiers, dans leur ensemble, concluent, à la différence des enquêtes militaires, à la responsabilité de l'armée pour négligence ou non-respect des règles de sécurité.

« L'armée est juge et partie », a expliqué un responsable du comité, présidé par Mᵉ Henri Noguères, président de la Ligue des droits de l'homme. *« L'enquête est menée sous le couvert du secret militaire et, en se déclarant incompétents, les tribunaux civils renvoient le dossier aux tribunaux permanents des forces armées. »*

Plusieurs parents de soldats décédés accidentellement ont fait remarquer que, devant le tribunal militaire, la constitution de partie civile n'est pas admise et, du même coup, il est impossible de consulter le dossier. De surcroît, *« la décision de cette justice confidentielle est sans appel »*, a expliqué un responsable.

Des parents ont souligné, à cette occasion, qu'il leur importait moins d'obtenir une réparation du préjudice, que de connaître, en réalité, les circonstances exactes de l'accident et les véritables responsabilités, autres que la fatalité, le mauvais temps ou des défaillances du matériel. *« La demande d'indemnités*, a souligné un avocat des familles, *est néanmoins, pratiquement, le seul moyen d'engager une action contre l'armée. »*

FAITS DIVERS

QUATRE-VINGTS MORTS DANS LE NAUFRAGE D'UN FERRY-BOAT EN IRAN

Téhéran (*A.F.P.*). — Quatre-vingts personnes au moins ont péri noyées lors du naufrage d'un ferry-boat iranien au large de l'île de Kharg, dans le golfe Persique. Sept rescapés, dont le capitaine du bâtiment, ont été recueillis par un bateau koweitien.

● *Un avion Starfighter* de l'armée de l'air ouest-allemande, dont le réacteur a explosé, s'est écrasé, mardi après-midi 10 octobre, à l'ouest de Commercy (Meuse), non loin d'un collège d'enseignement secondaire, d'une piscine et d'un club hippique. Des éclats métalliques ont blessé un cultivateur sur son tracteur et un retraité qui jardinait, tandis que le pilote est sain et sauf.

JUSTICE

Un policier poursuivi pour coups et blessures volontaires

Trous de mémoire pour une « petite bousculade »

Comme frappés d'amnésie. Ainsi apparaissaient, à l'audience du 10 octobre de la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, les gardiens de la paix en service la nuit du 10 février 1975 dans un car de police-secours, en compagnie du brigadier Pierre Lecesne, dans le cinquième arrondissement de Paris. Leurs souvenirs, disent-ils, sont confus ou effacés.

Cette nuit-là, pourtant, un commerçant de nationalité tunisienne, M. Sion Didi, peut-être quelque peu éméché et mécontent d'avoir été interpellé pour vérification d'identité fait, après avoir quitté le poste, devant un car de police-secours en patrouille sur le boulevard Saint-Germain, un « bras d'honneur ». Le brigadier Lecesne n'apprécie pas : il monte avec M. Didi à l'arrière du car, qui prend la direction de la gare d'Austerlitz. Quand M. Didi en redescend, place Valhubert, cinq minutes plus tard, il a le visage tuméfié, un traumatisme crânien et deux côtes fracturées. Sa susceptibilité apaisée, le brigadier Lecesne, de retour au poste, confie : *« Votre mec de tout à l'heure, on l'a bien arrangé ! »*

Il ne tient pas tout à fait le même discours à l'audience, ni dans les semaines qui suivirent cette *« petite bousculade »*, selon l'expression de M. Jeanpère, le plus « convaincant » des gardiens de la paix appelés à la barre comme témoins.

Après une enquête infructueuse de l'inspection générale des services — crainte d'une sanction disciplinaire, ou lassitude devant une telle attitude, — une langue se délie, et un juge d'instruction est saisi de l'affaire.

Trois ans après, quelles difficultés ne rencontre pas le président, M. Jean Serre, *« navré de voir quel crédit on peut accorder aux dires des gardiens »*, pour faire préciser éléments de l'affaire et propos tenus ! *« Je ne me souviens pas d'avoir entendu M. Didi crier sous les coups »*, dit celui-ci, contredit par son collègue. *« M. Didi a reçu quelques claques »*, dit cet autre. *« Je l'ai maintenu pour l'empêcher de descendre en marche »*, indique le brigadier.

« Ces faits sont inadmissibles de la part d'un brigadier de police ; même si les services de police rencontrent parfois des difficultés, des attitudes de mépris ou d'insolence, le devoir commande de toujours garder son sang-froid », souligne dans son réquisitoire M. Jean-Michel Bruntz, substitut du procureur de la République.

Pour la partie civile, les faits sont aujourd'hui clairement établis. Mᵉ Francis Jacob comme le parquet, souligne qu'il ne faut pas, pour autant, extrapoler et porter une appréciation défavorable sur l'ensemble des fonctionnaires de police. *« Ils doivent être insoupçonnables »*, avait auparavant indiqué le président, ajoutant : *« De tels faits portent à la police un tort considérable. »*

La défense demande la relaxe. La culpabilité du brigadier Lecesne, à son avis, n'est pas établie de façon indiscutable. Elle fait aussi valoir les difficultés de la tâche des services de police dans le Quartier latin, et les appréciations très favorables obtenues jusqu'alors par ce brigadier, dont celle-ci, qui résonne dans le prétoire avec une ironie ô combien intempestive : *« Sait prendre des initiatives à bon escient »*.

Jugement le 31 octobre. — F. L.

Faits et jugements

Après M. Désiré-Allaire, deux autres entraîneurs sont entendus par la police.

Après avoir prolongé de vingt-quatre heures la garde à vue de l'entraîneur-driver Pierre Désiré-Allaire, M. Raymond Gazan-Villar, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Grasse (Alpes-Maritimes), chargé de l'enquête sur les courses truquées de l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer, fait procéder depuis mardi 10 octobre, à Paris, à l'interrogatoire de deux autres professionnels du trot, entraîneurs-drivers à Liverdy (Seine-et-Marne, MM. Paul Nivol et Roger Vercruysse (*le Monde* du 11 octobre). Habitués de l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer, ces deux hommes n'avaient plus fait courir leurs chevaux dans des courses organisées sur la Côte d'Azur depuis plusieurs mois. Les enquêteurs se refusaient à dire, ce mercredi 11 octobre en fin de matinée, si M. Désiré-Allaire serait transféré à Grasse pour y être entendu par le juge d'instruction, comme cela avait été envisagé dès le début de la garde à vue du célèbre entraîneur.

Détournements de fonds dans une coopérative de Haute-Garonne.

Trois personnalités du monde agricole de la Haute-Garonne, MM. Joseph Bertou, ingénieur agricole, directeur à Muret de la coopérative Midi-Pyrénées-Porc et gérant de la Société civile de productions agricoles de Lavernose ; Pierre Subra, président de la coopérative Midi-Pyrénées-Porc, et Victor Rodriguez, commerçant à Carrèze-sur-Garonne, ont été inculpés de détournements de fonds et d'usage de faux. Grâce à des prêts consentis par le Crédit agricole, les deux premiers inculpés étaient parvenus, en dépit d'une situation financière critique, à maintenir les activités de la coopérative Midi-Pyrénées-Porc.

Des manœuvres frauduleuses avaient permis de sauver de la faillite l'exploitation agricole personnelle de M. Bertou, grâce aux prêts bancaires consentis aussi bien à la coopérative qu'à la Société civile de Lavernose et à l'emploi de chèques sans provision. Les trois hommes ont également bénéficié d'avances consenties par le Fonds d'orientation, de régularisation et de modernisation de l'agriculture (FORMA), organisme d'Etat dont la mission est de venir en aide aux agriculteurs gênés par la mévente de leurs produits ou les calamités agricoles. — (Corresp. rég.)

● *Micros du « Canard enchaîné » : arrêt en délibéré.* — La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Amiens, saisie le 22 juin dernier par la Cour de cassation qui avait cassé l'arrêt de la cour d'appel de Paris confirmant l'ordonnance de non-lieu rendue en faveur des policiers de la D.S.T. (*le Monde* du 24 juin), a examiné, mardi 10 octobre, à huis clos, le dossier de l'affaire des écoutes téléphoniques du *Canard enchaîné*. Son arrêt, mis en délibéré, devrait être rendu dans un délai de quinze jours à trois semaines.

● *Mario Pisciotta, l'un des auteurs du vol des bijoux de Mme Florence Gould*, arrêté samedi 7 octobre sur la Côte d'Azur (*le Monde* du 10 octobre), ancien employé au service de Mme Gould, reconnu par sa femme de chambre, a admis avoir participé, le 28 mai (*le Monde* du 2 juin) au vol de tableaux commis au domicile cannois de son ex-employeur.

L'AFFAIRE DE LA BARCLAY'S BANK

M. François Génisson est relaxé par le tribunal de Marseille

De notre correspondant

Marseille. — La onzième chambre du tribunal correctionnel de Marseille, présidée par M. Albertini, a relaxé M. François Génisson, ex-fondé de pouvoir de la succursale marseillaise de la Barclay's Bank, qui était poursuivi à la suite d'une plainte déposée par la direction régionale pour faux en écritures et tentatives d'escroquerie. C'est la première fois qu'un fait positif marque cette suite rocambolesque d'épisodes juridico-policiers.

Tout a débuté fin 1973. A cette époque, sont apparus des bons de caisse émis par la Barclay's Bank de Marseille, que des inconnus ont tenté de négocier aux guichets de diverses banques françaises et étrangères. Ces bons étaient d'un montant peu commun puisque l'un d'eux atteignait 50 millions de francs. Fin 1975, la direction régionale déposait plainte contre M. François Génisson et un commerçant marseillais, M. Marius Chiaia.

C'est au cours de l'instruction, et au moment même où le fondé de pouvoir passait en jugement, le 16 janvier 1976, que l'on apprenait que des inconnus avaient tenté, à plusieurs reprises, de négocier ces bons portant la signature (imitée) de M. Otto Breck, ex-directeur régional de la Barclay's Bank, qui s'était suicidé en 1973. On apprenait aussi que des bons de caisse avaient disparu des coffres-forts appartenant à des clients de la banque. Ces faits nouveaux obligeaient le tribunal à ordonner un complément d'enquête (*le Monde* des 16 et 27 janvier 1976 et du 16 février 1976).

L'affaire mobilise depuis la compétence de trois juges d'instruction, et l'on ne compte plus les commissions rogatoires qui ont conduit les policiers à Genève, à Monaco, à Turin et à Amsterdam, chaque fois que l'on retrouve la trace du passage de discrets intermédiaires tentant de monnayer les bons.

S'il apparaît que la signature de M. Otto Breck a été imitée, M. Génisson a toujours nié être l'auteur de ce faux, en dépit des accusations d'un expert.

L'avocat de M. Génisson, Mᵉ Gilbert Péris, ayant obtenu une contre-expertise, celle-ci infirmait le premier jugement et innocentait le fondé de pouvoir. A son tour, la direction de la banque demandait et obtenait une troisième expertise. Trois experts ont définitivement mis hors de cause M. François Génisson. La défense a donc obtenu aisément la relaxe pure et simple. Par contre le tribunal a prononcé des peines de prison avec sursis, couvertes par la détention provisoire, à l'encontre de MM. Jérôme Gabella et Marius Chiaia, qui avaient détenu et présenté des bons.

JEAN CONTRUCCI.

● *Après la mort de Gaston Ruquois*, tué lundi 9 octobre, au cours d'une fusillade au péage de Monnaie, sur l'autoroute Paris-Tours (*le Monde* du 10 octobre), les policiers ont interpellé dans l'après-midi un habitant d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), René Collard, trente-cinq ans, qui avait hébergé le malfaiteur. Gaston Ruquois était recherché pour sa participation présumée au hold-up commis, le 16 juillet 1977, au Club Méditerranée de Corfou (Grèce), au cours duquel un employé avait trouvé la mort. Un autre malfaiteur, Christian Tricoire, trente-cinq ans, qui se trouvait le 9 octobre dans la voiture de Gaston Ruquois a également été tué au cours de la fusillade.

● *Relaxe d'un élu communiste poursuivi en diffamation par M. Papon.* — Le tribunal de grande instance de Bourges, estimant le délit *« insuffisamment caractérisé »*, a relaxé M. Roger Vannier, conseiller municipal communiste de Saint-Amand-Montrond (Cher), poursuivi en diffamation par M. Maurice Papon, ministre du budget et maire de cette commune. Dans un tract diffusé pendant la campagne pour les élections municipales, en 1977, M. Vannier avait évoqué l'attitude de M. Papon dans l'affaire du métro Charonne, en 1962, alors qu'il était préfet de police de Paris.

SPORTS

Le programme de préparation des J.O.

M. JEAN-PIERRE SOISSON PRÉSENTE QUATRE TYPES DE MESURES

« Si les Jeux olympiques s'étaient tenus cette année, les résultats auraient été pour notre pays les plus mauvais que nous ayons connus depuis trente ans », a constaté M. Jean-Pierre Soisson en présentant, ce mardi 10 octobre, le programme de préparation olympique. L'action du ministre se fonde sur trois principes : distinction entre sport de haut niveau et sport de loisirs ; priorité immédiate aux Jeux de 1980 ; concertation entre l'Etat et le mouvement sportif.

Dans l'intérêt de notre pays

Le ministre a présenté quatre types de mesures qui nécessitent *« en contrepartie une mobilisation et un effort particuliers du mouvement sportif dans l'intérêt de notre pays »*.

1) Les athlètes : d'ici à la fin de l'année des contrats seront signés par l'Etat, les fédérations sportives et les athlètes présélectionnés. Ces contrats comprendront un calendrier précis d'entraînement en France et à l'étranger et un programme de compétitions qui culmineront aux Jeux olympiques. Les besoins de l'athlète seront pris en charge complètement par l'Etat dans trois domaines : la formation scolaire et universitaire, l'assistance médicale ; l'aide financière.

2) Le cadre technique. Chaque fédération désignera un cadre technique spécialement responsable des athlètes placés sous contrat.

3) Les structures spécifiques de préparation olympique. Le directeur des sports au ministère, M. Jacques Perrilliat, aura la responsabilité de la préparation olympique. A cet effet, une mission lui sera directement rattachée, qui est confiée à M. Yvon Céas.

4) Adaptation des procédures financières. Les crédits nécessaires pour assurer la réalisation des contrats avec les athlètes seront centralisés par le Comité olympique. Ces moyens financiers proviendront soit du Fonds national des sports de haut niveau, soit du budget à proprement parler.

Les forçats de l'olympisme

Qu'y a-t-il de nouveau, d'original dans le plan de préparation olympique de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ?

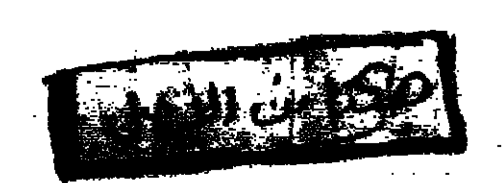
Annoncer que les Jeux de 1980 *« exigent un effort particulier et immédiat »* à moins de deux ans des échéances de Lake-Placid et de Moscou, parce que les chances de médailles sont particulièrement minces, constitue un exercice auquel les gouvernements successifs ont habitué les Français depuis 1958. Indiquer que les athlètes pourront tout spécialement s'entraîner, être soignés, être aidés financièrement et socialement, assurer que les cadres techniques disposeront de moyens plus étendus, ajouter qu'une *« mission de préparation olympique »* sous la responsabilité du directeur des sports rendra compte au ministre de l'évolution de la situation, noter que des personnalités qualifiées bien connues pour leurs succès passés, tels que MM. Honoré Bonnet et Robert Bobin, seront consultées, préciser que *« les procédures financières seront adaptées »*, et jurer encore que c'est la dernière fois qu'on agit dans l'urgence, que, dès maintenant on pense aux Jeux de 1984, voilà qui n'est rien moins qu'original. M. Jean-Pierre Soisson a mis noir sur blanc ce qui se pratiquait plus ou moins ouvertement jusqu'à présent.

Non ! L'innovation infiniment plus lourde de conséquences est dans l'esprit même de ces mesures. Elles ont été prises pour *« que la France ne soit pas ridicule »*. En outre, M. Soisson engage d'une certaine manière sa responsabilité sur les performances des athlètes. Mais surtout les sportifs seront aux pièces ou plutôt aux médailles. Conséquence logique, en effet, de ce désir de victoire, la centaine de champions pré-sélectionnés devra souscrire à un calendrier précis d'entraînement et à un programme de compétitions dont les Jeux olympiques seront le point culminant. *« Ceci supposera un engagement personnel de l'athlète et l'acceptation de la discipline inhérente à la préparation olympique »*, a souligné le ministre en précisant, comme une menace à peine voilée, *« ce contrat prévoit explicitement une progression ; si l'athlète ne la respecte pas ou ne s'astreint pas aux règles qui lui sont fixées, il pourra être mis fin à l'engagement de l'Etat à son égard »*. En clair, les champions, hommes ou femmes, seront désormais comme des ouvriers payés au rendement, et menacés de licenciement si leur productivité baisse.

Il s'agit de redonner le goût de gagner, a dit encore M. Soisson. Et on est pris de vertige à écouter le ministre. Car si la France ne sélectionnera plus d'athlètes pour les récompenser, elle expédiera aux Jeux des forçats de la performance et des stakhanovistes du podium. Le libéralisme avancé de la démocratie française a donc accouché d'une caricature de l'athlète d'Etat. Parce que le mouvement sportif n'a pas su se garder de l'emprise des pouvoirs publics, ceux-ci lui demandent logiquement de payer en retour son poids de médailles. Bref, des athlètes iront peut-être un jour au stade comme on pointe à l'usine. Est-ce ainsi qu'on favorisera l'éclosion de jeunes talents sportifs ? Est-ce ainsi que, selon le vœu de M. Soisson, le sport français, qui *« joue un rôle aussi important que l'économie et la culture »*, aura plus de lustre ?

ALAIN GIRAUDO.

● *M. Jean-Marie Balestre*, président de la Fédération française du sport automobile (F.F.S.A.), a été élu mardi 10 octobre président de la Commission sportive internationale (C.S.I.) par 29 voix contre 11 pour M. Tom Binford (Etats-Unis).



ÉDUCATION

APRÈS SA VISITE A L'ÉLYSÉE

Les instituteurs doivent retrouver une place conforme à leur mission

déclare M. Guy Georges (S.N.I.)

M. Guy Georges, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) a été reçu, pour la première fois, par le président de la République, mardi 10 octobre en fin de matinée (nos dernières éditions).

Selon le secrétaire général du syndicat, l'entretien qui a duré plus d'une heure n'a pas porté sur les « bavures » de la rentrée « qui font l'objet de discussions chaque jour avec le cabinet du ministre de l'éducation, à propos des difficultés sérieuses dans une dizaine de départements ». *Ce sont* « des préoccupations plus profondes » *qui ont été évoquées et notamment* « l'inquiétude pour l'avenir de l'école soumise depuis vingt ans à d'interminables réformes ».

« L'école de la République est et doit demeurer l'école de la qualité, *a déclaré M. Guy Georges.* La première mesure urgente, déterminante, c'est le renforcement de la qualité de notre profession. Il est urgent que les instituteurs et les professeurs de collège retrouvent dans leur formation et leur situation sociale une place conforme à leur importante mission. Nous sommes, en effet, conscients de nos responsabilité pour l'avenir des enfants d'aujourd'hui, c'est-à-dire envers l'avenir de la France. » *La visite de M. Guy Georges intervient au moment où les négociations sur la formation des maîtres atteignent une étape décisive.*

URGENT D'ATTENDRE ?

Depuis six mois, le SNI et le gouvernement sont engagés dans une discussion sur la revalorisation du métier d'instituteur. Le premier ministre avait fixé le terme de la première étape de cette négociation à la mi-octobre. Les deux partenaires commencent à convenir que ce délai ne sera pas respecté.

Et pourtant, « *le temps presse* », a dit M. Guy Georges au président de la République. Celui-ci veut la réussite du collège unique, « *pièce maîtresse* » de la réforme de l'enseignement, vecteur d'égalisation des chances des jeunes Français, à ses yeux. Pour assurer ce succès, il faut que l'enseignement élémentaire, en amont, s'améliore. Le SNI arrive à une conclusion voisine par des voies différentes : il est grand temps de tirer la conséquence de la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans, décidée il y a vingt ans. Pour que le premier cycle du secondaire soit un enseignement de masse, il faut un corps unique d'enseignants de la maternelle à la troisième, bien formés et de qualité.

Mais à y regarder de près, souhaite-t-on des deux côtés aboutir rapidement ? Il n'est pas question de suspecter la volonté du SNI d'améliorer la situation des instituteurs et professeurs de collège : c'est sa raison d'être. Cependant, ses dirigeants n'ignorent pas que le corps unique déplait aux professeurs du secondaire, donc au SNES (1), qui, de plus, accepte mal qu'une priorité soit donnée à la revalorisation des traitements des instituteurs. Comme le SNI a une majorité socialisante, et le SNES une direction proche des communistes, l'antagonisme corporatif se double d'une rivalité politique. Qui veut le conflit ouvert au sein de la FEN ?

Le président de la République, pour sa part, a fait procéder à des calculs. Comment améliorer la formation des instituteurs, la renforcer et l'allonger — elle dure actuellement deux ans, — sans conclure tôt ou tard par un déplacement de la catégorie des instituteurs sur la grille de la fonction publique ? Cela coûtera cher et risque de faire boule de neige : d'autres catégories de fonctionnaires (notamment aux P.T.T.) surveillent de près les négociations, menées au ministère de l'éducation.

Aussi, l'intérêt du président de la République est-il de ne rien précipiter : tant qu'on discute, le SNI ne mobilise pas ses troupes pour une action revendicative, et le sourire à cette immense masse qui vote à gauche peut se prolonger. Quant au syndicat des instituteurs, il préfère, à tout prendre, attendre un peu pour obtenir davantage. D'ailleurs, tant qu'il est seul à négocier, il affirme sa représentativité. A quelques semaines d'élections professionnelles importantes (*le Monde* du 11 octobre), ce n'est pas sans utilité. La visite au président de la République rappelle qu'il maintient la pression et justifie aux yeux de sa minorité, plus impatiente d'action, son souci de frapper haut pour aboutir.

Des signes d'agacement apparaissent cependant. Car d'autres décisions ont été prises sans attendre, et qui semblent contradictoires avec l'intention d'améliorer la formation des instituteurs : suppression de quatre cents postes de professeurs d'écoles normales au projet de budget de 1979 et, surtout, la diminution de trois mille cinq cent soixante emplois d'élèves instituteurs dans les écoles normales. Moins d'élèves maitres cela veut dire moins de stagiaires dans les classes qui permettent aux instituteurs d'aller eux-mêmes pendant douze semaines en stage de formation continuée. Le Syndicat national des professeurs d'écoles normales (S.N.P.E.N.-FEN), qui redoute que des écoles normales soient fermées, laissant un « *désert pédagogique* », a donc décidé, en riposte, de suspendre les délibérations des jurys d'oral au concours de recrutement des élèves instituteurs jusqu'au 19 octobre.

La formation des maîtres est inscrite au programme de Blois. Ambitieusement. Dans le passé, les ministres qui s'y sont attaqués ont dû, à des détails près, battre en retraite. M. Jean Piaget estime qu'il n'y a pas de réforme de l'enseignement possible sans celle de la formation des maîtres. Quand ne sera-t-il plus urgent d'attendre ?

CHARLES VIAL.

(Lire page 2 l'article de M. André Henry, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, sur les relations de la FEN avec le chef de l'Etat.)

(1) Syndicat national des enseignements de second degré. Le S.N.I. et le SNES font tous deux partie de la Fédération de l'éducation nationale, mais le premier est de la tendance majoritaire et le second de la tendance minoritaire de la FEN.

Une mise au point de Mme Durand (P.C.) après une manifestation de parents d'élèves à Paris

Mme Françoise Durand, conseiller de Paris (P.C.), nous adresse la lettre suivante :

C'est avec la plus grande stupéfection que j'ai connaissance de l'article de votre journal, en date du 11 octobre, relatant la manifestation de parents d'élèves qui s'est déroulée lors du conseil départemental de l'enseignement primaire de Paris.

Selon votre article, je me serais opposée à ce que le conseil départemental reçoive les parents d'élèves. Cette version est totalement contraire aux faits ; au sein du conseil départemental, présidé par le préfet de Paris, et où siègent entre autres le maire adjoint à l'enseignement et des conseillers de la majorité, j'ai été la seule à demander, comme peut en témoigner le procès-verbal de la réunion du conseil, à ce que les parents soient reçus. M'étant heurtée à un refus brutal, j'ai demandé une suspension de séance et je suis sortie pour rencontrer les parents d'élèves. A la demande de ces derniers, je suis ensuite retournée en séance défendre leurs revendications.

Je tiens d'autant plus à ce vous publiez cette lettre, qui rétablit les faits, que je me trouve, curieusement, être la seule personne nominalement mise en cause dans cet article alors que je suis la seule à avoir agi en accord total avec les parents.

[M. Paul Quilès, député (P.S.) de Paris, nous a d'autre part signalé qu'il avait participé à la démarche des parents d'élèves.]

● *Mille cinq cents instituteurs du Finistère* sur les deux mille six cents que compte le département, ont, à l'appel du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.), manifesté, mardi 10 octobre, dans les rues de Quimper. Après un « sit-in » et un pique-nique devant la préfecture, ils se sont rendus à l'inspection académique dans l'après-midi. Les manifestants entendaient d'abord obtenir la levée des sanctions frappant les normaliens — sans affectation officielle — qui ont accepté de diriger des classes « sauvages ». D'autre part, ils exigeaient l'ouverture de cinquante-cinq classes. Ils réclamaient aussi l'augmentation du recruteemnt des normaliens et le réemploi des suppléants licenciés. — *(Corresp.)*

● *Occupation de l'inspection académique de Tours.* — Une centaine de parents d'élèves et d'enseignants ont occupé, le 10 octobre, de 9 h. à 19 h., les locaux de l'inspection académique de Tours. Ils entendaient protester contre la surcharge des classes dans le second cycle.

RELIGION

LE MÉTROPOLITE ANTONY SUCCÈDE A Mgr NIKODIM

Moscou *(A.F.P., Reuter, U.P.I.).* — Mgr Antony, métropolite de Minsk, vient d'être nommé métropolite de Leningrad et de Novgorod. Il succède ainsi au métropolite Nikodim, décédé le 5 septembre dernier au cours d'une audience chez le pape Jean Paul Ier (*le Monde* du 6 septembre). Cette nomination place Mgr Antony au deuxième rang de la hiérarchie de l'Eglise orthodoxe d'U.R.S.S., derrière le patriarche de Moscou, Mgr Pimène. Mgr Antony sera remplacé au patriarcat de Minsk par Mgr Filarète, métropolite de Berlin.

[Anatoli Melnikov, Mgr Antony en religion, est âgé de cinquante-quatre ans. Après de solides études théologiques, il devient moine en 1950. Tout d'abord, il enseigne puis dirige des séminaires théologiques. Il est sacré évêque en 1964 et devient, un an plus tard, métropolite de Minsk (Biélorussie). Selon l'agence Tass, c'est un membre actif du Mouvement œcuménique et de la paix. Il a participé aux travaux du Conseil œcuménique des Eglises et a une bonne expérience des relations extérieures de l'Eglise orthodoxe d'U.R.S.S. avec l'étranger. Son prédécesseur, Mgr Nikodim était chargé des relations avec l'étranger depuis 1960 et avait été le premier prélat orthodoxe russe à être élu en 1975 à l'une des six présidences du Conseil œcuménique.]

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

MÉDECINE

AUX ENTRETIENS DE BICHAT

Les perturbations du lien mère-enfant restent fréquentes en cas de naissance prématurée

Comment une femme ressent-elle la naissance d'un enfant prématuré ? Comment cet enfant vit-il la première période de son existence, celle-là même qui lui imprimera des orientations parfois définitives ? C'est à ces questions qu'ont tenté de répondre un certain nombre de pédiatres, de néo-natalogistes et de psychiatres (1), réunis autour du professeur Pierre Ferrari (Reims) lors des derniers Entretiens de Bichat, qui ont centré leur discussion sur la perturbation du lien mère-enfant et sur les conséquences de cette perturbation.

Le professeur Alexandre Minkowski (maternité de Port-Royal) tout d'abord a apporté un certain nombre d'indications chiffrées. « *On pavoise sur les résultats,* a-t-il dit d'emblée, *mais on oublie que la prématurité reste un fléau national.* » Certes, la proportion d'enfants nés prématurément — 7,6 % aujourd'hui contre 10 % il y a seulement quelques années — diminue. Certes, le taux français est actuellement inférieur à ceux qu'enregistrent les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale ou la Grande-Bretagne. « *Mais certains petits pays comme la Finlande ou la Bulgarie nous dépassent, et de loin : la Finlande ne compte que 3 % d'enfants prématurés parce que les femmes enceintes s'y reposent dès le sixième mois de leur grossesse. En Bulgarie, toutes les femmes doivent consulter un médecin quatorze fois pendant leur grossesse et des sages-femmes sont à leur disposition... dans les usines ! L'intérêt du public à l'égard de ce problème reste en France très insuffisant : les femmes enceintes voyagent trop, se fatiguent, bref sont insuffisamment averties des risques qu'elles font courir à leur enfant.* »

Pourtant, ces risques, a remarqué le professeur Satgé, chef du service de pédiatrie néo-natale à l'Institut de puériculture (Paris), sont considérables. « *Malgré les très grands progrès de ces dix dernières années, chez les prématurés élevés à l'Institut de puériculture, la mortalité néo-natale précoce est dix fois plus élevée que dans la population générale, et la fréquence des séquelles lourdes deux fois plus grandes. De plus, les séquelles dites mineures représentent le problème qualitativement le plus important.* »

De l'avis de tous, en effet, les suites neurologiques très graves d'une naissance prématurée sont devenues aujourd'hui fort rares, grâce notamment au progrès de la ventilation artificielle et des techniques d'alimentation, à l'utilisation de certains appareils de diagnostic, comme le scanner, qui permettent de mieux évaluer les dommages subis par l'enfant. « *Au total,* a estimé le docteur Françoise Cukier (maternité de Port-Royal), *il existe encore 25 % de mortalité parmi les prématurés ayant d'importantes difficultés néo-natales et des complications secondaires plus ou moins graves ou transitoires, dont 8 à 10 % de séquelles importantes et définitives* ».

Que deviennent les autres ? Ceux qui, après avoir passé quelques semaines — ou plus — dans une machine à respirer ou dans une couveuse, branchés sur un impressionnant appareillage, sont rendus à leur famille. Bien souvent, « *ils présenteront,* comme l'a souligné le professeur Ferrari, *un ensemble de troubles groupés sous la dénomination de « syndrome de l'ancien prématuré », syndrome qui, lui, parait garder en revanche toute sa fréquence* ». Comment se caractérise-t-il ? Non pas, a-t-il ajouté, par un déficit intellectuel ou une lésion neurologique franche, mais plutôt par « *un défaut d'élaboration mentale et de symbolisation. Ces troubles peuvent s'observer précocement et prendre la forme d'anorexie, de troubles du sommeil, de décharges motrices, de troubles du comportement* (colères, spasmes du sanglot, instabilité motrice). *Mais ils peuvent aussi s'observer plus tardivement, traduisant une mauvaise organisation du schéma corporel (maladresse motrice, attitudes raides et bloquées, difficultés de contrôle émotionnel). Ces troubles semblent bien être fonction du degré de la prématurité et de la durée du séjour en incubateur* ». Ils peuvent être si peu accusés, a noté pour sa part le professeur Satgé, qu'« *ils ne sont souvent soupçonnés qu'au moment des apprentissages scolaires* ».

Un double traumatisme

Faute de lésions organiques décelables en l'état actuel de nos connaissances, comment s'expliquent ces troubles ? Avant tout parce que la naissance d'un enfant prématuré est perçue, a remarqué le professeur Ferrari, « *comme un traumatisme, et pour la mère et pour l'enfant* ».

Pour la mère, parce que l'accouchement prématuré vient interrompre brutalement la maturation fantasmatique intense des dernières semaines de la grossesse. Elle vit alors cette naissance davantage comme une « opération » que comme une parturition qui peut n'être pour elle, comme l'a souligné le docteur Michel Soulé (institut de puériculture de Paris), qu'une « *maternité blanche* ». En outre, a ajouté le professeur Ferrari, « *la blessure narcissique est constante devant cet enfant qu'elle vit comme malingre, inachevé, malformé. Et cette mère est aussi confrontée à un double et difficile travail de deuil : deuil de cet enfant qui vient de lui être brutalement retiré : dépression devant ce vide qu'elle ressent en elle et autour d'elle...* »

Quant à l'enfant, placé dans une machine, ses besoins vitaux sont certes comblés, mais ses conditions de vie sont, par nature, artificielles tant pour ce qui concerne les rythmes que les modes d'allimentation ou les apports sensoriels.

En bref, a estimé le docteur Soulé, « *toutes ces machineries font certes survivre ces nouveau-nés, mais elles créent une véritable pathologie expérimentale du lien mère-enfant* ». Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, a ajouté le docteur Satgé, que « *parmi les dossiers d'enfants battus qui arrivent chez le juge d'instruction, dans 18 % des cas, il s'agisse d'anciens prématurés ; de même, 35 % des enfants qui présentent des retards de croissance sans raison organique sont d'anciens prématurés.* »

D'où l'importance d'une assistance psychologique des familles, des mères en particulier. Comme l'a souligné le docteur Cukier, ces dernières se heurtent très souvent, peu après la naissance, à des difficultés de contact avec leurs enfants : « *Prendre le bébé dans ses bras, l'y installer, calmer ses cris, le nourrir, peut être très difficile, voire impossible à la mère. Après une phase où elle a pu seulement le voir, il n'est pas rare qu'elle n'ose pas le toucher. Elle repousse de jour en jour le moment où elle donnera le premier biberon, exprimant plus ou moins clairement sa crainte de ne pas en être capable.* » Elle peut aussi retarder le moment où l'enfant lui sera rendu, doutant de ses compétences pour en prendre soin. En bref, ce qui peut apparaître à l'équipe soignante « *comme rejet, indifférence ou maladresse se révèle alors comme culpabilité, sentiment d'incapacité d'assurer la survie d'un bébé fragile, angoisse, manque ou perte de la confiance qu'elles avaient en elles alors que leur bébé n'était encore qu'un projet* ».

Des « révélations » malencontreuses

Dans ces conditions, le rôle des médecins et des infirmières n'est pas chose aisée. A ce propos, a ajouté le docteur Cukier, il faut souligner « *avec quelle intensité persistent dans la mémoire des parents, même après des mois et des années de développement satisfaisant, le souvenir des diagnostics et surtout des pronostics pessimistes portés précocement, parfois même avant tout élément de certitude...* » Ces « révélations » semblent bien « *empêcher d'engager une relation positive avec l'enfant qui ne peut alors être investi comme un « bon » enfant pour lequel les parents ne peuvent faire aucun projet* ».

Dans le même sens, le docteur Roger Salbreux (institut de puériculture de Paris) a souligné que « *la partie était d'autant plus difficile à jouer, après les angoisses mortelles des premiers jours, les frustrations de tous ordres, la crainte de séquelles ultérieures et la séparation prolongée, que le moindre faux pas peut faire perdre aux parents toute confiance dans les médecins et la médecine, alors que, justement, ils vont en avoir grand besoin* ».

Faut-il donc intervenir presque autant sur les parents d'un enfant prématuré que sur l'enfant lui-même ? Oui, peut-être, si, comme l'a indiqué le professeur Satgé, jusqu'à l'adolescence et même au-delà, certaines mères établissent une relation de cause à effet entre le poids de naissance et n'importe quel incident (maladie, réussite scolaire ou sociale) « *faisant peser sur un enfant — par ailleurs tout à fait normal — le poids de leur propre anxiété* ».

CLAIRE BRISSET.

(1) Le compte rendu de cette « table ronde » est publié dans la *Revue de neuro-psychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance* (sept. 1978, n° 9), diffusée par l'Expansion scientifique.

LETTRES

Mort de l'écrivain Henri Petit

Nous apprenons la mort de l'écrivain Henri Petit, survenue le 10 octobre à Paris. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

Un penseur discret

Cet homme discret, exigeant et profond, serait à ranger parmi les journalistes, si à ces créations d'un jour, d'une heure, ne s'ajoutait le poids d'une œuvre ; une douzaine de vrais volumes qui font de lui un écrivain et un penseur.

Le penseur est à l'écoute de lui-même, de sa vérité fugitive, de son émotion du moment, du sens qu'il veut donner à sa vie, et pour ne rien perdre de ce qui lui vient à l'esprit, il note et compose, de fragments, un journal intérieur. Il y a des années qu'Henri Petit tenait le journal de sa pensée : « *De la tête au cœur* » avait paru chez Del Duca en 1956, « *les Justes Solitudes* », chez Grasset en 1962, « *Ordonne ton amour* », chez Grasset en 1966, « *la Route des hommes* », chez Grasset en 1968, puis « *Sursis au désespoir* » chez Plon en 1972 et « *les Visages* » chez Plon en 1973.

Ces livres disent le sens d'une démarche qui est d'un moraliste et qui s'accomplit dans l'aphorisme, cultivé non tant pour sa formulation brillante que pour sa spontanéité et le libre jeu des contradictions qu'il permet. Et si on les rapproche de quelques essais antérieurs comme *Descartes et Pascal* (1930), ou *l'Honneur de Dieu* (centré sur la querelle des jésuites et des jansénistes), on voit se dessiner le visage d'un homme que le problème du divin a happé. Elevé dans la foi chrétienne, Henri Petit s'en est libéré pour atteindre un athéisme qui a laissé vibrant son sens du religieux.

Aux premières pages de l'avant-dernier volume de son journal intérieur, cet homme de plus de soixante-dix ans écrivait : « *Il est aussi naturel de chercher sa vraie vie que de reprendre son souffle.* »

Mais ce souffle, Henri Petit le communiquait à ses lecteurs Dans la réserve où il s'est maintenu, il a reçu de grands témoignages d'estime : le grand prix littéraire de la Ville de Paris lui avait été décerné en 1940, le grand prix de littérature de l'Académie Française en 1955, et, en 1972, le Grand Prix national des lettres. — J. P.

[Né le 23 février 1900 à Avallon (Yonne), Henri Petit fit des études de droit à Paris. D'abord journaliste à *l'Œuvre*, à l'agence Havas et au *Petit Journal*, de 1922 à 1925, il devint ensuite rédacteur puis chef de bureau au haut commissariat de France à Beyrouth et à Damas, de 1925 à 1933. Il reprit le métier de journaliste en 1935 à *Ce soir*, comme chroniqueur parlementaire.

Après la guerre, il allait diriger une section étrangère à la R.T.F. et tenir la critique littéraire du *Parisien libéré*. Plus tard, il collabora aussi aux *Nouvelles littéraires*. Parmi ses principaux ouvrages, citons : *Descartes et Pascal* (1930), *Derniers combats de Don Quichotte* (1932), *Un homme peut rester vivant* (1934), *Amours d'Alfred de Musset* (1946), *De la tête au cœur* (1956), *l'Honneur de Dieu* (1956), *le Bonheur* (1960), *les Justes Solitudes* (1962), *Ordonne ton amour* (1966), *Sursis au désespoir* (1972). Henri Petit était officier de la Légion d'honneur et médaillé de la Résistance.]

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

« Faire quelque chose sur le Japon..., dit Michel Guy. L'idée est venue à la suite du choc — c'est ma manière de faire un festival — du véritable choc que j'ai subi lors d'un voyage au Japon en 1976, après ma sortie du gouvernement. J'ai pensé qu'on pouvait peut-être essayer de voir pourquoi beaucoup d'Européens qui vont là-bas reçoivent ce choc.

» J'ai été très impressionné au Japon par le problème de l'espace et du temps et du lien qui les unit ; un problème qui me passionnait déjà à travers Merce Cunningham. L'espace et le temps : des notions sensibles partout, dans toutes les formes d'expression, dans l'art des jardins, dans la danse, dans la calligraphie, dans l'architecture...

» On pouvait choisir de faire venir le nô, mais le théâtre nô est déjà connu à Paris. Et puis il ne semblait pas très intéressant de donner à voir, collés en bloc sur une scène, des spectacles, en pensant : « Comprenne qui pourra ! » Il fallait trouver un autre angle. C'est un architecte, Arata Isozaki, qui me l'a fourni. C'est à lui qu'on doit l' « anti-exposition » : « Ma Espace-Temps au Japon », au Musée des arts décoratifs. Le ma est par définition propre au Japon. Il lie tout. J'ai mille fois préféré mettre nos finances dans ce parcours conceptuel, qui n'a encore jamais été tenté ni au Japon ni ailleurs, et l' « animer » ponctuellement par de la danse, de la musique, du chant, plutôt que de faire venir des troupes de théâtre prestigieuses.

» Pourquoi amener tout cela en France ? Une autre chose, également liée au temps, m'a paru très importante : cette permanence d'une culture traditionnelle dans le Japon d'aujourd'hui. Le choc est venu de là aussi. De se trouver en face d'un pays dont le développement économique est voisin du nôtre, et qui pourtant a réussi à rester accroché à ses anciennes valeurs. Malgré sa révolution industrielle accélérée, peut-être justement parce qu'elle a été accélérée, les traditions et l'âme japonaises n'ont finalement été que très peu modifiées depuis le dix-neuvième siècle. Il y a une grande différence avec l'Europe, qui semble avoir à peu près complètement perdu ses traditions. C'est aussi cette différence qui m'a incité à consacrer une partie du Festival d'automne au Japon. Je me demande toujours si la jeunesse française n'est justement pas en train de courir après ses racines. »

TEMPS, ESPACE, JAPON

La chute d'une feuille à l'automne

Du Japon, l'Occident cultive sans curiosité l'image double d'un exotisme aimable et d'un tourisme « débridé » dont les innombrables appareils de photo rappellent une puissance économique fort proche.

A peine tempérée par une vague familiarité avec certains éléments culturels, comme le théâtre nô, l'image exotique se maintient dans le public français grâce à des expositions récurrentes qui évoquent telle ou telle expression artistique, mais hors de tout contexte pour le profane. Estampes et armures sont notre goût désuet du Japon. Quant au tourisme, qu'il nous soit permis de descendre l'avenue de l'Opéra pour en constater l'efficacité : petit paradis du goût européen *pour le Japonais photographe.*

C'est pourtant au bout de cette avenue, au Musée des arts décoratifs, que vont s'annuler, le temps d'un automne, ces deux images fabriquées par le temps (notre temps) et figées par l'espace (notre sens de l'espace). Dans le grésillement de ces deux clichés, les Japonais verront sans doute un instant de beauté, et les Français découvriront peut-être une vérité de l'univers nippon.

Chargé par le Festival d'automne d'expliquer son pays, l'architecte Arata Isozaki, en collaboration avec plusieurs artistes (sculpteurs, photographes, charpentiers), a choisi de l'exprimer à travers le *ma*. Un concept-clef, là-bas, puisqu'il y est vécu, parcourant un peu de nos notions de temps et d'espace, mais selon des modalités différentes. De n'avoir pas cette clef, l'Occidental se voue à rester en deçà de toute compréhension réelle, et sa contemplation esthétique n'est plus alors que le sentiment d'une barrière trouble, immuable.

間

Les Japonais, parce qu'elles leur sont familières depuis plus d'un siècle, connaissent nos formules de temps et d'espace, sans vivre cependant à leur mesure. L'approche du *ma* nous est moins facile. Mais peut-être faut-il prévenir une difficulté : ce désespoir *a priori* qui peut nous prendre devant la pensée orientale. Entre la fascination un peu masochiste face à une culture qu'il ressent plus complexe et plus profonde que la sienne et le refus vaguement méprisant d'une différence qu'il taxe d'hermétisme, il construit, avec paresse, un mythe de l'incommunicable. Or il reste possible d'accepter cette différence avec sa propre sensibilité, avec son inexactitude propre. Substituer l'acceptation au mythe de l'incommunicable, n'est-ce pas déjà se préparer à comprendre ?

Nous avons rencontré Isozaki et, grâce à Rose-Marie Fayolle, qui assumait les difficultés de la langue japonaise, le *ma* a perdu un peu de son aridité. Il n'en est pas résulté un absolu du *ma*, et moins encore un *ma* de philosophe. Mais le *ma* tel que le ressent Isozaki, un *ma* qui intervient dans chacune de ses œuvres, de même que chaque musicien a son *ma : nous dirions son sens de* l'espace ou du temps.

間

Le concept de *ma*, inhérent au Japon, n'a pas d'équivalent, même en Chine, où la traduction du mot suscite des problèmes similaires de séparation entre ses deux composantes. C'est un concept (mais c'est aussi un mode de vie) qui a connu une longue évolution. Il s'est peu à peu enrichi, ramifié, s'imprégnant de toute nouvelle tradition, chaque tradition l'investissant à son tour. Ce qui le définit le plus simplement, sinon le plus exactement, c'est sans doute la *distance* entre deux ou plusieurs éléments, ou peut-être encore la *tension* qui se crée entre deux ou plusieurs éléments séparés. Si ces deux éléments sont des objets, le *ma* relève alors de l'espace (notre espace) ; s'ils sont des sons ou des gestes, le *ma* relève du temps (notre notion du temps).

Le *shinto* et son univers animiste semblent en permettre une première approche. Cette religion, qui précède l'introduction du bouddhisme, voit dans chaque manifestation de la nature un esprit, un *kami*. Pour honorer *et matérialiser la présence des kami*, le Japonais construit l'*himorogi* (espace des dieux), dont on retrouve un archétype dans l'exposition. Il choisit en pleine nature un endroit creux, un réceptacle naturel, au milieu duquel il plante un poteau de bois (en bois de *sakaki*, précise Isozaki) où vient habiter l'esprit. Or si la nature ne prête à l'homme aucun lieu naturel, il plante alors quatre poteaux, délimitant une surface sacrée, impénétrable. Ces quatre points non reliés forment désormais un espace aussi perceptible que le feraient quatre murs pour un Occidental.

Ainsi on retrouve ces quatre piliers dans nombre d'éléments et de traditions de la culture japonaise : ils délimitent la scène du théâtre nô, dont on verra un exemplaire modernisé dans la salle consacrée aux ténèbres *(yami)* ; ils délimitaient jadis l'emplacement des lutteurs de *sumo*, et on les retrouve assez naturellement dans toute l'architecture japonaise.

Espace réservé et sacré, division de l'espace, le *ma* a engendré les *tatami*, ces nattes de paille qui recouvrent le sol des maisons et divisent l'espace avec la précision d'un module. Mais seuls importent les bords immatériels du *tatami*, ses limites. Il ne s'agit donc pas d'unités de surface, mais toujours de distances.

間

Le *ma*-distance recouvre donc tous nos concepts d'espace, et, partant, tous les espaces habitables : *i ma*, ce qu'Isozaki traduit directement par « living room » ; *isai no ma*, la maison du thé ; mais aussi *matori* (prendre le *ma*), le plan d'architecture. Et, pourtant, l'unité de mesure n'est pas loin, du côté de l'Empire du Soleil-Couchant. La prononciation chinoise du caractère désignant en japonais le *ma* (la porte et le soleil) est en effet *ken*, qui est une unité de longueur de 6 pieds, soit la longueur moyenne du *tatami*.

Distance et division de l'espace, le *ma* a investi le temps : c'est l'intervalle entre deux événements et non une durée à proprement parler, car chaque intervalle est une unité en soi, un « temps » qui n'a pas à être compté ni mesuré. Manipulation du temps, il est le principe de la musique : chaque musicien obéit à un sens du *ma* qui lui est propre, qu'il joue seul ou à plusieurs. Du musicien peu doué, on parle de *manuke*, celui qui n'a pas réussi à « saisir le *ma* » : *manuke* désigne en japonais l'idiot. Une approximation française semble ici, pour une fois, assez exacte : le *manuke* est celui qui ne sait pas garder ses distances. Car, entre deux individus, il y a aussi un *ma* à respecter : le salut japonais participe bien de cet impératif. Il faut toute l'attention de l'homme japonais à ce qui est étranger pour comprendre sa tolérance de nos poignées de main.

間

Si l'on excepte le « prologue » de l'exposition, qui évoque le *ma* omni-présent du Japon, et son « épilogue », qui souligne la pérennité des signes et des symboles dans les objets familiers, on rencontre sept manifestations différentes de cette notion. On a évoqué l'espace des dieux *(himorogi)* et, dans les ténèbres *(yami)*, la scène de nô. Mais ces deux temps du parcours sont précédés d'étapes fondamentales.

Sans doute la maison du thé, symbole projeté de l'espace habitable *(suki) parlera-t-elle d'elle-même*. Comme un tableau de Mondrian peut parler à l'esprit japonais.

Michiyuki, la « marche sur le chemin », ici matérialisée par un trajet de pierres, est une division de l'espace, une succession de distances, qui obéit à la toute-puissante nature, mais qui souscrit aussi aux « règles » du zen. Une obéissance qui interdit toute symétrie dans les expressions traditionnelles, et en particulier dans l'architecture ; et une démarche zen qui nous invite à porter attention à chaque forme, à chaque espace entre les formes.

Car ce qui pourra, mieux que toute explication, nous rendre ce *ma* immédiatement perceptible, quelles que soient les frontières de culture, c'est cette faculté, assez universelle après tout, qu'est l'*attention*. Tout le travail d'Isozaki semble aller dans ce sens. C'est un dispositif simple et parcimonieux qui, d'étape en étape, nous conduit à avoir un regard plus précis, plus sensible, « ébarbé » de tout raisonnement. Aussi n'est-ce pas une exposition d'objets, « de geishas, de cerisiers en fleur et de soleil levant ». Tout y est retranscrit en termes de création contemporaine, termes qui ne nous seront pas plus étrangers que ceux de nos expositions d'art actuel. Sans doute moins : les œuvres collectées répondent à la tradition : n'y surgissent pas les concepts fortuits que le critique occidental *aime à forcer dans certaines* œuvres.

Sachons retranscrire. Le frémissement d'un rideau, d'une lumière, de feuilles de cuivre, c'est, au Japon, la chute d'une feuille à l'automne : l'instant où le Japonais entrevoit la beauté. C'est *utsuroi*, qui sépare deux états stables et différents, la feuille sur l'arbre et la même feuille à terre, le passage d'un même objet de l'ombre à la lumière. Le *ma* investit le frémissement de la nature.

Isozaki nous propose donc un pont entre notre pensée et celle de son pays, entre notre espace, notre temps, et le *ma* du Japon. S'agit-il ici du *hashi*, ce mot qui annule et comble le *ma ? Hashi* est simultanément le pont qui mène d'une rive à l'autre, les baguettes qui portent la nourriture à la bouche, le passage de notre monde à celui des ténèbres, de la scène du théâtre aux coulisses.

Ma, Espace-Temps au Japon, n'est de toute évidence pas une exposition. C'est un pont, un premier pas d'une civilisation à l'autre.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ Ma, espace-temps au Japon, Musée des arts décoratifs, 12 octobre - 11 décembre.

L'architecture cultivée d'Arata Isozaki

Jeune, Arata Isozaki était fasciné par les machines, les robots. Son architecture le disait. Aujourd'hui, à quarante-sept ans, c'est la philosophie zen, ce sont les concepts de l'art contemporain et les styles historiques, du Japon au néo-classicisme européen, qui le font agir. Sa trajectoire est une illustration exemplaire de toute l'architecture moderne japonaise, qui a accompagné l'étonnante expansion économique nippone au lendemain de la dernière guerre mondiale.

Les machines envoûtantes, désirantes étaient devenues le sujet même de l'architecture, alors que le pays tentait de capturer les technologies modernes. Un aîné comme Kenzo Tange, qui avait transposé l'art raffiné et massif des charpentiers des anciens temples Jômon dans le béton de Le Corbusier, voulait faire le pont entre les traditions de l'Orient et celles de l'Occident. Autour de lui s'était constitué le groupe des architectes *métabolistes* dont le remue-ménage symbolisait ce Japon en pleine transformation qui procédait à un extraordinaire échange de valeurs et de techniques.

L'« espace vital », toujours rare sur l'étroite île nippone, est parcimonieusement étudié par les architectes. Comme son ami Kurokawa, Arata Isozaki est à peine âgé de trente ans lorsqu'il dessine un projet de tours avec *des studios-capsules, selon* la surface minimale des maisons traditionnelles japonaises : 2,70 mètres × 2,70 mètres. Le progrès n'a rien amélioré ! Parfois l'espace est encore plus réduit. Mais l'habitacle est un cocon mécanique, ultra-équipé. Littéralement, une machine-à-habiter.

Cette période naïve de l'architecture d'expression technologique culmine à l'Expo 70 d'Osaka, simulacre d'une ville-machine de l'an 2000, entièrement robotisée autour d'une architecture tubulaire géante préfigurant la structure apparente du Centre Beaubourg. Arata Isozaki y avait longuement travaillé avec son maître Tange, porté par cette fascination mécanicienne du Japon moderne.

A peine l'ouvrage achevé, l'architecte s'était effondré, malade après l'effort fourni. En fait, pendant qu'il « monumentalisait » candidement la machine, Arata Isozaki, *atteint* par les idées de 68, commençait à douter du romantisme technologique ambiant. Il n'était pas le seul à être *entré* en *crise* intellectuelle, mais il fut l'un des rares à lui avoir trouvé une issue créatrice, plus riche qu'auparavant. Les choses avaient d'ailleurs évolué autrement dans la réalité. A partir de 1970, le Japon enrichi s'était tourné vers l'étude d'une architecture de tours capables de résister aux secousses telluriques.

Période classique de réalisation pendant laquelle le marché de l'architecture change de mains et passe des architectes-artisans, qui avaient capté l'esthétique occidentale, aux grandes agences réunissant plusieurs centaines de collaborateurs, qui ont, eux, bien mis au point le transfert de la technologie moderne. On assiste au déclin de l'architecture fantasmatique des années 50-60 et à la montée des constructions industrielles, carénées et froides comme des ordinateurs, ne *livrant au regard rien de leurs* entrailles. Un grand vent de mort ravage les rangs des architectes indépendants. Même un « monument national » comme Kenzo Tange n'échappe pas au raz de marée d'indifférence. Il est contraint de prendre son bâton de pèlerin pour trouver des commandes à l'étranger, notamment dans les pays du Proche-Orient, où le Japon exporte son architecture et ses travaux publics.

Ceux qui restent au bercail comprennent qu'ils doivent changer les règles du jeu de l'architecture pour survivre. Et la réponse d'Isozaki est sans doute la plus stimulante que les architectes de sa génération aient formulée. Avec un visage fin et vif qui semble sortir d'une gravure d'Utamaro, il a manifesté un flair particulier pour capter les idées, les formes, le climat de la création artistique contemporaine. Lui aussi prend la route. Mais il voyage pour voir et sentir ce qui se passe à Londres, Vienne, New-York, Milan...

Fin de l'architecture comme expression d'un progrès illimité : désormais, il construira peu, mais chaque fois il tente de faire un chef-d'œuvre. Le voici qui produit une architecture d'esthète, raffinée, élitiste, chargée de réminiscences et de connotations. Les constructions cubistes des années 30, les Viennois du début du siècle, la sculpture minimaliste américaine et le monumentalisme géométrique néo-classique de C.-N. Ledoux s'y mêlent au parfum exotique des maisons de thé japonaises avec leurs parois de papier faites pour capter la lumière du crépuscule et de l'aurore, à l'espace silencieux des jardins zen sur lesquels on ne marche pas et dont les pierres blanches symbolisent la mer avec ses flots de rochers.

La métaphore construite

Ici, l'art de l'architecture devient un art de la métaphore poétique, à l'occasion de l'ironie et presque toujours de l'ambiguïté. Isozaki n'hésite pas à construire un country-club dont le plan reprend la forme du point d'interrogation, comme pour demander pourquoi les Japonais jouent tant au golf. Petit sourire derrière une architecture sérieuse où on retrouve le grand arc monumental d'une usine de Peter Behrens au début du siècle. Pour exister, une telle architecture a besoin d'amateurs. Il se trouve qu'Arata Isozaki a son Médicis en la personne du maire de Kitakyushu. Grâce à lui, il a pu réaliser pour cette petite ville une bibliothèque et un superbe musée d'art moderne, palladien d'allure, et d'esthétique minimaliste, où règne une stricte modulation de cubes tracés avec le dépouillement raffiné d'un dessin d'art conceptuel.

Les idées viennent à Arata Isozaki à travers son *dialogue* avec l'histoire et avec l'actualité. Il faut être Japonais moderniste pour oser redessiner le haut dossier de la chaise de Mackintosh selon la courbe de rein de Marilyn Monroe et lui donner finalement un air fonctionnel au détriment de son ultra-élégance décadente.

Mais son chef-d'œuvre d'architecture cultivée et emprunteuse, c'est peut-être son petit bâtiment pour la galerie d'art Shuko-sha pour lequel il avait conçu en 1975 un volume en rectangle debout, tout blanc, très pur et très « esprit nouveau », avec des fenêtres qui refont sur la façade la composition d'un tableau de Mondrian. Architecture d'un superbe raffinement graphique, ambiguë et éclectique. Ici, quelque chose de Palladio, là, Adolf Loos, tel qu'en lui-même... Dans cette façade, Arata Isozaki a refait, à sa manière, la maison que le Viennois avait construite en 1926 à Paris pour Tristan Tzara... « *Je ne le savais pas* », dit-il en éclatant d'un rire qui est tout un discours, pour dire ses doutes sur les besoins en architecture de la société industrielle avancée. Comme l'art, elle a besoin d'amateurs sachant retrouver leur chemin dans l'ordre caché des choses...

JACQUES MICHEL.

une sélection


« Sonate d'automne », vue par Bonnaffé.

cinéma

SONATE D'AUTOMNE
d'Igmar Bergman

Deux êtres, une mère et une fille, s'affrontent à cœur nu. Elles sont si différentes l'une de l'autre qu'il leur a toujours été impossible de se rejoindre, de se comprendre. Une ultime tentative de rapprochement se termine par une scène dramatique... Bergman refuse toute complaisance, tout romanesque. L'amour, la rage, le dépit et la haine sont les seuls éléments de ce huis clos. Liv Ullman est prodigieuse. Ingrid Bergman joue en grande comédienne un rôle ingrat et difficile. L'un des films les plus émouvants d'Ingmar Bergman.

L'HOMME DE MARBRE
d'Andrzej Wajda

L'histoire du maçon Birkut, « ouvrier de choc » des années 50, et celle d'Agniazka, jeune réalisatrice d'aujourd'hui, qui recherche la vérité sur Birkut. Une grande leçon, dédiée aux jeunes Polonais qui veulent savoir qui étaient leurs pères, quelles ont été leurs erreurs.

KOKO, LE GORILLE QUI PARLE
de Barbet Schroeder

Comment Penny Patterson parvint à enseigner à Koko, gorille femelle, l'alphabet des sourds-muets. Avec trois cents mots, Koko exprime maintenant des désirs et des sentiments, enregistrés par la caméra patiente de Barbet Schroeder.

JUDITH THERPAUVE
de Patrice Chéreau

L'agonie d'un quotidien régional, et le combat désespéré d'une femme (Simone Signoret) pour le sauver. Une nouvelle preuve qu'il y a des cinéastes sûrs dans le cinéma français.

ET AUSSI : *Girl friends*, de Claudia Weill (portrait plaisant de la bohème new-yorkaise) ; *l'Arbre aux sabots* (travaux des jours et des saisons dans une ferme lombarde du dix-neuvième siècle) ; *la Tortue sur le dos*, de Luc Béraud (l'itinéraire chaotique d'un drôle de créateur) ; *l'Argent des autres*, de Christian de Chalonge (suspense autour d'un scandale bancaire).

théâtre

LA MOUETTE
à Nanterre

Le parcours sensible de Bruno Bayen le conduit sur les terres de Tchékhov, théâtre où les personnages regardent sans voir rien d'autre qu'eux-mêmes, égarent leur raison en se perdant dans les labyrinthes du temps, menés par des passions qu'ils refusent et détournent. Image d'une société, voyage au dedans de soi que la réalité des planches brise, découvrant un monde trop vaste pour la conscience humaine, noir et chaud, le monde de la poésie, très loin de la « petite musique » traditionnelle.

(Festival d'automne, jusq. 14.)

LA TABLE
à Saint-Denis

Michèle Foucher tourne autour de la table, objet concret et symbolique. Elle joue le jeu multiple de la vie avec ses bouffées de plaisir et de désarroi.

(Festival d'automne.)

MAITRE PUNTILA ET SON VALET MATTI
à Mogador

Une autre manière de monter Brecht, polémique. On peut être exalté ou consterné par l'esthétique de Georges Lavaudant.
(Festival d'automne, jusq. 14.)

NADIA
à la Cartoucherie de Vincennes

Rudolf Slanski, secrétaire général du parti communiste de Tchécoslovaquie, fut pendu en 1953 à Prague. Sa fille Nadia fut enlevée dans son landau, dix ans plus tôt, en 1943, à Moscou. Sa femme Josefa, aujourd'hui en vie à Prague, a aimé et approuvé cette pièce de Bernard Cuau où les trois membres de la famille Slanski essaient de « méditer » l'histoire.

NOTRE-DAME DE PARIS
au Palais des Sports

La plus grande histoire de passion et de mort dans le Moyen-Age onirique de Victor Hugo et de Viollet-Le-Duc. Le spectacle au superlatif de Robert Hossein.

ET AUSSI : Les Peines de cœur d'une chatte anglaise, *au Montparnasse (il ne faut pas manquer de voir et de revoir le conte de fées aux accents argentins)* ; Succès, *au 347 (l'insolente gravité de la futilité)* ; les Rustres, *à la Michodière (les fous rires en cascade)* ; Barouff à Chioggia, *au Théâtre 13 (Goldoni encore)* ; Hosanna, *au Coupe-Chou (l'homme déchiré).*

musique

L'ESPACE DE PROJECTION

L'IRCAM ouvrira au public son Espace de projection le 13 octobre ; il s'agit d'une salle expérimentale au volume et à l'acoustique modelables dont la construction vient de s'achever. Les soirées des 13, 14, 15 et 16 octobre seront consacrées à deux jeunes compositeurs encore peu connus en France : York Höller et Balz Trümpy. La première œuvre comporte une bande dans laquelle les sons instrumentaux ont été modifiés de diverses façons par l'ordinateur ; dans la seconde, pour piano et quatorze instruments, c'est la dynamique des instruments qui détermine, pendant l'exécution, divers caractères de la partie électronique. (Location : 278-79-95.)

TROIS CENTS ANS DE PIANO A CHAMBERY

Jouer ensemble parfois les mêmes œuvres, être prêt à affronter ses différences, à justifier ses choix, c'est cette démarche insolite que vont tenter Marie-Françoise Bucquet, Bruno Rigutto et Claude Helffer à la Maison de la culture de Chambéry (tél. 79-33-25-19) les 17, 18, 19 et 20 octobre. Au programme, des œuvres de Haydn, Schubert, Liszt, Bartok, Schoenberg, Berg, Xenakis.
Les concerts sont divisés en deux parties : un récital traditionnel d'abord, puis les musiciens essayeront de montrer et de faire sentir au public ce qu'une même partition peut devenir sous les doigts et à travers la sensibilité de trois interprètes différents.

M. S. GOPALAKRISHNAN
au Musée Guimet

Des improvisations dans le style karnatique de l'Inde du Sud par un maître du violon, instrument dont l'introduction dans la musique traditionnelle indienne ne remonte qu'à la première moitié de ce siècle (le 12 octobre, à 20 h. 30).

ET AUSSI : Bestiarium de Kagel aux Bouffes du Nord (12, 13 et 14 octobre, à 20 h. 30). Récital Schubert, par Paul Badura-Skoda (salle Gaveau, à 21 h., vendredi 13). Giuseppe Sinopoli dirige le Nouvel Orchestre philharmonique dans des œuvres de Nono, Sinopoli et Maderna (Radio - France, Studio 104, samedi 14, à 20 h. 30). Frédéric Lodéon et Daria Hovora jouent en duo au Théâtre d'Orsay le 15 octobre à 11 h. (Beethoven, Brahms). Récital de lieder par Barbara Hendricks à l'Athénée, lundi 16 (au programme : Schubert, Liszt, Strauss). La Kammersymphonie de Schoenberg en version « de chambre » : mardi 17, à 18 h. 30 (Palais des congrès, salle bleue).

Tandis que le Médecin malgré lui, *de Gounod, fait les beaux soirs de la salle Favart (14, 16, 18 et 20 octobre), le Théâtre des Arts de Rouen remet* Faust *à l'affiche (13, 15, 20 et 22 octobre), tandis que l'Opéra du Rhin confie à Lavelli sa nouvelle* Carmen *(à partir du 13 octobre).*

expositions

MA-ESPACE/TEMPS AU JAPON
au Musée des arts décoratifs

(Lire notre article page 13.)

LES FRÈRES LE NAIN
au Grand Palais

La totalité, ou presque, de l'œuvre connue de Louis, Antoine et Mathieu Le Nain, est ici rassemblée pour la première fois, après un long travail de préparation et de décantation. Les trois frères ont perdu au passage la tranquille certitude de leur identité. Mais le génie de leurs trois mains réunies, débarrassé d'attributions fragiles, des faux et des copies, n'en ressort qu'avec plus d'éclat. L'érudition mise au service d'une compréhension plus généreuse des œuvres.

MÉTAMORPHOSES FINLANDAISES

au Centre Georges-Pompidou
Architecture, design et objets de la vie quotidienne en Finlande, de la fin du siècle dernier à aujourd'hui. Un parcours qui se veut poétique, et qui devrait faire émerger l'important : le dialogue entre l'homme et la nature, le rapport des traditions populaires et des influences internationales, celui de l'artisanat et de l'industrie.

MIRO
au Centre Georges-Pompidou

Dessins et spectacle de masques, costumes géants au Centre Georges-Pompidou, eaux-fortes et gravures au Centre d'études catalanes en attendant les sculptures au Musée d'art moderne de la Ville de Paris et les peintures récentes galerie Maeght. Le quatre-vingt-cinquième anniversaire de Joan Miro est fêté par un feu d'artifice de manifestations qui, dans leur diversité, rendent bien compte de l'art protéiforme, très aérien et très terrien, d'un peintre auquel il suffit de quelques lignes et de quelques couleurs pour inventer d'étonnantes images poétiques.

ET AUSSI : *Calligraphie japonaise*, à la chapelle de la Sorbonne (lire notre article page 16) ; *Paris-Berlin*, au Centre Georges-Pompidou (à voir, et à revoir) ; *Florence Henri* (photographies des années 30, par une ancienne du Bauhaus), *Daniel Humain* (dix ans de « Papiers ») ; *Jan Voss* (une rétrospective), à l'ARC-Paris ; *Asger Jorn*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (une quarantaine de peintures, expressionnistes, à la « Colna ») ; *Pierre Alechinsky et Karol Appel*, galerie de France (encres à deux pinceaux) ; *Roland Topor*, galerie Jean Briance (quarante-six dessins de 1978 : impitoyables) ; *Jean Dubuffet*, galerie Claude-Bernard (les peintures récentes).

variétés

HARLEM ANNÉES 30
au Théâtre de Paris

Une occasion rare de rencontrer une troupe noire de Broadway qui célèbre l'âge d'or de Harlem, en restitue l'esprit et la fantaisie. (20 h. 30.)

JULIEN CLERC
au Palais des congrès

Romantisme et panache de Julien Clerc dans un spectacle plein de charme. (21 h.)

JACQUES BERTIN
au Théâtre de la Gaîté-Montparnasse

La vie captée, saisie avec une finesse presque animale dans des chansons-murmures, chansons-cris, chansons d'espoir et aussi d'humour. (20 h.)





Musique du Japon. Évolution, tradition

La vie musicale au Japon, depuis la fin de la guerre, doit faire face à une double tâche : assurer la renaissance de douze siècles de musique traditionnelle et *résoudre enfin* le conflit Orient-Occident qui se pose de façon aiguë aux jeunes compositeurs. En résumant l'histoire, Akira Tamba présage l'avenir ; pour analyser le présent, Takemitsu doit se référer au passé. Plus que jamais peut-être, la musique au Japon est à la croisée des chemins.

Dialogue avec Takemitsu

NEUF concerts, quarante-deux œuvres de dix-neuf compositeurs... Le Festival d'automne propose un large panorama de la musique japonaise contemporaine, de la jeune musique surtout, puisque plus de la moitié des compositeurs joués sont nés après 1935. La conception de ce programme a été confiée à Toru Takemitsu, qui est certainement le compositeur le plus célèbre de sa génération — il est né en 1930 et un concert, le 23 novembre, sera consacré à quelques-unes de ses œuvres, — mais quand on l'interroge sur la musique contemporaine au Japon, plutôt que de sa propre expérience, c'est l'aventure de la jeune génération qu'il évoque en remontant l'histoire.

« La situation de la musique contemporaine au Japon, c'est vraiment quelque chose de très spécial, parce que, jusqu'à une période très récente, on n'enseignait *nulle part* la musique traditionnelle ; la seule musique qu'on pouvait apprendre, c'était la musique occidentale. Cette *importation de* la technique musicale avait commencé dès le début de l'ère Meiji (cette période, comprise entre 1868 et 1912 qui correspond à la restauration de l'empire et à l'ouverture du Japon vers l'Occident). *On s'est alors mis à écrire* de la musique militaire, par exemple, dans le style occidental ; mais ce n'était ni une démarche artistique ni une démarche culturelle, cela répondait à un besoin politique. Cela ne veut pas dire qu'à cette époque il n'y ait pas eu des gens qui soient allés en Allemagne et qui ont étudié la musique occidentale d'une façon vraiment artistique, mais cela s'est réduit à de simples copies, rien de très brillant.

— Est-ce qu'on joue encore cette musique ?

— Sans doute, puisque les orchestres japonais ne jouent pratiquement pas les auteurs contemporains ; lorsqu'ils veulent sortir du répertoire international, ils doivent se rabattre sur ces œuvres-là...

— Et vous-même, vous avez été formé par cet enseignement occidental ?

— Non, parce que c'était la guerre et que, pendant cette période, on ne pouvait plus avoir accès aux disciplines étrangères, c'était très mal vu. Nous avons donc dû étudier par *nous-mêmes, comme nous pouvions*, et c'est à ce moment que, en nous heurtant au mur de la civilisation occidentale, nous avons pris conscience de l'existence d'une musique traditionnelle japonaise, d'une civilisation qu'on avait oubliée. La jeune génération a l'avantage sur nous de pouvoir recevoir un double enseignement : occidental et traditionnel. Ils connaissent aussi la musique orientale des autres pays et ils essaient, chacun avec ses moyens, de trouver une solution au conflit qui naît du contact de toutes ces cultures.

— Entre-temps, des compositeurs comme John Cage ou Olivier Messiaen se sont mis à l'école de l'Orient ; est-ce que leur démarche présente un intérêt pour un jeune compositeur japonais ?

— Déjà, avec Debussy, cette interaction a existé : il a été influencé par la musique orientale et réimporté au Japon, mais à l'heure actuelle les Japonais qui ont subi l'influence occidentale et les Français qui ont été marqués par la culture orientale sont arrivés à un point de rencontre. Ils peuvent se situer sur le même plan, même s'ils sont arrivés là par un chemin inverse. Certaines différences fondamentales subsistent. Ainsi, la démarche de Cage est très logique, à la limite elle est très « dure ». Au contraire, quand un Japonais est influencé par la musique occidentale, c'est d'une façon plus flottante, il y a cette logique qui manque.

— Cela tient à une certaine forme d'esprit ?

— C'est beaucoup plus complexe. Par exemple, les cloches européennes, quand elles sonnent, on sait tout de suite l'heure ; au Japon, les cloches des temples sonnent aussi pour indiquer l'heure, mais c'est tellement long que l'heure est déjà passée quand on sait de laquelle il s'agit. D'autre part, les Occidentaux font très bien la différence entre les bruits naturels et la musique, tandis que chez nous un joueur de shakuhachi, la flûte de bambou à cinq trous, est satisfait lorsque le son qu'il tire de son instrument ressemble au vent qui souffle dans une forêt de bambous.

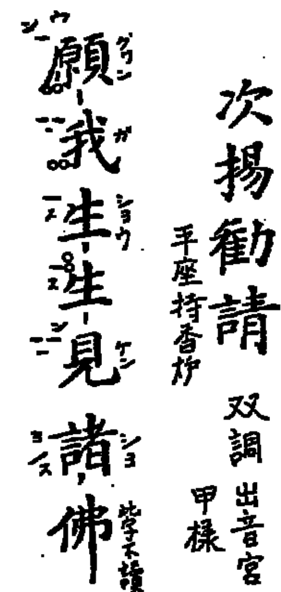
» Les jeunes compositeurs veulent essayer de créer une musique japonaise avec des instruments occidentaux : c'est une démarche tout à fait légitime et féconde, mais il faut savoir ce qu'il faut à tout prix respecter, et quelles sont les choses que l'on peut laisser pour arriver à un niveau supérieur.

» Tous les compositeurs que j'ai choisis sont des gens qui ne sont pas très connus, mais qui travaillent dans ce sens. C'est très long et il faut que se soit ainsi ; c'est comme un œuf que l'on couve, s'il éclôt trop tôt, il risque d'en sortir un monstre. Parfois aussi, quelque chose de tout à fait nouveau peut naître d'une reconsidération de l'héritage traditionnel, par exemple lorsque Ishii Maki utilise des acteurs du théâtre Nô dont le masque est inexpressif dans une forme d'expression aussi forte que celle du Bunraku.

— Toutes ces démarches vous semblent assez fécondes pour l'avenir d'une musique japonaise vraiment spécifique ?

— Bien sûr, mais ce qui est plus grave à mon sens, c'est que les orchestres, au Japon, ne jouent pratiquement pas la musique contemporaine ; moi-même, je suis beaucoup plus joué à l'étranger qu'au Japon. Les seuls ensembles qui existent sont de petites formations jeunes, comme le groupe Ark que l'on va entendre à Paris. D'une façon plus générale, c'est le problème de l'existence d'une musique contemporaine face à la musique de consommation qui me paraît le plus préoccupant, et cela ne concerne pas seulement le Japon ; c'est surtout là-dessus que je voudrais insister : y a-t-il une place dans le monde actuel pour une expression musicale contemporaine ?

Propos recueillis par
GÉRARD CONDÉ.



Au cours de la période préhistorique, qui va jusqu'au début du *septième siècle de notre ère*, il semble y avoir eu au Japon une musique vocale, avec accompagnement d'un ou deux instruments et parfois de danse. Cette musique était vraisemblablement de caractère indéterminé.

C'est au septième siècle que la musique autochtone japonaise, au contact de la musique savante chinoise, a connu pour la première fois la notion de fixité dans ses éléments constitutifs. On entre ainsi dans la *période antique*, au cours de laquelle se sont développées diverses formes musicales qu'on peut encore entendre aujourd'hui, telles que le « gagaku » (musique savante instrumentale et dansée), le « shômyô » (le chant liturgique bouddhique), le « saïbara » et le « roei » (musiques vocales).

Au treizième siècle, la musique indéterminée supplante à nouveau les formes musicales fixes de la *période antique, à la faveur d'un* changement de régime politique. La nouvelle classe dirigeante des guerriers encourage, en effet, la constitution de nouveaux genres musicaux, issus non pas de la musique aristocratique de l'époque précédente, mais du vieux fonds autochtone, de type indéterminé. La musique japonaise entre alors dans la période du Moyen Age (fin douzième - fin seizième siècle), et connaît son plein essor avec l'apparition de formes comme le « heikyoku » (épopée de Heike, chantée avec accompagnement de « biwa », luth à quatre cordes), le « kôshiki » (hymne bouddhique), le nô (théâtre chanté, dialogué, mimé et dansé).

La période moderne (début dix-septième-fin dix-neuvième siècle) est marquée par un véritable épanouissement de la musique populaire, lié à l'ascension *de la classe citadine. C'est alors* qu'on assiste au développement du « bunraku » (théâtre de marionnettes), du « kabuki » (théâtre chanté et dansé) et de la musique instrumentale de solo, telle que celle de « koto » (cithare à treize cordes), de « shakuhachi » (flûte verticale à cinq trous), ainsi que de la musique vocale de solo (« jiuta », « nagauta », « kiyômoto », etc. Chants accompagnés de « shamisen »).

A la fin du dix-neuvième siècle, la reprise du pouvoir par la famille impériale, marque à nouveau un retour à la musique déterminée de type occidental. Elle s'est si bien implantée au Japon en l'espace de presque un siècle que, quand on dit « musique » tout court, on pense aussitôt à la musique classique occidentale.

Matériaux, écritures, techniques

par AKIRA TAMBA (*)

L'ALTERNANCE historique entre musique déterminée et musique indéterminée est capitale au Japon, dans la mesure où elle est à l'origine de deux types distincts de structuration musicale : la structure fixe et la structure ouverte. Ces deux types de structure entraînent, en effet, une nette différenciation des matériaux sonores, des systèmes de composition et de notation et enfin des techniques vocales et instrumentales. Toutefois, du fait de l'alternance historique entre *musique déterminée et indéterminée*, il s'est produit certains échanges et interférences d'un type structural à l'autre.

● La première différence se situe donc au niveau des « matériaux » : les éléments constitutifs de la structure fixe sont déterminés, tandis que ceux de la structure ouverte sont *indéterminés*, c'est-à-dire tolèrent une certaine indétermination ou fluctuation limitée à une marge, au-delà de laquelle la structure ne serait plus identifiable.

● La seconde différence apparaît au niveau de l'écriture, au double sens de composition et de notation, et découle de la première. Reposant sur des éléments fixes, la musique déterminée a permis d'élaborer un code de notation très précis. Le compositeur dispose ainsi de matériaux sonores déjà codifiés, et son travail consiste à prévoir la superposition de ces matériaux suivant un système polyphonique ou harmonique. Aussi trouve-t-on dans les formes déterminées du « gagaku » et du « shômyô » les notions d'harmonie pour la première et de canon pour la seconde, toutes deux connaissant par ailleurs la notion de mesure fixe de quatre ou trois temps.

On rencontre dès le dixième siècle, par exemple, la barre de mesure dans une partition de « gagaku ». Quant à la musique indéterminée, comme elle repose sur des matériaux relativement instables (la hauteur des notes est fixée relativement, à partir d'une note émise librement et variable, et le rythme *obéit à des périodicités fluctuantes*), elle ignore l'harmonie, la polyphonie et les doublures instrumentales. Aussi sa notation est-elle un simple moyen mnémotechnique, qui ne saurait suppléer à un enseignement pratique direct. Ce manque de rigueur, loin d'être un défaut ou le signe d'un stade musical archaïque, comme on le prétend parfois, exige de la part des instrumentistes à la fois une bonne mémoire et une haute spécialisation. Par exemple, un chanteur de nô ne peut pas chanter une pièce de « kabuki » et inversement. Ainsi s'établit une nette distinction des genres musicaux, dès le système de composition.

● Au niveau des techniques vocales et instrumentales enfin, les différences se multiplient, chaque genre possédant ses instruments particuliers (avec, par exemple, un nombre variable de cordes ou de frettes ou des dimensions différentes, etc.) et sa propre technique de jeu (divergence de doigté, par exemple). Mais, en dépit de cette diversité, on observe certaines constantes dans la technique vocale et instrumentale, comme si au niveau de l'exécution la sensibilité esthétique japonaise privilégiait des procédures qui se retrouvent dans presque tous les genres. Ainsi la technique vocale utilise fréquemment des vibratos larges et irréguliers, ressemblant à des broderies, ou encore des attaques glissantes par en dessous, des sons fluctuants, des timbres graves, etc.

Dans la technique instrumentale, on emploie souvent des glissandi, des sons ondulés, des bruits de souffle ou de frappe, des cris, ou on répète une même note en accélérant, etc. On remarquera que ces techniques favorisent une structure fluctuante et révèlent un des aspects essentiels de la musique traditionnelle japonaise, déterminée ou indéterminée : sa prédilection pour un type de communication musicale directe, avant tout psycho-physiologique, tirant parti des stimuli propres aux matériaux sonores pour exciter la sensibilité plutôt que l'intellect des auditeurs.

Une cérémonie strictement réglée

A côté de cette alternance entre musique déterminée et indéterminée, qui apparaît comme la caractéristique primordiale de la musique japonaise traditionnelle, on relèvera encore trois traits distinctifs fondamentaux : le cloisonnement social, l'aspect rituel et le statisme.

● Le bref aperçu de l'évolution de la musique japonaise, que nous avons donné pour commencer, montre à quel point la musique est liée à la structure socio-politique du Japon. Chaque classe sociale possède sa propre musique, avec ses genres, techniques et instruments spécifiques. Ainsi l'organisation de la musique est-elle fortement marquée par le milieu social et l'époque où elle s'est développée, reflétant *en quelque sorte* le compartimentage hiérarchique lié à l'ordre féodal. Par suite de sa haute spécialisation, le musicien ne peut pas davantage passer d'une forme musicale à l'autre qu'il ne peut changer de classe sociale, de sorte que chaque couche sociale en arrive *à posséder son propre langage* musical.

● L'aspect rituel de la musique traditionnelle est sans doute son caractère le plus frappant. Rituel fascinant de l'exécution qui apparaît souvent au profane comme une cérémonie strictement réglée. C'est qu'en effet aucun geste, aucun mouvement, aucun cri même, dans le nô par exemple, n'est improvisé ou « individualisé » par le jeu de l'exécutant. Ce dernier, au contraire, contrôle tout avec une précision qui vise à la plus grande efficacité, mais tend aussi par là à se figer dans une forme parfaite, stylisée à l'extrême.

Quelle est la raison d'un tel ritualisme ? Peut-être faut-il la chercher dans le pouvoir régulateur que la philosophie chinoise attribuait autrefois à la musique, et que cristallise le terme de « reigaku », en associant la politesse, le cérémonial (« rei ») à la musique (« gaku »). Le musicien japonais plus que tous les autres Extrêmes-Orientaux semble avoir prisé cette conception musicale, grâce à laquelle il peut *s'harmoniser à l'ordre cosmique et* social en reproduisant aussi fidèlement que possible des gestes et techniques musicales séculaires. Cette exécution rituelle lui permet d'effacer son moi et se rapproche davantage de l'ascèse religieuse que de la virtuosité artistique *recherchée par les musiciens occidentaux*.

● La dernière caractéristique de la musique japonaise traditionnelle est son statisme, lié d'ailleurs à la stylisation rituelle que nous venons d'évoquer. Statisme qui s'exprime par une grande lenteur des gestes de danse en particulier, et par une impression générale de « tenue ».

Ce statisme répond sans doute à deux exigences.

La première est philosophique ou symbolique : l'immobilité musicale et gestuelle traduit la stabilité qui découle de la conservation de l'ordre social et cosmique en même temps qu'elle fait ressentir l'apaisement qu'engendre l'accord de l'homme désindividualisé avec l'harmonie de l'univers. Ainsi le chant liturgique « shômyô » vise-t-il à atteindre le recueillement ou même *l'extase religieuse*.

La seconde raison de ce statisme est d'ordre esthétique. En effet, au lieu de chercher à émouvoir le public, le musicien japonais s'efforce plutôt de paralyser l'affectivité de celui-ci en même temps que la sienne propre. Bref, il fuit toute accélération violente, tout brusque contraste, et s'attache plutôt à passer insensiblement d'un mouvement lent à un plus rapide, visant de la sorte à accorder le public et lui-même avec l'harmonie cosmique.

Ces indications sommaires suffisent à faire ressortir l'originalité de la musique traditionnelle du Japon qui concilie deux orientations apparemment antagonistes : d'une part, en effet, cette musique, comme d'ailleurs la plupart de celles de l'Orient, privilégie une organisation psycho-physiologique, fondée sur l'expérience sensible essentiellement fluide, plutôt que sur de rigoureuses spéculations intellectuelles.

D'autre part, intimement liée à la structure rigide d'une société féodale hiérarchique, la musique traditionnelle japonaise tend à se figer dans une pratique ritualisée, qui détermine définitivement le système de composition, les instruments et les techniques d'exécution de genres aussi cloisonnés que les classes de la société. Ce double caractère sensoriel et rituel rapproche la musique des différents « arts » japonais qui, comme le bouddhisme Zen, proposent chacun leur voie spécifique (« dô »), pour sortir de ce monde d'impermanence et accéder *intuitivement à l'ordre cosmique*. Mélange subtil d'esthétique et de spiritualisme, la musique de l'ancien Japon apparaît donc en définitive plus proche d'une pratique religieuse que d'un divertissement artistique.

(*) Compositeur.

★ Lire aussi dans *le Monde de la musique* d'octobre *les Sons du Japon*.





CALLIGRAPHIE

Cette autre vocation de l'écriture

TOUT comme Sainte-Sophie à Constantinople, la chapelle de la Sorbonne est devenue, il est vrai pour deux mois seulement, un cadre pour la calligraphie. Il s'agit de la calligraphie japonaise contemporaine, mais elle est, pour une fois, présentée avec une ampleur telle que l'occasion est bonne de se demander pourquoi la calligraphie en général intéresse si peu les Occidentaux.

Les mille six cents artistes en question — il y en a bien d'autres — sont ceux que groupe l'association Mainichi, fondée par le journal du même nom il y a trente ans, et connue grâce à une vaste campagne d'expositions à New-York, à Pékin, à Brasilia, etc., sans oublier Paris où, en 1970, cinquante calligraphies étaient présentées au musée Cernuschi. Précisément, nous devons à cet anniversaire l'importance de l'exposition de la Sorbonne, la plus riche jamais réalisée à l'étranger avec cent soixante-dix-neuf calligraphies dont soixante, celles des « maîtres » les plus notoires, accrochées pour toute la durée de l'exposition et les autres proposées par roulement en deux périodes. Avec deux cent quatre-vingts artistes qui, tour à tour, pour leur sept groupes respectifs, offrent des démonstrations publiques singulièrement utiles. Cette écriture au pinceau sur une feuille posée par terre fait intervenir le mouvement de tout le corps ; nous voyons se perpétuer des gestes millénaires, dont nos graphies n'ont jamais eu l'emploi. Surtout, l'excellent classement des fameux sept groupes semble ne rien laisser échapper de l'activité calligraphique au Japon, qu'il s'agisse des tendances de l'actualité ou des réalisations historiques les plus lointaines. Les caractères les plus archaïques voisinent avec des accents évoquant Hartung, Soulages, l'« action painting », etc., puisque la nouveauté issue du brassage international n'exclut pas les survivances. L'enrichissement d'un genre lent, limité et peu expansif semble avoir lieu par l'intérieur, de façon ininterrompue à partir du moment où il a commencé la reproduction des signes gravés par les Chinois du troisième millénaire avant notre ère sur des écailles de tortues.

Effets d'encres

A vrai dire, le catalogue met plus d'ordre que l'exposition dans le panorama d'une production abondante, variée et fort bien choisie pour donner à réfléchir sur sa nature. Alors qu'un très bel accrochage met simplement en valeur les œuvres en exaltant les beautés théâtrales ou subtiles de ce grand jeu du noir sur blanc — toujours savamment équilibré par le choix judicieux de l'emplacement du sceau rouge dans la mise en page, — c'est aux notices qu'il faut s'adresser pour un classement. On nous rappelle que la calligraphie japonaise commence par reproduire les idéogrammes chinois. C'est le premier style Kanji, celui qu'on finira par reconnaître facilement dans le parcours grâce à sa robustesse et à la forte qualité de son affirmation : il semble inspirer encore de nos jours beaucoup des meilleures pièces. Tantôt pour le relief donné à de grands caractères aux ancrages nets, tantôt pour la satisfaction que donnent des caractères très petits traités en remplissages réguliers, c'est un groupe où règnent dignité, puissance et parfaite maîtrise. L'introduction de caractères japonais phonétiques, les kana, a donné un second groupe important où la ligne devient fluide et légère ; l'expression recherchée et presque féminine s'emploie à la poursuite d'effets d'encres harmonieux, presque vaporeux, qui parfois reprennent les fonds d'or, les dégradés obliques et les jeux colorés des exemples classiques.

Mais, dans la mesure où les phrases reproduites devenaient, même pour les Japonais, d'une lecture difficile sinon impossible, une modernisation s'imposa à certains calligraphes (3e groupe) des années 50 : ils écrivirent leurs propres textes en vue d'un meilleur rapport entre une signification claire et son interprétation graphique. Cette « calligraphie des phrases modernes » est représentée ici par quelques œuvres excellentes, tandis que le groupe suivant « en caractères peu nombreux » concentre son attention sur les possibilités d'allusion d'un ou deux signes seulement, mais traités avec une extrême précision quant aux vertus du trait. Il va sans dire que nous nous rapprochons ici des recherches occidentales.

Après deux groupes plus marginaux — les sceaux et la sculpture calligraphique, — nous entrons directement dans l'« avant-garde », où la pratique de l'« imaginaire abstrait » fait triompher la subjectivité. C'est une sorte de graphologie esthétique qui se dégage des contraintes... mais aime toutefois rappeler qu'elle remonte à quelque dix siècles. L'écriture s'y admire pour elle-même tout en devenant un symbole où passe l'essentiel de la personnalité de l'artiste.

Contrairement à ce que l'on peut espérer, même en principe « libérée » de certains appareils contraignants traditionnels, la calligraphie reste pour nous d'un abord difficile. A moins, bien entendu, qu'elle cesse d'être calligraphie quand l'artiste d'Extrême-Orient passe comme un chacun à la peinture abstraite internationale, qui est aussi naturellement un mode d'expression par signes graphiques.

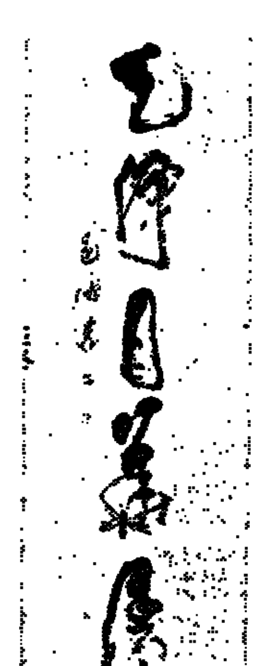
La visite de l'exposition, qui nous promène sur cette corde raide entre peinture et calligraphie, ne laisse aucun doute sur une différence capitale qui peut servir à situer le phénomène assez particulier de la calligraphie : l'invention humaine de l'écriture n'a pas suivi le même cours à l'Est et à l'Ouest. L'Occident, toujours pressé d'analyser, a très vite dissocié le texte et l'image. Il a ses manuscrits enluminés, ses lettres « ornées », ses beaux textes réguliers et sa psychologie de l'autographe, mais il ressent l'écriture bien plus comme un véhicule de la pensée que comme un mode d'expression de la sensibilité. L'Orient a su garder à ses caractères le halo plus vivant (pour nous quelque peu écran) qui les laisse en contact avec les réalités dont ils dérivent.

L'idéogramme possède, à l'origine, une richesse pulpeuse, venue directement de l'aspect des objets représentés, de leur qualité, qui peut nourrir des siècles de spéculations esthétiques. Plus rationnelles, les bases de notre écriture n'offraient pas à l'artiste les mêmes ressources. Tout semble un peu se passer comme si la calligraphie avait profité du fait que l'écriture en Orient n'a jamais vraiment coupé le cordon ombilical entre le signe et la chose signifiée. Même devenu plus tard phonétique, le caractère garde toujours à l'Est un peu d'ombre de la montagne. D'où une vocation polyvalente encore accrue par une grande docilité aux déformations plastiques de l'imagination.

Les signes, comme on le dit, souvent « fascinants », sont devenus facilement, bien qu'abstraits, la matière première concrète de la calligraphie. Certes, nous ne lisons pas ces signes, mais presque tous les Japonais qui s'en délectent ne les comprennent pas davantage, et les traductions textuelles qui en sont données ne sont généralement pas convaincantes. C'est le phénomène d'une écriture, à l'état naissant, au moment où elle est une transcription directe d'un aspect du monde, que la calligraphie a pris à la fois pour objet et pour sujet.

A cette distance, cette expérience n'offre pas la clarté chère à nos habitudes mentales. De près, la calligraphie,





que cette brillante exposition permet de regarder en face, vous dira si cette autre vocation de l'écriture reste aujourd'hui incommunicable.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Calligraphie japonaise contemporaine. Chapelle de la Sorbonne ; jusqu'au 23 novembre.

TEMPS, ESPACE

L'énergie

LE musicologue Curt Sachs écrivait en 1933 (1) : « *Tout ce que l'on peut dire à propos du Japon, c'est qu'un art chorégraphique de ce degré suprême est lié à des cultures où les peintres et les sculpteurs possèdent eux aussi le don incomparable de marquer par la vie intense d'une seule ligne, le sens profond des phénomènes. Il appartient à des cultures de cet ordre de mener la danse au plus haut de son développement. Quant à l'Europe, monde de la perspective et de la banale fidélité photographique, elle a dû s'engager dans d'autres voies.* »

Aujourd'hui, en Occident, toute une génération de chorégraphes, préoccupée de retrouver l'unité perdue du corps et de l'esprit, redécouvre le Japon fondamental. Elle y puise son inspiration, moins intéressée par le style des danses que par la philosophie qui les anime. Dans *l'Année du cheval*, Carolyn Carlson, aidée par les calligraphies de Hachiro Kanno, tente de suggérer un état intérieur en harmonie avec les forces initiales du monde. Le comédien Henry Smith développe une technique de théâtre dansé appuyée sur le souffle et la pratique des arts martiaux, et crée au Festival de La Rochelle un spectacle d'après une légende nippone, *Komachi*.

Des groupes d'avant-garde, venus de Tokyo pour participer au forum du Théâtre des Champs-Elysées, ont laissé entrevoir la diversité et la vitalité de la danse japonaise. Cette année, le Festival d'automne lui consacre une large place et met en lumière le rapport étroit qui existe entre la danse traditionnelle et la danse d'aujourd'hui.

Pour le Japon — comme pour la plupart des pays d'Orient, — au commencement était la danse. Etroitement associée à la religion shinto, puis au bouddhisme, ce fut d'abord une danse liturgique attachée à célébrer les hauts faits des dieux. La plus ancienne (kagura) rappelle comment la déesse du Soleil, Amaterasu, se retira dans une caverne dont elle ferma la porte, privant ainsi de lumière le ciel et la terre. La déesse de la danse, Uzume, vint devant la grotte et exécuta sur une cuve de bois renversée une danse si érotique que Amaterasu, attirée par le bruit, consentit à sortir de sa retraite. Cette légende est actuellement présentée au festival par la Compagnie Oida Yoshi dans un style gestuel symbolique emprunté aux arts martiaux.

La danse s'est enrichie de célébrations populaires (plantation du riz), de rites guerriers, de représentations de cour : autant d'éléments entrecroisés, de styles combinés, d'accompagnements musicaux différenciés qui allaient nourrir les formes du théâtre japonais et rendre la danse inséparable du vénérable no ou du populaire kabuki, auxquels elle confère une couleur (érotique, violente, comique) et une aura poétiques.

La conquête du Buyô

Au cours des siècles, la danse japonaise a perdu son caractère religieux, mais elle a conservé sa spiritualité. A travers elle s'exprime l'idée d'une floraison éphémère et d'un perpétuel recommencement, symbole même de l'univers. Comme l'explique Michel Random dans son ouvrage sur les arts martiaux (2), le mouvement du danseur, comme celui du peintre ou du tireur de flèches, se réfère à une vision globale de l'être. L'idée de virtuosité en est absente; un danseur ne se déplace pas avec l'idée d'un but à atteindre. Il est lui-même dans le but, et c'est la concentration de toutes ses énergies physiques et mentales en un point unique qui produit le bondissement.

Le mouvement, pour être vécu, doit épouser le rythme biologique du corps ; une notion de « temps » intervient, qui, pour nous Occidentaux, paraît lenteur, une notion d'« espace » aussi, un espace qui peut nous sembler restreint alors que son exiguïté augmente encore le pouvoir gestuel. « Temps » et « espace » sont d'ailleurs confondus au Japon dans un seul concept traduit par le mot « ma ». En danse, ma est l'espace, le temps qui sépare deux gestes ou deux positions, mais ce n'est pas un temps, un espace vide ; une sorte de vibration l'habite, qui accumule l'énergie et assure la transition d'un mouvement à l'autre.

Entre le seizième et le dix-huitième siècle, la danse va se codifier et évoluer progressivement vers l'abstraction, sous l'influence de véritables dynasties de danseurs masculins. Elle se développe alors indépendamment du kabuki sous le nom de Nihon Buyô. La troupe Buyô présentée au Théâtre des Champs-Elysées est la seule organisation spécialisée dans cette forme d'expression, qui demande aux danseurs de longues années de pratique pour arriver à la perfection : le Gei Le Buyô est exécuté sur un plateau de bois, sur lequel le danseur glisse avec lenteur. Art de la stylisation, il peut suggérer, d'un léger coup de pied frappé au sol ou d'un glissement d'éventail, un combat naval, le jeu du lion et de son lionceau, ou le déroulement de l'existence d'une femme. Accompagnement sensuel du shamisen, faces poudrées, kimonos fleuris, c'est toute l'imagerie du Japon traditionnel qui revit.

La révolte du Buto

Très intériorisée, économe de gestes, rivée au sol, la danse japonaise est aux antipodes de la danse classique occidentale, fondée sur l'élévation et le parcours. Pourtant, après la seconde

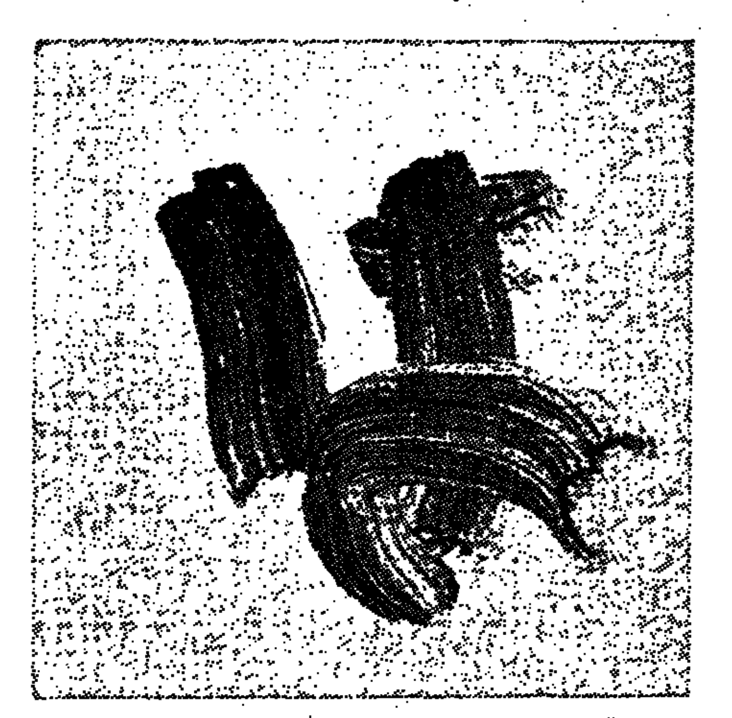
(1) Curt Sachs : *Histoire de la danse*. Ed. Gallimard (1937).

(2) Michel Random : *les Arts martiaux ou l'Esprit des Budô*. Ed. Fernand Nathan (1977).

JAPON dansée

guerre mondiale, celle-ci se répandit sur le pays comme un raz de marée. Formés à l'école de Kirov ou du Bolchoï par des maîtres comme Messerer et Oulanova, les danseurs nippons apportent à cette pratique leur sens de la discipline et leur pouvoir de concentration. Avec l'aide du Japan Association Ballet, des écoles prolifèrent. Elles vont lancer sur le marché européen des virtuoses : Hideretu Kithahara, Yoko Morishita, Noriko Ohara. Le Tokyo Ballet, venu à Paris en 1970, présente *Giselle* ou *les Sylphides*. Jusqu'ici, cependant, les Japonais ne se sont guère montrés créatifs dans le genre. Des ballets classiques, inspirés de thèmes nippons, ont été commandés aux chorégraphes occidentaux, Michel Descombey ou Félix Blaska.

buto refuse la danse occidentale comme symbole d'un monde pollué — celui de la bombe d'Hiroshima. — mais il condamne également la danse traditionnelle japonaise et son esthétique décadente et raffinée. Le buto est une danse d'apocalypse. Ceux qui ont pu voir l'hiver dernier, au Carré Thorigny, *le Dernier Eden*, de Murobushi Ko, conservent la vision de cet itinéraire initiatique bouleversant. Passage de l'innocence première aux jeux sataniques, dépravations somptueuses à *la Fellini*, érotisme des corps nus basculant dans une pourriture lépreuse. Danse de mort avec peut-être au bout de l'anéantissement le retour aux ténèbres originelles et l'espoir d'atteindre, par une extase chamanique, le salut dans l'incarnation. Danse non-danse, le buto se veut technique sacrée et marque un *retour aux religions du Japon* archaïque dont l'objet était la transformation de l'âme humaine.



L'influence de la « modern dance » américaine sur la danse japonaise s'explique mieux. La technique Graham notamment, avec son souci d'intériorité, sa recherche du centre vital, son rapport au sol et la primauté accordée à la respiration, reprend à son compte le principe d'énergie de l'art japonais. La relation espace-temps ramène au ma, et le fameux « motion », cher à Nikolaïs, s'apparente fort à la continuité de mouvement recherchée dans le no ou le kabuki.

Actuellement, il existe au Japon une avant-garde qui tente de créer une langage original en intégrant aux éléments du théâtre traditionnel les techniques de la danse occidentale, classique et moderne. Mais le renouveau chorégraphique provient d'un mouvement beaucoup plus radical, le buto. Ce courant, né dans les années 60, secoue l'art nippon et met à vif les contradictions d'une civilisation déchirée entre le matérialisme et un besoin de retourner aux sources.

La danse buto est un spasme de rejet. Lié aux révoltes des étudiants contre le pacte de sécurité américano-nippon, le

Hijikata Tatsumi, chorégraphe, danseur, un des grands maîtres du mouvement buto, est l'invité du Festival d'automne. Dans le cadre de l'exposition « Ma Espace-Temps » organisée au Musée des arts décoratifs, sa danseuse, Ashikawa Yoko, apporte au rituel buto une présence fascinante, d'un érotisme noir. Elle contraste avec la gestuelle plus sereine de Tanaka Min, qui s'exprime uniquement par l'improvisation en fonction de l'environnement.

MARCELLE MICHEL.

★ *Légende d'Ame Tsuchi*, chapelle de la Sorbonne, jusqu'au 15 octobre (20 h. 30).

Buyô, ballet classique traditionnel japonais, Théâtre des Champs-Elysées, du 20 au 26 novembre (20 h. 30).

Hijikata Tatsumi et Ashikawa (du 11 au 26 octobre) ; Tanaka Min (du 27 octobre au 13 novembre). Musée des arts décoratifs, interventions dansées à 13 h., 15 h. et 17 h.

LE CINÉMA, CE MAL-AIMÉ

« C'est le plus long qui est le plus intéressant »

EN 1952, *Rashomon*, d'Akira Kurosawa, obtenait le Lion d'or au Festival de Venise. Stupéfaction. Ainsi, donc, il existait un cinéma japonais. On interrogea les Japonais. Mais oui, il existait, ce cinéma, et depuis fort longtemps. Aussi vieux que le cinéma américain, aussi vieux que le cinéma français, il avait connu après la première guerre mondiale un formidable essor. Avec, *déjà, ses « grandes compagnies », ses « stars » masculines ou féminines (bien que la première* comédienne ne soit apparue à l'écran qu'en 1916) et ses deux sources d'inspiration, les « Jidaï Geki » (sujets historiques) et les « Gendaï Geki » (sujets modernes et réalistes). Avec également ses réalisateurs-vedettes, Murata, Ito, Kinugasa, Mizoguchi (dont les débuts datent de 1922), et sa production pléthorique. Anéanti par le tremblement de terre de 1923, traumatisé — comme le furent toutes les cinématographies du monde — par l'avènement des « tokki » (lisez « talkies »), condamné de 1941 à 1949 à se censurer lui-même, mais, chaque fois, renaissant de ses cendres et repartant de plus belle, grâce à ses coûts de production dérisoires et à la fidélité de son public.

Le coup d'éclat de *Rashomon* ne constituait qu'un prologue. *Dans les années qui suivirent*, le public occidental allait connaître bien d'autres surprises, bien d'autres émerveillements. Coïncidence heureuse : à l'époque où nous le découvrions, le cinéma japonais traversait la période la plus faste de son histoire. *Rapidement*, il devint l'enfant chéri des festivals. Cannes, Moscou, Berlin, Venise et l'académie des « oscars » américains lui prodiguèrent leurs trophées, non sans parfois confondre les œuvres authentiques et les bimbeloteries.

A l'origine de notre enthousiasme, il y avait, en effet, un malentendu ou, tout au moins, une « erreur d'aiguillage », dont était responsable notre méconnaissance du Japon, de sa culture, de ses mœurs, de son âme réelle. Nourris de stéréotypes, incapables de saisir la signification profonde de ces films si différents des nôtres, nous ne les admirions que pour leur étrangeté, leur exotisme, leur raffinement formel. Il arrivait d'ailleurs que les producteurs japonais fabriquassent délibérément le piège dans lequel nous étions destinés à tomber. Ce fut le cas, parmi bien d'autres, des *Portes de l'Enfer* (Palme d'or au Festival de Cannes 1954), ouvrage de pure confection, destiné à l'exportation. « *Méfiez-vous*, nous disaient en souriant les Japonais, *vous avez trop tendance à préférer nos peintures sur soie à nos toiles peintes.* »

Ces « toiles peintes », nous apprîmes cependant, peu à peu, à les discerner, à les apprécier, à mieux connaître leurs auteurs. Il y avait peut-être des « faiseurs », des truqueurs, parmi les cinéastes japonais, mais il y avait aussi des maîtres, des artistes inspirés, dont les œuvres, à coup sûr, méritaient notre engouement.

La caméra, comme un pinceau

Les noms de Kurosawa et de Mizoguchi (mort en 1956) sont aujourd'hui célèbres. Celui de Yasujiro Ozu commence à l'être. Longtemps les deux premiers furent opposés l'un à l'autre. Parce qu'il avait été le fer de lance du cinéma japonais sur les marchés étrangers, parce que l'influence des Italiens et des Américains était sensible dans certains de ses récits, parce que sa générosité, son inclination à méditer sur la condition humaine, trahissaient l'humaniste, parce qu'il aimait Shakespeare, Dostoïevski, Gorki (qu'il porta à l'écran), on soupçonna Kurosawa de s'être « occidentalisé ».

Chantre de l'indicible, maniant la caméra comme le pinceau du calligraphe, nous transportant dans *les Contes de la Lune vague après la pluie* et dans *les Amants crucifiés* au cœur d'un univers enchanté où le temps n'existe pas, où rien ne distingue les songes de notre prétendue réalité, Mizoguchi paraissait plus solidement enraciné dans le terreau natal... Ces distinctions d'école sont aujourd'hui périmées. *Sous les fleurs de sa poésie*, nous avons découvert chez Mizoguchi un témoin lucide, un moraliste exigeant, et, sous le cosmopolitisme, l'efficacité de Kurosawa, un créateur rigoureusement fidèle au chant profond de son pays.

C'est sans doute l'intransigeance de sa démarche artistique qui a si longtemps banni de nos écrans le plus pur des cinéastes japonais, Yasujiro Ozu. A l'unité thématique de son œuvre (jusqu'à sa mort, en 1963, Ozu n'a cessé de dénoncer la décadence des coutumes ancestrales) correspond une unité stylistique non moins exceptionnelle (dépouillement ascétique de la mise en scène, immobilité de la caméra souvent placée à ras du sol). Seul son *Voyage à Tokyo* a été distribué en France. Mais ce film admirable, où tout est suggestion, approche feutrée des êtres, *mystérieuse sérénité, suffirait à sa gloire.*

Derrière ces trois « seigneurs », une foule de réalisateurs se pressaient (4 000 films ont été produits au Japon entre 1950 et 1960), dont les noms nous étaient parfois révélés à l'occasion d'un festival ou d'une brève sortie parisienne. Contentons-nous d'en citer quelques-uns, parmi les plus actifs et les plus talentueux : Kaneto Shindo (*les Enfants d'Hiroshima, l'Ile nue*), Mikio Naruse (*Okasan*), Teinosuke Kinugasa (*les Portes de l'Enfer, le Héron blanc*), Kon Tchikawa (*la Harpe de Birmanie, Tokyo Olympiades*), Yasuzo Masumura (*l'Ange rouge, la Chatte japonaise*), Iroshi Teshigara (*la Femme de sable*) et surtout Masaki Kobayashi, à qui nous devons trois œuvres particulièrement importantes : *la Condition humaine, Harakiri* et *Kwaïdan*.

Le succès de *Harakiri* au Festival de Cannes 1962 (prix spécial du jury) marque la fin de l'âge d'or du cinéma japonais. Déjà la crise est là, déjà la télévision exerce son emprise. De nombreuses salles ferment leurs portes, le niveau de la production baisse en quantité et en qualité, les « grandes compagnies » battent de l'aile sans que les « indépendants » qui leur avaient fait un moment concurrence puissent prendre le relais. En désespoir de cause, les producteurs se réfugient dans le film policier ou fantastique (le fameux *Godzilla* d'Ishiro Honda est continuellement *plagié*), et dans les « éroductions », petits films érotiques dont la laideur et la naïveté n'ont d'égal que l'extraordinaire sadisme qui s'y donne libre cours.

Cependant, la vie continue et, malgré la dépression, une nouvelle génération de réalisateurs réussit, tant bien que mal, à s'imposer. Tous sont nés aux environs de 1930. Tous ont brisé le carcan des « grandes compagnies ». Beaucoup sont engagés « à gauche » et rêvent d'un cinéma plus jeune, plus hardi, mieux adapté aux réalités de la société japonaise contemporaine.

A l'extrême pointe de la violence et du pessimisme se situe Shohei Imamura, auteur *Des cochons et des cuirasses* et de *la Femme insecte*, films suffocants, traversés de superbes éclairs. Révolutionnaires également, tant sur le plan politique que sur le plan cinématographique, sont Yoshishige Yoshida (*Eros + Massacre, Aveux, Théories et Actrices*), Shinsuke Ogawa (*la Citadelle, Eté à Narita*) et Shuji Terayama, sorte de Rimbaud nippon, dont les discours délirants et les images fulgurantes rendaient fascinants *Empereur Tomato Ketchup* et *Jetons les livres et sortons dans la rue*. Moins exalté et d'une sensibilité plus proche de la nôtre est Susumu Hani (*les Mauvais Garçons, la Mariée des Andes, Premier Amour, Version infernale*), mais la carrière prometteuse de ce réalisateur semble pour l'instant interrompue.

De tous ces nouveaux venus, le plus connu en France et sans doute le plus doué est Nagisa Oshima qui, après avoir exprimé l'an*goisse de la jeunesse et s'être âprement élevé* contre l'ordre établi, a élargi ses thèmes de réflexion dans une série de films qui sont autant de psychanalyses de l'âme japonaise. Grâce au succès remporté par *la Cérémonie, la Pendaison, l'Empire des sens, l'Empire de la passion*, Oshima a redonné au cinéma de son pays un peu du lustre qu'il avait perdu. Il est malheureusement le seul de ses confrères à avoir franchi le mur de notre indifférence. L'éblouissement des années 50 n'est plus qu'un souvenir.

Terre inconnue et mystérieuse

Le cinéma japonais reste encore pour nous une terre inconnue : voilà, au terme de ce rapide survol, la première constatation qui s'impose. De toute la période du muet, nous ne savons rien. Rien non plus, ou presque rien, des films qui précédèrent l'âge d'or. Des pans entiers de l'œuvre de Mizoguchi, de Kurosawa et d'Ozu — pour ne parler que d'eux — nous demeurent cachés. D'où nos erreurs de perspective, nos jugements incertains, nos balbutiements critiques.

Terre inconnue et, pour ce que nous en connaissons, terre mystérieuse. En exergue de chaque film japonais, on serait tenté de citer la phrase de Claudel : « *C'est ce que vous ne comprenez pas qui est le plus beau ; c'est ce qui est le plus long qui est le plus intéressant ; et c'est ce que vous ne trouvez pas amusant qui est le plus drôle.* » Nous ne voyons que la partie émergée de l'iceberg. Le reste, c'est-à-dire l'essentiel, presque toujours nous échappe. Devant ces images codées, cette symbolique déconcertante, ces glissements subtils du concret à l'abstrait, nous perdons pied. Nous égarent également une conception du temps, une logique, une philosophie, une psychologie, qui ne sont pas les nôtres. Parce que nous oublions que les Japonais sont des insulaires, prisonniers de leur île, prisonniers des contradictions nées de l'« occidentalisation » trop rapide du pays, nous comprenons mal ce mélange de sérénité mystique et de férocité, d'archaïsme et de modernisme, que l'on trouve dans leurs films. A ce monde de samouraïs et de fantômes, de femmes en pleurs et d'adolescents révoltés, nous cherchons des références. Et celles que nous découvrons sont rarement les bonnes.

Mal aimé, le cinéma japonais ? Oui, sans doute. Ce que nous lui devons n'en est pas moins considérable. En nous offrant quelques-uns des plus beaux films du monde, en nous familiarisant (malgré nos aveuglements) avec une culture et une civilisation dont les portes nous étaient pratiquement fermées, il a joué un rôle d'initiateur. Peinture, théâtre, musique, danse et roman : il nous a éveillés aux multiples formes de l'art japonais. Car il les embrasse toutes, et de toutes il est le digne héritier.

JEAN DE BARONCELLI.

■ « Les Cahiers du cinéma » viennent de publier un numéro, Mizoguchi, hors série, à l'occasion de la nouvelle sortie à Paris de ses films. Ce numéro, un fac-similé de 100 pages, contient les textes consacrés au cinéaste japonais parus dans neuf numéros (de 1964 à 1968) épuisés de la revue. S'y ajoute la filmographie de Mizoguchi la plus complète qui soit. (Offre limitée à 500 exemplaires ; prix de souscription : 48 F).

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). — Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. : sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

PARIS - BERLIN. Rapports et contrastes, France - Allemagne 1900-1933. — Jusqu'au 6 novembre. L'exposition est complétée, le jeudi, de 18 h. 30 à 20 h., Salle d'actualité de la B.P.I., par des conférences-débats : le 12 octobre : « Aujourd'hui, la culture allemande », avec R. Wintzen ; le 19 octobre : « Enseigner l'histoire », avec L. Crenne.

JACQUES LIPCHITZ (4e étage). — Jusqu'au 16 octobre.

JOAN MIRO. Lithographies et documents (4e étage). — Jusqu'au 20 novembre. — Dessins (œuvres antérieures à 1960). — Cabinet d'art graphique. Jusqu'au 22 janvier. — Dessins récents. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 27 novembre.

SENY I RAUXA. Onze artistes catalans contemporains. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 20 novembre.

ATELIERS AUJOURD'HUI 10. Alain Leborgne et Bernadette Genec. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 13 novembre.

LES FEMMES ARCHITECTES EXPOSENT. — Foyer du premier sous-sol. Jusqu'au 16 octobre.

Centre de création industrielle

SOUS LE SOLEIL AUTREMENT, l'énergie solaire. — Jusqu'au 16 octobre.

METAMORPHOSES FINLANDAISES. Architecture et design. — Jusqu'au 4 décembre.

B.P.I.

ARCHITECTURES PAYSANNES (2e étage), Photographies. — A 19 h., projection-débat : le 19 octobre : « Développement rural et architecture ». Jusqu'au 23 octobre.

MUSEES

LES FRERES LE NAIN. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F le samedi, 6 F (gratuite le 4 décembre). Jusqu'au 8 janvier.

LE PAYSAGE EN ITALIE AU XVIIe SIECLE. Dessins du musée du Louvre. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 8 janvier.

TRESORS DES ROIS DU DANEMARK. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Du 15 octobre au 7 janvier.

GRANDS ET JEUNES D'AUJOURD'HUI. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill (225-58-22). De 11 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 15 octobre.

RICHESSE D'ART DU CANTON DE MENNECY. — Grand Palais (porte D). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 15 décembre.

DIX-SEPT LAUREATS DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE PEINTURE DE CAGNES-SUR-MER (1974-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 5 novembre.

ASGER JORN A SILKEBORG. Le musée d'un peintre. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). A partir du 14 octobre.

FLORENCE HENRI. Photographies 1927-1938. — **DANIEL HUMAIR** : Papiers 1966-1978. — **JAN VOSS** : A portée de vue (rétrospective). — A.R.C. au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 12 novembre.

ATELIERS PORTUGAL. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, quai de New-York (voir ci-dessus). Entrée gratuite pour les enfants et les groupes (animations, prendre rendez-vous au 723-61-27). Jusqu'au 29 octobre.

MA-ESPACE/TEMPS AU JAPON. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 11 décembre.

DESSINS D'ORNEMENT DU DIX-SEPTIEME AU VINGTIEME SIECLE. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 novembre.

CALLIGRAPHIE JAPONAISE CONTEMPORAINE. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (278-10-00). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

SECONDE VIE DE L'ŒUVRE D'ART. Restauration d'un plafond italien du quinzième siècle, de peintures, meubles et boiseries. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94). Sauf lundi et mardi, de 13 h. 30 à 17 h. 30. A partir du 13 octobre.

LE FIL DES PIERRES. Photogrammétrie et conservation des monuments. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (277-59-20). Sauf mardi, de 10 h. à 13 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 3 décembre.

GEORGES BERNANOS. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 novembre.

C.F. RAMUZ, peintre du langage. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 4 F. Jusqu'au 15 octobre.

MILSHTEIN. Gravures. — Bibliothèque nationale, grand hall (voir ci-dessus).

CLAUDE RAIMOND-DITYVON. Photographies. — Bibliothèque nationale, galeries de photographie, 4, rue Louvois (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 octobre.

ISLE DE FRANCE ILE MAURICE. 1715-1978. — Musée de la marine, palais de Chaillot (727-96-51). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F.

MES VACANCES A LA NEIGE. Affiches d'enfants. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 20 novembre.

SPLENDEUR DES COSTUMES DU MONDE. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 31 janvier.

ELEGANCES FRANÇAISES, de 1750 à nos jours. — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-48). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 29 octobre.

IL ETAIT UNE FOIS LEONARD... Exposition-atelier pour enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons. Jusqu'au 31 décembre.

CENT CINQUANTE ANS DE MODE (1828-1978). — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-17-34). Sauf dimanche et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 octobre.

CENTRES CULTURELS

REALISME D'AUJOURD'HUI. Dessins. — Gœthe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim. de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 24 octobre.

NAISSANCE DE LA STATUE DE LA LIBERTE. Hommage à Bartholdi. — Mairie annexe du 17e arrondissement, 16, rue des Batignolles. De 10 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 45 Jusqu'au 27 octobre.

SCULPTURE CANADA 78. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 22 octobre.

EDDIE FIGGE (peintures à l'âge cosmique). Jusqu'au 22 octobre.

EVERT LUNDQUIST, gravures. Jusqu'au 15 novembre. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h., sam. et dim., de 14 h. à 19 h.

LA FETE. Photographies de M. Bot, W. Diepraam, C. Jaring et K. Wessing. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 22 octobre.

ISABELLE WALDBERG, sculptures. - **WALTER UHL,** peintures. — Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, entrée rue Lobau. Sauf mardi, de 10 h à 18 h. 30. Jusqu'au 15 octobre.

JOAN MIRO. Eaux-fortes et gravures pour des poèmes de Salvador Espriu. — Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (277-65-69). Jusqu'au 10 novembre.

HOMMAGE A G.L. JAULMES : 1873-1959. — Mairie annexe du 5e arrondissement, 21, place du Panthéon. Sauf dim., de 10 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 45. Jusqu'au 4 novembre.

GUSTAVE BUCHET (1888-1963). — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur Blanche. Sauf dim., de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 19 novembre.

GUANSE. Œuvres de 1953 à 1978. — M.J.C. Les Hauts de Belleville, 43, rue du Borrego (636-68-13). Tous les jours, de 15 h. à 22 h. Jusqu'au 31 octobre.

GIOVANNI FATTORI (1825-1908). Eaux-fortes. — Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (222-12-78). Jusqu'au 30 novembre.

ART ET EBENISTERIE CONTEMPORAINS DANOIS. — Boutique danoise, 42, avenue de Friedland. Sauf dim., de 9 h. 30 à 19 h. Jusqu'au 28 octobre.

TRENTE-DEUXIEME SALON VIOLET. — Mairie annexe du 4e arrondissement (salle d'honneur), 2, place Baudoyer (272-91-61). De 10 h. à 17 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 22 octobre.

EXPO-PHOTO-METRO. — Station Châtelet-Les Halles. Jusqu'au 29 octobre.

L'UNESCO A TRAVERS SES PUBLICATIONS. — 7, place Fontenoy, sauf sam. et dim., de 10 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 18 octobre.

GRAVURES CONTEMPORAINES DE BOSNIE - HERZEGOVINE. — Centre culturel de Yougoslavie, 10, rue du Colisée (225-13-62). Sauf dim., de 10 h. à 19 h. Jusqu'au 24 octobre.

IVONALDO. — Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain. Jusqu'au 21 octobre.

RENEE MAYOT-SANTUCCI, dessin-sculpture. - **MICHEL LECOQUE,** peinture. — FIAP, 30, rue Cabanis (589-89-15).

LE TURKMENISTAN. — Association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière (501-59-00).

RAMSES YOUNAN. Peintures. — Service culturel d'Egypte, 111, boulevard Saint-Michel (633-75-67). Sauf sam. et dim., de 16 h. à 21 h. Jusqu'au 17 octobre.

GALERIES

LA COLLECTION D'UN AMATEUR. Œuvres sur papier. — Galerie A. Digard, 15, rue La Reynie (887-41-13) et Galerie P. Lemaire, 38, rue Quincampoix. Jusqu'au 10 novembre.

ENCRES A DEUX PINCEAUX. Pierre Alechinsky et Karel Appel — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 novembre.

L. NEVELSON - VIEIRA DA SILVA - M. ABAKANOWICZ. L'espace en demeure. — Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 18 novembre.

BROODTHAERS - FILLIOU - GERZ. — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Jusqu'au 10 novembre.

LE MONDE DE PROUST. Photographies de Paul Nadar. — Atelier Dunlopillo, 62, rue Quincampoix (271-09-50). Sauf dim., de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 19 h. ; sam., de 11 h. à 19 h.

L'ART ET LA PAIX. Peintures et dessins de J. Balmès, P. Belmondo, Y. Brayer, J. Effel, Kijno, E. Pignon, etc. — Galerie, 25, rue de Clichy. Jusqu'au 28 octobre.

BIGOT. Marées cages. — Galerie Principe, 12, rue de la Ferronnerie (233-18-11). Jusqu'au 20 novembre.

BUSTO. E. Pissarro et C. Duvernois, 39, rue de Rivoli (233-45-17). Jusqu'au 7 novembre.

CHARLOTTE CALMIS. Collages — Galerie Darial, 22, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 4 novembre.

CLAISSE. Concepts multilinéaires. — Galerie D.-René, 113, rue Saint-Martin (271-19-61)

JEAN-LOUP CORNILLEAU. — Art et culture, 90, rue de Rennes (548-12-51). Jusqu'au 6 novembre.

SONIA DELAUNAY. Le cabinet des dessins. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 2 décembre.

MAURICE DENIS. Aquarelles et dessins. — Galerie B.-Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-06-74). Jusqu'au 4 novembre.

DUBUFFET. Théâtres de mémoire. — Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (326-23-81). Jusqu'au 18 novembre.

MICHEL DUPORT. Peintures. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 10 novembre.

BRUNO FAY. Peintures et dessins. — Galerie Entremonde, 50, rue Mazarine (033-80-94). Jusqu'au 18 octobre.

GNOLL. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (033-22-40). Octobre.

JULIO GONZALEZ. Dessins et sculptures. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 2 novembre

ANNE GUICHARD. Gouaches, gravures. — Galerie Bleue, 122, boulevard Haussmann (522-05-48). Jusqu'au 20 octobre.

GUYOMARD. Le plaisir en filature. Peintures. — Galerie M.-Fels, 138, bd Haussmann (924-10-23). Jusqu'au 4 novembre.

HERARD - MARLIN. Peintures. — Salons Ricard, 35, avenue Franklin-D.-Roosevelt. Du 10 au 13 octobre.

EDMOND HEUZE. Cirque - Music-hall. — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (033-92-01). Jusqu'au 18 novembre.

ASGER JORN. Peintures 1945-1972. — Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (267-08-62). Jusqu'au 20 novembre.

KITO. Peintures récentes. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-02). Jusqu'au 25 octobre.

KUDO. Méditation entre futur et mémoire. Vingt objets récents. — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 12 novembre.

EUGENE LEROY. Peintures, dessins, gravures : 1965-1978. — Galerie J. Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24) Jusqu'au 28 octobre.

MAGANA. — Galerie E. de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 28 octobre.

FRANÇOIS MARTIN. Angle de regard — Galerie le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 4 novembre.

MARTINE MARTINE. L'univers des libres. Peintures. — Galerie Benezit, 20, rue de Miromesnil (265-54-56). Jusqu'au 23 octobre.

MATTA. Cinquante-cinq dessins depuis 1937. — Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (548-24-19). Jusqu'au 10 novembre.

PASCHKE. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-78-41). Jusqu'au 5 novembre.

LUC PEYRE. Œuvres récentes. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 12 novembre.

JEAN PESCHARD. Gravures, aquarelles, sculptures. — Galerie Aranella, 18, rue Ortolan (366-18-17). Jusqu'au 18 novembre.

MARCELIN PLEYNET. Un critique, une collection. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 9 novembre.

DANIEL PONTOREAU. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 10 novembre.

GERMAINE RICHIER. Sculptures. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 29 octobre.

MARTIAL RAYSSE. Nouvelles images. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 2 décembre.

PIERRE RISCH. Aquarelles. — Galerie A. Candillier, 26, rue de Seine (033-59-24). Jusqu'au 10 novembre.

THEIMER. Bronzes 70-78. — Galerie A. Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 9 décembre.

TITUS-CARMEL. Suite Narwa 1977-1978. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 15 novembre.

ROLAND TOPOR. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51) Jusqu'au 18 novembre

C. VENARD. Peintures récentes. — Galerie P. Vercel, 9, avenue Matignon (256-25-19). Jusqu'au 4 novembre.

JEAN-PIERRE VIELFAURE. Journal new-yorkais. Paysages de la mémoire. Opéra civilisation. — Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 28 octobre.

VILATO. Dessins de téléphone. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38).

VIRGIL. Au travers du temps. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 4 novembre.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
• LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES •
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

ET DES SPECTACLES

Théâtres

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), les 11 et 14 à 19 h. 30 : Cendrillon ; le 17, à 20 h. 30 : *Coppelia*.
SALLE FAVART (742-59-69), les 11, 14, 16 et 18 à 19 h. 30 : le Médecin malgré lui.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 13 et 14, à 20 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ; les 11 et 15, à 14 h. 30 ; les 11 et 12, à 20 h. 30 : les Femmes savantes.
CHAILLOT (727-81-15), Salle Gémier, les 11, 12, 13 et 14) à 20 h. 30 : le Temps d'une vie (dernières) ; Foyer du grand théâtre, les 17 et 18, à 20 h. 30 : Prélude à un déjeuner sur l'herbe.
ODEON (325-70-32), (D. soir, L.), 20 h. 30 : mat. dim. 16 h. : Travesties.
PETIT ODEON (325-70-32), (L.), 18 h. 30 : le Pavillon Balthazar, le 18, à 21 h. 30 : la Star des oublis
T.E.P. (636-79-09), (J. D. soir L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Malade imaginaire ; le 14, à 14 h. 30 : films.
PETIT T.E.P. (636-79-09), (J. S., D. *soir* L.), 20 h. 30, *mat. dim.* 15 h. : Francis Lemarque ; le 12, à 20 h. 30 : les Frères Jacques.
CENTRE POMPIDOU (277-11-12) (mardi), Débats, le 11, à 18 h. 30 : Les médias et l'enfant ; La lettre et l'image ; le 12, à 17 h. : Architecture et construction ; le 12 à 18 h. 30 : Paris-Berlin ; le 12, à *20 h. 30 : Design* italien ; 16, à 19 h. : l'écrivain latino-américain aujourd'hui ; — Musique — les 13 et 14, à 20 h. 30, le 15, à 16 h. : musique finlandaise ; les 13, 14, 15 et 16, à 20 h. 30 : Ateliers IRCAM (ensemble contemporain, dir. P. Eötvös) — Théâtre : voir festival d'automne.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00), (D., L.), 20 h. 30 : Rose de Noël ; le 15, à 18 h. 30 : Concert du vingtième anniversaire de la présidence de P. Dervaux (Beethoven, Berlioz).
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 17 et 18, à 18 h. 30 : Susana Rinaldi.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 30 : *Sidi-Ciné* ; 22 h. : R. Marino ; (V., S.), 18 h. 30 : Faustino mime.
ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Pont japonais.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Mon père avait raison.
ATELIER (606-49-24) (L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : la Culotte.
ATHENEE (073-27-24), salle C.-Bérard (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Olaf et Albert.
BOUFFES-PARISIENS (073-87-94) (L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : le Charlatan.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Nadia. — Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : la Sœur de Shakespeare. — Théâtre de l'Epée de Bois (808-39-74) (D., L.), 20 h. 30 : Spectacle XII.
CENTRE D'ART RIVE GAUCHE (335-59-50) (L.), 20 h. 30 : Comme un sens inversé.
CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-81) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : Appel enregistré.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (278-66-65), à partir du 17, 20 h. 30 : Quoi ?
CITE INTERNATIONALE (589-38-69), *La Galerie (D., L.)*, 21 h. : la Clôture. — La Resserre (D., L.), 21h. : l'Epreuve.
COMEDIE-CAUMARTIN (073-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. dim. 15 h. 10 : Boeing-Boeing.
EPICERIE-THEATRE (L., Mar.), 21 h. : Français, encore un effort si vous voulez être républicains.
ESSAION (278-46-42) (D.), 18 h. 30 : les Miettes ; 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : Abraham et Samuel (à partir du 13) ; II. 20 h. 30 : le Chant général (à partir du 13).
FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie, la vie qu'on vit.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), à partir du 16, 20 h. 30 : Picasso, connais pas.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve, la Leçon.
IL TEATRINO (322-28-92) (D., L.), 21 h. : Louise la Pétroleuse.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : les Folies du samedi soir.
LUCERNAIRE ((544-57-34) (D.), I. 20 h. 30 : Punk et Punk et Colegram ; 22 h. : J. Benguigui. — II. 20 h. 30 : Lady Penelope ; 22 h. 15 : la Muzica.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Préféré.
MARIGNY (256-04-41) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Alex Métayer.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (D.) 18 h. 30 : Au niveau du chou ; (D. soir, L.) 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : les Rustres.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.) 21 h. ; mat. sam. 17 h., dim. 15 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir) 21 h. ; mat. sam., 18 h. ; dim., 15 h. 30 : Apprends-moi Céline.
OBLIQUE (805-78-51) 21 h. ; mat. *dim.*, 16 h. (dern. le 15) : Bajazet.
ŒUVRE (874-42-52) D. soir, L.), 21 h. ; mat. dim., 15 h. : les Aiguilleurs.
ORSAY (548-38-53), I, le 12, 20 h. 30 : le Rhinocéros ; les 13, 14, 20 h. 30 : Harold et Maude ; le 11, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours ; à partir du 17, 20 h. 30 : Zadig. — II, (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat dim., 15 h. et 18 h. 30 : la Vie singulière d'Albert Nobbs.
PALAIS DES ARTS (272-62-98) (D., L.), 20 h. 30 : Dieu.
PALAIS DES SPORTS (828-40-10, 532-41-29) (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat. sam., 15 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
PENICHE (205-40-39), 20 h. 30 : la Dernière Bande, ; Fragments Théâtre 2.
PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30 ; mat dim., 17 h. : la Vie privée de la race supérieure.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : Tête de méduse.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (J., D. soir), 20 h. 30 ; mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Patate.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45 ; mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Au bénéfice du doute.
STUDIO THEATRE 14 (539-88-11) (D., L.), 20 h. 30 : le Golem.
TERRRASSE SAINT-MERRI (508-07-76), les 11, 14, 16, 20 h. ; le 15, 15 h. : la Ville ; les 12, 13, 17, 20 h. : le Crépuscule du théâtre.
THEATRE DE BRETAGNE (329-06-91), mer., jeudi, vend., 18 h. 30 ; sam. 20 h. 30 : Barzaz Breiz (dern. le 14).
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 15 : Jeanne d'Arc et ses copines.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : la Nuit du 13 ; 22 h. 30 : Monnaie, camping, caravaning.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), vend., sam., 21 h. : Beckett ou l'honneur de Dieu.
THEATRE SAINT-JEAN (D.), 20 h. 30 : Un goût de miel.
THEATRE 13 (589-05-99) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 45 ; mat. dim. à 15 h. : Baroufe à Chioggia.
THEATRE 347 (874-28-34) (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat. dim. 15 h. 30 : Succès.
TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h. ; mat. dim. 15 h. et 18 h. : Crime à la clef.
TROGLODYTE (222-93-54), jeudi, vend., sam., mardi, 20 h. ; mat. mer. *14 h.* ; *dim. 15 h. 30* : Gugozone.
VARIETES (233-09-92) (L.), 20 h. 30 ; mat. dim., 15 h. : la Cage aux folles (à partir du 12).

Dans la région parisienne

ANTONY, *Théâtre F.-Gémier*, *le 14*, 21 h. : Djurdjura.
AUBERVILLIERS, Théâtre *de* la Commune, les 11, 14, 20 h. 30 : les 13 et 17, 14 h. 30 et 20 h. 30 ; le 15, 17 h. : Si jamais je te pince.
BAGNOLET, Gymnase, le 13, 21 h. : A. Souchon.
BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. *(D. soir, L.)*, *20 h. 30*, *mat.* Dim. 15 h. 30 : F. Béranger.
BONNEUIL, salle G.-Philipe, le 14, 21 h. : Association symphonique de Paris (Chopin).
BURES-SUR-YVETTE, M.J.C., le 12, 21 h. : Tempête pluriel.
CARRIERES-SUR-SEINE, Mille Club, le 14, 21 h. : M. Aumont.
CHATENAY-MALABRY, église Sainte-Monique, le 14, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France (Haendel, Poulenc, Saint-Saëns).
CHAUMES-EN-BRIE, église, le 14, 20 h. 45 : Ensemble de cuivres Da Camera. Chœur national. Dir. : J. Grimbert (Rachmaninov, Bruckner, Hindemith, Gabrieli).
CHOISY-LE-ROI, cathédrale Saint-Louis, le 15, 16 h. : Ensemble madrigal de Paris (Victoria, Byrd, Purcell, Monteverdi).
COLOMBES, M.J.C., le 14, 20 h. 30 : Anaïs Pompon... Une plume dans la tête.
COURBEVOIE, Maison pour tous, le 12, 20 h. 30 : Poésie et musique médiévale ; le 14, 20 h. 30 : Mime Amiel.
CRETEIL, Maison A.-Malraux, les 13, 14, 20 h. 30 : Candide ; le 15, 15 h. : H. Varvarova, piano ; Espace Carole, le 14, 21 h. : Une heure avec Rainer Maria Rilke.
ELANCOURT, Maison pour tous, le 13, 21 h. : la Journée d'une infirmière ; le 14, 21 h. : A. Marcœur ; église, le 14, 21 h. : Orchestre Merle-Portales (Mozart : Requiem).
ETAMPES, église, le 14, 21 h. : Ensemble P. Merle-Portales, Chœurs du Marais (Haendel, Alain).
EVRY, Agora, le 14, 21 h. : Bogre de carnaval.
GOUSSAINVILLE, Théâtre P.-Neruda, le 13, 21 h. : Perou Folklorico.
LAGNY, église Notre-Dame-des-Ardents, le 13, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, Soliste : J. Boyer, orgue (Haendel, Poulenc ou Chaynes, Saint-Saëns).
MANTES-LA-JOLIE, Collégiale, le 12, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France (Haendel, Saint-Saëns, Chaynes) ; cinéma Normandie, le 15, 16 h. : Les Mummenschanz.
MALAKOFF, *Théâtre-71*, *le 14*, 21 h. : Orchestre Pro Arte de Munich. Dir. : K. Redel.
MONTREUIL, salle des *fêtes*, église Saint-Pierre-Saint-Paul, le 14, 20 h. 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du roy.
NANTERRE, cathédrale, le 13, 21 h. : Ensemble vocal G. Dufay. Orgue : A. Bedois (chants grégoriens et polyphonies du Moyen Age).
RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos, le 13, 20 h. 30 : Ballets J. Russillo.
ROYAUMONT, abbaye, le 14, 20 h. 45 : P. Boire, soprano, A. Esders, ténor, H. Deutsch, piano (Schubert, Wolf).
SAINT-CYR-L'ECOLE, C.C. Elsa-Triolet, le 14, 21 h. : l'Intervention.
SAINT-OUEN-L'AUMONE, église, le 17, 21 h. : Atelier musique de Ville-d'Avray.
SARTROUVILLE, théâtre municipal, les 12, 13, 14, 21 h. ; le 15, 17 h. : l'Epreuve et le Legs.
SCEAUX, les Gémeaux, les 13, 14, 21 h. : Anne Sylvestre.
SEVRES, église Saint-Romain, le 11, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France. Soliste : F.-H. Houbart, orgue (Haendel, Saint-Saëns, Chaynes ou Poulenc).
SURESNES, théâtre J.-Vilar, le 13, 21 h. : Bernard Lavilliers.
VERSAILLES, théâtre Montpensier, le 14, 21 h. : le Mariage de Figaro ; *le 17, 21 h. : Salomé.*
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, C.C., le 17, 21 h. : Ensemble Parrot (Vivaldi).
VILLEJUIF, église Saint-Cyr, le 15, 14 h. 30 : Orchestre de l'Ile-de-France. Dir. : J. Fournet (Haendel, Chaynes ou Poulenc, Saint-Saëns).
VINCENNES, théâtre D.-Sorano, le 13, 21 h. : Denis Gasser.
YERRES, gymnase, le 14, 21 h. : Ensemble vocal de la Vallée d'Yerres, Ensemble vocal du Hurepoix (Morales, Vittoria, musique espagnole de la Renaissance).

Festival d'automne

EXPOSITIONS

CHAPELLE DE LA SORBONNE (325-78-92) (L.), de 12 h. à 18 h. : Sho. calligraphie *contemporaine japonaise.*
MUSEE DES ARTS DECORATIFS (260-32-14) (Ma.), de 12 h. à 18 h. : Ma, espace temps au Japon.

MUSIQUE

BOUFFES DU NORD (280-28-04), les 11, 12, 13 et 14, à 20 h. 30 : Mauricio Kagel : Bestiarium.
CHAPELLE DE LA SORBONNE (325-78-92), le 17, à 20 h. 30 : Cérémonie Shomyo, chant liturgique bouddhique.

THEATRE

CENTRE POMPIDOU (278-79-95) (Ma.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Mori el Merma (dernière le 16).
MOGADOR (285-28-80), les 11, 12, 13 et 14 à 20 h. 15, mat. sam. 15 h. : Maître Puntila et son valet Matti (dernière le 14 octobre).
CHAPELLE DE LA SORBONNE (325-78-92), les 11, 12, 13, 14 et 15, à 20 h. 30 : Ame Tsuchi, exercices mythologiques japonais.
ESPACE CARDIN (266-17-30) (D., L., Ma.), 20 h. 30 : Rodogune.
ATHENEE (073-27-24), salle L.-Jouvet, le 11, à 20 h. 30 et le 15, à 15 h. : le Misanthrope ; les 12 et 15, à 20 h. 30 : l'Ecole des femmes ; les 13 et 14, à 20 h. 30 : le Tartuffe ; le 14, à 15 h. : Don Juan.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81), les 11, 12, 13 et 14, à 20 h. 30 : la Mouette (dernière le 14).
SAINT-DENIS, théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), grande salle, les 12, 13 et 14, à 20 h. 30, le 15, à 17 h., et le 17, à 19 h. 30 : Remagen ; salle J.-M.-Serreau (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : la Table.

DANSE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (359-72-42), les 16 et 17, à 20 h. 30 : M. Barychnikov et le Ballet de Marseille-R. Petit.

CABARETS

Concerts

Voir aussi les salles subventionnées et municipales et le Festival d'automne.

MERCREDI 11 OCTOBRE

CAFE D'EDGAR (320-85-11), 18 h. 30 : Quintet Nielsen (Danzi, Ligetti, Stockhausen).
RADIO-FRANCE (524-15-16), 18 h. 30 : Orchestre national de France, dir. P. Stoll (Honegger, Zbar, Hindemith).
EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 20 h. 30 : Chorale et Orchestre de chambre, dir. J. von Websky (Bach).
EGLISE SAINT-EUSTACHE, 20 h. 45 : Chœurs de garçons de Copenhague, dir. N. Moller, sol. N. H. Nielsoen, orgue (Lassus, Schutz, Pederson).
CITE INTERNATIONALE DES ARTS, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21 h. : K. Pujii, piano ; V. Hazan, voix ; D. Simpson, violoncelle ; E. Rolin, flûte (Rolin, Kleiman, Lovelace, Yavelow, Lee, Kurtz).
SALLE GAVEAU (225-29-14), 21 h. : Paul Badura-Skoda, piano (Schubert).

JEUDI 12 OCTOBRE

EGLISE SAINT-LOUIS-D'ANTIN, 12 h. : M. *Jollivet, orgue* (Bach, musique de la Renaissance).
CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 11.
LUCERNAIRE (544-57-34), 19 h. : G. Glatigny, piano (Schubert, Schumann).
SALLE PLEYEL (227-88-73), 20 h. 30 : R. Shankar, sitar, et A. Kakha, tabla (musique de l'Inde).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboim, sol. S. Mintz (Dutilleux, Mendelssohn, Schubert).
EGLISE SAINT-MERRI, 20 h. 30 : Chorale et Orchestre de chambre, dir. J. von Websky (Bach).
MUSEE GUIMET, 20 h. 30 : M. S. Gopalakrishnan, violon, et P. L. Gokhale, mridangam (musique kanatique).
RADIO-FRANCE, studio 105, 20 h. 30 : A. Challan, harpe ; Y. Bellec, violoncelle ; B. Verlet, clavecin, et P. Sechet, flûte baroque (Petrin, Nadermann, Tournier, L. Marchand, Couperin, Duphly, Bach).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Quatuor à cordes, J.-N. Molard et Monique *Mercier, piano (Mozart, Brahms).*

VENDREDI 13 OCTOBRE

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 11.
LUCERNAIRE, 19 h. : voir, le 12.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 19 h. 30 : voir le 12.
GALERIE HEROUET (278-62-60), 20 h. 15 : S. Escure, piano (Bach).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : J.-M. Darré, piano (Bach, Chopin, Sancan, Rachmaninov, Strauss, Liszt).
SALLE GAVEAU, 21 h. : voir le 11.
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Solistes de la Camerata (Haydn, Mozart, Beethoven).

SAMEDI 14 OCTOBRE

SALLE GAVEAU, 17 h. 15 : Trio Euterpe (Mozart, Schumann, Fauré).
RANELAGH (288-64-44), 18 h. 30 : G. et B. Picavet, piano (Chostakovitch, Chopin, Bartok, Liszt, Rachmaninov).
CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 11.
LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 12 ; 21 h. : G. et Y. Henri, violon et piano (Beethoven, Enesco).
SALLE PLEYEL, 20 h. : Ensemble de flûtes à bec J. Burel ; Orchestre d'A. Loewenguth ; Ensemble de percussions P. Gondamin ; Ensemble de clarinettes S. Daval ; chorale d'enfants Rouchon (Purcell, Scheidt, Pepusch, Vivaldi, Blot, Haendel, Tenaglia).
GALERIE HEROUET, 20 h. 15 : voir le 13.
SALLE ADYAR (636-52-22), 20 h. 30 : P. Pennetier, piano (« la Victoire *de l'amour » ou les Amours musicales* de Robert et de Clara Schumann).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. G. Sinopoli (L'Ecole de Venise : Maderna, Sinopoli, Nono).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : B. Berstell, clavecin ; B. Grenat, soprano ; B. Grenat, hautbois (Bach, Montclair, Craft).
ESPLANADE DE LA DEFENSE, Fontaine AGAM, 21 h. : Jeux d'eau, *sur musique de Ravel, Gershwin*, Ascione, Tchaïkovsky, Carl Orff.

DIMANCHE 15 OCTOBRE

THEATRE D'ORSAY (548-38-53), 11 h. : F. Lodeon, violoncelle, et D. Hovora, piano (Beethoven, Brahms).
CENTRE CULTUREL CANADIEN (551-35-73), 11 h. : Multicroissant (Musiciens canadiens de Paris).
SALLE ADYAR, 15 h. : voir le 14.
EGLISE DES INVALIDES, 16 h. : P. Gazin, orgue (Bach).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : R. Bachman, soprano ; M. Dintrich, luth ; M. Stilz, flûte à bec (Dowland, Telemann, Vivaldi).
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80), 17 h. : A. Ponce, guitare, et J. Rocheblave, flûte (musique de la Renaissance à nos jours).
LUCERNAIRE, 17 h. : La Camerata de Paris (musique du Moyen Age, chants celtiques traditionnels) ; 18 h. 30 : M. Bouvet et M. Rousseau, piano (Ravel, Debussy, Fauré, Bizet) ; 21 h. : G. et Y. Henri, violon et piano (Beethoven, Messiaen, Roussel).
EGLISE SAINT-MERRI, 17 h. : J.-M. Cayre et G. de La Rocca, orgue, flûte des Andes, bombe... (Cathédrale des Andes).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : A. Klobucar, orgue (Vidakovic, Njiric, Devcic, Globocar).
HOTEL HEROUET, 18 h. : A. Olivier, soprano ; S. Aragona, flûte ; N. Henon, clavecin (Bach, Haendel, Blavet, Hasse).

LUNDI 16 OCTOBRE

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 11.
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 15 ; 21 h. : A. Devoraine, harpe (Nadermann, Debussy, Bach, Fauré, Haendel, Glinka, Britten).
SALLE GAVEAU, 21 h. : M. Birger, piano (Beethoven, Chopin, Schubert, Prokofiev).
THEATRE PRESENT (203-02-55), 21 h. : A. Dumond, guitare et luth (Sor, Ponce, Albeniz).
THEATRE DE L'ATHENEE, 21 h. : B. Hendricks, soprano, et I. Cage, piano (Schubert, Liszt, Stravinsky).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Orchestre national de Radio-France, dir. P. Stoll, sol. R. Pasquier, violon (Zbar, Prokofiev, Hindemith).

MARDI 17 OCTOBRE

ECOLE NORMALE DE MUSIQUE, 12 h. 30 : A. Goulard, violon, et G. Martigny, piano (Brahms, Schubert, Enesco).
RADIO-FRANCE, studio 105, 19 h. : J.-P. Laffont, baryton ; R. Mailliard, violoncelle ; A. Moglia, violon ; J.-C. Pennetier, piano (Haydn).
EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Quatuor Via Nova (Schubert, Schumann).
PALAIS DES CONGRES, 18 h. 30 : D. Barenboim, P. Boufil, M. Debost, J. Di Donato, J.-F. Heisser, R. Pasquier (Stravinsky, Schubert, Schoenberg, Webern).

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 11 OCTOBRE

15 h., Cinéma fantastique et science-fiction (Faust ; l'Auberge ensorcelée ; les Quatre Cents Coups du diable ; le Magicien ; Au royaume des fées ; le Miroir de Cagliostro ; l'Homme invisible ; Cendrillon ; le Palais des mille et une nuits) ; 18 h. 30 : les Tricheurs, de M. Carné ; 20 h. 30 : la Belle que voilà, de *J.-P. Le Chanois* ; 22 h. 30, Cinéma fantastique et science-fiction (Alphaville, de J.-L. Godard).

JEUDI 12 OCTOBRE

Cinéma fantastique et science-fiction (15 h. : les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse, de R. Ingram ; 18 h. 30 : la Volonté du mort, de P. Leni ; 20 h. 30 : la Nuit fantastique, de M. L'Herbier ; 22 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été, de M. Reinhardt).

VENDREDI 13 OCTOBRE

Cinéma fantastique et science-fiction (15 h. : Don Juan et Faust, de M. L'Herbier ; 18 h. 30 : Ma femme est une sorcière, de R. Clair ; 20 h. 30 : Fantôme à vendre, de R. Clair ; 22 h. 30 : Jack-pot, de M. Weiss, en sa présence).

SAMEDI 14 OCTOBRE

15 h. et 18 h. 30, Cinéma fantastique et science-fiction (15 h. : la Jetée, de C. Marker ; le Puits et le Pendule, d'A. Astruc ; 18 h. 30 : la Charrette fantôme, de J. Duvivier) ; 20 h. 30, Hommage à G. Roy Hill : *l'Ecole des jeunes mariés* ; 22 h. 30, Cinéma fantastique et science-fiction (la Maison du docteur Edwards, d'A. Hitchcock).

DIMANCHE 15 OCTOBRE

15 h. et 18 h. 30, Cinéma fantastique et science-fiction (15 h. : The Wizard of Bagdad, de G. Sherman ; 18 h. 30 : les Hauts de Hurlevent, de L. Bunuel) ; 20 h. 30 et 22 h. 30, Films allemands, 1912-1932 (20 h. 30 : les Araignées, première partie, de F. Lang ; 22 h. 30, les Araignées, deuxième partie).

LUNDI 16 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 17 OCTOBRE

15 h. et 18 h. 30, Films allemands, 1912-1932 (15 h. : l'Enfer blanc, de G. W. Pabst ; 18 h. 30 : la Femme sur la lune, de F. Lang) ; 20 h. 30 et 22 h. 30, Le cinéma et les religions (20 h. 30 : Exil et présence au Tibet ; 22 h. 30 : Onze Fioretti de saint François d'Assise, de R. Rossellini).

BEAUBOURG (704-24-24)

MERCREDI 11 OCTOBRE

15 h. et 17 h., Le cinéma et le théâtre (15 h. : la Dame aux camélias ; la Reine Elisabeth ; Hamlet ; Œdipe ; 17 h. : les Nouveaux Messieurs, de J. Feyder) ; 19 h., Le jeune cinéma français au Festival de Trouville 78 (Parc Monceau, de P. Bensard ; la Prêtresse de Melchisedec, de R. Dangas ; Poker menteuse et revolver matin, de C. Van de Putte).

JEUDI 12 OCTOBRE

Le cinéma et le théâtre (15 h. : On purge bébé, de J. Renoir ; Un *chapeau de paille d'Italie*, de R. Clair ; 17 h. : le Roi, de P. Colombier ; 19 h. : Volpone, de M. Tourneur).

VENDREDI 13 OCTOBRE

Le cinéma et le théâtre (15 h. : la Mégère apprivoisée, de D. Fairbanks ; 17 h. : Macbeth, d'O. Welles ; 19 h. : Othello, d'O. Welles).

SAMEDI 14 OCTOBRE

Le cinéma et le théâtre (15 h. : l'Eventail de lady Windermere, d'E. Lubitsch ; 17 h. : Il importe d'être constant, d'A. Asquith ; 19 h. : Pygmalion, d'A. Asquith et L. Howard).

DIMANCHE 15 OCTOBRE

Films allemands, 1912-1932 (15 h. : Die Niebelungen, de F. Lang : I. la Mort de Siegfried ; II. la Vengeance de Kriemhild).

LUNDI 16 OCTOBRE

15 h., 17 h. et 19 h., Films allemands, 1912-1932 (15 h. : la Du Barry, d'E. Lubitsch ; 17 h. : Variétés, d'E.-A. Dupont ; 19 h. : les Trois Lumières, de F. Lang) ; 20 h. 30, Cannes 78 : la Femme gauchère, de P. Handke.

Cinéma

Les exclusivités

ALERTEZ LES BEBES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86), Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-39-46) ; Bienvenüe - Montpar. 15e (544-25-02) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; PParamount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Tourelles, (636-51-98).
BRIGADE MONDAINE (Fr.), (**) : Gramont, 2e (742-95-12) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am., v. am.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE CONVOI (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Cin'Ac, 2e (742-72-19) ; Miramar, 14e (320-89-52).
CRIS DE FEMMES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
DESPAIR (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DOSSIER 51 (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
DRIVER (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
EMBRAYE... BIDASSE, ÇA FUME (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36).
LES FAUX-DURS (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
FEDORA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Mistral, 14e (539-52-43).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
FIST (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint - Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f.: Richelieu, 2e (742-83-90) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
GOODBYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Cluny - Ecoles, 5e (033-20-12) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 5e (579-33-00) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Wepler, 18e (380-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) (4 parties) : La Pagode, 7e (705-12-15).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées - Lincoln, 8e (359 - 36 - 14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet - Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LE JEU DE LA MORT (A., v.f.) (**) : Hollywood - Boulevards, 9e (770-10-41).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343 - 04 - 67) ; Gaumont-Sud, 14e (331 - 51 - 16) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
LAST WALTZ (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
LES MAINS DANS LES POCHES (A., v.f.) : Ternes, 17e (380-10-41).
MIDNIGHT EXPRESS (Amér., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Balzac, 8e (359-52-70); Athéna, 12e (343-07-48); Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; France-Elysées, 8e (723-71-11); Hautefeuille, 6e (633-79-38); Cambronne, 15e (734-42-96).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; Concorde, 8e (359-92-84).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention - Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (756-24-24) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).
LE RECIDIVISTE (A., v.o.) (*) : Cluny - Ecoles, 5e (033-20-12) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
RETOUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES RINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paris, 8e (359-53-99) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828 - 20 - 64) ; Murat, 16e (288-99-75).
LE SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE TEMOIN (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LA TORTUE SUR LE DOS (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
TROCADERO BLEU CITRON (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), en mat. ; New-Yorker, 9e (770-63-40). Mer., S., D.
UNE NUIT TRES MORALE (Hong., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88).
VAS-Y MAMAN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82).

Music-hall

BIOTHEATRE (261-44-16) (L.), 21 h. 15 : Grand Orchestre du Splendid.
BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : G. Bedos.
GALERIE 55 (326-63-51) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim 15 h. 30 : B. Dimey ; 22 h. : M.-T. Orain.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.) 20 h. : J. Bertin (dern. le 14); 22 h. J. Villeret.
OLYMPIA (742-25-49) 21 h., mat. dim 14 h. 30 : M.-P. Belle (dern. le 15) ; à partir du 17 : G. Béart.
PALAIS DES CONGRES (758-22-56) (D. soir) 21 h., mat. dim. 17 h. : J. Clerc.
THEATRE PRESENT (203-02-55) V., S., 20 h. 30, D. 17 h. : les Prébolst (dern. le 15).
RENAISSANCE (208-18-50) (D. soir, L.) 21 h., mat dim 15 h. 30 : S. Joly.
TANIERE (337-74-39) les 12, 13, 14, 20 h. 45 : A. B. Dhiab ; 22 h. 30 : J. Barthes.

Les films nouveaux

KOKO, LE GORILLE QUI PARLE, film américain de Barbet Schroeder (v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.o./v.f. : Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03.

SONATE D'AUTOMNE, film suédois d'Ingmar Bergman (v.o.) : Quartier latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633 - 79 - 38) ; Gaumont-Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

POUR UNE POIGNEE DE CACAHUETES, film français de Chahine et Couedic : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio Logos, 5e (033-26-42).

LA CARAPATE, film français de G. Oury : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08), Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LACHE-MOI LES JARRETELLES, film italien de L. Martino (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).











Cinéma

Les grandes reprises

L'ARNAQUE (A., v.f.) : Cin'Ac, 2e (742-72-19).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
L'AUTRE (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16) (sauf mardi).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).
LES CONTES IMMORAUX (Pol., v.f.) (**) : Calypso, 17e (754-10-68).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.), Haussmann, 9e (770-47-55).
FLESH GORDON (A., v.o.) : J.-Renoir, 9e (874-40-75).
FREAKS (A., v.o.) : studio Bertrands, 7e (783-64-66).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
J'AI LE DROIT DE VIVRE (A., v.o.) : studio Bertrand, 7e.
JONATHAN LIVINGSTON LE GOELAND (A., v.f.) : Dominique, 7e (705-04-55).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LOVE STORY (A., v.o./v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
M.A.S.H. (A., v.o.) : Actua Champo, 5e (033-51-60).
MEDEE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (734-52-21) Mer., V., D.
MIRACLE EN ALABAMA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
MUSIC LOVERS (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
MORT A VENISE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e, J., S., L.
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e ; v.f. : Haussmann, 9e : (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), A.-Bazin, 13e (337-74-39).
PHARAON (Pol., v.o.) : la Clef, 5e (338-90-90).
ROSEMARY'S BABY (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.). Styx, 5e (633-08-40).
SOLEIL VERT (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86), St-Ambroise, 11e.
TAXI DRIVER (A., v.f.), (*) : Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17).
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.). : New-Yorker, 9e (770-63-40) sauf mardi.
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) sauf mardi.
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TROISIEME HOMME (Angl., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), UGC-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : UGC - Opéra, 2e (261-50-32).
LE VIEUX FUSIL (Fr.), Calypso, 17e (754-10-68).
MELODIE POUR UN TUEUR (Am., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf S., D.).
LE MIROIR (Sov., v.f.) : les Tourelles, 20e (636-51-98), mar., 21 h.
L'ŒUF DU SERPENT (Amér., v.o.) (*) : Olympic, 14e, 18 h. (sf S., D.).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 21 h.
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, 12 h., 24 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Angl., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), vend., sam., 24 h.
UN CERTAIN JOUR (It., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sf S., D.).
UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 5e 14 h. 30.
VALENTINO (A., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sf S., D.).

Les séances spéciales

ABSENCES REPETEES (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
AMERICAN GRAFITTI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
CINQ LEÇONS DE THEATRE D'A. VITEZ : Grands Augustins, 6e (633-22-13), 12 h., 24 h.
LES COMPLEXES (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; 12 h., 24 h.
DEHORS, DEDANS (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; 12 h., 24 h. ; Balzac, 8e (359-52-70), permanent.
HAROLD ET MAUDE (Am., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e 12 h. 20 (sf D.).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, 12 h. 30 (sf D.).
JULIA (Amér., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LOVE (A., v.o.) (**) : Ranelagh, 16e.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, L.-Jouvet (966-20-07) : le Témoin ; mar., 21 h. : le Sahara.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : les Gladiateurs de l'an 2000 ; le Grand Frisson ; Grease.
LE CHESNAY, Parly 2 (954-54-00) : la Carapate ; le Grand Frisson ; Je suis timide mais je me soigne ; l'Empire de la passion (**) ; Judith Therpauve.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées (969-69-65) : l'Argent des autres ; Lâche-moi les jarretelles.
ELANCOURT, centre des Sept-Mares (062-81-84) : Je suis timide mais je me soigne ; Duellistes (v.o.) ; Driver.
LES MUREAUX, Club AB (474-04-53) : *Grease* ; *l'Homme aux pistolets d'or* ; Club YZ (474-94-46) : Judith Therpauve ; les Oies sauvages (*) ; mar., 21 h. : la Tête de Normande Saint-Onge ; Mar., 20 h. : la Fureur de vivre.
LE VESINET, Médicis (966-18-15) : Mon premier amour ; Cinécal (976-39-17) : Vas-y maman ; Woodstock (v.o.) ; CAL (976-32-75), J., 21 h. : Une petite sœur pour l'été.
MANTES, Domino (082-04-05) : les Ringards ; le Grand Frisson ; la Carapate ; Normandie (477-02-35) : Embrasse Bidasse, ça fume ; D., 21 h. : Julia.
MAULE, Etoiles (478-85-74) : Vas-y maman.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : la Carapate ; les Ringards ; les Oies sauvages (*) ; Judith Therpauve ; mar., 21 h. : Network.
SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : Violette Nozière (*).
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, CL 2 (963-04-08) : le Grand Frisson ; Grease ; Royal : Docteur Jivago ; S., 17 h. 15 : Julia.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : la Carapate ; l'Argent des autres ; Judith Therpauve ; Grease.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : les Ringards ; les Oies sauvages (*) ; l'Arbre aux sabots ; l'Argent des autres ; la Chanson de Roland ; Grease. — C2L (950-55-55) : la Sonate d'automne. — Club (950-17-96), D., 14 h. 30 : les Escapades de Tom et Jerry ; mer., 21 h. : Lancelot du Lac ; J., V., D., Mar., 21 h. : la Vie devant soi ; S., 14 h. et 17 h. : Si le Québec m'était conté ; S., L., 21 h. : Sur les quais.

ESSONNE (91)

BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : l'Argent des autres ; *les Ringards* ; *Midnight Express* (**) ; les Oies sauvages (*).
BURES, ORSAY, Ulis (907-54-14) : le Grand Frisson ; les Ringards ; la Prof et les Cancres ; les Oies sauvages (*).
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : les Ringards ; l'Argent des autres ; Fédora.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : la Carapate ; Molière ; l'Arbre aux *sabots* ; *Judith Therpauve* ; Grease.
GIF, Central Ciné (907-61-85), D., 14 h. : Mon oncle ; la Femme libre (v.o.) (*). — Val Courcelle (907-44-18) : la Fièvre du samedi soir (*) ; le Merdier ; l'Empire des sens (v.o.) (**) ; V., S., 24 h. : Morts suspectes.
GRIGNY, France (906-49-96) : l'Inévitable *Catastrophe* ; *le Témoin*. — Paris (905-79-60) : l'Invasion des soucoupes volantes.
PALAISEAU, Casino (014-26-60) : l'Etat sauvage ; le Jeu de la mort (*).
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : Pas d'orchidées pour Miss Blandish (**) ; Le beaujolais nouveau est arrivé. — Cycle sont-ils fous : *Sybil* ; *Equus* ; Histoire de Paul ; Fous à délier.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : Je suis timide mais je me soigne ; l'Argent des autres ; Midnight Express (**) ; le Témoin.
VIRY - CHATILLON, Calypso (921-85-72) : Je suis timide mais je me soigne ; Midnight Express (**).

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : la Carapate ; la Sonate d'automne ; Grease.
BAGNEUX, Lux (664-02-43), 18 h. 30 : le Sourire aux larmes ; 21 h. : le Jeu de la mort (*).
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : Je suis timide mais je me soigne.
CHAVILLE (926-51-96), Mer., 21 h. : Barberousse ; Je suis timide mais je me soigne.
COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), Mer., J. : Padre Padrone.
COURBEVOIE M.J.C. (788-97-83) : Mais qu'est-ce qu'elles veulent ; Avanti.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : le Jeu de la mort (*).
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (793-31-63) : la Chambre verte ; les Survivants de la fin du monde ; Sale Rêveur.
LEVALLOIS, Sadoul 1 (270-22-15) : les Nouveaux Monstres ; Sadoul 2 : (731-38-22) : le Fantôme de Barbe-Noire.
MALAKOFF, Palace (253-12-69) : *Driver* ; *les Guerriers de l'Enfer* ; Chaussette-Surprise.
NEUILLY, Village (722-63-05) : l'Argent des autres.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : la Carapate ; Grease. Studio (749-19-47) : Midnight Express (**) ; l'Argent des autres ; les Gladiateurs de l'an 3000.
SCEAUX, Trianon (970-28-60) : le Casse-cou ; le Sourire aux larmes (v.o.) : Vas-y maman. Gémeaux (660-05-64) : Mer. 19 h., 21 h. : le Mécano de la Générale.
VAUCRESSON, Normandie (970-28-60) : l'Invasion des soucoupes géantes ; Driver ; l'Intérieur d'un couvent (**) ; Une nuit très morale (*) (v.o.).

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : « Hommage aux séducteurs » : Mer. 19 h., 21 h. 30 : Morocco, Cœurs brûlés ; J. 19 h., 21 h. 30 : les Grandes Manœuvres ; V. 19 h., 21 h. : Liza ; S. 14 h. 30, 19 h. : Boudu sauvé des eaux ; S. 16 h. 30, 21 h. 30 : Théorème ; D. 5 h. 30, 18 h. 30 : Equipée sauvage ; Mar. 19 h., 21 h. : African Queen.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : la Carapate ; le Grand Frisson ; Je suis timide, mais je me soigne ; le Sourire aux lèvres. Prado : Midnight Express (**) ; J., 21 h. : A bout de souffle.
BAGNOLET, *Cinhoche (360-01-12)* : le Jeu de la pomme (v.o.) ; la Conséquence.
BOBIGNY, Centre commercial (830-69-70) : les Mains dans les poches ; Opération Wanson ; la Bête tue de sang-froid.
BONDY, Salle Malraux (847-18-27) : la Femme libre (v.o.) (*). Salle Giono (847-18-27) : Va voir maman, papa travaille.
EPINAY, Epicentre (826-89-50) : Un candidat au poil ; Vas-y maman ; la Fièvre du samedi soir (*).
LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) : le Jeu de la mort (*) ; Judith Therpauve ; Grease.
MONTREUIL, Méliès (858-28-02) : les Ringards ; l'Argent des autres ; le Grand Frisson.
LE RAINCY, Casino (302-32-32) : Gresse ; mer., 17 h. : le Tournant de la vie.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : les Ringards ; la Prof et les Cancres ; le Grand Frisson ; les Oies sauvages (*) ; les Motos de la violence.
ROSNY, Artel (528-60-90) : Je suis timide mais je me soigne ; les Ringards ; les Oies sauvages (*) ; l'Argent des autres ; l'Arbre aux sabots ; le Grand Frisson.
VINCENNES, Palace : le Jeu de la mort (*).

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre J.-Vilar (657-11-24), mer., 21 h. : Adoption ; sam., 21 h. : Nos héros réussiront-ils...
CACHAN, Pléiade (253-13-58) : Je suis timide mais je me soigne ; mardi soir : Une nuit très morale (*) (v. o.).
CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : la Carapate ; Judith Therpauve ; Grease ; Embraye, bidasse, ça fume.
CHOISY-LE-ROI, C. M. A. C. (890-89-79), dim., 17 h. ; mardi, 21 h. : Faux mouvement.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : la Prof et les Cancres ; les Ringards ; Je suis timide mais je me soigne ; Fist ; l'Argent des autres ; Quatre milliards en quatre minutes.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26), mer., 21 h. : *American Graffiti!* ; le Convoi.
LE PERREUX, Palais du parc (324-17-04) : le Grand Frisson ; mer., 17 h. : Let it be.
LA VARENNE, Paramount (883-59-30) : l'Argent des autres ; les Ringards ; les Oies sauvages (*).
MAISONS - ALFORT, Club (376-71-70) : la Carapate ; la Chanson de Roland ; Midnight Express (**).
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : l'Argent des autres ; les Ringards ; les Oies sauvages (*) ; Quatre milliards en quatre minutes. — Port : Midnight Express (**).
ORLY, Paramount (726-21-69) : les Oies sauvages (*).
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : l'Arbre aux sabots ; la Carapate ; Embraye, bidasse, ça fume ; Grease ; la Sonate d'automne ; Judith Therpauve.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (726-15-02) : Un juge en danger.
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-08-54) : les Oies sauvages (*) ; Grease ; le Grand Frisson.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : les Ringards ; l'Arbre aux sabots ; Judith Therpauve ; les Oies sauvages (*) ; Embraye, bidasse, ça fume ; Quatre milliards en quatre minutes. — Gamma (981-00-03) : les Motos de la violence ; le Grand Frisson ; le Flic chez les poulets ; Grease.
CERGY-*PONTOISE*, Bourvil (030-46-80) : la Carapate ; les Ringards ; les Oies sauvages (*) ; Judith Therpauve.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : le Grand Frisson ; les Ringards ; Grease ; la Carapate ; l'Arbre aux sabots ; l'Argent des autres. — Marly : la Sonate d'automne (v.o.).
GONESSE, Théâtre J.-Prévert (985-21-92), sam., 15 h. : le Dernier Dinosaure ; la Petite.
SAINT-GRATIEN, Tolles (989-21-89) : le Docteur Jivago ; les Yeux bandés ; Jésus de Nazareth (deuxième partie).
SARCELLES, Flanades (990-14-33) : les Ringards ; les Oies sauvages (*) ; Midnight Express (**) ; Grease ; les Motos de la violence.

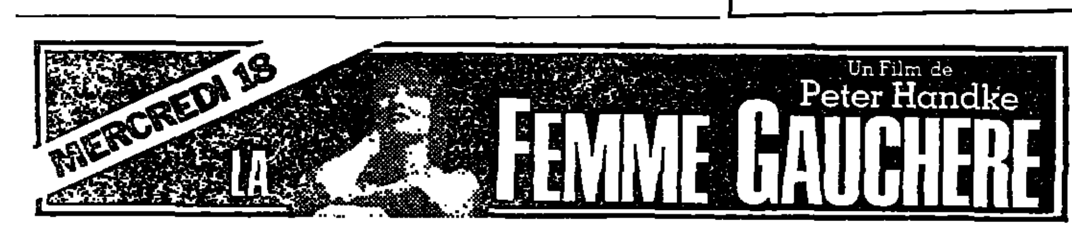
Variétés

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45) 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Et voilà l'travail.
DEUX ANES (606-10-26) (Mer) 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : A.-M. Carrière, M. Horgues.
DIX-HEURES (606-07-48) 22 h. 15 : J. Rigaux, B. Dimey, les Belges, F. Corbier.

Les comédies musicales

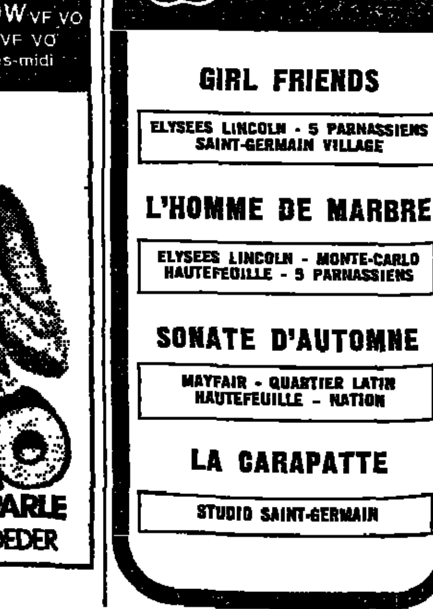
THEATRE DE PARIS (280-09-30) (L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Harlem, années 30.



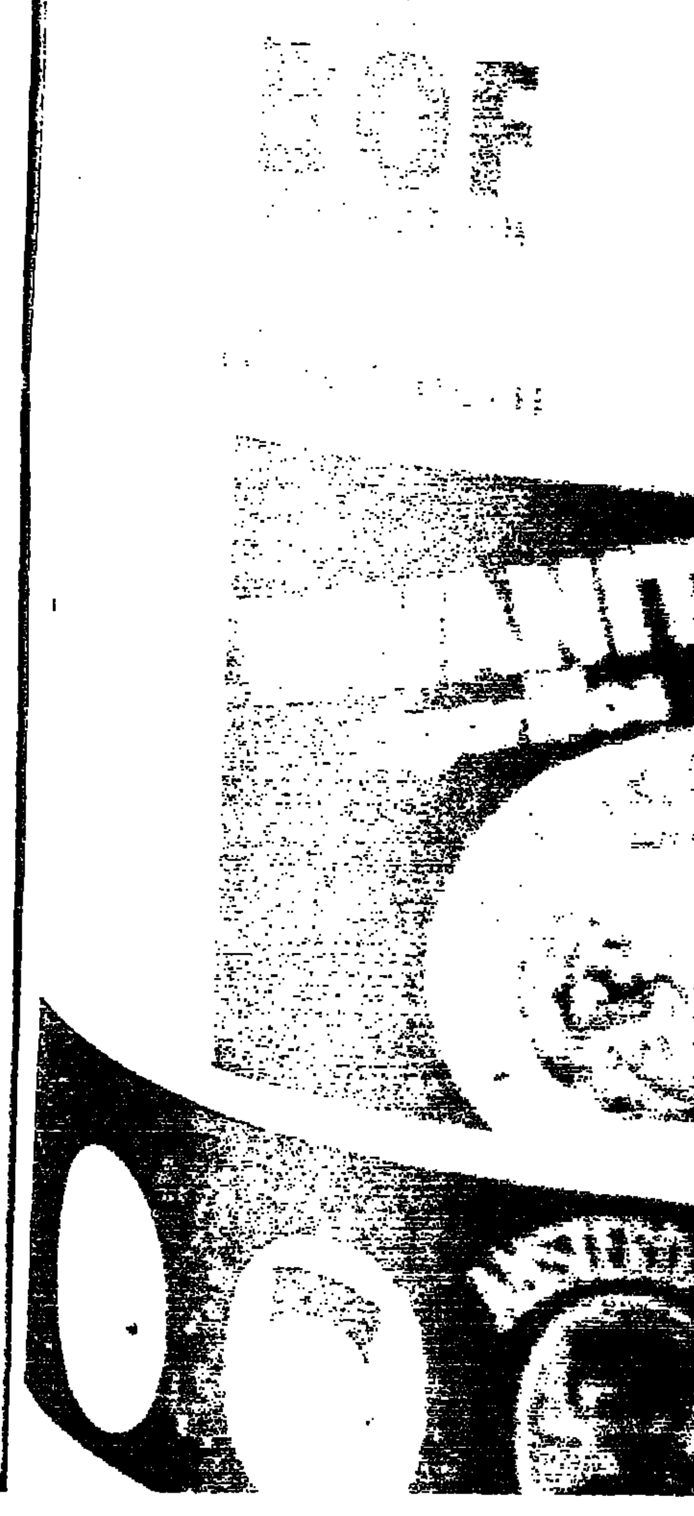












RADIO-TÉLÉVISION

VU

AUX DOSSIERS DE L'ÉCRAN

Une cause (mal) entendue

A quoi servent les avocats ? Ceux qui espéraient le savoir en regardant « Les dossiers de l'écran », mardi soir 10 octobre, auront perdu leur soirée. Laissons de côté le film les Bonnes Causes, *réalisé par Christian-Jaque, d'après le roman d'un chroniqueur judiciaire, Jean Laborde. Le personnage d'un avocat — vraiment trop noir — Pierre Brasseur lui-même ne le rendait pas convaincant, — n'a même pas aidé les invités de Joseph Pasteur à dénoncer quelques compromissions dont leur profession n'est, pas plus qu'une autre, exempte.*

Si les avocats n'étaient pas décidés à se remettre tant soit peu en question, les téléspectateurs, eux, les dénonçaient en bloc. Des honoraires excessifs ? On en a longuement parlé, s'en défendant, s'en justifiant, pour conclure que « à l'étranger les honoraires d'avocats sont beaucoup plus considérables ». « Jusqu'où un avocat peut-il aller pour défendre ses clients ? », *demandait-on à S.V.P. Joseph Pasteur a prononcé le nom de Klaus Croissant. Mᵉ André Garnault, qui semblait être son interlocuteur privilégié a classé l'affaire en deux phrases :* « C'est un cas où il y a une imprégnation politique... Pour ma part, j'ai une opinion qui n'est pas favorable au cas de l'intéressé. »

En revanche *Mᵉ Garnault n'était pas avare de détails pour justifier le port de la robe.* « Avant elle avait une traîne ; vous voyez que nous sommes sur le chemin du progrès... Elle est bien utile à nos charmantes consœurs qui pourraient se mettre à porter des tenues d'Indiens Cheyennes par exemple. » *Les deux « charmantes* consœurs » *présentes sur le plateau, Mᵉˢ Augendre et Davideau, n'ont pas répliqué.*

On aura encore appris que les avocats sont « un ordre et pas une jungle », *que lorsqu'un avocat, comme l'indiquait un témoignage, ne vient pas assister son client au tribunal correctionnel,* « c'est regrettable et condamnable ». *Au milieu de ces banalités, Mᵉ Jean-Louis Cocusse, président de l'Union des jeunes avocats (UJA) de Paris est resté prudemment silencieux, essayant cependant, à propos des honoraires, de parler des boutiques de droits, des expériences SOS avocats — permanences téléphoniques assurées par des avocats chaque soir au palais — et concluant* « il faudrait bien expliquer qu'il n'est pas de démocratie sans avocat et sans avocat libre ».

A la fin de l'émission, « des témoignages beaucoup plus favorables aux avocats parviennent à S.V.P. », *signalait Joseph Pasteur,* « certainement grâce à cette discussion ». *On peut en douter.*

JOSYANE SAVIGNEAU.

PRESSE

● *La première concertation nationale des clubs de presse* existant en France aura lieu le 14 octobre à Paris. Les délégués des clubs de Rennes, de Lyon, de Metz, de Nancy, de Strasbourg, de Lille et ceux des associations de journalistes de quelque autres grandes villes de province confronteront leurs expériences et étudieront les possibilités de création de nouveaux clubs.

● *Le « Club français de la presse »*, créé et présidé par M. Jacques Ourévitch, a conclu un accord avec le restaurant « les Jardins d'Edgard », 92, rue La Boëtie 75008 (Saint-Philippe-du-Roule). Tél. 359-08-20 (fermé le samedi midi et dimanche toute la journée). Moyennant réservation, tout possesseur d'une carte d'identité de journaliste professionnel ou de membre associé du club peut bénéficier d'un menu particulier, au prix spécial de 55 F, dans un salon et un bar privé.

● *La situation de « Rouge »*, quotidien de la Ligue communiste révolutionnaire — à la recherche de 1,5 million de francs avant le 31 décembre pour espérer survivre, — « *inquiète* » la C.F.D.T., « *même si elle ne peut être qu'en total désaccord avec la façon dont celui-ci s'attaque presque chaque jour aux organisations syndicales* ».

La C.F.D.T. demande aux parlementaires et aux pouvoirs publics de « *prendre le plus rapidement possible les mesures qui s'imposent pour garantir en France l'existence d'une presse pluraliste* [et] *le développement d'une presse d'opinion* ».

● *Le XVIᵉ Congrès international de l'Association des journalistes européens*, réuni à La Haye du 5 au 8 octobre 1978, a élu président M. Jean-Pierre Gouzy, président de la section française. MM. Anton Breyne (Belgique), Francesco Gozzano (Italie), Arbo Von Roeder (R.F.A.), Paul Hodgson (Royaume-Uni), Jan de Visser (Pays-Bas) ont été élus vice-présidents, et M. Paul Weitz (Luxembourg) secrétaire général. L'A.J.E. a demandé la création d'un comité consultatif européen, composé de représentants de la Communauté européenne, du Parlement européen et de journalistes en vue d'élaborer la campagne d'information de l'opinion publique européenne.

● *Information juive* vient de publier son nº 285 qui marque le trentième anniversaire de ce mensuel fondé en octobre 1948 et que dirige depuis cette date M. Jacques Lazarus. Publié à Alger sous l'égide du Comité juif algérien d'études sociales (organisme de défense des droits de la collectivité juive d'Algérie, forte alors d'environ cent cinquante mille âmes) *Information juive* a repris sa publication en France en septembre 1963. Il paraît aujourd'hui sous les auspices du Congrès juif mondial et de l'Association des juifs originaires d'Algérie (78, Champs-Elysées 75008 Paris).

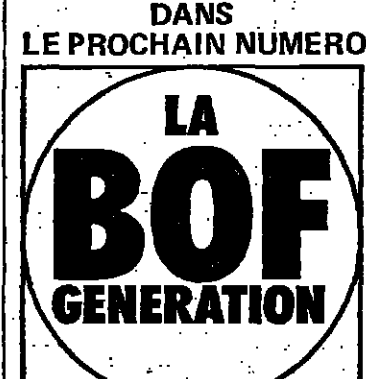
Les syndicats préparent une action pour « défendre la S.F.P. »

Les représentants des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et SCORT (cadres) de la Société française de production devaient se réunir ce mercredi 11 octobre afin de définir les modalités de l'action qu'ils se proposent de mener dans les prochains jours pour protester contre le plan de redressement de la S.F.P. envisagé par le gouvernement.

Au cours d'une conférence de presse mardi 10 octobre, M. René Jannelle, secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audio-visuel et de l'action culturelle C.G.T., entouré des responsables des syndicats C.G.T. concernés (Syndicat national de la radio et de la télévision, Syndicat français des réalisateurs de télévision, Syndicat national des auteurs et des compositeurs de musique, Syndicat français des artistes-interprètes, Syndicat national des artistes musiciens), a dénoncé la politique « *visant à liquider un service public qui constitue le plus grand centre de création et de production nationale de télévision* ». Selon M. Jannelle, « *le plan dit de « redressement », donc de licenciements, n'est pas, dans l'intention de ses auteurs, un moyen de sauver l'entreprise, mais celui qui leur permettrait de la démanteler, de changer fondamentalement la structure et les conditions de l'emploi* ».

Les syndicats C.G.T., qui se sont prononcés pour une action nationale « *en vue de défendre la S.F.P.* », demandent notamment une relance de la production par « *la garantie d'un nombre d'heures de programmes spécialement élaborés* » ; ils proposent également une diminution « *importante* » du nombre de films diffusés à la télévision, ainsi qu'une réduction des retransmissions théâtrales et du quota des fictions étrangères ; ils se déclarent prêts à « *négocier un plan* » afin d'assurer « *l'emploi, le respect des métiers, les droits des professionnels et la qualification* ».

De son côté, le Syndicat unifié de radio et télévision C.F.D.T. « *dénonce la manœuvre gouvernementale consistant à isoler la S.F.P. de l'ex-O.R.T.F. afin d'y créer un état de crise délibéré* ».



TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 11 OCTOBRE

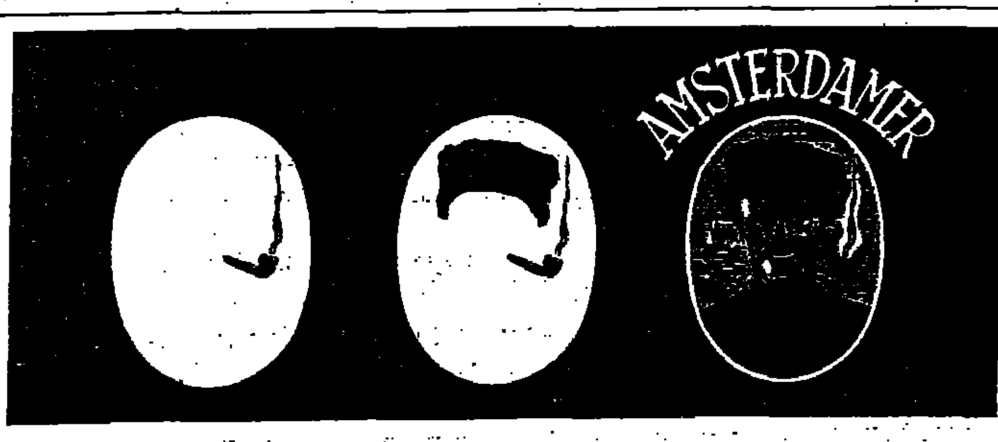
— *M. Yvan Charpentié*, président de la C.G.C., est l'invité du magazine « Le téléphone sonne », sur France-Inter, à 19 heures.

JEUDI 12 OCTOBRE

— *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., participe au petit déjeuner politique de France-Inter, à 7 heures.

— L'émission consacrée au Sénat a pour sujet la répression du viol et pour invités *Mes Brigitte Gros*, sénateur (non-inscrit) des Yvelines ; *Hélène Luc*, sénateur (P.C.) du Val-de-Marne, et *M. Edgar Tailhades*, sénateur (P.S.) du Gard, sur TF 1, à 19 h. 45.





MERCREDI 11 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1



20 h. 30, Feuilleton : Aurélien (2ᵉ époque : L'inconnue de la Seine), d'après le roman de L. Aragon, réal. M. Favart.

L'impossible amour d'une jeune provinciale qui a le « goût de l'absolu » et d'un « ancien combattant » qui promène sa mélancolie dans le Paris des « années folles » brillamment reconstitué.



22 h. 20, Portrait : Louis Leprince-Ringuet.
23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Le Muppets show (avec Pearl Bailey) ; 21 h., Mi-fugue, mi-raison : Alain du passé, Bernard du futur.

22 h. 20, Magazine médical : Les allergies par milliers, avec la collaboration du professeur Jean Bernard.

Du rhume des foins à l'asthme ou l'urticaire : un dossier sur les allergies. Des médecins répondent

23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : LA GRANDE GUERRE, de M. Monicelli (1959), avec A. Sordi, V. Gassman, F. Lulli, B. Blier, R. Valli, S. Mangano (N.).

Sur le front italien, en 1917, deux combinards, pris malgré eux dans l'engrenage de la guerre, deviennent des héros après avoir cherché à se planquer.

22 h. 10, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : Les adieux à l'Opéra ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Au Festival de Paris.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Musique pour tous... Concert donné à la salle Pleyel : « Phaéton », poème symphonique (Saint-Saëns) « Cinquième concerto pour piano » (Saint-Saëns) ; « Schéhérazade » (Rimski-Korsakov), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France. Direction K. Kondrachine ; 22 h 30, Ouvert la nuit ; à 23 h., Jeu de la nuit ; à 1 h., Douces musiques.

JEUDI 12 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Objectif santé ; 14 h., Les vingt-quatre jeudis ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Christine (24ᵉ épisode) ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Allegra (nᵒ 4), d'après le roman de F. Mallet-Joris, adapt. F. Verny, réal. M. Wyn.

Avant-dernier épisode, où l'on voit Allegra se consacrer de plus en plus au petit Rachid.

21 h. 30, Magazine : L'événement ; 22 h. 30, Ciné-première.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 50, Feuilleton : Le provocateur ; 14 h., Aujourd'hui madame ; 15 h., Série : Cannon ; 15 h. 55, *L'invité du jeudi : Jean Lacouture* ; 17 h. 25, Fenêtre sur... Les voyages de M. Verne ; 17 h. 55, Récré A2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Michel Sardou) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, De mémoire d'homme : Les suicidés de 1934 (L'affaire Prince).

Une triple enquête dans le climat troublé des années 30 : celle du conseiller Prince sur la mort de Stavisky, celle de l'inspecteur Bonny sur le « suicide » de Prince et celle de Pierre Bellemare sur l'ensemble de l'affaire...

22 h. 40, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : la Fédération de l'éducation nationale ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : LE PIEGE, de J. Huston (1973), avec P. Newman, D. Sanda, J. Mason, H. Andrews, I. Bannen, M. Hordern, P. Vaughan.

Un homme, arrêté à Londres pour un vol de diamants, s'évade de prison, grâce à une mystérieuse organisation, en même temps qu'un condamné politique. Il se trouve mêlé à une affaire d'espionnage.

Scénario embrouillé pour un suspense fabuleux traité parfois avec humour. Maîtrise de la mise en scène et numéros d'acteurs.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : R. *Belleto* (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Les champs du rêve ; à 8 h. 32, La fête hindoue ; à 8 h. 50, Le rouge et l'aurore ; 9 h. 7, Matinée littéraire ; 10 h. 45, Questions en zigzag : « Prima donna », de P. Moustiers ; 11 h. 2, Libre parcours récital : le duo Crommelynck ; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora ; à 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « la Rivière nue », de R. Jean ; 14 h. 47, Départementales : Barbey d'Aurevilly à Valognes ; 16 h. 50, Libre appel : les satellites qui photographient la terre ; 17 h. 32, Libre parcours récital : P. Lengellé, clavecin ; 18 h. 30, « Le Grand Livre des aventures de Bretagne : Bohor dans la forêt sauvage » ; 19 h. 25, Les progrès de la biologie et de la médecine ;

20 h., « Aïda vaincue », de R. Kalisky. Réalisation G. Peyrou. Avec J. Magre, M. Lonsdale, T. Moukhine, etc. ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Au Festival de Paris.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique ;

14 h. 15, Musique en plume : Debussy ; 14 h. 35, Concerto : K. Stamitz ; 15 h., Musique-France ; 16 h. 30, Musiques rares : Korngold ; 17 h., La fantaisie du voyageur ; 18 h., Kiosque ;

20 h. 30, Festival d'Aix-en-Provence... Récital de chant : « Ariane à Naxos » (Haydn) ; « Frauenliebe und Leben » (Schumann) ; « Lieder » (Brahms) ; « Ruckert lieder » (Mahler) ; « Widmung » (Schumann) ; Negro Spirituals, par Jessye Norman, soprano, et Dalton Baldwin, piano ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; à 23 h., Le jeu de la nuit ; à 1 h., Douces musiques.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois régionaux emplois régionaux

CISI COMPAGNIE INTERNATIONALE DE SERVICES EN INFORMATIQUE

recherche pour renforcer son équipe régionale

un ingénieur commercial

Le candidat :
niveau études supérieures ;
connaissant l'informatique sur gros systèmes (IBM et CDC) ;
expérience de la vente de services souhaitée.
Le poste :
prospection et négociation à tous niveaux ;
commercialisation des services CISI : télétraitement, applications scientifiques et techniques, aidés à la décision et gestion dans la région lyonnaise.

Travail en équipe avec des technico-commerciaux.
Formation complémentaire assurée.

Adresser C.V. et prétentions à
CISI, Direction du Personnel, 35, boulevard Brune, 75014 Paris.

Emplois et Carrières.

MSL

73, bd Haussmann 75008 PARIS Tél. 266.04.93
11, pl. A. Briand 69003 LYON Tél. (78) 62.08.33

DIRECTEUR GENERAL

170.000 F. + Besançon

La chambre de commerce et d'industrie du Doubs procède au recrutement de son directeur général. Sous l'autorité du président, il assurera en priorité l'animation des services opérationnels et en contrôlera l'efficacité, étant entendu qu'il sera assisté d'un secrétaire général adjoint chargé plus particulièrement des tâches administratives de gestion courante et des relations ordinaires avec les élus. Il participera à l'élaboration des orientations stratégiques, du plan, et des objectifs de la chambre : notamment en les traduisant en termes budgétaires. Il en contrôlera la réalisation. Il assistera les élus dans le cadre de missions particulières en mettant à leur disposition les informations nécessaires. Le candidat, âgé de 35 ans au moins, de formation supérieure, justifiera d'une expérience réussie dans la direction d'une entreprise industrielle et devra posséder de réelles qualités d'organisateur. Ecrire à P. Rigollier, réf. M10.140 (Lyon).

Absolue discrétion assurée

SKIS ROSSIGNOL S.A.

VOIRON (Isère)

recrute dans le cadre du développement de son activité tennis

UN INGÉNIEUR DE RECHERCHE

Débutant ou ayant deux à trois ans d'expérience, il doit avoir une solide formation en résistance des matériaux et en mécanique appliquée. Des connaissances dans le domaine des composites seraient appréciées.

IL DOIT PRATIQUER OU AVOIR PRATIQUÉ LE TENNIS DE COMPÉTITION AU NIVEAU 3e SÉRIE.

Il doit posséder une bonne pratique de l'anglais parlé et écrit.

SA MISSION :
SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DIRECTEUR DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Il participera à la mise au point des raquettes de tennis, tant au point de vue résistance que du point de vue comportement en jeu.

De plus, il assurera le suivi de la qualité technique des fabrications.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions à : SKIS ROSSIGNOL S.A., Service du Personnel, 38509 VOIRON.
(Discrétion assurée.)

Le Centre Hospitalier Régional de Bordeaux recherche

2 ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Connaissance PDP 11 et pratique anglais appréciée. Disponible immédiatement.

Adresser C.V. lettre manuscrite, photo et prétentions à la :
DIRECTION
SERVICE INFORMATIQUE
CENTRE HOSPITALIER
REGIONAL DE BORDEAUX
12, rue Dubernat,
33404 TALENCE CEDEX.

Société de Services et Conseils en Informatique filiale d'un grand Groupe Industriel français recherche

INGÉNIEUR
(Grande Ecole)

- Spécialités électronique, radar, hyperfréquences.
- Formation complémentaire informatique.
- 0 à 2 ans d'expérience.
- Poste à pourvoir dans le SUD-EST de la France.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions ss réf. SILLE (mentionnée/enveloppe) à EMPLOIS ET CARRIERES, 30, rue Vernet, 75008 PARIS.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FABRICATION PAPIER

recherche pour son Laboratoire de Recherche et d'Application

JEUNE INGÉNIEUR

ESPCI
ou formation équivalente dont doctorat

Connaissance pratique de la physique et de la chimie des hauts polymères, expérience des dernières techniques d'analyse ; connaissance de la technologie papetière souhaitée.

Dans un premier temps, il sera confié à ce collaborateur certaines études de technologie avancée.

Anglais parlé indispensable, allemand apprécié.

Lieu de travail : RHONE - ALPES.

Env. lettre man. avec C.V., sous le numéro 82.662,

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

offres d'emploi offres d'emploi

Nous sommes un important groupe (1 milliard de francs environ), disposant de plusieurs filiales de fabrication et de commercialisation de produits de grande consommation.

Nous entreprenons une profonde refonte de nos systèmes d'information et recherchons

un directeur organisation et informatique

(Réf. 2406/L) — 160/180 000 F/an

Plus organisateur que technicien de l'informatique, il aura en particulier une bonne expérience de la conduite de projets en tant qu'organisateur interne ou externe d'une société importante.

deux responsables exploitation

(Réf. 2406/M) — 120/160 000 F/an selon poste.

ayant une bonne connaissance du matériel IBM, et intéressés par des problèmes de hardware.
Une expérience de commandement est souhaitable.

un ingénieur hardware

(Réf. 2406/N1) — 130/150 000 F/an.

un ingénieur software

(Réf. 2406/N2 — 130/150 000 F/an.

Travaillant sur matériel IBM, les candidats devront connaître le système SNA, la gestion conversationnelle et les bases de données.

un programmeur systèmes

(Réf. 2406/N3)

Nous souhaitons intéresser des personnes jeunes mais expérimentées, parlant anglais si possible, et désireuses de s'intégrer dans un groupe très performant, qui leur offrira de larges possibilités d'évolution.

Adresser C.V. + photo + lettre manuscrite, avec rémunération actuelle sous référence précitée à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

directeur d'usine 160 000 F +

Une bonne affaire française exportatrice, conçoit et fabrique des biens d'équipements et procède à leur montage (chaudronnerie, tôlerie, mécanosoudure, mécanique générale). Le PDG propriétaire de l'affaire souhaite confier à un cadre de qualité la direction de l'usine (80 km ouest de Paris, 300 salariés, 50 MF de CA). C'est un ingénieur d'expérience, ECP ou AM, de 40 ans minimum, qui pense prix, qualité, délais, capable d'animer une équipe compétente et productive. - BE, méthodes, achats, ordonnancement, fabrication, montage, services généraux.
Ecrire à G. BARDOU, réf. 3461. LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

COLLABORATEURS très grand standing pour contacts élevés. Tél. : 233-46-74

Impte Société recherche

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

Temps réel industriel
2 ans d'expérience
sur mini-ordinateur
Pouvant travailler au sein d'équipe à Paris et Grenoble et sur chantier
Possibilité d'évolution de carrière en province

Adr. C.V. détaillé ss réf. 1.479 à SWEERTS B.P. 269, 75424 Paris CEDEX 09, qui transmettra.

SOCIÉTÉ NATIONALE - PARIS (16e)
recherche

UN CADRE DE GESTION

chargé du suivi des applications informatiques.

- Niveau école de gestion ou licence et formation complémentaire en informatique.
- Débutant ou quelques années d'expérience.

Les candidats masculins doivent être libérés du Service national.

Ecr. av. prétent. et C.V. à n° 767887 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE

CENTRE PARIS (commissariat, révision, supervision de comptabilité, expertise judiciaire) recherche

3 COLLABORATEURS

D.E.C.S., minimum 2 ans expérience cabinet (formation supérieure + AUDIT appréciés).

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions à C.E.R. 39 rue du Général Foy 75008 PARIS

DANCOURT
CONSEIL IMMOBILIER
rech. dans le cadre de son développement

NEGOCIATEURS DE HAUT NIVEAU

pour animer les départements
Bureaux - Commerces
Industries - Investissements
REMUNERATIONS ELEVEES
par fixe + intéressement
Ils auront : une expérience
- immobilière ou commerciale,
- une formation supérieure.

C.V., photo et prétentions au 24, rue de Lisbonne, Paris (8e).

emplois internationaux emplois internationaux

Wir sind ein Unternehmen der

INTERNATIONALEN SCHLUMBERGER

Firmengruppe mit Sitz in Deutschland

Zum Ausbau unseres neuen
Vertriebsnetzes für elektronische Labormessgeräte
im Ruhrgebiet und Rhein/Main-Gebiet
suchen wir zum nächstmöglichen Termin

VERTRIEBS - INGENIEURE (grad.)

(Fachrichtung Elektronik oder Nuclear-Physik)

Die Bewerber sollten möglichst Erfahrung im Vertrieb von elektronischen Geräten besitzen, um für die Beratung und Betreuung unserer alten und neuen Kunden ein fachlich überzeugender Partner zu sein. Bei dieser weitgehend selbständigen Tätigkeit, sollten Sie sich auch in einem Team von Spezialisten zurechtfinden.

Französische oder englische Sprachkenntnisse setzen wir voraus.

Wir bieten neben einer gründlichen Einarbeitung, ein der Position entsprechendes Gehalt, sowie einen Firmenwagen der Mittelklasse.
Über nähere Einzelheiten würden wir uns gerne in einem persönlichen Gespräch mit Ihnen unterhalten.

Bitte senden Sie Ihre Kurzbewerbung an n° 82636 CONTESSE Pub. 20, av. de l'Opéra, 75001 Paris, wir werden uns umgehend mit Ihnen in Verbindung setzen.

TOTAL
COMPAGNIE FRANCAISE DES PETROLES

pour ses filiales au **MOYEN-ORIENT**, notre Direction
TOTAL EXPLORATION PRODUCTION
recherche **quelques jeunes cadres** à qui seront confiées des responsabilités de :

GESTION de PERSONNEL

L'EMPLOI NECESSITE :
- une première expérience en administration ou gestion de personnel
- une bonne connaissance de l'anglais
- la disponibilité pour une affectation rapide outre-mer (expatriation en famille)

LES CARRIERES OFFERTES COMPORTENT:
- des affectations successives tant au Siège qu'en filiale à l'étranger
- des possibilités d'évolution diversifiées en fonction des compétences des candidats.

Une formation Grande Ecole commerciale + Droit est appréciée.

Si ces perspectives vous intéressent, envoyer CV manuscrit + photo au Service du Recrutement, 5, rue Michel Ange 75781 Paris Cedex 16, sous référence 78042.

BADGER-FRANCE

SOCIETE INTERNATIONALE D'ENGINEERING
PETROLE - PETROCHIMIE - CHIMIE
recrute

1 INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
et
1 INGÉNIEUR INSTRUMENTISTE

confirmés

ayant plusieurs années d'expérience de réalisation de projets importants couvrant, si possible, études, approvisionnements, construction et mise en route.

Première mission d'environ 3 années au Maroc pour la réalisation d'un complexe de production d'acide phosphorique.

Ecrire ou téléphoner à : BADGER-FRANCE, Tour Atlantique, Cedex 6, 92080 PARIS, LA DEFENSE - Tél. 775-30-31, sous référence 4748.

OFFRES d'EMPLOIS outre-mer, étranger par répertoires hebdomadaires. Ecr. Outre-Mer Mutations, 47, r. Richer, Paris (9e)

ENTREPRISE ALLEMANDE cherche

ENTREPRISES FRANÇAISES DES SECTEURS :
- Bâtiment.
- Tuyauterie.
- Peinture industrielle.
- Chauffage sanitaire.

Pour entreprendre travaux en ALLEMAGNE de l'OUEST et GOLFE PERSIQUE.
Prière écr. s/réf. 2.140 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui tr.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE FORAGE PETROLIER
activité internationale
siège social en région parisienne - recherche pour BASES A L'ETRANGER

1) COMPTABLE RÉSIDANT

2) COMPTABLE ITINÉRANT

Expérience nécessaire
Connaissances de l'anglais et/ou espagnol souhaitées

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo, avec indication dernière rémunération annuelle, et prét., à no 82.577
CONTESSE Publicité
20, av. de l'Opéra, Paris (1er).

Sté Secteur pétrolier rech. pour chantiers FRANCE-ETRANGER
TECHNICIENS-GEOLOGUES
ou de mesures physiques
B.T.S. - DUT ou équivalent
Anglais indispensable
Libre de suite - Libéré O.M.
Ecr. no 23.181 P.A. SVP, 37, r. du Général-Foy, 75008 PARIS.

pour établissement enseignement supérieur algérien :

INGÉNIEURS DIPLOMÉS

Age minimum 28 a. Expérience 3 ans dont 1 an enseignement.
Nationalité française
Envoyer C.V. + photo à : n° T 079 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

OUTRE-MER

Important groupe minier, recherche

AUDIT INTERNE

Ce poste est créé au siège social situé dans la capitale du pays (bord de mer).
Collaborateur direct du DIRECTEUR GENERAL, il l'informera sur l'organisation et le fonctionnement des services comptables de la société.
Il devra également contrôler les procédures de ces services et mettre en place les améliorations possibles.
Nous souhaitons rencontrer des candidats de formation HEC (ou équivalent), titulaires du DECS et ayant une expérience d'Audit de plusieurs années.

A la rémunération attractive s'ajoutent les avantages de l'expatriation : villa, soins médicaux gratuits, 2 mois de congés par an, voiture de service, etc.

Transmettez-nous votre dossier de candidature par AXIAL PUBL., 91, Fbg Saint-Honoré, 75008 PARIS, qui transmettra. Rappelez sur l'enveloppe la référence 1051/M.

JEUNES DUT INFORMATIQUE

QUE CHOISIRIEZ-VOUS
POUR DÉMARRER VOTRE CARRIÈRE

L'exploitation ?
La programmation ?
L'analyse ?

ou

UNE NOUVELLE FONCTION

intégrant ces trois disciplines
et appelée à un fort développement au sein d'un des plus grands groupes industriels français

Formation assurée

Adresser C.V. sous réf. 652 à CRÉATIONS DAUPHINE
41, avenue de Friedland, 75008 Paris, qui transmettra

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

UN TRES IMPORTANT GROUPE PETROLIER
recherche

de jeunes ingénieurs grande école

- 1 ANALYSTE CHEF DE PROJETS de formation X - CENTRALE - MINES - PONTS - SUPELEC etc...
  Après une période transitoire au sein d'une équipe de projets il se verra confier la réalisation de projets importants.
- 2 INGENIEURS RAFFINAGE de formation CENTRALE, INSA, ARTS et METIERS, etc...
  Ils commenceront leur vie professionnelle sur «le terrain» dans des postes en production ou en entretien dans l'une de nos raffineries.

Compte tenu de la taille de notre groupe et de la diversité de ses activités de très nombreuses possibilités d'évolution ultérieure s'offrent à nos jeunes cadres.

Envoyer C.V., photo, prétentions à No 82546, CONTESSE Publicité - 20, Avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

IMPORTANT ORGANISME
DE PROMOTION IMMOBILIÈRE
PARIS et RÉGION PARISIENNE
recherche

CADRE COMMERCIAL

pour négociations
Locaux commerciaux et bureaux

IL DEVRA en accord et sous le contrôle du Chef de Service rechercher la clientèle par tous moyens appropriés :
— Contacts avec les municipalités, les organismes professionnels, le milieu commercial existant ;
— Utilisation de la publicité dans journaux locaux ou nationaux et revues professionnelles ;
— Négociations avec clients éventuels en vue contrats préliminaires, promesses de vente ou baux ;
— Fixation des prix des opérations nouvelles, panneautage ;
— Nombreux déplacements à l'extérieur auprès des clients et sur les programmes.

IL AURA :
— Bon niveau d'études secondaires ;
— Diplôme d'Ecole de Commerce exigé ;
— 5 années minimum d'expérience professionnelle dans le domaine de la négociation des locaux commerciaux et bureaux.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. détaillé, photo récente et prétentions sous n° 82.188, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cédex 01, qui transmettra.

AQUITAINE SYSTEMES
Filiale INFORMATIQUE
d'ELF AQUITAINE
propose à ses clients une gamme de Services de haut niveau en mettant à leur disposition :

- de l'Energie Informatique
- des Produits-Programmes (gestion et scientifiques)
- une *Assistance* par ingénieurs qualifiés.

Dans le cadre de son expansion rapide, elle recherche :

» des ingénieurs commerciaux

- formation Grande Ecole (Centrale, HEC, ESSEC)
- ayant eu, si possible, une première expérience SSCI ou constructeur
- bonne présentation et dynamisme personnel
- nationalité française et pratique courante de l'anglais
- habitude et goût des contacts à niveau elevé.

MISSION : ASSUMER LA RESPONSABILITE D'UN TERRITOIRE COMMERCIAL:
- Gerer la clientèle existante
- Développer le chiffre d'affaires avec le souci permanent de la qualité du Service.

Mobilité requise.

L'expérience passée et les références des candidats seront prises en considération pour la définition d'un salaire motivant (fixe + intéressement).

Adr. C.V. détaillé, photo, prét. ss réf. 38M249
69, rue de Monceau
75008 PARIS

Centre de Psychologie Appliquée
Partenaire de Consult-Eur

SOCIÉTÉ DE LEASING

Biens d'Equipement et Immobiliers
Filiale d'un important groupe bancaire
recherche

ATTACHÉ DE DIRECTION

Chargé de :
— la prospection au niveau des directions générales ou financières ;
— la négociation et le suivi des contrats ;
— l'élaboration de produits nouveaux.

Le poste sera confié de préférence à un homme expérimenté, issu soit de la banque, soit du secteur leasing équipement, soit du secteur leasing immobilier. Une formation grandes écoles serait appréciée.

Envoyer C.V. et photo, sous le numéro T 08690 M. REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

SOCIÉTÉ NATIONALE - PARIS (16e)
recherche

UN CADRE DE GESTION

pour développer le secteur contrôle de gestion de l'entreprise.

Les candidats doivent justifier d'une formation de gestion de préférence dans une école de commerce complétée par un D.E.C.S. ou équivalent.

Première expérience professionnelle souhaitable. Les candidats masculins doivent être libérés du Service national.

Ecr. avec prétent. et C.V. n° 767889 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

Le Laboratoire national d'essais rech, pour annexe de Colombes une secrétaire, sténodactylo titulaire B.T.S. ou équivalent Et pour Paris (15e) une dactylo très expérimentée
Env. C.V. et prétent. : 1, rue Gaston - Boissier, 75015 Paris, sous référence 78

URGENT - AUTEUIL
Etudiante pr 2 enfants 7 et 5 a. ts les jours scol. 16 h. 15-19 h. 15. 651-53-30 le soir et jeudi matin.

IMPORTANTE SOCIETE
recherche

INGÉNIEURS
EN AUTOMOBILE

Postes à très hautes responsabilités
28 ANS MINIMUM
Espagnol lu, écrit et parlé, diplômés École ingénieurs, expérience 3 ans minimum, possibilité déplacem. Espagne. Esprit d'initiative, dynamique, sens contact humain.

Env. C.V., photo et prétentions sous référence n° 7.813, à LTP 31, boul. Bonne-Nouvelle, 75082 Paris cedex 02, qui transmettra.

SEV MARCHAL

recrute
pour son centre technique projecteurs

UN INGÉNIEUR

Grande Ecole, connaissant la transformation et l'utilisation des matières plastiques.

Une expérience industrielle de quelques années est indispensable.

Ecrire avec C.V. détaillé et photo à SEV MARCHAL, Direction des relations sociales, 26, rue Guynemer, 92132 ISSY-LES-MOULINEAUX.

TELSINTER recherche :
pour IMPORTANTE SOCIETE (370/158 - OS - V. S. 1)

PROGRAMMEUR ANALYSTE

ou ANALYSTE PROGRAMM. 2 ans expér. min. EN COBOL. Tél. pour rendez-vous : 292-06-77

Société service informatique de gestion recherche

JEUNE INGÉNIEUR
ANALYSTE PROGRAMMEUR

pour participation projet mini - informatique de gestion en temps réel.
— Expérience similaire souhait.
— Connais IBM 34 appréciée.
Env. C.V. et photo à : C.E.G.I. 33, rue des Renaudes, Paris-17e.

TECHNICIEN ÉLECTRONIQUE

Bilingue anglais, pour assistance technique commerciale au service *Export*. Poste sédentaire. Libéré O.M.
Ecrire avec C.V. et prétentions, n° 65.462, PUBLICITE ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, PARIS 2e, qui transmettra.

MAISON D'ÉDITION
cherche (UN ou UNE)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

ayant technique confirmée et expér. de la responsabilité de la réalisation d'une encyclopédie pratiq. Env. C.V., réf. dét. et ph., n° T 767886 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

SERVIFRANCE

Première entreprise nationale de service après-ventes
recherche

UN INSPECTEUR TECHNIQUE EN ELECTRONIQUE

Le candidat devra assurer la formation des techniciens des agences régionales (cours magistraux et assistance)

Pour tenir ce poste, une très bonne expérience en TVC et REA/Hifi est obligatoire

Statut cadre
Lieu de travail : MONTROUGE avec déplacements fréquents en province

Adresser C.V., photo et souhaits de rémunération à :
SERVIFRANCE
Direction générale
92, avenue Aristide-Briand, 92542 MONTROUGE Cedex.

INFORMATIS

Pour projets internationaux Iris 50 - Mitra - Solar - Intel 80

INGÉNIEURS LOGICIELS
3 à 4 ans expérience

INGÉNIEURS DÉBUTANTS
(X - ECP - ESE - SUP AERO)
Formation assurée.
26, r. Daubenton (5e) - 337-99-22.

INGÉNIEUR-ÉLECTRONICIEN

DEBUTANT, pour s'intégrer à son équipe MARKETING.
MISSION :
Promotion et assistance technique de nouveaux produits, réseaux vente France et export avec déplacements.
Anglais indispensable.
Allemand souhaité.
Ecrire avec C.V. et prétent. à n° 65.458, PUBLICITE ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transmettra.

Société d'Expertise comptable dynamique, recherche

UN COLLABORATEUR
CONFIRME

poste évolutif.
Expér. cabinet : 3 ans minim.
Env. C.V. et prétent. à G.F.P., 23, rue des Mathurins, Paris-8e.

Société import-export, située dans le 12e arrondissement recherche

COMPTABLE HOMME

2e échelon, libre de suite, ayant des connaissances en informatique. Veuillez adresser C.V., photo et prétentions à :
INSTITUT TECHNIQUE DE COMPTABILITE,
77, avenue de Saint-Mandée-12e.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

ERIA ECA AUTOMATION

Société de Services et Conseil en Informatique
(275 personnes, C.A. 40 MF)

partenaire d'un groupe industriel de taille internationale offre au sein d'équipes structurées de haute technicité les postes suivants créés dans le cadre de sa stratégie d'expansion

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

Origine : Grandes Ecoles, Doctorat, DEA, Maîtrise...
pour participer aux activités :

Systèmes temps réel Réf. : 01 LM
Expérience : 0 à 2 ans.
Connaissance complémentaire souhaitée de :
- Mitra
- Assembleur
- LTR

Systèmes et logiciel de base Réf. : 02 LM
Expérience 1 à 2 ans.
Connaissance des :
- *Mitra 15 et 125*
- *Moniteurs MMT2*

Gestion Réf. : 03 LM
Expérience : 1 à 3 ans.
Connaissance souhaitée dans les domaines de :
- Gestion de stocks et d'approvisionnement.
- Gestion de production.

Tous ces postes sont à pourvoir en Région parisienne

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions en précisant la référence du poste souhaité à ERIA ECA AUTOMATION, Service du Personnel, *315 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD CEDEX.*

Emplois et Carrières.

SOCIETE SPECIALISEE DANS LES PLACEMENTS IMMOBILIERS FILIALE D'UNE GRANDE BANQUE FRANCAISE
recherche

» l'adjoint au directeur juridique

«Homme d'Etudes»,
d'une très grande disponibilité d'esprit,
il sera plus spécialement chargé
- d'étudier, rédiger et gérer les contrats immobiliers et financiers éventuellement en liaison avec des conseils ou organismes extérieurs,
- d'analyser et commenter les informations juridiques et fiscales, d'en dégager les applications pratiques et de donner son avis pour préparer les décisions,
- il sera prêt à coopérer avec les différents services.

Conviendrait à un candidat ayant reçu une bonne formation juridique universitaire et pouvant faire état d'une pratique professionnelle de plusieurs années en Droit Civil, Droit Commercial et immobilier et possédant de bonnes notions fiscales.

Adresser C.V., photo et rémunération sous réf. 38M245
69, rue de Monceau
75008 Paris.

Centre de Psychologie Appliquée
Partenaire de Consult-Eur

CARRIERE BANCAIRE

Juriste de banque

- Vous avez acquis une solide expérience *(6 à 8 ans) du montage et du suivi des* dossiers de crédit, ce qui vous permet de conseiller efficacement tant les exploitants que les chefs des services opérationnels.
- Votre anglais, écrit et oral, est d'un bon niveau.
- Nous pouvons vous proposer d'intéressantes perspectives de collaboration.

Adresser C.V. + photo sous réf. 5574/0 à A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS (qui transmettra)

SOGIF
PROGRAMMEURS
PL 1, GAP 2, COBOL
Téléphone : 246-79-82

STE PRODUITS CHIMIQUES
recherche pour
PARIS

JEUNE CADRE
H.E.C. - E.S.S.E.C. - E.S.C.P.
après avoir fait ses preuves sur le « terrain », il pourra être amené dans un délai d'environ 2 ans à d'autres fonction au sein de la direction des relations commerciales.

Anglais courant.

Envoyer C.V. et prétentions à : n° 82.373, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris, qui transmettra.

MATRA

recherche pour son service Composants

INGENIEUR

— Il est responsable des activités composants sur des projets spatiaux internationaux.
— Il convient pour ce poste d'avoir une expérience de la fabrication des composants semi-conducteurs et de leurs technologies.
— La connaissance de l'anglais est indispensable.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence NK 387

MATRA R. KORFAN
B.P. N° 1 - 78140 VELIZY

Rubrique des évidences parfois perdues de vue.

Chap. 3

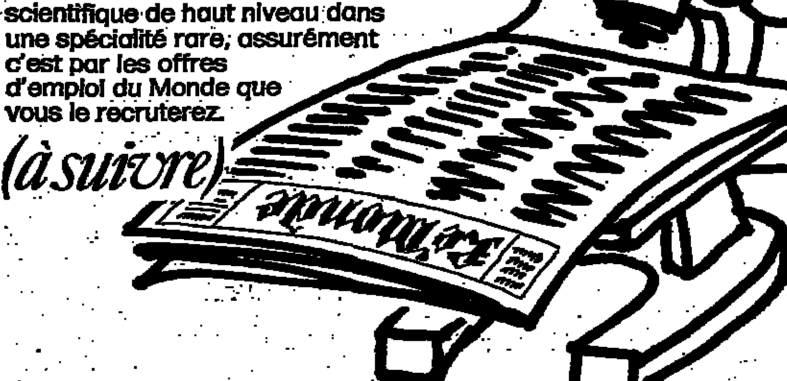
Les offres d'emploi du Monde sont très lues par les scientifiques.

S'il en est encore qui pensent que Le Monde est uniquement lu par des littéraires, qu'ils ouvrent alors le journal à n'importe quelle page, par exemple à la rubrique des annonces classées.

Le nombre d'offres d'emploi d'ingénieurs ou de techniciens, de cadres supérieurs et moyens de toutes qualifications, la qualité et l'importance des entreprises qui y recrutent suffiraient à leur démontrer que nos lecteurs appartiennent le plus souvent aux catégories les plus recherchées par les entreprises : des hommes et des femmes responsables, d'un haut niveau de qualification et de formation.

Mais si vous cherchez aussi un scientifique de haut niveau dans une spécialité rare, assurément c'est par les offres d'emploi du Monde que vous le recruterez.

(à suivre)



Le Monde - publicité

Le niveau Monde est bon à prendre à tous les niveaux.

offres d'emploi



THOMSON-CSF

ADJOINT INGÉNIEUR SÉCURITÉ

Connaissances ÉLECTRONIQUE - ÉLECTRICITÉ - CHIMIE-LÉGISLATION SÉCURITÉ.

Ecrire au SERVICE DU PERSONNEL, 68, avenue Pierre-Brossolette - 92240 MALAKOFF.

Gestion du Personnel
100 000 F/an

Groupe de presse et d'édition produisant et commercialisant dans le monde entier des périodiques et des livres (effectif : 150 personnes), souhaite confier à un CADRE EXPERIMENTE les responsabilités de la gestion du personnel, des affaires juridiques et des services généraux.

De formation supérieure juridique, âgé de 38 ans minimum, il aura acquis une expérience confirmée dans des fonctions similaires en France ou/et dans le Tiers monde.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle sous réf. 3331 à MEDIA PA, 9, Bd des Italiens, 75002 Paris, qui transmettra

(réponse et discrétion assurées).

IMPORTANT FABRICANT
Velours et Tissus ameublement Paris
recherche

3 COLLABORATEURS

Habitant la région parisienne
Pour suivre clientèle existante
Paris-Province-Export

Ces postes requièrent :
— Formation générale de bon niveau ;
— Contacts aisés ;
— Possibilité de déplacements fréquents.

Une expérience similaire, de bonnes connaissances en tissus et en décoration sont indispensables.

Pour l'un de ces 3 postes, la connaissance de l'Allemand et de l'Anglais est souhaitable.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions : nº 48.625 B, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

SOCIETE DE CONSEIL EN INFORMATIQUE
recherche

jeunes collaborateurs

- 2 à 3 années d'études supérieures
- célibataires, dégagés des obligations militaires
- libres rapidement

DESIREUX D'ENTREPRENDRE UNE CARRIERE dans :

L'INFORMATIQUE

Formation de base assurée dans le cadre d'un contrat de travail avec stage rémunéré.

Adresser lettre de candidat. avec CV détaillé + photo en précisant la date de disponibilité à no 82346 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE ADMINISTRATION recherche

organisateur

Lieu de travail : PARIS.
Mission : définir, conduire et mettre en place des systèmes de gestion, mettant en œuvre des moyens informatiques évolués (temps réels, mini-ordinateurs).

Il est demandé 5 à 10 ans d'expérience en organisation et en informatique en milieu administratif.

Rémunération proposée environ 110.000 F/an.

Env. C.V., photo et prétentions sous réf. 1351 à AXIAL Publicité 91 faub. Saint-Honoré 75008 Paris, qui transm.

LE LABORATOIRE CENTRAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche
dans le cadre de ses projets d'interconnexion de calculateurs, d'architecture distribuée et de réseaux informatiques

UN INGÉNIEUR SYSTÈME DE HAUT NIVEAU

ayant une expér. approfondie dans les domaines ci-dessus liés au système IBM 310.

Cet ingénieur sera chargé de définir des méthodes, procédures, outils et interfaces de transmission et d'interconnexion et de donner une assistance aux projets dans ces domaines.

Anglais parlé indispensable.
Nationalité française.

Envoyer curriculum vitae à L.C.T., 18-20, rue Grange-Dame-Rose, 78 - VELIZY - VILLACOUBLAY.

offres d'emploi

IMPORTANTE ORGANISATION AGRICOLE RÉGION PARISIENNE
recherche pour
SA FILIALE DE DISTRIBUTION EN SECTEUR RURAL

RESPONSABLE COMMERCIAL ET MARKETING

Fonction :
Il sera responsable de l'animation, du développement et des achats.
Profil du candidat :
Doit être rompu aux techniques de merchandising (secteur Quincaillerie et Jardin) et avoir acquis une expérience dans le domaine de la distribution non alimentaire en tant que responsable commerc.

Env. lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions nº 82.269 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

Industrie Pharmaceutique
recherche

ASSISTANT CONTROLE DE GESTION

Ayant expérience de quelques années dans la matière et notions d'informatique.

Lieu de travail : BANLIEUE SUD

Envoyer lettre manus. C.V. détaillé, photo et prét. nº 82278 CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er.

SOCIÉTÉ NATIONALE - PARIS (16e)
recherche

UN INGÉNIEUR
GRANDE ECOLE

Pour coordonner les projets informatiques de la Société avec bonnes connaissances en matière d'organisation.
— Dynamisme et sens contacts humains nécessaires.
— Expérience professionnelle souhaitée : 3 à 5 ans.

Ecr. avec prétentions et C.V. sous réf. nº 767.888 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

DIA-PROSIM
FILIALE D'UNE SOCIETE AMERICAINE

recherche pour PARIS
COMPTABLE HAUT NIVEAU
CHEF de SERVICE des COUTS consolidés EUROPE BILINGUE ANGLAIS-FRANÇAIS

Ayant une expérience de comptabilité analytique dans un cabinet anglo-saxon. Formation supérieure. Disponible pour voyager.

Ecr. avec C.V., man., + photo + rémun. actuelle à DIA-PROSIM, B.P. nº 8 - 94400 VITRY-s.-SEINE.

secrétaires

A la recherche d'une SECRETAIRE BILINGUE ou TRILINGUE appelez G.K. CONSEILS au 225-63-84

Importante firme allemande recherche EXCELLENTE **SECRÉTAIRE** CONFIRMEE en langue française éventuellement langue allemande. Lieu de travail : ESSEN. Salaire mensuel : 5.500/6.000 FF. Ecr. à SETI INTERNATIONAL 79, r. du Fg-Poissonnière, 9e, attention Mme Pichon.

travaux à façon

PEINTRES LA PIECE A PARTIR de 400 F H.T. DEVIS GRATUIT - 844-54-40

représent. demande

Ex-chef service export demeurant et voyageant Pacifique depuis 16 ans, ch. représentation générale produits à introduire Tahiti, Calédonie, Nouvelle-Zélande, Australie, etc. Téléphoner au 407-01-40

offres premier emploi

VOUS AVEZ MOINS DE 26 ANS
Vous êtes à la recherche d'un emploi, mais vous ressentez la nécessité d'effectuer un

STAGE DE PRÉPARATION A LA VIE PROFESSIONNELLE

qui vous apportera de réelles possibilités de placement.

7 stages rémunérés par l'État vous sont offerts :
— votre niveau d'études est supérieur au baccalauréat :

A CRÉTEIL :
- COLLABORATEURS DES SERVICES EXPORTATION.
- ASSISTANTS COMMERCIAUX.
- ASSISTANTS DES SERVICES DU PERSONNEL-COMTABILITE DES SALAIRES.
- ASSISTANTS DES SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS.

— vous possédez un niveau équivalent au baccalauréat :

A ÉVRY :
- TECHNICIENS DE LA VENTE.
- STENODACTYLOGRAPHES.
- EMPLOYES DES SERVICES COMPTABLES.

Pour tous renseignements et inscriptions :

A.I.F.C. CRÉTEIL : 377-12-51

et toutes agences locales pour l'emploi du Val-de-Marne et de l'Essonne.

I.U.T. VILLETANEUSE
UNIVERSITÉ PARIS XIII
Stage Formation

GESTION DU PERSONNEL

sanctionné par Unités de Valeurs du D.U.T. pour jeunes de 20 à 26 ans et certaines catégories de femmes demandeuses d'emploi.

Titulaires du DEUG, DUEJ, ou diplôme de fin de Premier Cycle.

Rémunération versée par l'État.

Début des cours : 2 novembre 1978.

Inscriptions immédiates :

Centre de Formation Continue de l'I.U.T.

Avenue J.-B.-Clément, 93430 VILLETANEUSE. Tél. : 822-04-42, poste 07.

demandes d'emploi

ENTRETIEN TRAVAUX NEUFS T.C.E.
+ Gestion immobilière 90 Ets, rech. poste similaire ou supér., accepte déplacements. Ecr. nº 6.210 à Annonces-Service 45, rue Carnot, 78 VERSAILLES.

J. H., 27 a., 4 a. expérience Recherche EMPLOI
DESSINATEUR ARCHITECTURE PERSPECTIVE
préfér. PARIS ou BANLIEUE. Ec. MARC BERI, 42, r. de Plaisance, 75014 Paris. 543-08-43.

Jeune Homme, 27 ans,
MÉMORIALISTE
EXPERTISE COMPTABLE
4 a. expér. CABINET et AUDIT recherche SITUATION
Ecr. nº T 08611 M. Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JOURNALISTE
47 a., 25 a. expér. prof. presse + relat. publ. (étab. publ., syndic. patron. et cab. ministériel), capable rédiger tt texte, concevoir et organ. politiq. d'inform., cherche poste simil. Paris. Ecr. nº T 08 685 M. Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Si vous avez beaucoup d'IMPAYES ou si vos ENCAISSEMENTS sont trop lents. Si votre comptabilité clients est à jour ou si vous acceptez qu'elle soit réorganisée. Alors je peux créer chez vous, en 3 mois, un service Recouvrements très efficace.
Ecr. nº 142, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Jne fme, 24 a., Sc. Po, B.A. américain, parf. bil. angl., bon allemand, russe, expér. journalisme, ch. poste en rapport av. compétences, complet ou mi-tps. Ecr. nº 126, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Chef de comptabil. haut niveau cherche place mi-temps partiel. Ecr. nº 161 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne fme, Sc. éco + IAE, compt. 1er éch., chargée ét. de marché expér., ch. empl. enseignem. ou mi-tps, 3/4 de tps. T. : 535-51-99.

Hme, 40 a., cadre, trésorier, compt. 2e éch. probatoire, niv. DECS, lib. ste, rech. situat. de trésorier place stable et avenir soit à Paris, prov. ou étrang. Ecr. nº 8.208 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 27 a., maîtr. en Droit, lib. O.M., libre suite, ét. ttes pr. en rap. av. sa form. M. Dubuy Luc, 22-26, r. Vicq-d'Azir, 75010 Paris

J.F. 31 a., lic. Psycho, biblioth., document., bonne rédactrice, bon contact, dactylo débutante, ch. poste stable. - Ecrire : M. Grosgeau, 45, r. Marx-Dormoy (18e)

Secrétaire de Direction notions de comptabilité, gde expérience immobilière, très bonne présentation, rech. poste contacts clients, grande disponibilité. Ec. nº 82.752 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

J. Fme 30 a., BILINGUE. Réf., ch. emploi ds société, publicité et distribution de films. Ecrire : BERAT 5, rue Hautefeuille, 75006 Paris

J.F. 23 ans, Etudes supérieures, TRILINGUE anglais, portugais, expér. profess., relations publiques, ch. emploi dans hôtel, tourisme, bureau - Tél. : 808-51-71

Ingénieur météorologie diplôm., lic. en physique, tril., ESSEC, rech. poste en France ou à l'étrang. Tél. ap. 18 h : 037-11-33

J.F. 28 ans, maîtrise enseignement des lettres françaises et comparées 19e et 20e siècles, professorat français langue étrangère, diplômée de la chambre de commerce de Paris, 8 ans d'expérience secrétarial, recherche poste enseignement mais étudierait toutes les proposit. sect. publics, tourisme. Ecr. s/réf. 7970 à P. Lichau, B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

J.H. 35 ans, expérim. droit, lettres, langue. Aimant rédiger. Disponible pr emploi ou collab. Ecr. nº T 8694 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

ASSISTANTE TECHN. D'ING. 20 a., B.T.S. mécan. connaiss. en secrétariat, rech. empl. dans bur. études Paris et banl. N.-O. Ecr. nº T 8 203 M, Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

H., form. et exp. techn/cciales ch. poste import/export ou études marché et autres ou commercialisation/inspection ou interprète/traducteur/dactylographe français, finlandais, russe, anglais. Libre de suite. Cadre quinquagénaire. Contrats durée déterminée possibles. Ecr. : Solisto, 56, av. Paul-Doumer, 75016 PARIS.

Assistant chambre de commerce de Paris (28 a.) assur. Baby Sitting ap. 19 h. M. ROBERT. 272-95-81.

Hme, 36 a., lic. Sc. éco + IAE + DECS + niv. certif sup. exp. ens., indust., cabt., ch. pl. préférence cabinet. Ecr. nº 140 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR INSA
Génie civil et Urbanisme, 27 a. 4 ans d'expérience Direction de chantiers. Gros œuvre et autr. corps d'Et., ch. poste avec responsabilités ds rég. parisienne. Ecr. nº 8164, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, qui tr.

Cherche place chauffeur Direction. Tél. 554-26-17, après 19 heures.

automobiles

VOITURE AMERICAINE DIESEL

ÉLÉGANTE - SOBRE - RACÉE - SILENCIEUSE
PUISSANTE - RAPIDE

OLDSMOBILE 88 DIESEL



OLDSMOBILE 88 ROYALE DIESEL

ÉQUIPEMENTS

TABLEAU DE BORD LUXE	PEINTURE MÉTALLISÉE
MOQUETTE TOTALE	OUVERTURE AUTOMATIQUE
PARE-CHOCS GARNIS CAOUTCHOUC	COFFRE ARRIÈRE
FREINS ASSISTÉS	ESSUIE-GLACES INTERMITTENTS
APPUIE-TÊTES RÉGLABLES	DÉGIVRAGE VITRE ARRIÈRE
DIRECTION ASSISTÉE	SUSPENSION RENFORCÉE
ESSUIE-GLACES RENTRANTS	FREINS A DISQUES AV.
ACCOUDOIR CENTRAL AV. + AR.	MONTRE ÉLECTRIQUE
VOLANT DE LUXE	BUTOIRS DE PARE-CHOCS
ENJOLIVEURS CHROMÉS	FENÊTRES ÉLECTRIQUES AV. + AR.
VITESSES AUTOMATIQUES	ÉCLAIRAGE LUXE INTÉRIEUR
PARE-CHOCS TÉLESCOPIQUES AV. + AR.	BLOCAGE ÉLECTRIQUE DES 4 PORTES

MOTEUR :
V 8 DIESEL 5,7 LITRES, SILENCIEUX - ROBUSTE - ÉCONOMIQUE.
Consommation : Route 100 km : 9,5 l - Ville 100 km : 11,5 L
OLDSMOBILE BREAK DIESEL T.T.C. 67 310 Frs.
OLDSMOBILE COUPÉ DIESEL T.T.C. 65 260 Frs.

Prix T.T.C.
71439 Frs.

"LE SPECIALISTE DE L'AMERICAINE DIESEL"
EXPOSITION-DÉMONSTRATION-VENTE :
GARAGE ILE DE FRANCE 2000 FRANCE - U.S.A.
129-131 Avenue Marcel-Cachin 92320 CHATILLON-S/BAGNEUX (PARIS)
"STATION ESSO" NAT. 306 Pte CHATILLON - PETIT CLAMART
Tél. 253.26.73 - 052.43.10 - Télex : 695517 F

Présentation de toute la gamme
OLDSMOBILE DIESEL
les BREAKS, la DELTA 88 Royale et la nouvelle Cutlass Suprême Grand Luxe longueur 5 mètres.
Nous avons reçu le Pick-up Diesel Chevrolet

vente

5 à 7 C.V.

Urgent, vds Simca 1100 GLS. 1975, 7.700 F. Argus 10 700 F. Tel. : 797-95-44.

R 5 TS - 77
26.000 km, première main. Tél. : 737-04-29.

divers

ROVER
essai et présentation
WILSON-F. LACOUR
116, R. DU P. WILSON, 92300 LEVALLOIS. 739.92.50

BMW OCCASIONS
316 - 320 - 520 - 525 - 528 - 730
Ex. tt. fin 78, garanties.
Auto-Paris XV. H.B. 533-69-95, 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

cours et leçons

Etudiant 3e cycle donne leçons Maths et Physique tous niveaux. 322-20-28 ou 955-32-87

capitaux ou proposit. com.

A louer, Marignane, locaux commerciaux, entrepôt + bureau, 2 téléphones, 800 m2 couverts, dépendances, force, conviendrait pr succursale. La cinquantaine, grande expérience commerciale, me propose comme Chef d'Agence. Ecrire : HAVAS Marseille 94600

MONACO - MONTE-CARLO
S.A. monégasque de ventes de livres à crédit sur l'étranger, affaire importante. - Ecrire : Louis VIALE, expert-comptable, B.P. 85 MONTE-CARLO

représentation offres

Chez nous un Vendeur sur quatre dépasse 120 000 f par an

PREMIER GROUPE EUROPÉEN D'IMMOBILIER-LOISIRS

notre gamme de produits est aussi la plus complète du secteur : Avoriaz, Chamonix, Courchevel, Les Menuires, Villard-de-Lans, Deauville, Biarritz, Corse...

nous recrutons des

Vendeurs exceptionnels

pour prendre en charge à Paris et éventuellement sur place, des missions de vente et de développement de clientèle.
Rémunération importante, liée aux résultats.
Adresser CV et photo à HAVAS CONTACT 156, boulevard Haussmann 75008 PARIS sous réf. 37651.

François LAVILLE, sportswear, MODE MASCULINE, cherche : REPRESENTANTS (ES) M. C. avec références et véhicules. Tel., pour R.-V., au : 271-61-29.

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

GDE-ARMEE, Mº ARGENTINE Imm. ancien, gd 3 pièces, confт., parfait état, 80 m², téléphone, 2.800 F + chges. Tel. matin SEGECO, 522-69-92.

19e JEAN-JAURES - Studio 40 m2, 6e étage, tt confort. Tél. SOMEGIM - (87) 68-97-20.

Région parisienne

NEUILLY Immeuble neuf standing
2 pièces 2.200 F + ch., 3 pièces 3.150 F + ch., 5 pièces 4.400 F + ch., parking. Tél. Visite jeudi de 14 à 18 h : 124, BOUL. BINEAU

locations non meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche direct studio ou appt Paris, villa banl. Ouest - 265-67-77.

J. F., 23 ans, ch. petit studio, quartier calme. Tél. après 19 h. : 583-81-45.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill., ttes banl. Loyers garantis 4.000 F maxi. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

VRAI MONTMARTRE
Dans Hôtel Particulier ORIGINAL TRIPLEX TERRASSE. Vue panoramique. TEL. 2 sanitaires. Prix élevé - 727-84-24.

locations meublées Demande

Paris

PARIS PROMO Spécialiste location
2 mois et +. Rech. APPTS de standing et luxe pour importante clientèle. - 325-28-77.

appartem. achat

ACHETE DE SUITE PARIS
25 à 70 m2, standing - 747-10-87.

URGENT - RECHERCHE
5/7 Pièces, tout confort, 8e, 16e, 17e, rive gauche, Neuilly. MICHEL et REYL : 265-90-85.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Rech. appts 2 à 5 Pces, PARIS, préf. rive gauche, avec ou sans travx. Urgent. Paiem. compt. chez notaire. — Tél. : 873-20-67.

appartements occupés

EXCELLENT INVESTISSEM.
15e OCCUPES. Appts 1-2 et 3 p. Imm. rénové. - T. 266-67-06.

BUTTES-CHAUMONT
Proche O.R.T.F., bel immeuble 1930 avec grand jardin, toiture neuve, chauff. centr. immeuble.

STUD., entr. s/jard., gde cuis., wc poss., bains, occupé dame seule, 76 ans. Prix : 58.000 F avec 18.000 F cpt. Propr., 11, r. Solitaires, jeudi, 14 h. 30-16 h. 30.

hôtels-partic.

VERSAILLES Quartier ST-LOUIS
Part. vend SA MAISON XVIIIe 300 m2 HABIT. + jardin sud. 3 bns, cuis. équipée, état parft. Tél. : 260-35-70, poste 208.

PARIS-16e
VILLA MONTMORENCY
280 m² répartis sur 4 niveaux. Beau jardin. Téléph. : 357-84-95.

immeubles

PONTOISE (Centre)
Vends libre bel immeuble avec plusieurs appartements, ccial possib., dépendances, garages, jardins. - M. BERNARD, 17, rue Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS - 742-99-09

17e, BROCHANT. Excellent état. Immeuble 5 étages, boutiqu. + 10 apparts de 3 Pces, wc, dont 1 libre. Téléphone : 627-78-52.

viagers

ALMA près. Bel imm. ancien, 5 pièces, 115 m2, étage élevé, asc. Occupé 1 tête 82 a. Comptant 300.000 F. - 266-67-06.

Vendez rapidement : conseil, expertise, indexation, gratuit, discrétion. — Etude LODEL, 35, bd Voltaire. Tél. : 355-61-58.

9e, gd appt de 200 m2 ds imm. stdg, 1er étg., clair et gai, 8 P., dt b. récept. + 2 serv., 2 caves. S/1 tête 74 a. occ. 200.000 F cpt + rente. Nº 8.165, « le Monde », 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

AV. MONTAIGNE
LIBRE - 93 m2
Grand standing, 250.000 F cpt, rente 1 tête, 70 ans, limitée. VERNEL - 526-01-50

Immobilier (information)

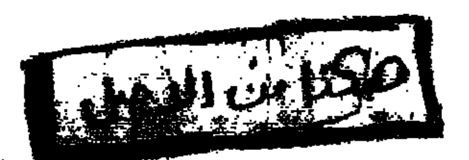


le "super catalogue" des annonces immobilières

chaque mois
plus de 500 pages d'annonces

en vente
chez votre marchand de journaux

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. la Michodière, Mº Opéra
84, rue d'Alésia, Mº Alésia
Frais abonn. 350 F - 266-52-04



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

22, avenue de l'Opéra, part. vd studio 25 m², s. bains, kitch., tél., 210.000 F. Téléphoner pour visite : 261-04-28.

PALAIS-ROYAL Tr. beau 3-4 P. CFT, SOLEIL, Prof. libérale. - Tél. : 296-27-98.

2e arrdt.

MARAIS 2 P. TOUT CONFORT IMM. RENOVE - 266-67-06

3e arrdt.

A vdre PARIS, rue de Poitou, grand studio, 35 m², 5e étage, sans ascenseur. Tél. SOMEGIM : (87) 68-97-20.

5e arrdt.

5, RUE FREDERIC-SAUTON 2 PIECES et 4-5 PIECES Visite les jeudis et vendredis 14 h. à 18 h. 30, ou 755-98-57.

128, RUE MOUFFETARD, DU 2 PIECES au 5 PIECES Visite les mardis et mercredis 14 h. à 18 h. 30, ou 755-98-57.

JARDIN DES PLANTES BEAU 2 P., tt confort, bel immeuble ravalé. Px à débatt. S/pl. jeudi 12, de 13 h. à 20 h., 5, RUE NICOLAS-HOUEL.

35, PLACE MAUBERT Imm. XVIIe 34 m2. 200.000 F. - Tél. 633-74-02

MOUFFETARD CONTRESCARPE Dans petit immeuble rénové A SAISIR Studios équipés disponibles Prix intéressant Tél. heures bureaux : 766-13-14.

6e arrdt.

HAUTEFEUILLE. Ec. Médecine DUPLEX 175 m², caract., asc., rénovation luxe - ODE. 95-10.

PL. SAINT-ANDRE-DES-ARTS Bel imm., 3e éts., ravissant livg + chambre, caractère, calme. « TAC », 329-33-30.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS BEL ATELIER + loggia, tt confort. 490.000 F. DORESSAY - 548-43-94

ST-GERMAIN - Dans immeuble pierre de taille classé, appt 43 m2, séjour, loggia + chbre, tout confort. 340.000 F. PROMOTIC - 222-42-43

12e arrdt.

PRES AVENUE SAINT-MANDE Réc., s/jardin, beau 3 p., cuis., tt conft, balcons, soleil, parking. 487.000 F - 346-63-85.

NATION - Récent, étage élevé, vaste 2 pièces, entr., cuis., tt cft, asc. 310.000 F - 345-82-72

13e arrdt.

Prox. Luxembourg - 4 p., cuis., s. bns, 81 m2, 3e ét., asc., très calme, ensol. s/jardin. Visite : vendr., sam., dim., 15-19 h. : 76, stu. Port-Royal - 527-68-81

13e PRES PARC MONTSOURIS Vend cause mutation Beau 4 pièces, 88 m² Balcons, calme, séjour double, sur 11 mètres baie vitrée, 9e et avant-dernier étage, neuf (droit mutation réduit). 578.000 F Tél. : 788-45-62 (le soir).

14e arrdt.

VAVIN Beau studio, 3e étage, entrée, cuis., tt conft, penderie, poutres, refait neuf. 331-86-22.

15e arrdt.

15e Immeuble neuf sans frais Magnifique 100 m2, park. 690.000 F. - 734-36-17.

PASTEUR Séjour, cheminée + chbre, belle cuisine équipée, bains, w.-c., ETAT NEUF. 245.000 F. - 293-62-16.

16e arrdt.

Vends bel appt 3 pces, bains, cuis., 80 m2. Jeudi après-midi : 2, RUE RAYNOUARD

Angle av. HENRI-MARTIN et VICTOR-HUGO, appt gde classe 125 m2, plein Sud, sans vis-à-vis. RHODES, Le Vésinet, 976-33-84

PLACE D'IENA Bel appt 140 m2 + chbre serv. 15 m2 en 5 p. ppales, 2 s. bns, dépend. ds splend. imm. anc. en rez-ch. et en surplomb sur le MUSEE D'ART MODERNE Situation unique. Me voir s/pl. jeudi 12, de 14 h. 30 à 16 h. : 15, AV. PRESIDENT-WILSON

R. GROS, près O.R.T.F. - Etage élevé, standing, beau Studio de 35 m2, tout cft. Prix intéressant, « TAC » au 329-33-30

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT Tr. beau 3-4 p., 91 m2, gde cuis., tt cft, plein soleil. 480.000 F. 61, av. Secrétan. Jdi-vd. 14-18 h.

78 - Yvelines

PARLY II Part. vend type III 5-6 pièces 2 bains, 1 cab. toil. 150 m2 env. Impecc. 3e étage. Excell. expo. 2 terrasses - Vue exceptionn. Parking: Interphone. 900.000 F. 955-28-95 après 18 heures.

CHATOU, propriét. vd direct. 6 PETITS APPART. tt conft. Prix intéressant. Tél. 918-53-27.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE Immeuble 1973 STUDIO TOUT CONFORT s/Jard. Park. 180.000 F. - COTIMO, 578-25-51.

MEUDON - BELLEVUE Immeuble récent gentil 4 pièces tout confort, vue dégagée. Prix intéressant MARTIN Docteur en droit : 742-99-09 (bureau) 775-95-63 (domicile).

MAURICE - BARRES Immeuble luxe, dernier étage : duplex 250 m2 + 150 m2 terrasse, réception + 3 chambres de service, parking. MONTESFORT : 544-13-34.

NEUILLY - Me SABLONS 19, rue Louis-Philippe : dans petit immeuble P. de T., 2e étage, superbe appartement, 4 Pièces, cuisine, bains, office, chauffage central individuel : 114 m2, refait neuf. Visite sur place, lundi, de 15 à 18 h., ou sur R.-V. : 797-20-91, le matin, ou : 783-72-80, heures de bureau.

94 Val-de-Marne

Me GENTILLY Récent - 1er ét. Très beau 2 P. Tout conft. Tél. Balcon. Jardin privé suspendu. Gar. 210.000 F. — Tél. 387-27-60.

4 P. Immeuble pierre de taille BOIS VINCENNES RER 108 m2 + balcon + box 680.000 F — 328-88-13

95 - Val-d'Oise

PRES LYCEE ENGHIEN Résidence neuve, 106 m2 + 14 m2 terrasse sud-est, parking double, 550.000 F. Téléphone : 989-31-74.

propriétés

FORET FONTAINEBLEAU 6 KM. MILLY-LA-FORET « LE VAUDOUE » 50, rue des Templiers, Particulier vend maison et dépendances sur jardins clos de murs, tout confort, excellent état, calme, verdure, soleil. Prix 520.000 F. Visite sur place sans prévenir.

CHEVREUSE (Près) exceptionnel tr. belle propriété caractère 1973 400 m2 hab. + sous-sol 200 m2, entourée de 3 hectares de bois, entré, récept. 100 m2 av. chem., cuis., 5 chbres, bureau, 3 s. bs, 2 s. d'eau, 5 w.-c., gar. 2 voit., buander., s de jeux, 1 800 000 F. Téléph. : 050-03-36 et 958-25-05.

6 KM. VERSAILLES BELLE PROPRIETE RESID., 250 m2 habitables, logement pr personn. indépendand. Et. imp. 1.500.000 F. Cabinet du Chesnay, 43, rue de Versailles. - 78150 Le Chesnay. Tél. : 954-40-67 et 954-42-87.

VAL MORIN, mais., 4 bel. Pces, pitres appar., 2 gdes cheminées, chauffage électriq., tarif réduit, cave, beau grenier, garage, jardin CLOS, 1.400 m2 : 178.000 F, avec petit comptant. 888-25-52.

BELLE PROPR. ANCIENNE 30 KM. OUEST PARIS, région Crespières, maison 10 Pièces + communs + dépend., conviendr. profess. libér. Prix 1.100.000 F. VIMO : 951-32-70.

SOLOGNE A VENDRE : terrains territoires de 1 à 100 hectares, avec ou sans étang et bord de rivières dont certains constructibles également fermette à restaurer. Téléphone, le matin de 9 h. 30 à 11 heures au : (16-38) 35-00-58.

CHEVREUSE Très belle maison du 17e siècle, sur 1.400 m2 de terrain, avec de très beaux arbres, clos de murs. Entrée, salon, 2 S. à M., cuisine, 5 chambres, bureau, S. de B., S. d'eau, 2 wc, dép. 1.100.000. Téléphone : 050-03-36 ou 958-25-05.

CORSE PORTO-VECCHIO Villa 400 m2 Parc 4.000 m2. PISCINE. Vue imprenable - 522-05-96.

ANCIEN MOULIN 220 km PARIS Moulin rénové, nombr. dépend. en très bon état, au milieu d'un parc de 5.500 m2, traversé par ruisseau, avec 2 pièces d'eau, eau, électricité Prix 300.000 F Possib. crédit 80 %. PROGECO - 12, pl. Saint-Cyran, 36000 CHATEAUROUX (16-54) 22-09-31 - 22-30-21

propriétés propriétés

ORNE PPRIETE CARACTERE Poutrage - Pressoir Four à pain. 11 CHBRES, bains, s. d'eau, 2 w.-c. Ch. cal. Tél. 1 ha 50 clos. Ex-commanderie templière 12e s. 680.000. 622-44-28

LE VESINET Résidentiel 5' R.E.R. VILLA style Belle Epoque, 80 m2 récept., 8 chbres, parc 2.200 m2. EXCEPTIONNEL. IMMOB. OUEST - 976-18-18

pavillons pavillons

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Venez, téléphonez ou écrivez
FNAIM Cimi
CIMI Tél. 227.43.58
Centre d'information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e

IVRY 4 PIECES Me Mairie Cuisine Sous-sol - Garage - Jardin Visite 17 h. à 19 heures : 16, rue Ferdinand - Roussel.

PARIS 19e Prox. Métro TELEGRAPHE Part. vd résid. princip. 187 m2, voie privée, 8 P., tt cft, gar., cour. 800.000 justifiés. 205-80-19.

villas villas

CHATOU Charmante VILLA Parfait état R.-D.-C. : gd séj. + 1 chambre, salle de bains et cuisine. 1er ET. : 2 chbres, s. de dches, greniers. Ss-sol gar., s. de jeux. Cft. Mazt. Jard. 800 m. 635.000. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

PORT-MARLY Sur hauteur VILLA NEO-CLASSIQ., récept. 60 m2, 4 ch., bains, cab. toil. + chbre serv., s. de jeux, s. dches, pav. de gardien. JARD. BOISE de 1.200 m2 AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

CANNES, centre, jolie villa de 7 Pièces, 1.000 m2. Jardin. calme. Près commerces : 965.000 francs. - Facilités. BOURSE FRANCAISE DE CONSTRUCTION 122, RUE D'ANTIBES CANNES. TEL. : (93) 99-04-13.

CORSE-Sud, à vendre, 25 minutes mer, MAISON MAITRES, P. de T., 6 chambres, 1 séjour, 1 S. à M., 2 bains, 2 cuisines, dépendances, garage, poulailler, 150 arbres fruitiers, terrain de 4.500 m2. Prix : 1.200.000 unités. Prendre adresse Havas Ajaccio, 1, avenue Premier-Consul, 20179.

A SAISIR, à la Réunion, superbe villa, 323 m2 surface habitable, sur terrain 3.000 m2 environ, jdins vallonnés, séjour, 4 ch., 2 s. bns., 2 w.-c., buanderie, cuisine, garage, cave, immenses terrasses. Prix : 842.000 FF. Ecr. nº 8.198, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

MAISONS-ALFORT METRO récente villa de grand standing, gde récept., 5 chbres, terrasse, ss-sol total + pavillon gardien, 1 100 000 F. MICOT 344-43-87.

maisons de campagne

HTES-ALPES - PRÈS SKI vallée Champsaur 20 km de Gap bord route Napoléon, fermette pierre + pavillon, four à pain à amén. intérieur, 3 000 m2 ter. 160 000 F Tél. Catry jeudi (91) 54-92-93. J suiv. (91) 65-15-87.

VALLÉE DE LA LOIRE Dans site exceptionnel, pavill. de chasse, 6 pces, sur 2 niv. HABITABLE DE SUITE Gr. œuvre bon état, eau, élect. PARC BOISE 2.400 M² PRIX : 159.000 F CREDIT 80 % PROGECO, 11, avenue Sinturel, 03-Saint-Pourçain-sur-Sioule. Tél. : 16 (70) 45-30-68. FERME LE LUNDI.

JOUARS-PONCHARTRAIN sur 990 m2 de jardin clos comprenant : séjour, cuisine, 3 ch., tout conft, s.-sol. Prix 370.000 F. I.N. : 045-29-09.

Var, 20 minutes Aix-en-Provence VIEILLE FERME PROVENÇALE DU 18e EN PIERRE partie habitation à rénover avec une cheminée provençale, un four à pain, chambres au premier étage, anciennes écuries, grange à aménager, 4.000 m² de terrain avec chênes centenaires, eau par puits, possibilité d'avoir l'eau de ville, électricité, située sur un promontoire, vue sur forêt et chênes. Prix 380.000 F avec 76.000 compt. Poss. crédit bancaire. Catry, Tél., jeudi : (91) 54-92-93, jours suivants : (94) 70-63-38.

terrains

UNIQUE. Vallée de Chevreuse, clairière boisée, 7.500 m2, 3 km. RER. Eau, él., tél. Perm. const. 160 m2. - Tél. 033-61-45, 359-89-15.

ST-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX dans village, beau terrain de 2.000 m2, maison bois, 2 Pièces, belle vue. RAYNAUD, 14, rue Lincoln, Paris-8e. Tél. 359-97-50.

NEUILLY - METRO Propriétaire loue 150 m2, dans un immeuble neuf. — 758-12-40.

Me OPERA asc., chf. centr., petit bureau, téléph., 1 250 F Ecrire propriétaire SERFATY, 16, avenue de la Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

ST-GERMAIN-EN-LAYE Centre 300 m2 bureaux et atelier, division possible. - 963-28-02.

domaines

RAVISSANTE PROPRIÉTÉ 240 ha. bois, terres, étangs, demeure solognote, grand conft, garderie. Le tout impeccable au milieu parc. Libre vente. CABINET LA SOLOGNE 41200 ROMORANTIN. Tél. : (54) 76-02-92.

ANJOU, domaine 10 ha environ, parc, herbages, vignobles, bois, état impeccable, libre. Tél. : (40) 54-60-30, même soir.

châteaux

BEAU CHATEAU A vendre, 20 minutes, Paris gare, SITE TOURISTIQUE UNIQUE pour ses locations de salles, sa discothèque de classe, caves du XVIIe siècle, son parc pour fêtes diverses et toutes autres destinations. Ecr. sous réf. 1445, SPERAR, 12, r. J.-Jaurès, 92807 Puteaux

crédit foncier de france

tous crédits immobiliers



achat de neuf ou d'ancien (avec ou sans aide de l'Etat)

construction d'une maison individuelle (avec ou sans aide de l'Etat)

jusqu'à 80 % du prix

travaux d'amélioration (avec ou sans aide de l'Etat)

• RÉGION PARISIENNE

PARIS 2e 14, rue des Capucines Tél. 260-35-30

PARIS 15e 8-10, bd de Vaugirard Tél. 273-88-00

CERGY place de la Préfecture Tél. 030-43-48

CRETEIL 5, rue Charles-Gounod, près de la Préfecture Tél. 898-12-80

EVRY Bd. de France Tél. 077-22-60 et 077-26-97

MEAUX 6, place Henri-IV. Tél. 433-35-45

MELUN 32, rue Saint Étienne Tél. 437-11-85

VERSAILLES 32, rue du Mal Foch Tél. 950-10-68

• EN PROVINCE

A la Direction Départementale du Crédit Foncier de France la plus proche de votre domicile.

RASPAIL (près) APPT 450 m2 MAGNIFIQUE JARDIN PRIVÉ 800 m2 FRANK ARTHUR - 766-01-69

7e arrdt.

13e. Bd Raspail. 6-7 p., conft, soleil + 2 services. Jeudi, 13 h. 30-18 h. 30 ou 280-45-14 m.

EXCEPTIONNEL. Livg+chbre, 75 m² ascenseur. LUXUEUX. Prix justifié : 605-57-71.

BOURDONNAIS 3e, ascens., 3-4 p., travaux à prévoir, 420.000 F - Soleil - MARNIER : 222-69-50.

Prox. CHAMP-DE-MARS DANS IMMEUBLE RENOVE 2 P. STUDIOS Cuisine équipée, bains, w.-c., moquette. - 293-58-66.

9e arrdt.

AV. TRUDAINE (9e) Imm. pierre de taille 5 P. Cuis., bains, ch. cal. w.-c. Téléph. 470.000 F. — 285-25-65.

11e arrdt.

ST-AMBROISE. Immeuble réc., 3e étage, appt 4 pièces, 81 m², état neuf, calme, parking. Notaire : 247-12-17.

PARIS-11e, prox. boul. Beaumarchais. Confort, studio récent avec terrasse et box, étage élevé, 220.000 F pour placement. Possibilité location 1.200 F + charges par mois. VIMO, 951-32-70.

ST-AMBROISE. Immeuble réc., 3e étage, appt 4 pièces 81 m², état neuf, calme, parking. Notaire : 247-12-17.

POINCARE - Kleber Livg. chbre, charme. Bon état. EICHER au 359-99-69

VICTOR-HUGO - Pompe - 7 P., ét. élevé, dégagé, grd standing. Parking. - Eicher au 359-99-69

EXELMANS - Pptaire vend STUDIO gde surface, wc, bns, cuisine équipée. LOGGIA SUR JARDIN. Immeuble standing, 245.000 F. Vis. jeudi, 12 à 19 h., 17, rue VAN-LOO

Près TROCADÉRO Imm. moderne bon standing 2 P., 45 m2, 2e étage, tt confort. Investissement de qualité. 320.000 F. - 227-22-62.

AV. H.-MARTIN 6 pièces, 2 bains, gd standing. Garage. Appt serv. tt confort. MICHEL & REYL S.A., 265-90-05

POUR ARTISTE PRES PLACE ETATS-UNIS MAGNIFIQUE DUPLEX 140 m2 dans hôtel particulier, grand standing. Tél. 567-01-22.

17e arrdt.

CHAMPERRET - Imm. stande, très beau studio 40 m2, tt cft, dégagé, calme, soleil. Résidentiel. Urgent - Tél. : 754-14-74.

PETITE MAISON S/JARDIN Séjour, 2 chbres, loggia, clair, calme. Px : 400.000 F à débat. Téléphone : 387-82-21

Me MONCEAU Beau 6 pièces, 5e ascens., grand balcon, calme, soleil, 1.000.000 F. - 320-73-37.

18e arrdt.

SACRE-CŒUR Rare Bel imm. rénové, 2 P., tt cft, calme, soleil, s/jard. Voir vendredi et samedi de 12 à 18 h : 6, RUE MAURICE-UTRILLO ou tél. au 359-01-49.

locaux commerciaux

EXCEPTIONNEL - QUARTIER OPÉRA
— OFFRONS LOCATION GRANDE SURFACE pour commerce ou service spécialisé et de standing.
— EMPLACEMENT PRIVILÉGIÉ avec toutes facilités d'accès et très important courant de clientèle journée et soirée assuré.
Ecrire Nº 8211 « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Z.I. SENLIS
— 4 000 m2 couverts ;
— 200 m2 de bureaux ;
— 10 000 m2 de terrain clôturé.
Embranchement particulier S.N.C.F.
Telex - Téléphone.
3 ponts roulants 10 et 5 tonnes.
Vaste parking.
Location en totalité ou par lots.
Possibilité d'assurer manutent. et gestion de stock.
Pour tous renseig., téléphoner au 16 (4) 453-48-55.

TARBES Imm. à usage industr. et ccial 1.000 m2 au sol + 2 appartem. équipés - Téléphone : 587-12-41.

A LOUER RUE MARBEUF Local prof. 3e ét., 5 burx., 134 m2. MALLET 88, bd de Courcelles. 924-80-58.

Me CENSIER (Ve) POUR INVESTISSEUR Imm. récent, à vdr local 98 m2, loué bail 3, 6, 9, bonne rentabilité. Tél. : 260-39-11, poste 220.

130, RUE DE TOCQUEVILLE TOUTE PROPRIETE LOCAL COMMERCIAL, 60 M2 ENVIRON A USAGE DE BOUTIQUE OU BUREAUX. 755-98-57.

usines

A céder, très urgent, usine de contreplaqué, ayant difficultés financières. Ecrire nº 113.448 : H.A.P. Hall Petites Annonces, 7 X 44040 NANTES.

l'agenda du Monde

Offres de particulier

VENDS
1 veste agneau Toscane Taille 42-44 800 F
1 manteau daim T. 40-42 350 F
1 ensemble pantalon et blouson velours noir T. 40-42 Ted Lapidus 300 F
1 ensem. pantl., veste col et poignets mout. doré T. 40 400 F.
Tél. : 236-17-87 heures de bur.

Animaux

MERVEILLES DES MERS poissons et aquar. en discount. Prix cassés. Les Iles. 73, rue Pernety, 75014 PARIS.

PART. vend chiots SPRINGER, pedigree, tatoués, vaccinés, nés le 14 juin 1978 ; 2 mâles foie et blanc, et une femelle tricolore. Chasse et compagnie, très doux. M. Pierre CLAIR tél. 438-12-18 (près Melun).

Arts

RESTAURATION TABLEAUX, pastels, dessins, sculptures par spécialiste expert, maison fondée en 1926. Achat pour collectionneur LETOURNEUR 28, bd Raspail, 7e. T. 548-07-58.

Artisans

TRANSFORMATIONS ET AMÉNAGEM. D'APPARTEM. Tous corps d'état. petite maçon., plomb., chauf., électricité, menuiserie. DEVIS GRAT., EXECUTION RAPIDE. Téléph. : 770-86-32 ou 770-54-59.

Ameublement

Sur TOUT l'ameublement REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté literies, salons, toutes marques

MOBILIA TEL : 322-56-41. 30, bd de Vaugirard, PARIS-15e (à 60 m. gare Montparnasse). ou 9, avenue d'Italie, PARIS-13e. TEL. : 535-42-58.

Bateaux

VENDS GRAND BANKS 32' 1973 - Méditerranée. Tél. : (91) 76-31-08.

Caravaning

P. à P. à vdre Mobilhome (77). L. 7 m., tt cft, s/terr. privé. Prix à débat., 3 km de la mer (Dieppe). T. 645-76-94 à p. 18 h.

Bijoux

Joaillier crée, transforme, répare tous bijoux. Px fabricant. Diamant placement. Crédit. L'ATELIER, 210, bd Raspail, Me Vavin-Raspail. T. 320-88-03.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

ACHAT COMPTANT, beaux bijoux, même importants, brillants, pierres fines, objets d'art. J. HORSTEN, 14, r. Royale, 8e.

Cours

Anglais cours et conversation avec professeurs d'origine. CLUB ANGLAIS : 033-01-72.

UNIVERSITAIRE ESPAGNOL donnerait cours espagnol ts niv. TEL : 388-95-28.

Cours d'angl., allem., espagn., ital. 5/18 ans. Tél. : 707-38-39. 34, avenue René-Coty, Paris-14e.

ANGLAIS PAR PROFESSEUR d'origine, résultats garantis tous niveaux. Téléph. : 233-37-81 mat.

Professeur PIANO diplômé du C.N.S.M., 10 ans d'exp., donne cours tous niveaux. T. 828-64-87.

Joueur expérimenté donne cours d'ECHECS débutants et confir. TEL. : 828-64-07.

APPRENDRE L'AMERICAIN à L'AMERICAN CENTER 261, bd Raspail, 14e, 633-67-28. Cours de conversation le soir. INSCRIPTIONS IMMEDIATES. DEBUT : LE 9 OCTOBRE. Cours privés sessions intensiv (FULL-TIME) cours de préparat. au TOEFL.

Débarras

DÉBARRAS 2000 TEL : 326-81-35.

Fourrures

FOURRURES OCCASION DÉPOT - VENTE EXCLUSIV. DE FOURRURE GRAND CHOIX VETEMENTS, PARFAIT ETAT 91, rue du Théâtre, Paris-15e. Tél. : 575-10-77

Jeux

A vendre BILLARD Louis XVI. Prix : 8 000 F. Téléph. : 929-87-19 après 20 h.

Philatélie

TIMBRES-POSTE achète collection : 359-76-98.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Relations

RELATIONS DIRECTES bridge, échecs, scrabble, débats, danse, etc Téléph. : 222-88-38.

40 ans de mariages réussis • 40 ans de mariages réussis • 40 ans de mariages réussis

MARIEZ-VOUS

DESACHY

Mme Desachy reçoit chaque jour dimanches et fêtes de 10 h à 20 h

Pour tous renseignements gratuits, écrivez : 44, Chaussée d'Antin, 75009 PARIS

Pour une première présentation sous dix jours téléphonez : 874.29.80 - 874.36.20 - 874.66.03

Instruments de musique

ACHETONS PIANOS Daudé, 75, av. Wagram, 17e WAGram 34-17. Vente-Location.

PIANOS neufs depuis 6 800 F. Occasion 3 500 F. Daudé 75, av. Wagram. Tél. : WAGram 34-17.

Institut de beauté

LABO CAPILLAIRE RECHERCHE Jeunes femmes, jeunes filles CHEVEUX GRAS Coiffure et entretien de la chevelure assurés gratuitement. Appeler le 759-86-60.

Maquette

MOQUETTE PURE LAINE 70 F le m2 grande largeur T3-T4. Velours et bouclée 334, rue de Vaugirard, Paris-15e. TEL. : 842-42-62.

MOINS CHER 30 à 60 % sur 30 000 m2 moquette. Qualité variées laine et synthétique. TEL : 757-19-19.

Psychanalyse

Psychanalyse-psychothérapie individuelle et de groupe I.C.S. T. 584-07-21 et 236-26-79.

PSYCHANALYSTE TEL. : 628-98-55.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

PONEY CLUB DE LA ROCHE ANJOUIN 36380 - Téléphone (54) 40-83-85 vivre avec son poney découvrir la nature à 2 heures de Paris EN SOLOGNE Stages de 7 jours : Toussaint, toutes vacances et classes vertes, enfants de 5 à 12 ans. Agréé par Jeunesse et Sport.

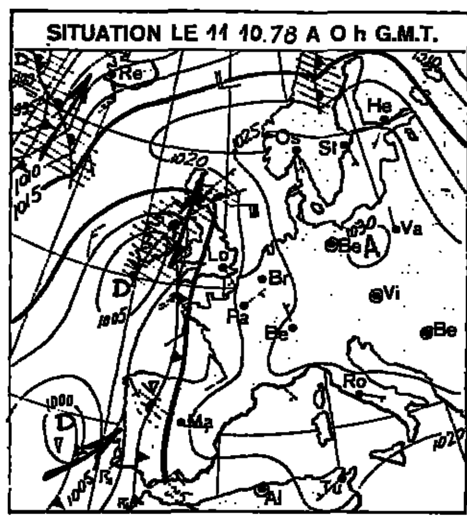
SKI SOLEIL A CRANS A louer sem. ou + bel appt 6-8 pers., près remontées, comm., calme, vue. 574-19-61 le matin.

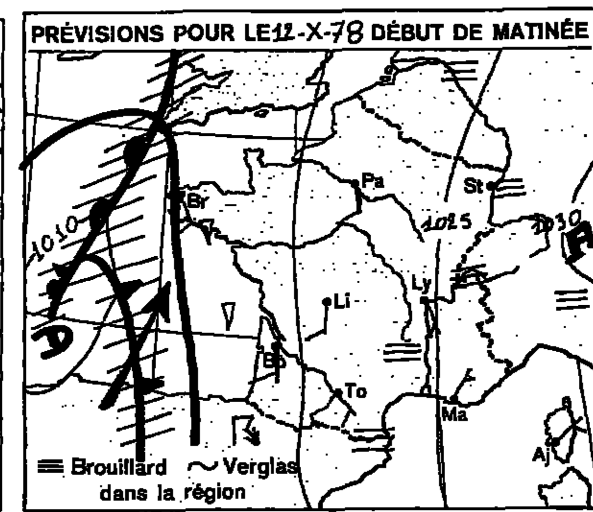
PLUS D'HIVER NICE dans villa 300 m réels Prom. des Anglais, vastes ch., kitch., frigo. Calme + Palmiers + soleil, loc 15-30 frs. Px aisé villa Consuello 37, av GROSSO.

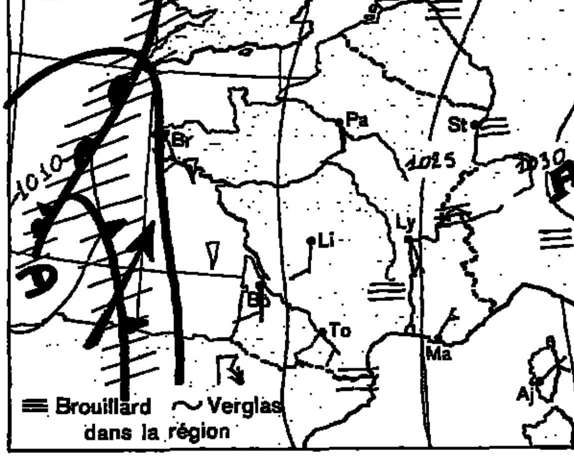
LE PORTUGAL (ALGARVE et ESTORIL) POUR LA TOUSSAINT : Voyage + hôtel **** — 5 NUITS 1 150 F. — 9 NUITS 1 400 F. VOYAGES LUSITANIA Tél. : 255-60-71

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le mercredi 11 octobre à 0 heure et le jeudi 12 octobre à 24 heures :

Un flux de secteur sud persistera sur la France entre les basses pressions du proche Atlantique et les hautes pressions d'Europe centrale.

Jeudi, le temps restera chaud pour la saison sur la France, où le temps sera souvent bien ensoleillé après la dissipation des brouillards matinaux. Ces derniers seront surtout localisés dans les vallées de nos régions orientales, tandis que des nuages bas brumeux affecteront temporairement le littoral du golfe du Lion.

Toutefois, de la Bretagne et du Cotentin à la moitié ouest des Pyrénées, les nuages seront plus abondants et quelques pluies isolées ou des averses parfois orageuses pourront se manifester.

Les vents, de sud-est à sud, seront faibles à modérés.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 11 octobre, à 8 heures, de 1 021 millibars, soit 765,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 10 au 11) : Ajaccio, 22 et 10 degrés ; Biarritz, 27 et 15; Bordeaux, 25 et 14; Brest, 22 et 15 ; Caen, 23 et 11 ; Cherbourg, 22 et 14 ; Clermont-Ferrand, 26 et 9 ; Dijon, 23 et 8 ; Grenoble, 22 et 7 : Lille, 21 et 9 ; Lyon, 24 et 12 ; Marseille, 24 et 11 ; Nancy, 25 et 6 ; Nantes, 26 et 13 ; Nice, 22 et 15 ; Paris-Le Bourget, 22 et 9 ; Pau, 25 et 10 ; Perpignan, 23 et 14 ; Rennes, 26 et 13 ; Strasbourg, 21 et 8 ; Tours, 24 et 9 ; Toulouse, 21 et 15.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 11 degrés ; Amsterdam, 21 et 11 ; Athènes, 25 et 18 ; Berlin, 22 et 11 ; Bonn, 22 et 9 ; Bruxelles, 21 et 12 ; îles Canaries, 26 et 19 ; Copenhague, 15 et 8; Genève, 18 et 5; Lisbonne, 21 et 17; Londres, 22 et 13; Madrid, 27 et 13 ; Moscou, 11 et 0 ; Nairobi, max. 26 ; Palma-de-Majorque, 26 et 14 ; Rome, 23 et 12.

Journal officiel

Sont publié au *Journal officiel* du 11 octobre 1978 :

DES DECRETS

● Conférant les rangs, prérogatives et appellation de général de corps d'armée, de général de division et de général de brigade, portant promotion, nomination, affectation et admission dans les cadres d'officiers généraux (active et réserve).

Visites, conférences

JEUDI 12 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 30, 11, rue Payenne, Mme Allaz : « Hôtel de Marie ».

15 h., mairie de Clamart, Mme Chapuis : « Clamart ».

15 h., 1, rue du Figuier, Mme Legregeois : « L'hôtel des archevêques de Sens ».

17 h., entrée exposition Grand Palais, Mme Saint-Girons : « Exposition Le Nain » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 83, rue de la Tombe-Issoire : « L'atelier du peintre Francis Harburger » (L'art pour tous).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

15 h., métro Arts-et-Métiers : « Chez un doreur-argenteur » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

14 h. 30, 1, quai de l'Horloge, Mme Perrand : « La conciergerie révolutionnaire » (entrée limitées).

15 h., 35, rue de Picpus, Mme Hager : « Le cimetière de Picpus ».

15 h., Saint-Etienne-du-Mont : « L'art de la contre-réforme » (Histoire et Archéologie).

15 h., 25, boulevard des Capucines, M. de La Roche : « Trésors d'art du XVIIe siècle » (entrées limitées).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée de Paris » (Paris et son histoire).

15 h., porte Denon : « Le mobilier royal du Louvre » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 14 h. 10, 21, rue Cassette : « Les dieux de l'Olympe » ; 20 h. 45, « Ravenne » (Arcus).

14 h. 40, centre Jacques-Dolbeau, 122, rue du Bac, M. Robert Lebeau : « Le sacre de Napoléon » (CEPRE).

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité B.P.I., MM. B. Eisenschitz, J.-L. Pinard-Legris, E. Tophoven : « Aujourd'hui, la culture allemande ».

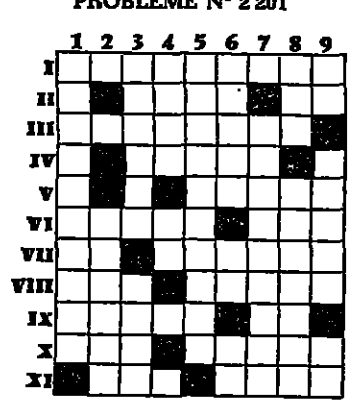
19 h. 30, 26, rue Bergère, M. Albert Meglin : « La vie, la mort, l'amour ont-ils un lien commun ? » (L'homme et la connaissance).

20 h. 30, 107, rue de Rivoli : « Le mobilier en Italie. Moyen Age et Renaissance » (projections).

20 h. 30, « Boi en Bois », 35, rue Pascal, Dada Vedagarbha : « Conférence de yoga et de méditation » (entrée libre).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 201



HORIZONTALEMENT

I. Adjectif qui peut être utilisé quand on parle de la calotte. — II. Lieu de rencontre ; Fait dodo quand il est doublé. — III. Gratte parfois, quand il est qualifié de petit. — IV. Etait plus durement traité qu'un esclave. — V. Qui a donc besoin de repos. — VI. N'est pas à la portée d'un rat quand il est grand ; Donné par les lions. — VII. Cité dans la Bible : Mot qui désigne souvent les étrangers. — VIII. Devant Churchill ; Risquent de crever quand elles sont blanches. — IX. Rival ; Abréviation pour un prince. — X. Possessif ; Matière pour un soulier. — XI. Gros pour le chef ; Etait suspensif pour le roi.

VERTICALEMENT

1. Où l'on peut trouver de nombreux bouquins. — 2. Se paient plus cher quand ils sont qualifiés. — 3. Peut être utile après coup ; Qui peut donc rouler. — 4. Est triste quand il est gris ; Dieu dont on peut dire qu'il était beau comme un astre. — 5. Sortes de grands revers. — 6. Qui aurait besoin d'être calmé ; Se dit en famille ; Salut d'autrefois (épelé). — 7. Homme du milieu. — 8. Ne peut pas être empruntée quand elle est barrée ; Etait dans une situation justifiant l'abstention. — 9. Utile pour lier ; Bien frappés ; Nom pour une cuvette.

Solution du problème n° 2 200

Horizontalement

I. Hypocrite. — II. Aloi ; Ur. — III. Réception. — IV. But ; Ne. — V. Odonates. — VI. Relogés. — VII. Edentés. — VIII. St ; Tête. — IX. Tablier. — X. Eté ; Os. — XI. Séculier.

Verticalement

1. Herboristes. — 2. Eude ; Tâte. — 3. Pactole ; Bec. — 4. Olé ; Nodal. — 5. Copiage ; Ill. — 6. Rit ; Tente. — 7. Ester. — 8. Tuons ; Et ; Or. — 9. Erne ; Osées.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Mme Radomir Radovic, ont offert, mercredi 11 octobre, une réception à l'occasion de la visite en France d'une délégation de la commission de politique étrangère de l'Assemblée de la R.S.F. de Yougoslavie, dirigée par M. Nijaz Dizdarevitch, président de la commission.

Décès

— La famille Araktingi a le regret d'annoncer le décès de

M. Elie César ARAKTINGI,

de nationalité libanaise, à l'âge de soixante-quinze ans, survenu le 10 octobre 1978 à 7 heures à Casablanca (Maroc).

Les condoléances pourront être faites à son fils, Armand Araktingi, au 117, avenue Hassan-II, Casablanca (Maroc).

— M. Simon Bogatchkoff,
M. et Mme René Gourevitch et leurs enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simon BOGATCHKOFF,
née Dora Goldberg,

survenu le 9 octobre 1978, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 octobre.

Réunion à 15 h. 30 à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

79, boulevard du Général-Kœnig,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Mme Michel Pierre Bonnerre,
Toute la famille, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Michel Pierre BONNERRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite national,
croix de guerre avec palme,
médaille de la Résistance,

survenu le 8 octobre 1978 à Cormeilles-en-Vexin.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 octobre 1978, à 14 h. 15, en l'église d'Epiais-Rhus (Val-d'Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Pierre Brugère
M. et Mme Jacques Brugère et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Gastaud,
Mme Jean Brugère,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre BRUGÈRE,

survenu le 10 octobre 1978, en son domicile, à Paris-2e, à l'âge de soixante-douze ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 12 octobre, en la chapelle Saint-Bruno, à Bordeaux, où l'on se réunira à 18 heures, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de La Chartreuse.

10, rue du 4-Septembre,
75002 Paris.

— Nous apprenons le décès de

Louis COSTES,
adjoint au maire de Limoux (Aude).

[Né le 17 janvier 1933 à Lézignan (Hautes-Pyrénées), Louis Costes (P.S.), cadre à l'E.D.F., était entré, en mars 1971, au conseil municipal de Limoux où il était devenu adjoint après les élections municipales de mars 1977. Depuis mars dernier, il était le suppléant de M. Jacques Cambolive, élu député socialiste de la troisième circonscription de l'Aude.]

— Vous êtes priés d'assister aux obsèques de

M. Henri DUSSAT,

décédé à Paris, le 7 octobre 1978.

On se réunira le jeudi 12 octobre, à 9 heures, devant la porte principale du cimetière ancien de Vaux-sur-Seine (Yvelines).

De la part de :
Mme Simone Dussat,
De toute la famille et de tous ses amis.
Ni fleurs ni couronnes.
45, rue Damrémont,
75018 Paris.

[Henri Dussat a appartenu au service de la correction du « Monde », de 1969 au 31 décembre 1977, date de son départ à la retraite.

Ses camarades, profondément attristés, et la direction du « Monde » présentent à la famille leurs sincères condoléances.]

— M. et Mme Jean Lefèvre,
M. et Mme Georges Gavarry,
M. et Mme Paul Lefèvre,
M. et Mme Jacques Gavarry,
M. et Mme Pierre Gavarry,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques GAVARRY,

leur époux, grand-père et arrière-grand-père,
pieusement survenu le 7 octobre 1978, à Paris-14e.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 13 octobre 1978, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e, sa paroisse, où l'on se réunira, à 10 h. 30 précises.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montrouge dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

187, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

— M. Frédéric Gruson,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Anne GRUSON,

leur fille et parente,
survenu le 28 septembre 1978, dans sa trente-quatrième année.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, le mercredi 4 octobre 1978, au cimetière de Louveciennes.

22, chemin de Prunay,
78430 Louveciennes.

— M. et Mme Michel Kervaire,
M. et Mme Yves Kervaire,
M. et Mme Fernand Kervaire,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Nelly KERVAIRE,
née Derancourt,

survenu le 6 octobre 1978, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Pierre Zallo et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Lausdat et leurs enfants,
M. et Mme Yves Garnier et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges Alexandre LAUSDAT,

survenu le 9 octobre 1978.

Les obsèques auront lieu en l'église de Lugrin (Haute-Savoie), le jeudi 12 octobre 1978, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Jean LEMASSON,
ingénieur général honoraire
du génie rural des eaux et des forêts,
chevalier de la Légion d'honneur,
est entré dans la maison du Père, le 7 octobre 1978.

Selon sa volonté, l'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne), le 11 octobre 1978, où il repose auprès de son petit-fils Pierre.

De la part de :
Mme Jean Lemasson, son épouse,
M. et Mme Philippe Lemasson et leurs enfants,
M. et Mme Hubert Job et leurs enfants,
M. et Mme François Lemasson et leurs enfants,
M. et Mme Robert Moscozo et leurs enfants,
M. Etienne Lemasson,
ses enfants et petits-enfants,
Sœur Madeleine, sa sœur,
Mme René Kieffer et Mlle Fauquinon, ses belles-sœurs.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Ivan Peyches,
Les familles Bertin, Massat, Müller, Revellin-Clerc, Gaillard, Lafarge et Engel,
Ses neveux et cousins,
ont l'immense tristesse de faire part du décès subit survenu le 30 septembre, à son domicile, à l'âge de soixante-douze ans, de

Ivan PEYCHES,
membre de l'Académie des sciences,
vice-président du conseil de direction scientifique du Palais de la découverte,
ancien président de la Société des ingénieurs civils de France,
président d'honneur et fondateur de l'Association nationale des docteurs ès sciences,
ancien président de l'Association française pour l'étude et le développement des applications de l'énergie solaire,
directeur scientifique honoraire de la Compagnie de Saint-Gobain,
officier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité et ont été suivies de son inhumation à La Couarde (île de Ré).

Montjay-la-Tour - Villevaudé,
77410 Claye-Souilly.

[*Le Monde* du 4 octobre.]

— Mme Jacques Plouin,
Michel et Graciela Plouin,
Pierre-François et Perrine Plouin,
Jean-Pierre et Chantal Devichi,
Mlles Renée et Suzanne Plouin,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques PLOUIN,
officier de la Légion d'honneur,
survenu à son domicile le 10 octobre 1978, à l'âge de soixante-deux ans.

La cérémonie sera célébrée le 30 octobre 1978 à 10 h. 30 en l'église Saint-Sulpice.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy dans le caveau de famille.

93, boulevard Raspail, 75006 Paris.

— Mme Odette Sergent,
a la douleur de faire part du décès de son époux

Henri SERGENT,
colonel d'infanterie de marine en retraite,
commandeur de la Légion d'honneur,
survenu le 28 septembre 1978.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Choisy-le-Roi dans le caveau de famille.

30, avenue Rondu,
94600 Choisy-le-Roi.

— Mme André Worms,
M. et Mme François Worms et leur fils,
M. et Mme Gérard Worms et leurs enfants,
Mme Roger Lévy et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 2 octobre, de

M. André WORMS,

leur époux, père, grand-père, frère et oncle.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

36, rue Nicolo, 75016 Paris.

Remerciements

— La famille Belhaddad,
profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié manifestées à la suite du décès de leur très cher et regretté

Mahdi BELHADDAD,

dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous ceux, parents et amis, qui se sont associés si sincèrement au deuil cruel, les prie de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue et de leurs vifs remerciements.

— Jean Boizeau, directeur de « Minute »,
Et sa famille,
très touchés d'avoir reçu de si nombreux témoignages d'affection et de sympathie lors du rappel à Dieu, le 25 septembre 1978, de

Yvonne BOIZEAU,

remercient tous leurs amis qui se sont manifestés par leur présence, leurs télégrammes, leurs fleurs, leurs lettres et qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

— Pour le vingtième anniversaire de la mort de

Henry PERRIER de la BATHIE,
membre correspondant de l'Institut,
membre fondateur de l'Académie des sciences d'outre-mer et de l'Académie malgache,
chevalier de la Légion d'honneur.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

— Le 12 octobre 1974

Alain BRELOT,
maître-assistant à l'Université,
était ravi aux siens.

Une pensée est demandée à ses amis et à ceux qui l'ont connu.

— En ce premier anniversaire de la mort de

Christine GALLAND,

tous ceux qui l'ont connue et aimée dédient à sa mémoire, unie au souvenir héroïque de ses frères d'armes du Dobropolje, la fidélité de leurs pensées et la ferveur de leurs prières.

— Pour le troisième anniversaire de son décès, le souvenir du

docteur Roland IRAILAU,

de Saint-Cyr-sur-Loire, a été évoqué le 11 octobre 1978 au temple israélite de Tours, à la demande de ses parents, qui prient ceux qui ont connu et aimé leur fils d'avoir une pensée pour sa mémoire.

— Il y a un an s'éteignait, à l'âge de trente-six ans, le

docteur Michel KOMPALITCH,
chef de clinique à l'hôpital Saint-Antoine.

Que tous ceux qui l'ont estimé et aimé se souviennent de lui.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la mort de

Henry REY,
ancien ministre d'Etat,

une messe sera célébrée le jeudi 12 octobre, à 17 h. 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 27, rue Armaillé, Paris-17e.

Messes

— Une messe sera dite le mardi 17 octobre 1978, à 18 h. 30, à Saint-Pierre de Neuilly, à la mémoire de

André BALENCY-BÉARN,

ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures,
commandeur de la Légion d'honneur,
officier du Mérite économique,
croix de guerre 1939-1945,

décédé le 17 août 1978, à Bayonne.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Une messe sera célébrée en la chapelle Saint-Louis-Sainte-Isabelle, place de Bagatelle, le samedi 21 octobre 1978, à 9 h. 30, à l'intention de

Mme Philippe PREAUX,

décédée le 2 septembre.

96 ter, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Le Monde

équipement

URBANISME

Des projets révisés pour Paris

(Suite de la première page.)

Il a demandé que l'on chiffre les différentes hypothèses qui peuvent être formulées sur ces trois points. Son intention est de proposer rapidement un plan Chirac pour les Halles : un plan définitif donc, mais qui serait établi avec « l'esprit de détente » que la mairie comme l'Elysée veulent faire prévaloir aujourd'hui dans l'ensemble de leurs rapports. Par exemple, l'idée est avancée d'une présentation à l'Elysée de la maquette du projet par M. Chirac lui-même.

● *Le bâtiment Lescot.* — Puisqu'on ne construit pas d'auditorium le long de la rue Lescot, quelle forme donner à ce bâtiment ? Les responsables de la SEMAH ont fait travailler plusieurs équipes d'architectes sur un projet de bâtiment n'occupant que la moitié nord de l'espace constructible, afin de ménager, depuis le square des Innocents, une vue en diagonale sur l'église Saint-Eustache.

Parmi les architectes consultés figurent M. Antoine Grumbach d'une part, M. Jean-Claude Bernard d'autre part. Ce dernier était l'auteur, avec l'Atelier parisien d'urbanisme, d'un projet d'aménagement en diagonale qui avait été rejeté en 1975. Mais la SEMAH tient beaucoup à ne pas mettre en avant, tel ou tel architecte et veut être tenue pour seule responsable du projet qui sera finalement dessiné. Ce petit bâtiment (commerces et logements) permettrait de dégager une plus grande place piétonne, à proximité du cratère du forum commercial, ce que les associations de quartier réclament depuis longtemps.

● *Le trou de la Bourse du commerce.* — La deuxième question à régler est celle du trou. Des surfaces souterraines sont toujours disponibles dans le trou encore vide creusé près de la Bourse du commerce (*le Monde* du 13 septembre). Mis à part l'espace acheté par les P.T.T. (l'utiliseront-ils et quand ?), il reste environ 20 000 mètres carrés disponibles. Le maire décidera-t-il de construire le parc de stationnement de cinq cents places réclamé par les habitants du quartier ? Décidera-t-il aussi de préfinancer les infrastructures pour permettre une utilisation future des espaces souterrains encore libres, ou préférera-t-il rembayer le trou ? Ce qui coûterait, selon les calculs de la SEMAH, pratiquement le même prix.

● *Le jardin de surface.* — Les décisions qui seront prises prochainement devraient permettre de hâter sa réalisation. Il est temps de penser à son dessin. Plusieurs esquisses ont déjà été proposées. M. Chirac reprendra-t-il le dessin très ordonnancé et très symétrique proposé un moment ? Choisira-t-on d'orienter le jardin en biais vers Saint-Eustache ? Le choix est ouvert. Dans l'état actuel du chantier et du dossier, telles sont les questions auxquelles le maire de Paris peut encore apporter une réponse personnelle. M. Chirac s'en contentera-t-il ? Ou sera-t-il tenté de toucher aussi à ce qui est en principe acquis, c'est-à-dire le permis de construire de l'immeuble de logements de l'architecte Bofill ? Sans remettre complètement en cause une décision à laquelle M. Chirac a donné, bon gré mal gré, son aval, le maire pourrait imposer une réduction de programme, et faire ainsi plaisir aux associations.

La lettre de M. Giraud au premier ministre

Voici le texte de la lettre que M. Michel Giraud, président (R.P.R.) du conseil régional d'Ile-de-France, a adressé le 9 octobre au premier ministre.

« Ayant appris qu'un comité interministériel se réunira prochainement pour examiner le problème financier posé par l'établissement public de la défense, je m'autorise à vous livrer mon opinion au sujet de ce dossier, qui préoccupe vivement la majorité du conseil régional.

» L'opération de la défense reste liée à une conception expansionniste de l'aménagement régional qui ne nous apparait plus de mise aujourd'hui.

» Le bureau du conseil régional a pris, en effet, le mercredi 4 octobre dernier, la décision de demander la mise à jour du schéma directeur pour mieux tenir compte des nouvelles priorités sociales — telles que, par exemple, le cadre de vie — qui se sont fait jour ces dernières années.

» De plus, le district de la région parisienne, puis le conseil régional d'Ile-de-France ont toujours affirmé leur volonté de favoriser un meilleur équilibre de l'agglomération parisienne, ce qui est encore loin d'être une réalité.

» Dans cette double optique, je pense que la moins mauvaise solution qui pourrait s'offrir aux pouvoirs publics, serait de décider l'arrêt de l'opération d'aménagement de la défense à son stade actuel de développement. Celle-ci pourrait également être la moins coûteuse pour l'Etat, sinon dans l'immédiat, du moins à moyen terme. »

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ILE-DE-FRANCE VA ÊTRE MODIFIÉ

M. Michel Giraud (R.P.R.), président du conseil régional d'Ile-de-France, a demandé au préfet de région la saisine de l'assemblée régionale afin que les élus se prononcent sur la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (S.D.A.U.).

« *Le S.D.A.U. de l'Ile-de-France publié en 1965 puis actualisé en 1976 doit être révisé*, a affirmé M. Giraud. *Aux raisons conjoncturelles viennent s'ajouter des motifs plus fondamentaux : de nouvelles priorités sociales sont nées. Alors que le S.D.A.U. était fondé sur deux grandes options, les transports et le logement, les nouvelles aspirations des habitants de la région en matière de qualité de la vie, de santé, de loisirs, d'éducation, doivent être prises en compte.* »

« *Nous ne demandons pas une remise en cause fondamentale du S.D.A.U.*, a expliqué M. Giraud, *mais nous voulons en réviser certains grands chapitres et le compléter dans d'autres domaines.* »

Dans un premier temps, les commissions compétentes des assemblées régionales (comité économique et social et conseil régional) étudieront chacun des grands chapitres du schéma. Une consultation sera ensuite organisée auprès des départements de la région. Enfin la remise à jour du S.D.A.U. fera l'objet d'une concertation entre les élus et l'administration avant qu'un mémoire préfectoral ne soit proposé aux élus.

A LA VILLETTE : UN AUDITORIUM MAIS PAS DE LOGEMENTS

Le projet d'aménagement des terrains de La Villette, qui appartiennent à l'Etat, est désormais définitif. La décision devrait être rendue publique dans les prochains jours.

Ainsi il sera construit — le calendrier et le montage financier de l'opération restent à préciser — au nord-est de la capitale : un musée de la science et de la technique, un auditorium de musique et un parc de 23 hectares au minimum. La solution préconisée par la Ville de Paris, qui envisageait de construire en outre des logements et des équipements publics, dont un hôpital, est abandonnée.

La rénovation *des anciens* abattoirs de La Villette porte sur 55 hectares. De ces 55 hectares il faut tout d'abord retrancher 3 hectares qui sont situés de l'autre côté du périphérique et occupés par des entrepôts. Reste donc 52 hectares d'un seul tenant. La grande salle, la grande halle, la place de la Fontaine aux lions et différents bâtiments dont la centrale frigorifique occupent au total 10,8 hectares. Si l'on prend en compte les 23 hectares du futur parc, ce seront donc 33,8 hectares qui sont ou seront occupés.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le risque de l'élargissement de la C.E.E.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EXPOSERA LE 13 OCTOBRE LE PLAN DE RÉNOVATION DU SUD-OUEST

(De notre correspondant.)

Montpellier. — Les quatre *bureaux des comités économiques* et sociaux d'Aquitaine, du Midi-Pyrénées, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon se sont réunis, mardi 10 octobre, à Montpellier, afin d'harmoniser leurs positions sur l'entrée du Portugal, de la Grèce et surtout de l'Espagne dans la Communauté économique européenne et ne pas présenter en ordre dispersé leurs revendications face au gouvernement.

Les responsables socio-économiques de ces régions ont cherché à contourner le postulat politique — « *qu'on le veuille ou non l'Espagne, le Portugal et la Grèce entreront dans le Marché commun* » — que plusieurs d'entre eux ont relevé. *Ils ont donc exprimé* à la quasi-unanimité un peu plus qu'un « *non... si* » et un peu moins qu'un « *non* » ferme, une sorte de « *non... sauf* ». Seule la C.G.T. a exprimé un refus sans ambages face à ce « *marché de dupe* ».

Les représentants des trois régions concernées au premier chef, c'est-à-dire celles qui ont par les Pyrénées une frontière commune avec l'Espagne, seront reçus vendredi 13 octobre par le président de la République, qui leur présentera les grands objectifs du plan de dix ans sur lequel ils n'avaient en séance, selon l'expression de M. Philippe Lamour, président du C.E.S. du Languedoc-Roussillon, « *aucune lumière* ».

Selon les responsables des C.E.S., il faut mettre un terme à l'accord préférentiel de juin 1970 qui favorisait l'Espagne à une époque où l'industrie espagnole était affaiblie. Il n'a plus aujourd'hui de raison d'être. La bonne volonté de l'Espagne sera jugée au geste qu'elle fera en faveur d'accords nouveaux et adaptés à l'évolution récente de l'économie.

Il faut aussi, avant d'accepter toute adhésion nouvelle, que les pouvoirs publics élaborent un programme de développement et de rénovation des régions méridionales françaises pour les mettre à un niveau d'égalité de concurrence à l'intérieur du Marché Commun, car, sur ce plan, elles sont à l'heure actuelle défavorisées. « *Tout élargissement prématuré*, a dit M. Philippe Lamour, *aggraverait cette situation.* »

P.T.T.

La poste est irremplaçable et sera modernisée

déclare M. Norbert Ségard

« La poste est irremplaçable, pour très longtemps encore », a affirmé, le mardi 10 octobre, M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, qui voulait répondre ainsi « à ceux qui se posent beaucoup de questions sur une prétendue maladie de la poste qui serait de nature à la mettre en péril à plus ou moins long terme ».

M. Ségard, qui présentait à la presse les grandes lignes du projet de budget de son département pour 1979, a ajouté : « *La poste est bien vivante, personne n'a intérêt à ce qu'il n'en soit pas ainsi et le gouvernement fera ce qui est de son devoir pour moderniser et adapter ce service essentiel à la vie économique du pays.* »

Il a indiqué qu'en 1979 seraient construits ou étendus les centres de tri automatique des lettres d'Amiens, d'Orléans, de Pau, de Reims et de Toulouse ; les centres de tri de paquets de Clermont-Ferrand et de Rennes ; d'un centre mixte au Mans et de centres départementaux à Cayenne, à Dax et à Lons-le-Saunier. Ainsi, 28 centres de tri automatique seront en service à la fin de 1979 sur les 65 prévus d'ici à 1982.

M. Ségard a précisé, d'autre part, que 3 200 emplois seront créés dans la poste dont 1 500 *emplois de titulaires.*

Pour ce qui concerne les télécommunications, M. Ségard a précisé que le parc des lignes principales fin 1979 sera de 13,5 millions alors qu'il était de 10 millions à la fin de 1977 et qu'il atteindra 11,8 millions à la fin de 1978. « *A l'heure actuelle*, a-t-il dit, *aucun pays développé ne réalise une action aussi importante en ce domaine.* »

A la fin de 1979, il n'y aura plus de téléphone manuel en France et le développement de l'effort d'équipement des zones rurales sera continué avec la construction de 240 000 lignes isolées.

Près de 20 000 cabines publiques seront installées l'année prochaine. *On en comptera 75 000* à la fin de 1979 et 100 000 en 1980.

A propos de la facturation téléphonique, le secrétaire d'Etat s'est élevé en faux contre ceux qui prétendent que les erreurs sont monnaie courante. Selon lui le pourcentage est inférieur à 3 pour 1 000.

La mise en place de la facturation *détaillée* fait l'objet actuellement d'études poussées et les perspectives sont les suivantes :

— Pour les abonnés reliés aux centraux électroniques et en ce qui concerne les communications taxées à la durée, les installations permettront le service de facturation détaillée pour les abonnés qui en feront la demande, et moyennant le paiement d'une redevance (dont le tarif n'est pas encore fixé). De telles installations seront mises en service à la fin de l'année prochaine ;

— Pour les abonnés reliés aux centraux électromécaniques, un matériel adapté est en cours d'étude et pourrait être disponible en 1981.

M. Ségard s'est montré inquiet de l'accroissement des agressions perpétrées contre les agents de la distribution et a indiqué que s'il n'était pas envisageable de « *faire suivre chaque préposé par un agent de police* », ont s'efforcerait de limiter, autant que possible, l'importance des fonds confiés aux préposés.

Il a précisé enfin que l'on n'envisageait pas pour le moment une modification du système de courrier à deux vitesses.

Faits et projets

ENVIRONNEMENT

● *Pollution en Méditerranée, situation grave.* — « *La situation de la Méditerranée reste alarmante* », constate l'acte final adopté, mardi 10 octobre, au terme des travaux de la conférence interparlementaire (sous commission spécialisée) des pays côtiers sur la lutte contre la pollution de la Méditerranée, qui s'est réunie à Athènes les 9 et 10 octobre.

L'acte final demande aux groupes nationaux d'encourager leurs parlements et leurs gouvernements à mettre en œuvre les divers éléments du plan d'action pour la Méditerranée, adopté à Barcelone en février 1975.

TOURISME

● *Un hôtel « Méridien » aux Etats-Unis.* — La chaîne des hôtels Méridien, filiale d'Air France, a annoncé à New-York qu'elle construirait prochainement un hôtel à Houston dans le Texas. C'est le premier investissement (24 millions de dollars) de la compagnie aux Etats-Unis.

« Méridien » possède déjà vingt et un hôtels dans le monde, une vingtaine d'autres sont en construction notamment à Athènes, Abu-Dhabi, Port-Gentil et Tokyo. — *(A.F.P.)*

TRANSPORTS

● *Une nouvelle compagnie charter britannique.* — Air Europe, nouvelle compagnie aérienne britannique de transports à la demande (charter), a été créée à Londres avec le soutien de groupe financiers japonais. — *(A.F.P.)*

L'Aquitaine toujours à ménager

II. — Une mission sous surveillance

De notre envoyé spécial JEAN-MARC THÉOLLEYRE

Depuis onze ans qu'elle existe, la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine a davantage multiplié les études que les réalisations. Au gré des évolutions économiques, des réalités naturelles et d'oppositions contradictoires, il lui a fallu chercher la voie des compromis. Forte de cela, l'écologie reste sur la brèche. (« Le Monde » du 11 octobre.)

Les écologistes ne sont pas dupes et, partant, ils ne sauraient être triomphalistes. Si le schéma d'aménagement de la côte aquitaine n'est plus ce qu'il était en 1972, ils pensent, certes, qu'ils y ont leur part mais que la conjoncture générale les a aussi beaucoup aidés. La crise économique, la découverte d'une certaine « illusion » touristique par les pouvoirs publics, la place qu'ont réussi à se faire dans la société française l'environnement, la qualité de la vie, la hantise, née dans les grandes agglomérations, du « grand ensemble » et de tout gigantisme immobilier, ont constitué pour eux autant d'alliés. C'est cependant, dans le cas particulier, une alliance plus extérieure qu'autochtone, encore qu'il faille nuancer selon les secteurs.

« Je fais la guerre »

Bien que le débat ait été engagé depuis longtemps et qu'il ait tenu sa place dans la campagne électorale pour les « municipales » de 1977, il n'a pas eu sur elle d'incidences essentielles. Il y a des exceptions. A Lacanau, la municipalité a changé de mains, et le nouveau maire n'a pas pour la mission les yeux de Chimène. Cependant, ses motivations touchent moins à l'écologie pure qu'aux affres d'un gestionnaire qui a vu ses charges financières multipliées par quatre. C'est que la mission a beaucoup incité à l'origine. Elle a fait engager un peu partout des travaux d'assainissement qui, au reste, n'étaient pas du luxe. Elle a mis de l'argent en ces chantiers, qu'en tout état de cause elle inscrit à son actif. L'incidence sur *les finances* locales n'en demeure pas moins réelle. Si bien que les esprits machiavéliques ont vu là une façon de forcer la main des communes les plus modestes. A Hourtin, par exemple, où le maire, M. Tessier, a conservé sa charge, mais de justesse, en 1977, le chef de file de ses opposants au conseil municipal, M. Sempey, ne s'étonne pas de l'entendre répliquer, pour justifier son adhésion au schéma de la mission : « *Nous avons engagé des frais pour l'assainissement, il faut bien les amortir.* » M. Tessier, lui, plaide sa position : « *Des gens nous rendent visite chaque année, et on ne peut plus les recevoir. Il est normal d'avoir des agencements pour les vacances.* » Et lui aussi se défend de vues gigantesques. Il voit seulement l'avenir de son clocher. Hourtin n'a jamais que 3 000 habitants pour un territoire de 22 500 hectares. Sa principale industrie, celle des scieries, disparaît. Il est temps d'avoir un « relais d'activités ». Hourtin, donc, crie à l'aide.

M. Sempey, militaire en retraite, proclame pour sa part : « *Moi, depuis sept ans, je fais la guerre.* » Il l'a faite d'abord contre le projet qui visait à établir dix-sept mille lits sur ce secteur de Hourtin, dont mille sept cents à Piqueyrot, où il ne *dissimule pas* qu'il a sa maison. L'idée de Piqueyrot est aujourd'hui abandonnée. Mais la mission est revenue au projet de Hourtin-Port sur la rive est du lac d'Hourtin - Carcans, opération « greffée » sur Hourtin-Bourg. Des maquettes existent. Elles montrent des équipements de loisirs, des espaces de baignade, liés au *lac, avec des villages de vacances* « à dominante sociale ». Cela sur le papier. Sur le terrain, qu'arpente en familier M. Sempey, rien encore, sinon un petit port déjà ancien, des rives basses, herbeuses, en arrière quelques maisons invisibles sous les arbres dès *qu'un peu de distance* s'en mêle. Sur le tout la lumière, le scintillement, le lac, le silence.

M. Sempey est catégorique : « *Pour un port, c'est le plus mauvais endroit. Les vents dominants viennent d'en face, agitent les eaux, entraînent l'ensablement. Comment gardera-t-on l'eau ? On parle d'un chenal et d'une écluse. Qui l'entretiendra ? Qui paiera les frais de fonctionnement ?* »

A ce langage de gestionnaire et de logicien, Espaces pour demain a ajouté celui de l'écologie pure. L'association de M. Louis Bériot, dont le porte-parole en Aquitaine est M. Pierre Lebaillif, a décidé de défendre le lac, « site irremplaçable ». Elle a découvert que le projet touchait à l'origine, et pour partie, un site classé, le reste en site inscrit. Elle s'est juré de « *préserver rigoureusement de toute urbanisation une bande de 500 mètres autour du lac et de greffer les équipements nécessaires d'accueil sur le bourg de la commune en donnant un statut de protection aux espaces encore libres par le biais du plan d'occupation des sols et surtout par voie de classement* ».

En un mot comme en cent, elle fait de l'affaire d'Hourtin un « test national ». Pour le bien montrer, elle a acquis d'un propriétaire sympathisant 6 hectares situés sur la ZAC créée pour l'opération, le 28 juin 1977.

Allez parler de cela à M. Biasini. « *Ils ont choisi l'agression* », dit-il. « *Le port à partir duquel nous menons l'opération existe déjà. C'est vrai que devant ce port, pour le protéger des vents et du sable, le projet prévoit une bande de terre, en île, en forme de banane, qui se trouve en site classé. Elle est là pour masquer l'opération depuis le lac et pour l'oxygéner. C'est-à-dire que nous n'y construisons rien mais qu'au contraire nous y planterons !* »

Et chacun tire à soi M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, qui vint sur les lieux à la fin d'août et fut conciliant et diplomate. « *Il est venu enfin en arbitre*, a fait savoir Espaces pour demain. *Il s'est félicité que les aspirations nouvelles qu'expriment des associations très représentatives étaient prises en compte.* » « *Elles l'étaient depuis longtemps* », réplique-t-on côté mission. « *Et lorsque nous avons arrêté les grands projets, nous n'avons pas eu besoin d'associations, qui, au reste, furent bien silencieuses.* »

La dune de Lacanau

Le tour de ces querelles n'en finirait pas. Il passe par Lacanau, où il faut bien constater qu'un ensemble immobilier, l'Océanide, est bel et bien là, planté sur la dune — et bien mal en harmonie avec le reste d'une aussi jolie grande plage un peu surranée. Il se continue à Hossegor-Cap-Breton, où il y a maintenant beaucoup de ponts sur le canal, et sur le site Notre-Dame comme sur celui de la Pêcherie, déjà deux ensembles pompeusement baptisés Terrasses de l'océan et Mille Sabords. Là, c'est Pierre Siré, ancien bâtonnier de Bordeaux, mais retraité combatif et — qualité oblige — procédurier, qui croise le fer avec l'administration et organise le combat juridique devant le tribunal administratif de Pau. Depuis que, l'été dernier, Mᵉ Siré a vu en quelques jours se construire une route et, pour cela, arracher quarante pins quasiment sous ses fenêtres, il est encore moins disposé à rendre les armes. Sait-on jamais ?

Le peuple dans tout cela ? R Hourtin, M. Sempey jugeait que les consultations publiques avaient été trop courtes. A Biarritz, on prend, semble-t-il, plus de temps. Dans le hall de la mairie et jusqu'au 15 octobre, la municipalité, que conduit M. Bernard Marie (U.D.R.), présente à qui veut dossier et maquette d'un autre projet de la mission : celui de l'aménagement de la côte des Basques. Une côte qui, assurément, a bien besoin d'aide. Et qui, aussi, a ses amoureux, ses connaisseurs. Ici, la plage n'en finit pas, mais sous une falaise qui, aujourd'hui, menace ruine. Saturée d'eau, mal drainée, elle s'affaise, s'effrite. Pour la fixer, la mission propose de l'entailler et de fixer dans l'entaille un immeuble-jardin, descendant jusqu'à la plage. Cette plage changerait de nature pour échapper aux marées hautes qui, pour l'heure, la couvrent. Pour sa bonne maintenance, il conviendrait aussi de la fractionner par des « épis » perpendiculaires à la côte. La maquette est signée Louis Arretche.

Je ne violerai personne

Signée ou pas, elle est mal reçue si l'on en juge par la lecture des réflexions qu'elle inspire aux Biarrots qui, jusque-là, ont bien voulu s'exprimer. Il y a les catégoriques des deux bords : « *Projet de fou, de dingue !* ». « *Bravo pour ce projet, des deux mains !* » D'une façon plus concrète, la majorité de ceux qui ont écrit sont hostiles. Pour un « *j'approuve complètement* » ou un « *l'urbanisme modéré n'est pas à condamner complètement* », beaucoup de « *tromperie* », « *affaire de gros sous* », « *publicité tendancieuse* », etc.

Si l'on prend le temps d'examiner le dossier d'un peu plus près, il est sûr que la majorité de ceux qui ont répondu veut garder la plage et la falaise, plus sûr encore que l'immobilier prend ici une fois encore visage de repoussoir. Cependant, en son état, la côte des Basques n'est pas, n'est plus, un site naturel. Un immeuble s'est déjà encastré à sa partie nord. *D'autres maisons* existent sur la crête, et qui se voient. Mais tous et toutes se sont faits à la petite semaine, un peu en douce et il y a déjà longtemps, sans que d'un coup le paysage en soit radicalement modifié. Peut-on garder, sauver la falaise en la drainant ? Ceux qui posent la question s'étonnent qu'une étude sur ce sujet — il y en eut tellement d'autres — n'ait pas été entreprise. Emile Biasini hausses les épaules : « *On a aussi étudié, parce qu'on nous le demandait, s'il y avait pour la plage la possibilité d'autres solutions. Ça a été 100 000 francs dépensés pour rien. Cela dit, je ne violerai personne. Si la municipalité de Biarritz dit non, tant pis.* »

Est-ce l'indice d'une tendance ? C'est malgré tout une concession assez surprenante chez un homme qui, après huit ans de panache et de bagarre, est capable de s'avouer « *cocu, battu, mais pas content quand même !* ».

En attendant la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine, qui avait reçu en 1978 un budget propre de 48,6 millions complété par 17 millions de dotations spécifiques, est déjà assurée pour 1979 de 72 millions.

Elle aura pour le reste de son âge à présenter — car certains s'impatientent — ses projets pour l'aménagement intérieur de cette Aquitaine. Ce ne sera plus là machines de guerre considérables. On jouera « léger » avec une idée *dominante : au-delà des nécessités* classiques de la mer, plage, baignade, bateau, une invitation vers l'intérieur comme à la carte. Des itinéraires pour le pêcheur à la ligne comme pour l'amateur d'églises romanes, pour le gastronome comme pour le nostalgique des chemins de Compostelle, pour le cycliste comme pour le chasseur. En un mot, « *pour un bon usage de l'Aquitaine* ». Mais ce sera, là encore, une mission sous surveillance.

FIN

Le Monde

économie

Un entretien avec M. Yvan Charpentié

(Suite de la première page.)

— *Dans ces conditions, approuvez-vous la politique libérale du gouvernement ?*

— Nous sommes d'accord sur les analyses que font le président de la République et le premier ministre. Nous sommes d'accord sur les objectifs à atteindre : le redressement de l'économie française, la nécessité de lutter contre l'inflation, l'équilibre de la balance des paiements, l'effort d'industrialisation et d'exportation. Mais nous commençons à diverger sérieusement sur les moyens qui sont employés, et nous n'acceptons pas le ton sur lequel ces moyens nous sont présentés.

— *A l'exception des mesures annoncées par M. Boulin. A l'issue de l'entretien avec le ministre vous n'avez pas manifesté de déception contrairement aux autres syndicats. La C.G.C. est-elle donc satisfaite ?*

— M. Boulin fait état d'intentions. Nous attendons les actes. Nous avons dit au ministre qu'il y a au moins une décision qu'il pourrait prendre rapidement : c'est l'obligation de faire figurer dans toutes les offres d'emploi qui paraissent dans la presse leur numéro d'inscription à l'APEC ou à l'A.N.P.E.

— *Avez-vous eu une réponse ?*

— Nous l'attendons encore.

— *N'y a-t-il pas à l'intérieur de la C.G.C. des différences d'appréciation ?*

— Lors de notre dernier comité confédéral, la motion assez sévère présentée par le bureau a été approuvée à l'unanimité moins une abstention.

« Le gouvernement ne respecte pas les engagements de Blois »

— *Le projet de budget de l'Etat prévoit un certain accroissement de la pression fiscale. Les V.R.P. viennent de manifester leur colère. Estimez-vous que le premier ministre a violé ses promesses ?*

— Il faut distinguer dans le budget les dépenses et les recettes. Le premier ministre tient en permanence aux Français le langage de l'effort. Or quand il présente un budget dont les dépenses augmentent de 15,2 %, nous disons qu'il s'agit là d'une attitude laxiste. L'Etat doit être le premier à donner l'exemple et à accomplir l'effort d'économie nécessaire pour éviter un accroissement des charges tant pour les consommateurs que pour les entreprises. La bonne économie consisterait à faire évoluer les dépenses de l'Etat au même rythme que celui du produit national brut. Il y a un tri à faire au sein des dépenses publiques : celles qui sont nécessaires et celles qui ne le sont plus. Il faut faire le ménage.

» Côté recettes, il y a une série de petits coups d'épingle qui consistent, par le relèvement insuffisant des tranches de revenus imposables par rapport au prix, à accroître la contribution fiscale du personnel d'encadrement et il y a aussi des coups d'épée sur les ressources de nos collègues V.R.P., journalistes, inspecteurs d'assurance. Ils ont manifesté avec vigueur leur mécontentement. C'est un avertissement sans frais. Le gouvernement n'a pas respecté les engagements qu'il avait pris dans le programme de Blois — celui de ne pas majorer les impôts — même s'il s'abrite derrière le souci que le même programme affiche d'une meilleure justice fiscale. Mais là il s'est trompé de cible, car il ne s'attaque pas à la fraude.

— *Les mesures fiscales que vous critiquez ne répondent-elles pas à ce souci de justice ?*

— Le premier ministre aurait d'abord été bien inspiré s'il avait consulté auparavant les V.R.P. pour examiner les incidences de telles mesures. Je pense que c'est par ignorance des réalités qu'on a voulu frapper les V.R.P., les journalistes et les inspecteurs.

— *Après la manifestation des V.R.P. contre les projets fiscaux du gouvernement, qu'envisagez-vous pour amener le premier ministre a retirer son texte ?*

« Une attitude très dangereuse »

— C'est là un de nos choix fondamentaux : soit engager la concertation avec le premier ministre, soit aller vers des manifestations de plus en plus dures avec l'ensemble de la C.G.C. C'est la raison fondamentale de la convocation d'un congrès extraordinaire.

» Il me paraît bon de passer en revue nos forces et nos moyens, et d'en profiter pour fixer quelques règles de bon fonctionnement de nos organisations, comme cela nous arrive régulièrement.

— *Quelles autres sources fiscales proposez-vous pour alimenter les caisses de l'Etat?*

— Nous proposons au contraire des économies et des dégrèvements fiscaux pour encourager la création d'emplois. Nous sommes à contre-courant des politiques traditionnelles aussi coûteuses qu'inefficaces.

— *Etes-vous pour un libéralisme encore plus concret que celui de M. Barre ?*

— Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Nous ne sommes pas pour le libéralisme sauvage. C'est notre rôle d'organisation syndicale d'humaniser les réalités économiques. Les libéraux voudraient bien supprimer tout syndicalisme. Sur ce point, nous sommes des adversaires déterminés.

— *Alors que le chômage, y compris celui des cadres s'accroît, vos propositions portant sur l'interdiction de licenciement des cadres âgés de plus de cinquante ans ainsi que celle relative à une réduction de la durée annuelle du travail ont eu jusqu'à présent peu d'écho. Dans ces conditions, quel jugement portez-vous sur l'ouverture sociale annoncée par le patronat ?*

— En juin, je disais qu'on verrait à l'automne si les fruits ne seraient pas amers. L'ivresse fragile de la majorité et les déboires de l'opposition ne nous concernent pas. Le choc des élections avait besoin d'être digéré par le pays. Aujourd'hui, tout le monde reprend le sens d'un certain nombre de réalités.

» Il y a eu des accords sur les salaires, mais les négociations importantes sont loin d'être terminées... Sur l'aménagement de la durée du temps de travail, sur les nouvelles règles de l'indemnisation des chômeurs. Mais nos idées et nos propositions progressent. L'impasse dans laquelle se trouve l'UNEDIC pour résoudre son financement ralentit les négociations sur les modalités d'indemnisation des chômeurs. L'attitude négative du gouvernement et du patronat est très dangereuse. Elle fait fi de la situation dramatique des chômeurs et manque du sens des responsabilités.

» Il appartient au C.N.P.F. et à la C.G.P.M.E. de respecter leurs engagements et de porter la cotisation à 3,5 % comme nous l'avons proposée depuis six mois par l'intermédiaire de Jean Menin, notre secrétaire général, qui est en même temps le trésorier de l'UNEDIC. Il a été le premier à faire cette proposition. Mais si le patronat ou le gouvernement ne savent pas prendre à temps leurs responsabilités, nous prendrons les nôtres.

» Je vais proposer à nos instances dirigeantes d'ouvrir des négociations avec le C.N.P.F. et les P.M.E. pour la création d'un régime complémentaire d'assurance-chômage par répartition au bénéfice du personnel d'encadrement. Il serait fondé sur quelques principes simples : cotisations réparties à égalité entre les employeurs et les membres de l'encadrement ; ce régime ne pourrait distribuer que ce dont il disposerait ; les droits seraient acquis par l'ancienneté des cotisations au régime, dans lequel chaque participant pourrait accumuler au fil des ans un nombre de points qui lui ouvriraient des droits au prorata. Etant donné le rôle de la C.G.C. dans ce régime complémentaire, nous entendons que nos adhérents puissent bénéficier d'un nombre de points liés à leur ancienneté dans notre organisation.

» Si le patronat refuse, je proposerai que nous organisions nous-mêmes ce régime en prenant en charge la totalité du financement. Dans ce cas, le régime serait purement volontaire. Il serait ouvert aussi bien à nos adhérents qu'aux autres membres de l'encadrement. J'espère que les cotisations commenceront à être glanées au début de 1979. Les prestations pourraient alors, si notre projet est accueilli favorablement, commencer à être versées au bout d'un an. C'est un régime complémentaire qui ne nous détache absolument pas du régime général de l'UNEDIC. Il le complète. Cela permettra de voir le cas des chômeurs qui restent sans emploi plus d'un an. Sans atteindre une indemnisation à 90 %, le système devrait permette aussi d'améliorer la situation de l'encadrement âgé.

» Tous ceux qui sont jeunes aujourd'hui deviendront fatalement des cadres âgés. Les droits seront donc établis en fonction de l'effort qui aura été fait pendant la période antérieure. On peut imaginer une modulation de réserve pour éviter des fluctuations trop sensibles au fil du temps, comme cela s'opère pour le régime des retraites complémentaires. Je suis certain que notre propsition sera un stimulant aussi bien pour le gouvernement que pour le patronat et les obligera à dégeler la situation.

Limiter la durée du travail à mille huit cents heures par an

— *Comment envisagez-vous l'aménagement de la durée du travail ?*

— Il faut laisser les négociations se poursuivre sans les perturber par des déclarations qui pourraient au contraire les gêner. Nous allons proposer un aménagement de la durée annuelle du travail (mille huit cents heures par an), le choix des horaires serait laissé aux salariés. Il n'est pas question de laisser à l'employeur toute liberté pour qu'il adapte les horaires aux carnets de commandes de l'entreprise. Nous demanderons que la durée du travail, qui est pratiquement de mille huit cent cinquante-quatre heures par an, soit ramenée à mille huit cents heures. Chez Renault, l'horaire annuel est inférieur à mille huit cent vingt heures.

» Pour certains, cela pourra se traduire par une cinquième semaine de congés payés. Pour d'autres, ce sera des ponts, des « viaducs » ou week-ends prolongés. D'autres encore pourront préférer une durée hebdomadaire plus faible, par une journée ou une demi-journée de liberté dans la semaine, tandis que les congés payés seront ramenés à trois semaines. Il n'est pas question, pour nous, de réduire l'activité des entreprises mais de mieux répartir le temps de travail. Il faut passer à la notion de l'horaire flexible sur l'année. Elle est largement admise par les salariés pour la semaine et au début cela avait soulevé les réticences du patronat.

» Cela suppose un certain nombre de garde-fous. Il ne s'agit pas de travailler quatre-vingts heures par semaine pour prétendre à six mois de congé. Il faut qu'il y ait un minimum et un maximum hebdomadaire et donc revoir la législation sur la semaine de quarante heures. Si le salarié pense qu'il peut travailler dix heures par jour et si le chef d'entreprise estime que le travail est aussi bien fait ainsi, je ne vois pas pourquoi on n'accepterait pas de tels horaires. Bien entendu, dans certains cas il faut tenir compte des exigences de la sécurité ou de la santé.

— *Des rumeurs ont circulé sur votre candidature aux élections européennes. Serez-vous candidat ?*

— Contrairement à certaines rumeurs, j'ai déjà dit que je ne serai pas candidat à l'Assemblée européenne. Le Parlement européen me paraît incompatible avec la présidence de la C.G.C. Je ne suis pas un cumulard.

— *Y aura-t-il des candidats C.G.C. ?*

— La question me paraît bien prématurée.

— *Votre rapprochement avec l'Union des cadres et techniciens ne subit-elle pas un ralentissement ?*

— Je ne crois pas. Bien au contraire, dans toute opération de ce genre, il y a d'abord une période de séduction réciproque, ensuite une phase de méfiance, puis de travail concret, et, enfin, de confiance mutuelle. Cette succession d'états d'esprit était prévisible dans les relations que nous avons renouées entre la C.G.C. et l'U.C.T. Nous avons un objectif clair : voir revenir à la C.G.C. ceux qui l'avaient quittée, et renforcer celle-ci. Depuis un an, des progrès considérables ont été réalisés, à telle enseigne que je serai invité au prochain congrès de l'U.C.T. le 21 octobre, et que j'y prendrai la parole pour traiter des questions d'actualité et, d'autre part, de notre rapprochement. Et j'espère bien faire à l'U.C.T. des propositions pour franchir un pas supplémentaire vers une osmose plus grande.

— *Des représentants de l'U.C.T. assisteront-ils à votre prochain congrès ?*

— Je sais que c'est le vœu le plus cher de l'U.C.T. Je n'ai pas l'intention d'agir par voie d'autorité, mais en essayant de procéder par persuasion d'un côté comme de l'autre. Mais c'est avec le souci de parvenir à leur présence avec voix délibérative à ce congrès que je ferai les propositions dont je viens de parler. Cela ne préjuge en rien d'un résultat qui ne dépend pas que du président de la C.G.C. Et, surtout, je n'ai pas pour habitude de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Propos recueillis par
J.-P. DUMONT
et **JOANINE ROY.**

LA DÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE POUR FRAIS PROFESSIONNELS EST PORTÉE DE 25 000 FRANCS A 40 000 FRANCS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté, mardi matin 10 octobre, un amendement tendant à porter de 25 000 F à 40 000 F le montant des déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels pour l'imposition des revenus de 1979 concernant certaines catégories professionnelles.

Pour les auteurs de l'amendement, MM. Fernand Icart, rapporteur général, Robert-André Vivien, président de la commission des finances, Bernard Pons (R.P.R., Essonne) et Emmanuel Hamel (U.D.F., Rhône), ce plafond ne doit être fixé que pour 1979 afin que le Parlement puisse apprécier à l'avenir s'il convient, et dans quelle proportion, de le faire varier.

Au cours de cette séance, la commission a également décidé que ne seraient imposées ni les indemnités journalières versées à des personnes nécessitant un traitement prolongé ou une thérapeutique particulièrement coûteuse, ni celles qui, calculées sur un mois, représentent un montant inférieur mensuel au SMIC.

En ce qui concerne le report d'un an du délai d'application des mesures fiscales destinées à faciliter la réforme du statut des courtiers d'assurances maritimes, elle a substitué la date du 31 décembre 1979 à celle du 1er juillet 1980.

Pour ce qui est des mesures destinées à prévenir certaines utilisations abusives des chèques, elle a adopté un amendement de M. Icart maintenant le principe de la gratuité de la délivrance des formules de chèques par les établissements de crédit et un amendement socialiste autorisant les personnes âgées à transmettre les chèques par endossement dans la limite d'une somme annuelle fixée par décret lorsqu'elles ne sont pas imposables sur le revenu et qu'elles ne possèdent ni compte bancaire, ni compte chèque postal, ni livret de caisse d'épargne.

L'AJEF ÉCRIT A M. BARRE

L'Association des journalistes économiques et financiers a demandé au premier ministre, M. Raymond Barre, qu'il réexamine personnellement les dispositions fiscales de la loi de finances 1979 concernant les journalistes. « *Il ne s'agit pas en effet, comme vous pourriez être tenté de le croire, de défendre des privilèges, mais plus simplement l'équité dont vous vous réclamez* », souligne l'association dans une lettre qu'elle a adressée au début d'octobre au premier ministre.

A cette lettre, l'association a joint une note faisatn observer que cette déduction fiscale supplémentaire, accordée par une ordonnance de 1944, « *a été en fait largement utilisée par le patronat de la presse comme une compensation donnée aux bas salaires* ».

L'abaissement du plafonnement, qui était déjà depuis 1970 de 50 000 F, ainsi que l'intégration partielle des frais professionnels décidée en 1974, aboutissent, fait remarquer l'association à :

1) « *Une réduction du pouvoir d'achat de la profession* » car « *le montant de ce plafond conduira inéluctablement tous les journalistes à passer au-dessus de ce niveau* » ;

2) « *Une inégalité de traitement par rapport à l'ensemble des salariés* », car la déduction fiscale « *a pour contrepartie d'abaisser d'autant le plafond de cotisation sociale et par conséquent les prestations* », en cas de maladie ou de chômage économique.

SOCIAL

La préparation du quarantième congrès

« Un miroir que la C.G.T. se tend à elle-même »

Que le prochain congrès de la C.G.T., à Grenoble, fin novembre, sorte de l'ordinaire, les dirigeants de la centrale ne cessent de le répéter. M. Georges Séguy en a fait la démonstration en annonçant qu'il venait de signer une lettre d'invitation à la C.F.D.T., à la FEN, à F.O. et aussi à l'UNEF, à l'UNCAL et à la « coordination » des collèges d'enseignement technique. *Il a précisé que les uns et les autres disposeraient*, s'ils le désiraient, d'un temps de parole limité.

C'est la première fois qu'une centrale française ouvre ainsi les *portes (1) de ses assises. Une* initiative du même esprit cependant existe dans les fédérations de la métallurgie C.G.T. et C.F.D.T. : depuis plusieurs années elles s'invitent réciproquement.

Pour bien marquer leur volonté de rupture avec les traditions, les dirigeants confédéraux, en conviant la presse, le 10 octobre, avaient ostensiblement délaissé la tribune où, en rang d'oignons, siège habituellement l'état-major cégétiste. Ils s'assirent simplement, micro en main, face aux journalistes, pour expliquer que l'aggiornamento n'était pas seulement affaire de disposition de chaises. On parla, bien sûr, de la grande innovation : les tribunes ouvertes dans les organes confédéraux, *la Vie ouvrière* et *le Peuple* (*le Monde* du 7 octobre). Des centaines de contributions massives sont arrivées à la C.G.T. au point que, pour les publier, il faudra deux ou trois numéros spéciaux du *Peuple*, a dit M. Bulh.

Il ajouta que, dans ces envois, il n'y avait pas que les divergences de vues sur l'attitude de la C.G.T. durant la campagne électorale — ce qui n'est qu'« *une facette des débats* ». Les textes qui parviennent maintenant « *posent les véritables problèmes* » qui entraînent des réponses. Il s'agit de l'action, l'unité d'action, les relations avec la C.F.D.T. Tout cela sera débattu au congrès, ainsi que les amendements aux documents préparés pour les assises de Grenoble.

Les délégués voteront, autre innovation, sur le rapport d'activité, comme sur la motion d'orientation, le programme d'action et la réforme des statuts. On fera un « *grand pas en avant* » pour donner une représentation plus conforme aux différents courants de pensée dans les organismes de direction. « *Toutes les candidatures réputées socialistes qui se sont révélées, même individuellement, ont été retenues et publiées dans la liste des candidats à la commission exécutive. Peut-être aurait-il été souhaitable qu'il y en ait plus* », a dit M. Séguy, mais cela n'a pas dépendu de la direction cégétiste : « *Nous ne cédons pas à une pression.* (...) *Le partage des responsabilités entre les différents courants de pensée est non seulement souhaitable mais indispensable.* »

En revanche, le leader n'a pas varié dans son refus de l'expression des « *tendances* » politiques : non seulement parce que, à côté des communistes, il y a des socialistes répartis en plusieurs courants, mais parce que, parmi les adhérents de la C.G.T., il y a de nombreux chrétiens non organisés politiquement et, plus *nombreux encore, dit-il*, des adhérents sans engagement politique.

S'il n'est pas neuf que l'on parle de démocratie à la C.G.T., jamais encore on avait pu faire état de quatre mille réunions à la base pour préparer le congrès. Pouquoi n'avait-on encore jamais assisté à un grand brassage d'idées ? Les conditions n'étaient pas réunies pour un rébat d'une *telle ampleur, répondent les dirigeants* de la rue La Fayette, en soulignant à plusieurs reprises qu'ils ont eux-mêmes impulsé le débat. D'ailleurs, les réflexions qui en ressortent sont non *pas destructives* mais « *très constructives* ».

L'échec de la gauche aux élections a-t-il poussé à cette vaste explication ? C'est un ensemble de circonstances, *est-il répliqué. C'est aussi le* grand souci qu'ont les travailleurs de faire en sorte que la C.G.T. soit à l'image de son temps. « *Nous éprouvons le besoin de prendre le temps de regarder notre organisation*, a renchéri M. Krasucki. *Le congrès, c'est un miroir que nous présentons à nous-mêmes.* »

Nombre de choses, cependant, restent immuables à la C.G.T. En affirmant leur volonté unitaire et la rectitude de leur cap, les cégétistes continuent à adresser à M. Maire une sorte de reproche attristé : « *Il arrivera un moment où nos camarades de la C.F.D.T. comprendront que la situation où ils se sont placés n'est pas la bonne* », dit M. Séguy. D'autant « *qu'on observe une certaine détente entre la C.G.T. et F.O. ; à la fois parce que les motifs vieux de trente ans ne sont plus sensibles aux nouvelles générations, et aussi à cause des tentatives qui ont été faites pour présenter la C.F.D.T. comme la meilleure organisation susceptible de se prêter à une politique contractuelle entre guillemets* ».

M. Bergeron est resté insensible à cet appel : quelques *heures plus tard, sur les ondes*, il répondait non. « *Il y a un précipice*, dit-il, *entre les objectifs poursuivis par la C.G.T. et le parti communiste (ce qui est la même chose) et la conception que Force ouvrière a du rôle du syndicalisme et de la place des hommes dans la société démocratique.* »

JOANINE ROY.

(1) En 1975, la C.G.T. avait invité la C.F.D.T. à son congrès, mais cette dernière s'était récusée, craignant que sa présence ne soit ambiguë.

A la S.N.C.F.

LA GRÈVE CONTINUE SUR LE RÉSEAU DE SAINT-ÉTIENNE

Le trafic ferroviaire est redevenu normal, ce mercredi 11 octobre en fin de matinée, sur les lignes de banlieue de Paris-Nord et de Paris-Saint-Lazare.

En revanche, le service omnibus régional est toujours très perturbé à Saint-Etienne-Châteaucreux, où ne circule qu'un train sur quatre. Les agents d'exploitation de cette gare, indique notre correspondant, ont, en effet, décidé de reconduire leur mouvement à la suite de l'échec de la réunion avec la direction, et après l'intervention de la police, appelée par la direction qui reprochait aux cheminots stéphanois d'être « *dans l'illégalité en bloquant la circulation et en enfreignant la liberté du travail* ». En revanche, le personnel roulant, qui s'était aussi mis en grève — en raison de la présence des forces de l'ordre, — a décidé de suspendre son action après leur retrait.

Au niveau national, le syndicat des services d'entretien du matériel — qui emploient quarante mille personnes — ont déposé un préavis de grève pour la période allant du 13 au 20 octobre, pour appuyer des revendications portant sur les conditions de travail et de sécurité, l'augmentation des effectifs et la revalorisation du métier de cheminot. Ce mouvement ne devrait avoir, selon la direction générale de la S.N.C.F., que des répercussions « *extrêmement limitées* » sur le trafic.

Enfin, des négociations doivent s'ouvrir, le jeudi 22 octobre, entre la direction générale et les syndicats, sur l'ensemble des problèmes qui affectent en ce moment la S.N.C.F.

● *M. Le Theule et les cheminots.* — M. Le Theule, ministre des transports, répondant à l'Assemblée nationale à M. Roger Gouhier, député communiste de la Seine-Saint-Denis, a déclaré le 10 octobre : « *S'il existe en France une entreprise où la sécurité de l'emploi est assurée, c'est bien la S.N.C.F. : les révocations y sont exceptionnelles et il ne s'y produit jamais de licenciements. En ce qui concerne les mouvements de grève intervenus dans la banlieue ouest, ils sont inexcusables et inacceptables, et les seules victimes en sont les usagers.* » « *On ne peut à la fois affirmer que l'on veut défendre la S.N.C.F.*, a conclu M. Le Theule, *et employer de tels moyens, qui, à terme, ne pourront que la tuer.* »

CONFLIT AU CENTRE DE TRI DE PARIS-BRUNE

Les postiers du centre de tri de Paris-Brune se sont mis en grève mardi 10 octobre à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. Les grévistes protestent contre les licenciements d'auxiliaires et l'insuffisance des effectifs. D'autres grèves — notamment aux centres de tri de Pontoise et de Créteil — s'étaient traduites, selon la C.G.T., par la création de quarante-cinq à cinquante postes. Les syndicats réclament l'ouverture de discussions, y compris au niveau ministériel, pour obtenir une révision en hausse des créations d'emplois *prévues par le budget de 1979*. La C.G.T. et la C.F.D.T. envisagent, en cas de refus, une extension et la coordination des actions revendicatives.

● *A l'appel de l'union départementale C.G.T.*, un millier de personnes selon la police, cinq mille selon ce syndicat, ont défilé mardi 10 octobre à Bordeaux pour protester contre « *la dégradation de la situation économique et le chômage* ». Au cours de la manifestation, qui s'est déroulée sans incident, le responsable départemental de la C.G.T. a lancé un appel à l'union à l'adresse de la C.F.D.T., qui ne participait pas à cette action.

● *Chômage technique au chantier de Creys-Malville.* — La direction de la société Fougerolle a décidé mardi 10 octobre la mise en chômage technique de la quasi-totalité du personnel affecté au chantier Super-Phénix, à Creys-Malville, soit cinq cents personnes. Cette décision fait suite à la grève des cent vingt ferrailleurs commencée le 5 octobre ; les grévistes, en majorité des immigrés, réclament de meilleures conditions de travail et une augmentation des salaires.

● RECTIFICATIF. — La C.F.D.T. n'a pas participé à la manifestation des V.R.P., organisée le 9 octobre par les autres syndicats contrairement à ce qui était indiqué par erreur dans *le Monde du 10 octobre*. Tout en dénonçant les projets fiscaux du gouvernement, la C.F.D.T. n'entend pas considérer les V.R.P. comme « une catégorie de travailleurs à part ».

SÉRIE DE GRÈVES TOURNANTES AUX MINES DE POTASSE D'ALSACE

Les six mille trois cent quarante salariés des Mines domaniales de potasses d'Alsace (M.D.P.A.) ont entrepris, mardi 10 octobre, à l'appel des syndicats, une série de grèves tournantes de vingt-quatre heures, puits par puits, après avoir refusé d'effectuer des heures supplémentaires le week-end dernier.

M. Jean Kaspar, secrétaire régional C.F.D.T., estime que « *la responsabilité de ce nouveau durcissement, après la grève du 27 septembre dernier, incombe au président du directoire des M.D.P.A.* », qui, selon lui, a fait preuve, lors de négociations récentes, d'une « *intransigeance totale* » à l'égard des revendications des travailleurs du bassin potassique. Ceux-ci réclament une réduction du temps de travail hebdomadaire, une amélioration de leur pouvoir d'achat et, surtout, une augmentation de leur « prime de chauffage ».

LES PROFESSIONS LIBÉRALES RÉCLAMENT DES MOYENS POUR CRÉER VINGT MILLE EMPLOIS

« *Nous proposons de prendre à notre charge vingt mille emplois nouveaux* », ont déclaré les représentants des professions libérales au cours d'une conférence de presse, mardi 10 octobre, *voulant ainsi montrer* qu'ils partageaient les préoccupations nationales concernant l'augmentation du chômage, sans toutefois préciser quelle serait la structure de ces emplois. Mais, pour parvenir à un tel résultat, *ces propositions se doublent de* revendications : les professions libérales réclament une officialisation de leurs chambres départementales (trente-deux créées à ce jour), au même titre que les chambres de métiers ou les chambres de *commerce. D'autre part*, elles demandent que le pacte national pour l'emploi soit étendu aux travailleurs « intellectuels », représentant la majorité de leurs professions.

AFFAIRES

Le dernier banquet... ou auto, Peugeot, rétro

Pour être devenue la première multinationale d'Europe, la société Peugeot n'en conserve pas moins les traditions qui lui ont permis d'entretenir, presque inchangé, le fameux « esprit maison » de ses origines provinciales. Ainsi du banquet qui réunit, lors de chaque Salon, de l'automobile, *« tous ceux qui, de près ou de loin, apportent leur concours à la société ou lui portent intérêt »*.

Plus de deux mille personnes se pressaient, une fois encore, le 10 octobre, dans la grande salle du palais sud de la porte de Versailles, transformée pour un soir en un gigantesque cabaret. Le temps n'est plus où tout membre du « staff » Peugeot se devait d'avoir fait ses preuves dans l'usine mère de Sochaux. Pourtant, autour des tables rondes, impeccablement dressées et alignées sur des estrades autour d'une scène de spectacle, la moyenne d'ancienneté Peugeot frisait encore la trentaine d'années. Du plus grand au plus petit : en haut, au centre, actionnaires, directeurs et fonctionnaires ; en dessous, journalistes et cadres supérieurs ; en bas et sur les côtés, la foule des concessionnaires.

La participation dans la firme de Sochaux ne s'entend pas sans discipline. Pas de mélange, pas de débat, pas de questions. Aux discours de M. Roland Peugeot et de M. Jean Baratte, président du directoire des Automobiles Peugeot, célébrant les succès de la « maison », ne répondirent que des applaudissements. Une pointe de nostalgie pourtant se mêlait au charme un peu « rétro » de cette cérémonie, réglée comme une manœuvre militaire. Cette « *tradition (...) subira sans doute quelques changements dans l'avenir, en raison des structures différentes nécessitées par la nouvelle dimension du groupe* », déclarait M. Roland Peugeot. Le dernier banquet ? — V. M.

SELON M. PROUTEAU

« Dix mille P.M.I. sont à l'étroit dans leurs bilans »

De notre correspondante

Besançon. — Inaugurant à Besançon le Salon international des techniques de précision (Micronora), M. Prouteau, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes industries, a défini les « *trois grandes séries de priorités* » qui devraient être appliquées à la politique des P.M.I. « *Il faut d'abord se battre pour une meilleure adaptation des financements des entreprises.* » Dix mille P.M.I. sont, selon M. Prouteau, « *à l'étroit dans leurs bilans et mériteraient d'être dopées* ».

La seconde série de priorités vise à favoriser le développement des marchés industriels : « *La durée moyenne des produits tend à se réduire et à se fixer entre dix et quinze ans. Au cours de sa carrière, un chef d'entreprise devrait donc renouveler complètement ses produits par trois fois ; huit sur dix des cas d'entreprises en difficulté proviennent d'une inadaptation en ce domaine.* »

L'exportation devrait dans le même temps être développée. Enfin, il convient de déterminer « *quelle politique d'appui il faut amener aux entreprises au niveau de la région.* »

En fait, toutes les pratiques recommandées par le secrétaire d'Etat aux P.M.I. s'orientent autour d'un axe : le volontarisme collectif des milieux patronaux régionaux. Ainsi les aides financières pourraient être assurées en partie « *par des mécanismes de cautionnement mutuel interprofessionnels et régionaux, tels que l'Italie et l'Allemagne en ont mis au point pour les découverts bancaires* ». Régionales aussi devraient être les structures favorisant la création d'entreprises. Pour le secrétaire d'Etat, « *chaque région devrait disposer en permanence d'un vivier de trente à quarante personnes qui seraient en mesure de reprendre les entreprises dont le patron, devenu vieux, souhaite partir en retraite* ».

CLAUDE FABERT.

LES ACIÉRIES DE PARIS ET D'OUTREAU EN DIFFICULTÉ

Les Aciéries de Paris et d'Outreau, qui emploient deux mille quatre cents personnes près de Boulogne-sur-Mer, ont été admises, mercredi 10 octobre 1978, au régime de la suspension provisoire de poursuites, assortie de la nomination d'un curateur. Il y avait un certain temps déjà que cette société connaissait des difficultés, comme l'ensemble des entreprises du secteur. Pour un chiffre d'affaires de moins de 600 millions de francs, les pertes sont passées de 56 millions de francs en 1976 à 116 millions de francs en 1977, avec un actif net tombé à moins de 25 % du capital social.

Il est donc devenu indispensable de reconstituer les fonds propres, tout en recherchant une solution industrielle. Or, le principal actionnaire (27 %) des Aciéries de Paris et d'Outreau est le géant américain U.S. Steel, qui, semble-t-il, n'est guère désireux de s'engager davantage, tandis que la Société d'Escaut et Meuse (20,3 %) n'a pas les moyens suffisants pour assurer le relais.

De plus, le plan de redressement de la sidérurgie voté mercredi 10 octobre à l'Assemblée nationale ne s'applique pas à cette société, qui se considère comme « oubliée ». Son originalité est d'être le premier producteur européen de ferro-manganèse, abondamment utilisé comme additif dans la fabrication des aciers ordinaires, avec une part d'exportation atteignant 50 %.

Outre cette spécialité, qui représente un tiers du chiffre d'affaires, la société a une importante activité dans la fonderie. Pour l'instant, une solution de sauvetage est étudiée, avec le concours de sidéurgites de l'est de la France et de fournisseurs de matières premières (pour le minerai de manganèse), sans certitude d'aboutir, avec le risque de céder la première place au grand concurrent allemand, Thyssen, pour le ferro-manganèse. L'affaire soulève une grande émotion à Boulogne, dont le maire, M. Lengagne, a envoyé un télégramme aux pouvoirs publics, appuyé par M. Duplilet, député P.S.

I.T.T. VEUT DOUBLER SA PRODUCTION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'AUTOMOBILE EN FRANCE.

Le groupe I.T.T. envisage de doubler le chiffre d'affaires qu'il réalise dans le secteur des équipements pour l'automobile au cours des cinq prochaines années, a annoncé lundi 9 octobre M. Chluski, vice-président d'I.T.T. et d'I.T.T. Europe, qui dirige le groupe des équipements pour l'automobile. I.T.T. réalise actuellement un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs dans cette branche grâce à quatre filiales principales (Alfred Theves, S.W.F., I.A.O. et Koni), employant vingt-cinq mille salariés en Europe et dix mille aux Etats-Unis. Le secteur de l'équipement pour l'automobile devrait connaître au cours des prochaines années un développement rapide, plus important que les télécommunications, secteur d'origine d'I.T.T., a précisé M. Chluski.

Le développement de la production et des ventes se fera d'abord aux Etats-Unis, où le groupe ne réalise pour l'heure qu'un tiers de son chiffre d'affaires. En France, où la présence d'I.T.T. dans ce secteur est très modeste, le groupe envisage de doubler sa production (12 millions de dollars en 1978) en convertissant des usines du groupe jusqu'ici consacrées à d'autres produits. Il envisage également le rachat de sociétés françaises du secteur.

● *Un véhicule commercial DATSUN* est assemblé et vendu au Portugal depuis le 27 septembre par la société Entreposto comercial de Automoveis S.A.R.L. Les éléments principaux de ce véhicule à usages multiples (camionnette, minibus, ambulance, fourgon de livraisons) sont importés du Japon. Monté au rythme de cent unités par mois, il devrait être exporté du Portugal vers l'Europe et l'Afrique à partir du printemps prochain. — *(A.F.P.)*

● ERRATUM. — C'est par erreur que nous avons attribué à la Banque de France, dans nos éditions datées du 11 octobre, page 42, l'analyse de conjoncture qui était en réalité celle du C.N.P.F. Nos lecteurs, mais aussi les conjoncturistes de la Banque de France et du C.N.P.F., voudront bien nous excuser de cette erreur, et de l'étonnement que nous avions manifesté en soulignant le ton inhabituel du commentaire. Rendons à César...

ÉTRANGER

Le gouvernement suisse décide d'imposer plus fortement les banques

De notre correspondant

Berne. — Revenant sur son projet initial de réforme fiscale, le gouvernement helvétique vient de donner satisfaction aux socialistes, qui réclamaient une plus forte imposition des banques. Alors qu'il s'y était d'abord opposé, le Conseil fédéral a fait savoir, mardi 10 octobre, à Berne, qu'il acceptait le principe d'un impôt anticipé de 5 % sur les intérêts des placements fiduciaires auprès des banques et des caisses d'épargne. Le gouvernement se déclare également favorable à l'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée pour les prestations fournies par les banques à titre onéreux sous forme de conseils et de gérances de fortune.

En revanche, les autorités helvétiques restent opposées à l'application de la T.V.A. à l'ensemble des opérations bancaires. Elles estiment également inopportunes la création d'un impôt sur les dépôts de titres auprès des banques, l'introduction d'un droit de timbre sur les opérations sur devises et la retenue d'un impôt anticipé sur les intérêts d'emprunts étrangers libellés en francs suisses.

Il appartiendra maintenant au Parlement de se prononcer sur une nouvelle proposition gouvernementale. En septembre, le Conseil national (Chambre basse) avait rejeté par 88 voix contre 68 la proposition socialiste de percevoir un impôt anticipé sur les intérêts des placements fiduciaires. Irrités par cette décision, les socialistes avaient ensuite refusé d'approuver le projet de réforme fiscale, prévoyant notamment une T.V.A. au taux de 7 %.

Passant outre aux objections des banques, le Conseil fédéral a donc préféré réviser sa position et faire quelques concessions aux socialistes pour sortir de l'impasse. L'imposition des intérêts fiduciaires devrait rapporter environ 140 millions de francs suisses de recettes supplémentaires par an, soit l'équivalent de 380 millions de francs français.

J.-C. B.

● *Le déficit de la balance australienne des paiements* est passé de 13 millions de dollars en juillet à 106 millions de dollars en août (1 dollar australien = 4.90 F). Au cours de ce mois, les importations ont atteint le chiffre record de 1,12 milliard de dollars, les exportations poursuivent, quant à elles, la chute vertigineuse amorcée au début du mois de juin. Cette situation inquiète sérieusement le gouvernement qui a annoncé un programme d'encouragement aux industries exportatrices.

Le récent accroissement des investissements étrangers dans le pays semble, en fait, avoir plus profité au marché des valeurs qu'à la réalisation de grands projets. Canberra a cependant obtenu, par le biais d'importants emprunts à l'étranger, des concours financiers : plus de 450 millions ont ainsi été fournis par les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale et la Suisse au cours des derniers mois. Ces emprunts ont permis de rétablir la confiance dans le dollar australien, et d'éviter la dévaluation qui menaçait pour cette année. — *(Corresp.)*

LOGEMENT

La libération des loyers

LE GOUVERNEMENT VEUT EMPÊCHER LES PROPRIÉTAIRES DE PROCÉDER A DES RATTRAPAGES.

Un comité interministériel sur le logement a réuni le 10 octobre, autour de M. Raymond Barre, MM. Monory, Papon, d'Ornano et Cavaillé, pour examiner les modalités du retour à la liberté des prix des loyers non soumis à la loi de 1948. On sait qu'en 1977 le gouvernement avait limité leur hausse à 6.5 %. En 1978, il était prévu que dans le cas d'une révision du bail au premier semestre, la hausse autorisée était limitée à 6,5 % pour toute l'année. Si le bail était révisable au second semestre la hausse autorisée serait celle des indices sur lesquels le bail est indexé (en général celui de la construction), mais seulement dans la limite de 85 % de l'augmentation de ces indices.

Avec la libération totale qui va intervenir le 1er janvier les propriétaires pourraient être tentés de rattraper en 1979 le manque à gagner des deux années précédentes, c'est-à-dire la différence entre les majorations qu'ils ont pu appliquer et l'augmentation réelle des indices. Le premier ministre a confirmé mardi les propos tenus récemment par M. Cavaillé (*le Monde* du 21 septembre). Pour le gouvernement « *il ne doit pas y avoir de rattrapage* ».

Il reste à transformer ce souhait en réalité. Les discussions vont donc se poursuivre à ce sujet au cours des prochains jours avec les organisations de propriétaires. Si ces négociations n'apportent pas toutes les garanties nécessaires — en matière de champ d'application de libération notamment, — les pouvoirs publics agiront par la voie législative. Un projet de loi interdisant le rattrapage serait alors déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale avant la fin d'octobre.

AGRICULTURE

L'ARGENT DU SUCRAGE DES VINS SAISI A TOULOUSE

Un viticulteur de Saint-Frichoux, dans l'Aude, et un commerçant de la région toulousaine ont été interpellés à l'aéroport de Toulouse, alors qu'ils transportaient dans leurs bagages 800 000 F devant servir à acheter à Paris du sucre destiné à la chaptalisation des vins de l'Aude (*le Monde* daté 8-9 octobre). L'argent a été saisi. Les voyageurs, indique l'A.F.P., qui ont été relâchés, ont reconnu qu'ils devaient verser cet argent à un intermédiaire en échange de 350 tonnes de sucre.

De son côté, M. André Delpoux, président du Syndicat unique des vins de table de l'Aude, entendu mardi à Toulouse par les fonctionnaires de la répression des fraudes, a déclaré : « *Nous n'avons pas l'impression d'avoir commis un délit. Nous œuvrons pour que les vins audois, qui ne seront pas très bons cette année, soient améliorés, ainsi que la situation financière des viticulteurs du département.* »

● *Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale* a décidé mardi 10 octobre de demander la création d'une commission d'enquêtes parlementaire concernant les importations intracommunautaires (notamment en provenance d'Italie) dans le domaine des productions méditerranéennes (vins, fruits et légumes) « *afin de veiller à ce que l'ensemble des règles communautaires soient respectées* ».

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou Dép. −	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou Dép. −	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou Dép. −
$ E.-U. ..	4,2815	4,2885	— 75	— 45	— 170	— 135	— 490	— 430
$ can. ...	3,6190	3,6250	— 70	— 40	— 145	— 105	— 320	— 270
Yen (100).	2,2965	2,3030	+ 80	+ 120	+ 160	+ 190	+ 470	+ 530
DM	2,7740	2,7790	+ 60	+ 80	+ 130	+ 150	+ 460	+ 500
Florin ...	2,0960	2,1000	— 210	— 175	— 285	— 240	— 355	— 290
F. B. (100)	14,4230	14,4510	—1430	—1140	—1740	—1440	—2580	—2050
F. S.	2,7430	2,7510	+ 150	+ 180	+ 300	+ 330	+1010	+1070
L. (1 000).	5,2455	5,2580	— 400	— 290	— 800	— 645	—2010	—1775
£	8,5280	8,5430	— 350	— 270	— 760	— 700	—2280	—2170

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 3/16	3 9/16	3 1/4	3 5/8	3 5/16	3 11/16	3 1/2	3 7/8
$ E.-U. ..	26	26 3/8	8 1/2	8 7/8	9 1/16	9 7/16	9 13/16	10 3/16
Florin ...	16 7/8	20 1/8	17 1/8	18 1/8	14 1/4	15 3/4	10 5/8	11 1/8
F. B. (100)	19 3/4	30 1/4	16 3/4	19 1/4	13 1/4	14 3/4	10 3/4	11 3/4
F. S.	— 1/8	+ 3/8	0	+ 3/8	+ 1/16	+ 7/16	+ 3/8	+ 3/4
L. (1 000).	21 3/4	25 1/4	13 1/2	15 1/4	14 1/2	16	14 7/8	16 1/8
£	9 1/4	10 1/4	11 5/8	12 3/8	12 1/8	12 7/8	13 1/16	13 13/16
Fr. franç..	7	7 11/16	7 3/4	8 1/4	8 3/8	8 7/8	9 9/16	10 1/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPTOIR LYON - ALEMAND - LOUYOT

Il sera proposé au prochain conseil d'administration du Comptoir Lyon-Alemand-Louyot (C.L.A.L.) de nommer président M. Louis Maillard en remplacement de M. Daniel Lebard qui va prendre des responsabilités dans un autre groupe.

M. Louis Maillard conservera la présidence de la Société alsacienne de constructions mécaniques de Mulhouse (S.A.C.M.M.).

Il est rappelé que l'A.L.S.P.I., dont M. Maillard est administrateur, est maison mère de la S.A.C.M.M. et le principal actionnaire du C.L.A.L.

L'ÉPARGNE DE FRANCE

La distribution gratuite par incorporation de réserves à raison d'une action pour douze actions anciennes décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1978 est en cours de réalisation à compter du 9 octobre 1978.

Le capital est désormais porté à 22 113 000 F.

L'Epargne de France a déjà procédé tous les ans depuis 1971 à des distributions d'actions gratuites, notamment une action gratuite pour huit en 1975, une action gratuite pour cinq en 1976 et une action gratuite pour huit en 1977.

Ainsi, le porteur de cinquante actions de 100 F en 1971 détient, fin 1978, deux cent soixante-quatorze actions de 50 F, compte tenu de quelques opérations sur rompus et d'un dédoublement des actions décidé en 1972.

Pour les huit premiers mois de l'année, les encaissements nets d'annulation ont progressé de 17 % par rapport à l'an dernier.

MATRA

Au cours de la conférence de presse financière du 4 octobre, M. Jean-Luc Lagardère, président-directeur général de Matra, a passé en revue les activités de l'ensemble du groupe, et notamment les développements ultérieurs des prises de participation à Manurhin et Europe I.

Il a exposé les incidences financières de la forte croissance de Matra sur les résultats 1978 et les prévisions à moyen terme. Les possibilités offertes par la création éventuelle d'une société franco-américaine, orientée sur la réalisation de circuits intégrés à haute densité du type C.Mos, ont été évoquées avec les précisions disponibles à ce jour.

En dernier lieu, M. Lagardère a exposé son point de vue sur le caractère de l'action Matra. Répondant à une question, il a insisté sur la fidélité croissante de l'actionnariat Matra, représentatif de la France entière et, bien entendu, de certains porteurs étrangers. Le caractère spéculatif de l'action tend à s'estomper et à se transformer en valeur de croissance classique. M. Lagardère a constaté, par ailleurs, qu'« en fonction de la qualité de l'information appuyée sur des paramètres sûrs, la valeur vraie de l'action peut être mesurée à tout moment. C'est d'ailleurs en parfaite liaison avec la COB que les situations successives sont et seront saisies avec la plus grande rigueur ». M. Desjardins, président de la S.F.A.F., a conclu la réunion en félicitant Matra du « souci des responsabilités en matière d'informations financières » exprimé par son président.

CARREFOUR

Au cours de sa réunion du 10 octobre 1978, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital de 30,3 millions de francs et d'attribuer une action gratuite pour cinq actions existantes.

Chaque action gratuite portera jouissance du 1er janvier 1978, début de l'exercice en cours.

Le conseil a également décidé de suspendre la conversion des obligations en actions jusqu'à la date de détachement du coupon n° 16 matérialisant le droit d'attribution à action gratuite.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

10 OCTOBRE

Toujours résistant

En dépit d'un certain ralentissement du rythme des affaires, le marché est resté très résistant mardi au palais Brongniart, où hausses et baisses se sont, à peu de chose près, équilibrées dans tous les compartiments. Dans un sens, comme dans l'autre, les écarts ont été le plus souvent très limités, et l'indicateur instantané, un moment en léger repli, s'est finalement établi à un niveau proche de celui de la veille.

Europe 1, dont la cotation dut être retardée devant l'insuffisance des offres (+ 10 %), Saunier-Duval et Compagnie du Nord (+ 7 %) ont réalisé les meilleures performances de la séance. La nouvelle hausse de Matra (à 5 670 F au premier cours) n'est pas passée inaperçue pour autant.

Nombre d'établissements de crédit ont figuré parmi les baisses, mais les plus fortes ont été subies par deux « sidérurgiques » : Pompey et Creusot-Loire (— 3,7 %).

Le ralentissement du rythme des achats observé ce mardi annonce-t-il la fin d'une période faste commencée il y a plusieurs mois ? Autour de la corbeille beaucoup en doutent. Il semble, simplement, qu'un certain nombre de grands gestionnaires aient décidé de « retenir » un peu leurs ordres en attendant que le marché se calme. Du coup la Caisse des dépôts et certains autres investisseurs institutionnels n'ont pas eu besoin de « peser » sur les premiers cours, certains d'entre eux opérant même quelques acquisitions lors des cotations suivantes...

Sur le marché de l'or, dont l'activité est restée assez stable (9,96 millions de francs contre 9,72 millions), le lingot a poursuivi sa progression, inscrivant un nouveau record historique à 30 900 francs contre 30 595 francs. Quant au napoléon, il s'est légèrement effrité à 260,50 francs contre 261,90 francs la veille.

LONDRES

Rechute

La rechute amorcée mardi après-midi en l'absence d'accord entre syndicats et gouvernement sur la politique salariale s'est poursuivie *mercredi. Irrégularité des mines d'or.*

Or (ouverture) (dollars) 226 .. contre 225 30

VALEURS	CLOTURE 10 10	COURS 11 10
Beecham	701 ...	695 ...
British Petroleum	914 ...	916 ...
Courtaulds	123 ...	122 ...
De Beers	408 ...	411 ...
Imperial Chemical	408 ...	395 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	255 ...	256 ...
Shell	581 ...	583 ...
Vickers	194 ...	192 ...
War Loan 3 1/2 %	31 3/4	31 3/4
*West Driefontein	34 ...	33 3/4
*Western Holding	29 5/16	29 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

LYONNAISE DES EAUX. — Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé du groupe pour les six premiers mois de 1978 s'est élevé à 3 536 millions de francs contre 3 085 millions un an plus tôt (+ 14,6 %).

ESSILOR. — Le bénéfice net consolidé du groupe pour les six premiers mois de 1978 s'est élevé à 29,82 millions de francs contre 23,08 millions un an auparavant. Le chiffre d'affaires consolidé, pour la même période, a atteint 512,3 millions de francs contre 454,32 millions.

PERNOD RICARD. — Le résultat net consolidé (par intégration) du premier semestre 1978, s'est élevé à 65 9 millions de francs contre 55,3 millions un an plus tôt. Le chiffre d'affaires correspondant est ressorti à 2 034 millions de francs (+ 6 % par rapport à celui réalisé un an plus tôt).

CARREFOUR. — Distribution d'actions gratuites, dans la proportion d'une nouvelle pour cinq anciennes. Les nouveaux titres donneront droit au dividende de l'exercice en cours.

GRAND METROPOLITAN LTD. — Le dividende intérimaire de l'exercice clos le 30 septembre dernier a été fixé à 1,75 pence par action.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	10/10	11/10
1 dollars (en yens) ..	. ... ..	187 53

NEW-YORK

Léger repli

Comme certains le prévoyaient, la forte hausse de lundi, opérée dans un marché très calme, a déclenché une petite vague de ventes bénéficiaires mardi à Wall Street. L'indice Dow Jones des industrielles, encore *en hausse* de 2 points à mi-séance, a finalement terminé en léger repli de 1,56 point à 891,63.

Les établissements bancaires ayant rouvert leurs portes après le congé du Colombus Day, le rythme des échanges s'est accéléré et 25,59 *millions d'actions* ont été traitées contre 19,72 millions la veille.

La conférence de presse donnée par M. Carter ayant commencé au moment où la séance se terminait, les opérateurs n'ont pu en tenir compte. Leur attention est restée *concentrée sur l'évolution des taux* d'intérêt, qui ne laisse d'inquiéter. Les Etats-Unis semble s'orienter vers un nouveau resserrement des conditions de crédit, tandis que, sur les marchés des changes, le dollar reste faible...

VALEURS	COURS 4/10	COURS 5/10
Alcoa	51 1/4	50 1 2
A.T.T.	64 3/8	63 7 8
Boeing	64 3/8	63 ...
Chase Manhattan Bank	36 1/2	36 5/8
Du Pont de Nemours	135 7/8	138 ..
Eastman Kodak	64 7/8	64 1/4
Exxon	52 3/4	52 1 2
Ford	45 3/8	45 1/4
General Electric	53 1/8	53 ..
General Foods	34 3 8	34 5/8
General Motors	64 5 8	64 1/8
Goodyear	17 5/8	17 5/8
I.B.M.	282 ...	280 3/4
I.T.T.	32 3/8	32 1/4
Kennecott	28 3/4	27 3 4
Mobil Oil	72 ...	71 3/8
Pfizer	35 5/8	35 1/2
Schlumberger	90 1/2	89 7/8
Texaco	25 1/4	25 1/4
U. A. L. Inc.	48 3/4	48 3 8
Union Carbide	41 1/4	40 1/2
U S. Steel	27 1/8	27
Westinghouse	22 5 8	22 1/2
Xerox	58 3.4	57 ...

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	9 oct.	10 oct.
Valeurs françaises ..	167,2	167,4
Valeurs étrangères ..	107,7	109

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	92,8	93

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 ... %

BOURSE DE PARIS - 10 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	.. ..	0 882
5 %	54 80	3 452
5 % 1920-1960	150	3 452
3 % amort. 45-54	71 .	0 584
4 1/4 % 1963	97 ..	0 138
Emp. N. Eq. 5½ 65	108 80	5 440
Emp. N. Eq.6%66	108 80	0 164
Emp. N. Eq.6%67	105 ..	2 170
Emp. 8,80 % 77.	108 ..	3 375
Emp. 7 % 1973..	3917	3 958
E.D.F. 6½ 1956..		2 564
— 5 % 1960.	108 ..	3 247

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	537 50	537 50
E.D.F. parts 1959	...	523
Ch. France 3 %.	170 10	173 50
A.G.F. (Sté Cent.)	408	416 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	*1390*	*1350* .
Concorde	382	376 ..
Epargne France.	263 80	264 ..
Financ. Victoire.	304	304 ..
France I.A.R.D...	... ..	215 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	627	627
Protectrice A.I.R.	257 ..	253 .
S.P.E.G.	199 ..	191 ..
U.A.P.	*560*	*564* ..
Alsacien. Banque	337	338
Banque Hervet..	284 70	284 60
Bque Hypot. Eur..	265 .	265 50
Bque Nat. Paris.	321 ..	320
(Li) B. Scalb. Dup	*107* ..	*106 50*
Banque Worms..	210	210
C.G.I.B.	68	67 10
Cofica	85 20	82 60
C.A.M.E.	87 ..	87
Creditel	143	145 ..
Créd. Gén. Indust	255	255 ..
Cr. Ind. Als.-Lor..	*182 40*	*181* ..
Crédit Lyonnais..	316 30	316 20
Electro-Banque..	170 .	169 80
Eurobail	157 80	157 80
Financière Sofal.	390	389 ..
Fr. Cr. et B. (Cie)	88	85 ..
France-Bail	276 80	270 .
Hydro-Energie...	*23 70*	*24* ..
Immobail B.T.P..	199 30	199 30
Immobanque	252	242 .
Immofice	233	232
Interbail	220	222 ..
— (obl. conv.)	223 50	224

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Laffitte-Bail	161	163
Locabail Immob..	285 .	297 ..
Loca-Expansion..	121 .	121 ..
Locafinancière..	*160* ..	*163* ..
Marseil. Crédit..	234 ..	234 .
Paris-Réescompt.	286	285
Sequanaise Banq.	268	260 .
SLIMINCO	315 .	315
Sté Cent. Banq..	72	72 90
Sté Générale	210 50	212
SOFICOMI	250 ..	250 ..
Sovabail	378 .	373 .
UCIP-Bail	164 ..	d164
Unibail	263	268 50
Un. Ind. Crédit..	268 ..	270 50
Cie Foncière	111 10	113
C. G. V.	299	298 ..
Fonc. Chât.-d'Eau	581	591 ..
(M) S.O.F.I.P.	62	0 64 ..
Fonc. Lyonnaise.	571	570 ..
Immob. Marseille	1080	1090 ..
Louvre	264	265 ..
Rente foncière..	332	325
SINVIM		149 50
Cogifi	141	142 10
Foncina	113 10	113 .
Gr. Fin. Constr..	145	144 ..
Immindo	161 ..	154 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immoinvest	108 50	102
Cie Lyon. Imm...	114	113 50
OFIMEG	96	96
U.G.I.M.O.	*121 10*	*121 10*
Union Habit.	190	197
Un. Imm. France.	151 50	151 50
Acier Investiss...	107	107
Gestion Select...	269 ..	269 50
Sofragi	237 ..	235 ..
Abeille (Cie Ind.).	283	o291 ..
Applic. Hydraul..	744	738 ..
Artois	100	100 ..
Centen. Blanzy..	383 ..	381 ..
(NY) Centrest....	142	142 ..
(NY) Champex...	127 ..	130 ..
Charg. Réun. (D.)	3230	3240 .
Cominindus	476	457 ..
(LI) Gév. R. Nord.	163	163 ..
Electro-Financ...	350 ..	350 ..
(M) Et. Particip..	67 ..	67 ..
Fin. Bretagne...	.. ..	60 ..
Fin Ind. Gaz Eaux	521 .	536 .
Fin. et Mar. Part.	82	81 ..
France (La)	521 .	521 ..
La Mure	.	41 ..
Lebon et Cie....	240	239 ..
(NY) Lordex	125	125 ..
Cie Marocaine...	30 20	30 .

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
278	Gen. Motors.	276 ..	280 70	280 70	280 50
16	Goldfields..	16 20	16 50	16 56	16 20
24	Harmony...	23 10	22 90	23 50	23 ..
5 20	Hitachi	5 05	5	5	5
305	Hoechst Akti	319 90	319 90	319 90	316 60
35	Imp. Chem..	34 50	34 50	34 50	34 20
71	Inco Limited	82 40	82 60	82 60	82 20
1250	I.B.M.	1209	1228	1222	1211
141	I.T.T.	137 80	139 10	139 10	138 ..
278	Merck	253 20	260 50	262	256
280	Minnesota M	253 60	266 ..	267 90	266 ..
305	Mobil Corp..	305 10	314	314	307 80
9240	Nestlé	8776	8770 .	8740 ..	8820
210	Norsk Hydro	191 50	191 20	192 80	189 ..
510	Petrofina...	495	498	500 .	505
307	Philip Morris	320 80	324 90	325 50	326
61	Philips	56 ..	56 20	56 20	56 15
62	Prés. Brand.	59 90	59 20	60	59 20
285	Quilmès	301	306 ..	304 .	305
235	Randfontein.	215 ..	217 ..	217 ..	213 ..
270	Royal Dutch.	277 10	275 80	275 80	274 60
21	Rio Tinto Zin	21 35	21 35	21 45	21 35
59	St-Helena Co	52 70	58 10	53 20	52 80
360 ..	Schlumberg..	391 ..	393	392 ..	391 10
58 ..	Shell Tr. (S).	48 70	49 50	49 50	49 10
665	Siemens A.G.	686	695	685	699
35	Sony	33 60	33 50	33 50	33 20
265	Unilever	263 ..	262 10	282 10	262 10
19	Union Corp..	19 35	19 30	19 65	19 30
121	U. Min. 1/10	113 .	113	114	114
165	West Deep...	52 15	61 50	52 60	52 15
54	West Driet..	142 50	145 ..	145	145 ..
182	West Hold...	125 20	125 ..	125	124 .
340	Xerox Corp..	238 .	248 ..	246 80	242 60
10 02	Zambia Corp.	0 98	1 04	1 01	1 ..

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10 10	COURS DES BILLETS échangés de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 298	4 293	4 27
Allemagne (100 DM)	225 640	226 400	223
Belgique (100 F)	14 329	14 362	13 425
Pays-Bas (100 fl.)	208 390	208 740	205 50
Danemark (100 krd)	81 480	81 670	80
Suède (100 krs)	98 210	98 440	98 25
Norvège (100 k)	85 190	85 360	83 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 502	8 519	8 50
Italie (1 000 lires)	5 233	5 246	5 25
Suisse (100 fr.)	270 820	272 280	269 50
Autriche (100 sch.)	31 088	31 190	30 85
Espagne (100 pes.)	6 032	6 050	5 80
Portugal (100 esc.)	9 510	9 540	9 25
Canada ($ can. 1)	3 639	3 640	3 586
Japon (100 yens)	2 281	2 283	2 24

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10.10
Or fin (kilo en barre)	30650	30850
Or fin (en lingot)	30595	30900
Pièce française (20 fr.)	261 90	260 50
Pièce française (10 fr.)	217 50	217 50
Pièce suisse (20 fr.)	258 60	262
Union latine (20 fr.)	233 50	236 50
Souverain	260 40	264
Pièce de 20 dollars	1218	1236 20
Pièce de 10 dollars	677	686 ..
Pièce de 5 dollars	437 50	... ..
Pièce de 50 pesos	1179	1179 50
Pièce de 10 florins	237 50	239 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 11 octobre 1978 a été tiré à 563 745 exemplaires.

LA CRISE LIBANAISE

Les habitants de Beyrouth tiennent la reprise des combats pour inéluctable

De notre correspondant

Beyrouth. — Quelques obus et quelques rafales de mitrailleuses sont venus rappeler, mardi soir et de nouveau mercredi matin 11 octobre, que le trêve, à présent à son quatrième jour, est très précaire à Beyrouth.

Des deux côtés de la ligne, dans les quartiers dévastés comme dans les autres, la reprise des hostilités est en fait tenue par la population pour inéluctable.

Le président de la République, M. Elias Sarkis, s'emploie désespérément à enrayer le mécanisme avant que la machine de guerre ne s'emballe de nouveau. Il a réussi jusqu'à présent à mettre sur pied une réunion au Liban, dimanche prochain, des ministres des affaires étrangères des pays participants à la Force arabe de dissuasion ou la finançant : outre la Syrie, l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis, le Soudan, le Koweït et Qatar. Il était symboliquement important que cette conférence se tienne au Liban. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, les ministres arabes ne se retrouveront pas à Beyrouth mais à Beiteddine.

Après son étape saoudienne, la plus importante de sa tournée après celle de Damas, le président Sarkis a précisé que *« le rôle des pays arabes devra être développé dans toutes solutions destinées à mettre un terme au drame libanais »*. Ce qui, en clair, paraît signifier que l'émir Hahd, prince héritier d'Arabie Saoudite, a accepté un engagement saoudien plus grand au Liban, soit sous la forme d'un renforcement du contingent saoudien (actuellement un millier d'hommes sur les trente mille que compte la FAD), soit en lui faisant prendre la relève des Syriens dans les points stratégiques à l'intérieur du secteur conservateur chrétien. Mais l'on a peine à croire à Beyrouth à un surcroît d'engagement saoudien ou autre — on a parlé d'un contingent tunisien — dans le bourbier libanais.

Le président Sarkis s'est également rendu à Qatar et dans les Emirats arabes unis ; il se trouve ce mercredi matin au Koweït et refa un arrêt à Amman avant de revenir, jeudi, à Damas et, probablement, vendredi, à Beyrouth.

C'est, bien entendu, au cours de sa nouvelle visite à Damas que les décisions seront prises et que se jouera le sort de la trêve. Le président Assad a, certes, accepté le principe de la réunion des ministres des affaires étrangères, et n'a pas refusé un éventuel accroissement des effectifs non syriens au sein de la FAD, mais il a donné l'impression d'être sûr de lui et de ne craindre en aucune façon un éventuel amoindrissement du rôle prépondérent posé par la Syrie au Liban.

Une mise en garde à M. Sarkis

Au cours de ses récents entretiens avec le président Sarkis, le chef de l'Etat syrien, s'appuyant sur les positions du Mouvement national libanais des dirigeants chrétiens opposés aux phalangistes, notamment M. Soleiman Frangié, et de la résistance palestinienne aurait refusé le principe du recours à l'armée libanaise. Il aurait fait valoir que celle-ci, *« plus fragile et partiale qu'auparavant »* se disloquerait dès l'instant où elle descendrait dans la rue. Le président Assad aurait fait valoir que si son armée devait agir en tant que telle, sans se soucier des contraintes que lui impose son rôle de *« force de dissuasion au service des autorités légales libanaises »*, elle aurait réglé rapidement ses comptes avec les milices conservatrices chrétiennes.

Enfin, le président Assad aurait adressé au président Sarkis, qui est qualifié par la presse palestino-progressiste d'*« allié et de porte-parole du Front libanais »*, une mise en garde claire et nette: *« Je suis prêt à me retirer du Liban à tout instant. Mais en toute franchise, si je le fais ce sera pour combattre plus librement le projet israélien et ses agents au Liban... »* La Syrie se considère liée par son engagement de défendre la résistance palestinienne, de même que le Mouvement national et les autres forces politiques chrétiennes et musulmanes qui servent sa stratégie anti-siraélienne.

C'est donc dans le cadre de la menace d'un retour à la guerre civile qu'il convient de situer la réapparition des miliciens progressistes dans les rues de Beyrouth-Ouest, sous le regard bienveillant des troupes syriennes, ainsi que les rumeurs concernant l'arrivée de Syrie d'un bataillon de cinq cents hommes de l'Armée de libération de la Palestine, qui aurait pris position en face d'Ain-Remmaneh (conservateurs chrétiens).

LUCIEN GEORGE.

TROIS MOIS, TRENTE PARTIES AU CHAMPIONNAT DU MONDE D'ÉCHECS

Le championnat du monde qui se déroule à Baguio (Philippines) sera-t-il terminé avant le 17 octobre, date à laquelle il entrera dans son quatrième mois ? La tension est toujours aussi vive puisque le champion du monde, Anatoly Karpov, ne mène plus que par 5 points à 4 et qu'une nouvelle victoire de son adversaire, Victor Kortchnoi, remettrait tout en question.

Dans la trentième partie, où le jeune Soviétique jouait avec les blancs, la situation à l'ajournement impliquait une nullité, décidée mercredi matin avant même la reprise. Plusieurs grands maîtres regrettaient qu'au dix-huitième coup, Karpov ait choisi un mouvement assez neutre plutôt que de jouer « f4 », qui semblait prometteur. Mais le champion du monde n'est pas en ce moment d'humeur offensive ; il lui faut psychologiquement surmonter ses deux dernières défaites.

CHAMPIONNAT DU MONDE 1978
(trentième partie)

Blancs : Anatoly KARPOV
Noirs : Victor KORTCHNOI

1.	ç4	Cf6	22.	Tdb2	Cç6
2.	Cç3	d5	23.	Dd2	Cé5
3.	ç×d5	C×d5	24.	Df4	Cd7
4.	g3	g6	25.	D×d6	é×d6
5.	Fg2	C×ç3	26.	Fh3	Td8
6.	b×ç3	Fg7	27.	a4	b×a4
7.	Cf3	0-0	28.	F×d7	T×b2
8.	0-0	ç5	29.	T×b2	T×d7
9.	Tb1	Cç6	30.	Ta2	Rf8
10.	Da4	Ca5	31.	T×a4	Ta7
11.	d3	b6	32.	Rf1	Ré7
12.	Db4	Fb7	33.	Ré1	Rd7
13.	Fh6	F×h6	34.	Rd2	h5
14.	D×h6	F×f3	35.	Rç2	Ta8
15.	F×f3	Tç8	36.	Tf4	Ré6
16.	Fg2	Dd7	37.	h4	Tb8
17.	Tbé1	b5	38.	Té4+	Rd7
18.	Tb1	Tb8	39.	Ta4	Ta8
19.	Dé3	Dd6	40.	Tf4	Ré6
20.	Tfd1	a6	41.	Tç4	Ta7
21.	Td2	Tfç8		Nulle.	

NOUVEAU GLISSEMENT DU DOLLAR

L'or au plus haut

Le cours du dollar a repris son glissement ce mercredi 11 octobre sur les marchés des changes, notamment à Francfort, où il a touché son plus bas niveau historique à 1,88 DM contre 1,8980 DM. A Zurich, la devise américaine est revenue de 1,58 F.S. à 1,56 F.S., mais sa baisse est freinée par les interventions de la Banque nationale suisse, ce qui incite les opérateurs à se reporter sur le deutschemark. Ce dernier a très vivement monté à Paris, atteignant 2,28 F contre 2,26 F mardi et 2,2550 F lundi, ce qui traduit un certain affaiblissement du franc par rapport aux monnaies du « serpent » européen.

Conséquence logique de la baisse du dollar, le cours de l'or a battu mercredi 10 et jeudi 11 octobre de nouveaux records avec 225,38 dollars, puis 226 dollars, l'once.

MORT DU CANCÉROLOGUE WILHEM BERNHARD EN ARGENTINE

L'un des plus célèbres spécialistes français de la carcinologie microscopique, Wilhem Bernhard, est mort le lundi à octobre en Argentine, où, venant de Moscou, il assistait à un congrès d'anatomo-pathologie structurale.

Il était âgé de cinquante-huit ans.

Directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique, chef de laboratoire de microscopie électronique de l'Institut de recherches sur le cancer de Villejuif, Wilhem Bernhard, fils d'agriculteur, qui était né en Suisse, avait accompli toute son œuvre en France, où il été naturalisé.

Médecin, il s'intéressa d'emblée à la carcinologie microscopique aux côtés de Charles Oberling, et ses travaux très nombreux ont concerné, d'une part, le perfectionnement des techniques de microscopie électronique appliques à la virologie et à la cancérologie et, d'autre part, les problèmes fondamentaux liés à l'évolution de la cellule cancéreuse. La cyto-chimie ultrastructurale, c'est-à-dire l'analyse chimique, à l'échelle microscopique, des transformations cellulaires, lui doit le meilleur de ses acquisitions et de ses techniques. La composition moléculaire des virus que l'on sait carcinogènes chez l'animal (SV 40, virus de Rous) a été élucidée par une série de travaux remarquables conduits par l'équipe du professeur Bernhard.

Grand Prix scientifique de la Ville de Paris (1964), prix Paul-Ehrlich de l'Allemagne fédérale, docteur honoris causa *de nombreuses universités étrangères, le professeur Bernhard, qui avait une santé fragile et avait présenté déjà plusieurs accidents cardiaques très graves, avait tenu, jusqu'au bout, à assumer une politique de présence qui pouvait seule, pensait-il, souder la communauté scientifique, en sceller les liens par delà les idéologies et lui donner l'audience la plus large.*

Wilhem Bernhard sera inhumé à Berne (Suisse), sa ville natale.

Dr E.-L.

Au conseil des ministres

En 1979, l'État transférera aux communes et aux départements 6,30 milliards de francs de ressources supplémentaires

La réforme des collectivités locales se précise. M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, devait faire approuver par le conseil des ministres, ce mercredi 11 octobre, un projet de loi créant la « dotation globale de fonctionnement », versée par l'Etat aux collectivités locales (communes, départements, groupements de communes).

Cette dotation remplacera dès 1979 le « versement représentatif de la taxe sur les salaires » (V.R.T.S.) et sera calculée selon des critères et des méthodes nouveaux. On estime que la dotation « rapportera » aux collectivités locales 32,7 milliards de francs l'an prochain.

Le gouvernement ne veut pas seulement changer d'appellation l'enveloppe financière constituée par le transfert de ressources de l'Etat aux communes. Il souhaite que le premier volet de la réforme des quatre taxes de la fiscalité locale directe (*le Monde* du 21 septembre) soit complété par un second texte portant cette fois sur les aides financières de l'Etat et applicable dès 1979. Ce second « volet » est d'ailleurs d'une importance économique comparable au premier puisque en 1976, sur 122 milliards 800 millions de recettes totales des collectivités locales, leurs ressources propres ont atteint 51 milliards et l'ensemble des transferts de l'Etat, 49 milliards, le solde étant constitué par des emprunts (22 milliards).

La réforme présentée au conseil des ministres par M. Bonnet (qui doit en expliquer les détails dans l'après-midi devant la commission des finances du Sénat) répond à quatre grands objectifs.

● LA MODERNISATION DES CRITERES ECONOMIQUES DE REFERENCE ET DE CALCUL.

Le V.R.T.S. était déterminé en fonction des salaires. Tant que, grâce à la croissance économique, le nombre des salariés augmentait et tant que le niveau général des salaires progressait rapidement, le V.R.T.S (donc les ressources des communes), pouvait chaque année s'accroître de manière régulière et satisfaisante. Or, de 1974 à 1977, le nombre des salariés a diminué de près de 2 %. Les ressources des communes allaient-elles en pâtir ? Pour éviter ce contrecoup, il est décidé désormais de calculer la nouvelle dotation globale par référence à la T.V.A. et non plus à la masse salariale. Cette disposition est d'ailleurs reprise par l'article 29 du projet de loi de finances pour 1979.

Au total, c'est environ 32,7 milliards de francs qui devraient être versés par l'Etat aux communes et aux départements en 1979. Si l'on ajoute à cette somme les subventions de fonctionnement, essentiellement l'aide sociale (mais qui ne sont en rien concernées par la création de la dotation globale), on estime que l'Etat transférera 52,7 milliards de francs pour le fonctionnement des collectivités contre 46,4 en 1978, soit 6,3 milliards de plus (les aides d'équipement étant beaucoup plus faibles que les transferts pour le fonctionnement puisqu'elles atteignent 8 milliards en 1978 et 10,2 en 1979).

● UNE GESTION PLUS SOUPLE.

Comme la nouvelle dotation de fonctionnement est « globale » et non affectée *a priori* à telle ou telle dépense, son utilisation par les maires permet une gestion plus souple des finances communales.

● DES RESSOURCES GARANTIES MAIS UNE PEREQUATION POUR REDUIRE LES INEGALITES ENTRE COMMUNES.

La dotation globale comprend, en effet, deux parties : une dotation forfaitaire et un volant de péréquation.

Pour répondre au souci de sécurité exprimé par les élus, l'Etat versera à toutes les communes une recette garantie. Elle est fixée en 1979 à 60 % de la dotation globale mais devra être ramenée à 35 % en 1986. C'est donc sur huit ans que l'Etat se dégagera en partie de son rôle de protecteur financier ou d'assureur des communes. En revanche, par une sorte de jeu de vases communicants, la part « préquation » de la dotation globale fixée à 40 % en 1979, devra être progressivement portée à 75 % en 1986.

● DES CONCOURS PARTICULIERS POUR REPONDRE A DES SITUATIONS PARTICULIERES.

Ces concours permettront d'accorder des aides supplémentaires (4 à 6 % de l'ensemble de la dotation globale) aux communes les plus démunies qui ont moins de cinq mille habitants (pour alléger leurs charges de voirie et d'entretien des bâtiments scolaires), aux communes touristiques et thermales, aux communes en cours d'urbanisation, enfin à celles qui se groupent pour coopérer (une aide de démarrage, limitée dans le temps mais d'un montant élevé, devrait jouer un rôle puissant d'incitation au regroupement).

FRANÇOIS GROSRICHARD.

UNE COMMUNICATION DE M. BARRE SUR LES SALAIRES : SIMPLE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT EN 1979

Le premier ministre, M. Raymond Barre, devait présenter une communication sur l'évolution des salaires et des prix au conseil des ministres du mercredi 11 octobre. L'objectif pour 1979, devait indiquer M. Barre, est que les salaires n'augmentent pas plus vite que les prix, les uns et les autres devant, selon les prévisions officielles, progresser de 8 %.

Tout en rappelant que le gouvernement demeure favorable à la politique contractuelle, c'est-à-dire à une politique négociée mais différenciée des salaires, de telle sorte qu'un coup de pouce soit donné au bas salaires, l'objectif du premier ministre est implicitement de mettre en garde les entreprises contre un éventuel dérapage des rémunérations.

L'affaire Terrin
TROIS CENTS MANIFESTANTS BARRENT LES VOIES FERRÉES A MARSEILLE

Trois cents manifestants environ, appartenant à des entreprises de réparation navale, ont barré, ce mercredi matin 11 octobre, les voies ferrées situées à environ 300 mètres du grand hall de la gare Saint-Charles à Marseille. Toutes les arrivées ou départs de train ont été suspendus. Les manifestants appartiennent en majorité à l'entreprise Terrin.

Cette manifestation illustre la dégradation du climat social et de la situation économique à Marseille, où les grèves se multiplient.

UN DÉPUTÉ MAURICIEN EST EXPULSÉ DE LA RÉUNION

(De notre correspondant.)

Saint-Denis. — Un député mauricien, M. Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général adjoint du Mouvement militant mauricien (M.M.M.) a été expulsé, mercredi matin 11 octobre, du département français de La Réunion, après une intervention des trois députés de l'île, MM. Debré (R.P.R.), Fontaine (non inscrit), Lagourgue (P.R.) auprès du ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet.

M. de l'Estrac, qui est responsable des relations extérieures du M.M.M., la principale formation d'opposition de l'île Maurice, se trouvait à La Réunion depuis lundi afin de prendre contact avec les partis et organisations de gauche du département.

Dans une interview accordée au *Quotidien de La Réunion*, M. de l'Estrac avait précisé clairement mardi la position de son parti vis-à-vis de la question de l'indépendance de La Réunion (question soulevée par le comité de décolonisation de l'O.U.A. réuni en juin dernier à Dar-Es-Salam (Tanzanie) : *« Nous pensons que c'est aux Réunionnais eux-mêmes de décider de leur avenir, mais notre option socialiste et notre lutte anticolonialiste nous amènent logiquement à accorder notre soutien politique à tout mouvement qui revendiquerait l'indépendance nationale. »* Cette interview a provoqué une violente réaction des élus réunionnais. — M. B.









A B C D E F G